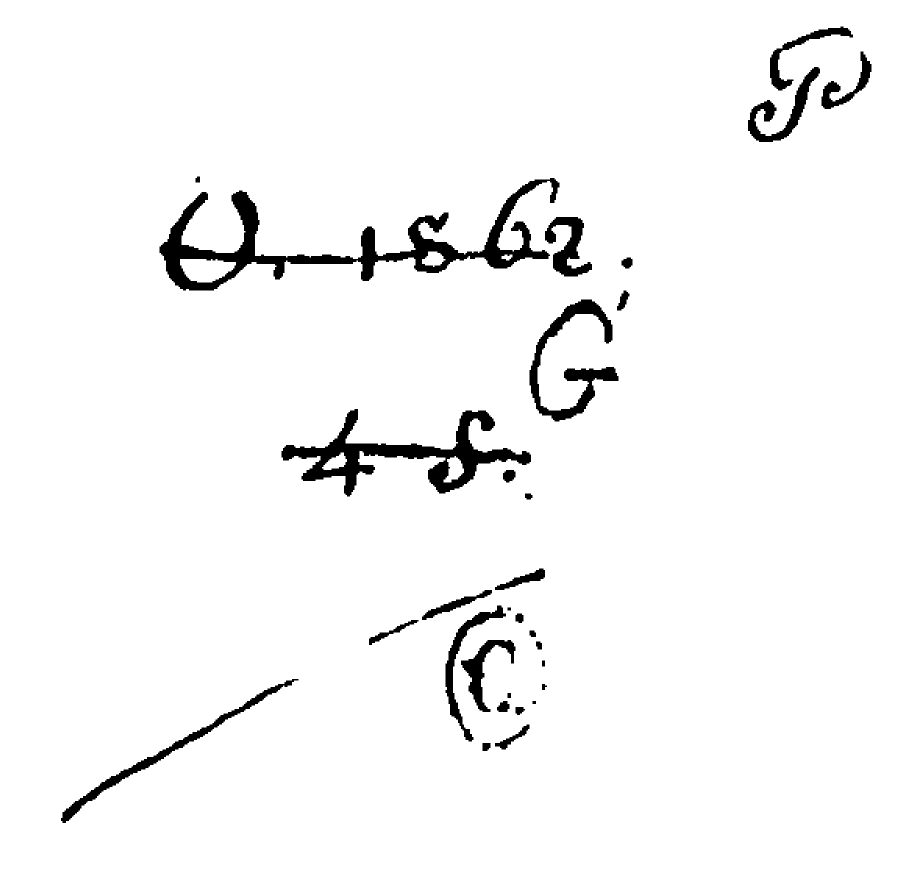
Le voyageur françois, ou La connoissance de l'ancien et du nouveau monde / [par M. l'abbé de Laporte, M. l'abbé de [...]





LE

VOYAGEUR

FRANÇOIS.

LE

VOYAGEUR

FRANÇOIS,

OU

LA CONNOISSANCE

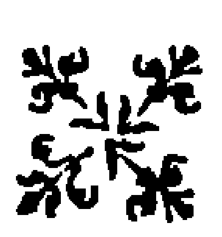
DE L'ANCIEN

ET DU NOUVEAU MONDE,

Mis au jour par M. l'Abbé DELAPORTE.

TOME XVIII.

Prix 3 liv. relié.



A PARIS,

Chez L. CELLOT, Imprimeur - Libraire, rue Dauphine.

M. DCC. LXXIII.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.



LE VOYAGEUR *FRANÇOIS.*

LETTRE CCXIX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

Nous entrâmes à Londres par le quartier de Westminster; & je pris, dans les environs du parc Saint-James, un appartement composé de trois petites pieces, légérement meublées suivant l'usage du pays, à raison d'une guinée par semaine; car les loyers sont d'autant plus chers, que nulle part les taxes sur les maisons ne sont plus fortes que dans cette ville. A côté de moi loge un vieux garçon, espece de philosophe, dont l'aieul étoit un de ces réfugiés que l'Edit de Nantes avoit dispersés loin de leur patrie qu'ils aimoient

& servoient en bons citoyens. Celui-ci, après avoir demeuré long-tems dans les colonies, vit à Londres d'un revenu médiocre qu'il s'est fait de ses épargnes, & ne connoît de François que le nom, qu'on lui a souvent répété dans son enfance, avec ces larmes du cœur qui se transmettent dans les familles. M. de Brossier, c'est le nom de cet honnête voisin, jouit à soixante ans, de toute la gaieté de la jeunesse, fruit d'une vie passée dans la modération de tous les desirs, loin du trouble des passions, & à l'abri des persécution de religion & du fanatisme des sectes. Une certaine conformité de caractere, & peut-être aussi ma qualité de François, dont il fait gloire de porter le nom, a établi entre nous, dès les premiers jours de notre connoissance, la liaison la plus intime. « Je » veux, m'a-t-il dit, dans un pays où » vous connoissez peu de monde, être » votre conducteur & votre guide ».

Nous commençâmes nos premieres courses par les lieux les plus apparens de notre voisinage; & l'objet qui fixa d'abord mon attention, est la célebre abbaye de Westminster. C'étoit ancien-

nement un monastere de Bénédictins, autour duquel s'est formée une ville qui fait partie de la capitale. Edouard, dit le Confesseur, y fit construire, dans le onzieme siecle, le premier palais des Rois d'Angleterre. Guillaume le Roux l'augmenta, & y bâtit cette grande salle, qui, au moyen des réparations ordonnées par Richard II, subsiste encore dans le même emplacement. C'est un quarré long d'une étendue immense, & dont la voûte, toute en charpente & chargée de sculptures gothiques, est lambrissée d'une sorte de bois d'Irlande, auquel on assure que la poussiere & les araignées ne s'attachent jamais; du moins n'y en ai-je point apperçu, quoique les murs en fussent couverts. Les Cours de Justice, qui, jusqu'au treizieme siecle avoient suivi le Souverain, furent rendues sédentaires, & fixées dans cette salle par Henri III.

On a observé comme une chose singuliere, le contraste de divers événemens, dont ce même lieu a été le théatre. C'est le premier endroit où les Monarques Anglois se placent sur le trône; & ce fut celui où Richard II fut déposé. Plusieurs d'entr'eux y ont tenu des

banquets royaux, où ils ont traité avec ſplendeur les plus grands potentats de l'Europe ; Henri III y donna à manger à ſix mille pauvres, & en avoit fait un hopital. Dans le tems que le Parlement y tenoit ſes ſéances, un débordement d'eau arriva ; & on le traverſoit en bateau ; ce fut dans cette même ſalle que le Parlement faillit d'être conſumé par le feu, ou de ſauter en l'air, lors de la conſpiration des poudres, par l'effet d'une mine. Les jours de couronnement, un champion armé de toutes pieces y entre à cheval, & jettant ſon gant à terre, fait un défi à quiconque oſera conteſter le droit du nouveau ſouverain : une femme, vêtue en courtiſanne, montée pareillement ſur un cheval, y entra de même, tandis qu'Edouard II donnoit un feſtin à toute ſa Cour. Elle ſe promena autour des tables, jetta devant le roi un écrit qui l'accuſoit d'injuſtice & de tyrannie, tourna la bride, ſalua les aſſiſtans l'un après l'autre & s'en alla. On fit accroire à Edouard, que cette femme étoit envoyée du Ciel : les Anglois voulant donner une forte leçon à leur prince, avoient, dit-on, imaginé ce moyen

extraordinaire, dont ils prétendent que notre Pucelle d'Orléans n'eſt qu'une imitation.

Le palais de Weſtminſter a été le logement des rois de la Grande-Bretagne depuis Edouard le Confeſſeur, juſqu'à Henri VIII qu'un incendie obligea d'en ſortir. Tout fut conſumé, à l'exception des chambres où s'aſſemble le Parlement, & de la ſalle où ſe font toutes les grandes cérémonies. Voici en particulier ce qui ſe paſſe à celle du Sacre.

Sa Majeſté arrive & va ſe placer ſur un trône qui lui eſt préparé. On apporte trois épées qu'on met devant elle ſur une table. La premiere, appellée *curtana* ou ſans pointe, appartenoit à ſaint Edouard, & eſt regardée comme le ſymbole de la clémence. Une autre repréſente le glaive de la juſtice; & la troiſieme, deſtinée pour l'offrande, ſe rachete ſur le champ moyennant un certain nombre de pieces d'or. Elle ſe porte nue devant le roi & eſt comme l'emblême de ſon autorité. Ces épées, ainſi que la couronne, qui eſt encore celle de S. Edouard, ſon bâton royal, l'anneau,

les deux ſceptres & le globe ſont d'autres ornemens de cette ſolemnité. L'anneau ſignifie que le nouveau ſouverain doit être l'époux de la nation & le pere de ſes peuples : le globe dénote l'empire dont il entre en poſſeſſion ; les deux ſceptres déſignent ſa puiſſance ſpirituelle & temporelle. L'un eſt ſurmonté d'une croix, comme défenſeur & chef ſuprême de l'égliſe Anglicane : l'autre d'une colombe, ſymbole de la douceur du gouvernement. Un calice & une patene ſont des marques ſacerdotales, pour montrer que le maître qui régit la Grande-Bretagne, en eſt en même tems le ſouverain pontife. Les Anglois ont, comme nous, une Sainte Ampoule, qui paſſe pour avoir été apportée miraculeuſement à ſaint Thomas de Cantorbéry, comme la nôtre à ſaint Remy, par une colombe. Vous ſavez que c'eſt le nom que l'on donne à une petite fiole qui conſerve l'huile ſainte, avec laquelle on ſacre les Rois.

Lorſque, de la grande ſalle, Sa Majeſté paſſe à l'égliſe de Weſtminſter où doit ſe faire le couronnement, elle marche ſous un dais porté par les Barons des cinq Ports. On appelle ainſi les députés des villes maritimes les plus expoſées

aux entreprises de la France, &c, par cette raison, toujours favorisées par la Cour. Ces villes armerent autrefois à leurs propres frais pour la défense du royaume; & c'est ce qui leur a mérité plusieurs distinctions. Leurs députés ont l'honneur de dîner ce jour-là à la même heure & dans la même salle que Sa Majesté.

Arrivé au milieu de la nef, le roi se place sur un fauteuil de velours. L'Archevêque de Cantorbéry s'avance vers le lieu où les Pairs sont assis, & demande par trois fois, à voix haute, à tous les assistans, s'ils ne consentent point à recevoir George II pour leur souverain? La réponse est, à chaque fois, un cri général d'approbation & de joie. Le Prince se leve ensuite, s'approche de l'autel, & fait debout le serment usité. « Promettez, lui dit le » Prélat, & jurez de gouverner le peu- » ple de ce royaume d'Angleterre, & » les Etats qui en dépendent, confor- » mément aux loix reçues, & aux sta- » tuts réglés par le Parlement. Le Mo- » narque répond, je le promets & le » jure. L'Archevêque ajoute: tra- » vaillerez-vous à maintenir la vraie

» profeſſion de l'Evangile, & la reli-
» gion proteſtante réformée, telle
» qu'elle eſt maintenant établie ? Con-
» ſerverez-vous aux Evêques & au
» Clergé de ce royaume, ainſi qu'aux
» égliſes confiées à leurs ſoins, tous les
» droits & privileges qui leur appar-
» tiennent ou pourront leur apparte-
» nir ? Sa Majeſté répond encore : je le
» promets ». Alors mettant la main ſur l'Evangile, elle fait à genoux ce ſerment : « Je jure d'obſerver & d'ac-
» complir les choſes que je viens de
» promettre » ; après quoi elle va ſe placer ſur un trône où ſe fait le couronnement à la vue des Pairs, des Députés de la Chambre des Communes, & d'une infinité d'autres ſpectateurs.

L'Archevêque de Cantorbéry, aſſiſté d'un ou de deux évêques, ôte au roi ſon bonnet, ſon manteau & ſon habit, verſe dans une cuillier d'or de l'huile de la Sainte Ampoule, & fait les onctions ordinaires aux mains, aux bras, aux épaules, à la poitrine & à la tête du monarque. On lui met enſuite des brodequins, des gants de toile, un ſurplis, une étole, une dalmatique & une cein-

ture. En même tems le pontife prend sur l'autel le sceptre monté d'une croix, & le donne au roi en lui disant : « acceptez cette marque du pou-» voir souverain : servez-vous de cette » verge de vertu, pour gouverner vo-» tre peuple avec justice. Défendez » l'église que Dieu a commise à votre » garde ; punissez les méchans, & pro-» tégez les gens de bien ». Le prince reçoit le sceptre de la main droite ; & bientôt après on lui présente celui de la colombe, que Sa Majesté prend de la main gauche. Alors le Prélat va chercher sur l'autel la couronne de saint Edouard ; & après avoir fait quelques prieres sans se mettre à genoux, il la pose sur la tête du roi en disant : « que l'Eternel vous couronne du dia-» dême de justice & de gloire ». Dans l'instant on entend une acclamation générale ; & toute l'église retentit des cris répétés de Vive le Roi, accompagnés du bruit de la musique, des cloches & du canon. C'est dans ce moment, que se fait la présentation du globe, des deux sceptres & de l'anneau, que l'archevêque met lui-même au doigt du Monarque.

Sa Majesté se place ensuite sur un trône plus élevé, où les Pairs ecclésiastiques & séculiers vont lui rendre hommage, lui baisent la joue gauche, & portent la main à sa couronne pour témoigner qu'ils sont prêts à la défendre au péril de leur vie. Pendant cette cérémonie, le Grand-Trésorier du Palais jette de tous côtés des médailles d'argent, sur lesquelles est empreinte l'image du Roi. Après la solemnité, on conduit ce Monarque dans la chapelle de saint Edouard, où il trouve d'autres habits, avec lesquels il rentre dans la grande salle, & assiste au banquet royal. C'est au milieu de ce festin, entre le premier & le second service, que se fait, par le champion de Sa Majesté, le défi dont j'ai parlé, après lequel un hérault d'armes proclame, de nouveau, Souverain de la Grande-Bretagne, le prince qui vient d'être couronné.

Les Pairs du royaume & les grands officiers de la couronne, chacun suivant son rang & sa dignité, assistent à toutes ces cérémonies. On y fait paroître un duc de Normandie & un duc d'Aquitaine, en mémoire de l'ancienne domina-

tion Britannique ſur ces deux provinces. Quelques jours avant le Sacre, il ſe tient un tribunal, où l'on prononce ſur les prétentions des perſonnes qui y exercent quelques fonctions. Celle du ſeigneur de Bardolf eſt de faire apprêter, pour la bouche du roi, un plat de gruau qu'il ſert lui-même ſur la table de Sa Majeſté. Le ſeigneur de Scoulton eſt le lardeur en chef de la cuiſine royale ce jour-là; & tout le lard qui reſte après le repas lui appartient. Le ſeigneur de Wirkap fournit au Prince le gant qu'il met à ſa main droite. Le ſeigneur de Lyſton doit ſeul faire les gauffres & les ſervir ſur la table du Souverain. Les autres prétentions, dont la liſte ſeroit trop longue, ſont relatives à tout ce qui ſe pratique dans cette circonſtance; & il n'y a point d'article, qui ne forme l'objet de quelque conteſtation.

Chacun emporte les effets que ſon emploi ou ſa dignité lui ont donné le droit de toucher ou de ſervir. Le grand chambellan a lui ſeul, pour avoir préſenté la chemiſe, trente aunes de velours cramoiſi, le lit du roi, & tout le

meuble de la chambre où il a couché, ainsi que ses habillemens de nuit ; mais il est d'usage que tout soit racheté le jour même. Le champion garde le cheval qu'il a monté, & reçoit de plus une coupe & un couvert d'or. Il en revient autant au Lord-Maire de Londres, qui verse du vin au roi après le dîner. Toute la vaisselle d'argent appartient au grand-écuyer en qualité de sergent de l'argenterie. Le doyen & le chapitre de Westminster retiennent quantité d'effets précieux qui ont servi à la solemnité. Tous ces articles de l'étiquette ont été réglés au couronnement de Jacques II ; & l'on en conserve l'état dans la Cour des Rôles.

L'église où se passe cette grande cérémonie, portoit anciennement le nom de S. Pierre, auquel elle est dédiée ; mais on ne la connoît plus guere aujourd'hui, que sous celui d'Abbaye de Westminster. Quelques-uns croient que Sibert, Roi d'Essex, & premier Prince chrétien du pays, la fonda sur les ruines, &, en partie, des matériaux d'un temple d'Apollon. Les Danois la détruisirent lorsqu'ils prirent possession de la Grande-Bretagne. Saint Edouard entreprit de

la rebâtir ; mais il n'en jetta que les fondemens. Henri III y fit travailler le reste de son regne ; & Edouard son fils la conduisit au point où elle est actuellement. Cet édifice est vaste, très-exhaussé, mais mal proportionné & construit à la gothique : les tours n'ont pas été élevées plus haut que la voûte de la grande nef. On y voit une chapelle qu'Henri VII fit bâtir, & qui égale par ses statues, ses ornemens & sa sculpture, tout ce que l'Italie offre de plus magnifique en ce genre. C'est le lieu où reposent le corps de ce Prince & ceux de ses successeurs. On ne l'ouvre qu'à certains jours, à certaines heures ; & l'on paie pour y entrer. Les tombeaux d'Henri VII & d'Henri VIII sont exécutés avec beaucoup de soin. La Reine Elisabeth n'a qu'une épitaphe qui, par sa noble simplicité, donne la plus haute idée du regne & des qualités éminentes de cette Princesse. Les Rois suivans ont été moins bien servis à cet égard ; on ne voit aucun monument en leur honneur : pour y suppléer, on a répandu, dans les chapelles, leurs figures en cire avec leurs habits de cérémonie lorsqu'ils siégeoient au Parlement.

Elisabeth changea le monastere de Westminster, un des plus riches du royaume, en une collégiale, & y mit un Doyen, douze Chanoines, trente demi-prébendés, &c. Henri VIII l'érigea en évêché; mais il le supprima douze ans après. Cette église est aujourd'hui le dépôt des monumens élevés à la gloire de la nation, & renferme, comme l'Elisée de Virgile, les personnes célebres qui ont illustré ou servi la patrie. Le peuple y prend l'intérêt le plus vif; & le temple qui les réunit, est sans cesse rempli de gens attentifs à les considérer. On y voit jusqu'à des vendeuses d'herbes se faire expliquer les inscriptions, & marquer leur admiration pour les grands hommes dont elles contemplent les statues. J'ai vu des Anglois pleurer aux pieds de celle de Shakespeare, en se rappellant les scenes touchantes qui les avoient attendris au théatre.

A l'aspect de tous ces tombeaux, je disois à mon conducteur: « vous avez » ici un moyen singulier d'encourager » vos beaux esprits! Dès qu'il meurt, » vous lui faites dresser un mausolée; & vous le placez au milieu de

» vos Rois : mais tant qu'il est vivant, » il est aussi mal reçu à la Cour, que » s'il alloit présenter un placet contre » les Ministres. L'argent que vous met- » tez à lui ériger un monument, ne se- » roit-il pas été mieux employé à lui pro- » curer la subsistance dont il a besoin ?

» Ce reproche, répondit M. de Brossier, » ne peut regarder que nos peres ; car » aujourd'hui nous sommes plus équita- » bles. Un homme de génie est tellement » favorisé du Public, & ses ouvrages » se vendent avec tant de rapidité, qu'il » peut se passer des secours & des fa- » veurs du gouvernement. D'ailleurs les » honneurs qu'on lui rend après sa mort, » ont quelque chose de plus généreux, de » plus désintéressé, & par conséquent de » plus flatteur pour lui, que des pen- » sions qui ne sont accordées le plus sou- » vent, qu'en échange d'un encens aussi » avilissant pour celui qui le reçoit, que » pour celui qui le donne. Je ne con- » nois de pension fondée en Angleter- » re pour les Gens de Lettres, que celle » du Poëte Laureat ; encore ne fait-elle » que l'exposer à la satyre, & quelque- » fois au mépris de tous ses confreres. » L'espoir d'un tombeau à Westminster

» excite plus vivement nos beaux es» prits à se distinguer; & ils se con» solent aisément de vivre comme des » gueux, dans l'espérance d'être un jour » enterrés comme les Rois. Je vous » crois pourtant plus sensés, de fournir » aux vôtres des secours qui les font » vivre, & après leur mort, de les en» terrer comme tout le monde ».

Je ne citerai point ici, Madame, tous les grands hommes qui ont un mausolée dans cette abbaye : voici seulement une partie des noms que j'ai retenus en parcourant les épitaphes.

Celle de Newton est en vers latins, avec une inscription très-emphatique. Un passant la trouvant trop longue, écrivit avec un crayon sur un cube qui fait partie des accompagnemens : « *Virum si » nescis, abito* : Si tu ne le connois pas, » va-t-en». Ce monument occupe une des places les plus distinguées de l'église; la statue est environnée de livres, de globes, & de tous les attributs de l'astronomie. Quel que soit le zèle des Anglois pour la réputation de cet homme célebre, c'est son nom autant que son systême qu'ils aiment à répandre, c'est-à-dire, la gloire de leur nation autant que les lumieres de sa philosophie.

L'épitaphe de Chaucer nous apprend que ſon tombeau fut fait par un ſimple particulier, cent ſoixante-ſix ans après la mort de ce poëte. Simon Harcourt, Chancelier d'Angleterre, a rendu les mêmes honneurs au poëte Philips. On trouve, parmi ces brillantes ſépultures des exemples fréquens d'une pareille généroſité.

Dryden fut enterré ici par ſouſcription; mais ſa tombe étant reſtée ſans ornemens, le Duc de Buckingham, qui protégeoit les Lettres, lui fit bâtir un mauſolée, ſur lequel on voit ſa ſtatue avec une inſcription latine d'une noble ſimplicité.

La nation entiere s'unit, après la mort de Spenſer, pour honorer ſa mémoire. L'épitaphe, qui eſt en Anglois, dit: « Ci-gît le prince des Poëtes de ſon » tems. Son divin génie n'a pas beſoin » d'autre témoignage que celui de ſes » œuvres «.

Butler vêcut dans la pauvreté juſqu'à l'âge de ſoixante-huit ans, & fut inhumé, aux frais d'un ami, dans le cimetiere de Saint Paul, où il n'eut d'abord ni épitaphe, ni tombeau. Un citoyen de Londres lui en fit élever un à Weſtminſter; & à cette occaſion,

un Poëte composa des vers dont voici le sens. « Tandis que le pauvre Butler » respiroit encore, il ne trouvoit per» sonne qui lui donnât à dîner. Mort » presque de faim & réduit en poudre, » on lui érige un monument. Voilà le » sort des poëtes; ils demandent du » pain, on leur donne une pierre ».

Les ouvrages de Gay plurent à la Cour; mais on négligea sa personne. Il eut mille protecteurs, point de pension, mourut pauvre; mais il repose sous une riche sépulture. Le Duc & la Duchesse de Queens-Bury firent construire ce mausolée; & Pope en composa l'épitaphe. Gay en avoit fait une lui-même, où il disoit: « La vie est un » jeu d'enfant: je le pensois autrefois; » je l'éprouve aujourd'hui ».

Pope n'a point ici de monument; il s'est privé de cet honneur en vivant & mourant Catholique. Cette raison n'a pourtant pas empêché notre Saint-Evremont de figurer dans ce noble cimetiere avec les beaux-esprits & les Rois.

Non loin de sa tombe, est celle du poëte Owens, aussi célebre par le sel & le tour aisé de ses épigrammes, que par son extrême misere & sa force à la supporter.

Charles II apprenant la mort de Cowley, dit que ce poëte n'avoit pas laissé un plus honnête homme que lui en Angleterre. C'étoit la seule inscription qu'il falloit mettre sur son tombeau qui se voit à Westminster.

Adisson est enterré dans le cloître, où une pierre adossée à la muraille, désigne simplement le lieu de sa sépulture. La douleur publique honora plus sa pompe funebre, que cette magnificence inventée par l'orgueil des vivans, pour rendre un ridicule hommage aux cendres insensibles des morts. On raconte qu'un crocheteur traversant cette église, & voyant une foule de spectateurs occupés, les uns à contempler ces monumens, les autres à lire les épitaphes, s'écria tout haut : « Combien de mensonges sur toutes ces pierres » !

Ce terrein renferme aussi les cendres des gens singuliers ou par leurs talens, telle que l'actrice Oldfield, ou par un grand âge, comme Thomas Par, dont l'inscription porte qu'il mourut âgé de cent cinquante-deux ans en 1635, & vêcut sous dix souverains, depuis Edouard IV jusqu'à Charles I. A l'âge de cent ans il fut appellé en justice, pour avoir fait un enfant à une jeune fille,

& condamné à une pénitence publique devant la porte de l'église, couvert d'un drap blanc, & un cierge à la main, suivant l'usage du tems.

Les Tombeaux de Westminster ne se font point aux frais de l'Etat. C'est une affaire de pur intérêt particulier, & non une institution nationale. On s'adresse au Chapitre, qui pour 20 ou 30 guinées, accorde le privilege de creuser une sépulture, & pour une double somme, fournit une place convenable pour un mausolée. Un particulier qui avoit épousé la niece de Newton, fit seul les frais du monument funebre de ce grand philosophe. Casaubon reçut le même service d'un chanoine de cette église, où il avoit lui-même possédé une prébende.

Comme les talens ne déshonorent point en Angleterre, un acteur chéri du Public est enterré avec beaucoup de pompe, & a toujours un concours nombreux à ses funérailles. La célebre actrice Oldfield a été inhumée par les soins & aux dépens de ses amis. Elle avoit été exposée pendant deux jours sur un lit de parade; & ses obseques se firent avec autant de magnificence & de

dignité;

dignité, que si pendant sa vie elle eût été un de ces augustes personnages, qu'elle n'avoit fait que représenter au théatre. Le drap mortuaire qui couvroit son cercueil, fut porté par six personnes de la première qualité ; & le Doyen du Chapitre de Westminster officia à la cérémonie. Cette actrice nous est dépeinte comme la femme de son tems, qui a poussé le plus loin le luxe & la sensualité ; & voici ce que Pope lui fait dire au moment de l'agonie : « Quelle horreur ! un linceuil de » laine ! ah, cela révolte ! Que mes » femmes préparent mes dentelles les » plus précieuses, mon linge le plus » beau ; sur-tout que le rouge ne soit » point épargné ; je ne puis souffrir l'i- » dée de paroître laide après ma mort ». Le linceuil de laine dont se plaignoit Mlle Oldfield, fait allusion à l'acte du Parlement qui, pour augmenter la consommation des laines, ordonne que tous les morts soient ensevelis dans de la flanelle.

C'est dans la grande salle de Westmister, qu'un Lord d'Angleterre, accusé d'un crime capital, est jugé par l'assemblée des Pairs. Ce jugement est l'acte

le plus auguste, que puisse exercer la justice criminelle; & elle s'y montre avec toute la pompe qui accompagne ailleurs les plus grandes solemnités. Les Pairs absens sont sommés d'y assister; la famille royale y est invitée; & Sa Majesté est suppliée d'indiquer le jour pour l'ouverture des séances, de donner une garde pour le nouveau tribunal, & de nommer un grand Sénéchal pour y présider.

Cette charge étoit autrefois la premiere du royaume; mais Henri IV qui l'avoit exercée, trouvant son autorité trop étendue, jugea à propos de la supprimer. Elle fut héréditaire dans la maison de Lancastre jusqu'au regne de ce Monarque; mais depuis, elle n'a plus eu qu'une existence momentanée, soit pour le jugement d'un Pair, soit pour le couronnement des Rois. Dans le dernier cas, c'est chez lui que se tient le bureau où l'on décide les prétentions de ceux qui ont droit d'être employés à la cérémonie; c'est lui qui porte la couronne royale dans les processions qui se font à cette occasion. Ses appointemens sont au moins de mille guinées par jour; mais il est rare

qu'il occupe plus de deux ou trois jours cette grande place.

Dans le procès fait à un Lord, cet officier représente la personne du Roi; & toutes les fois que l'Accusé sort, rentre & reparoît à la barre de la Cour, il se met à genoux devant le Grand Sénéchal, comme si le Monarque étoit présent. Le fond de la salle est occupé par deux grandes tribunes fermées de rideaux, dont la droite est pour la famille royale, la gauche pour les Ministres étrangers & autres gens de distinction. Vis-à-vis de ces loges, s'éleve un trône surmonté d'un dais de velours cramoisi; & au-dessous du marchepied est le siege du Grand Sénéchal : les autres officiers sont les Secrétaires d'Etat, les Grands Juges assis en face du trône sur des sacs de laine, pour qu'on n'oublie jamais, dans ce Conseil auguste de la nation, que la laine est de toutes les productions du pays la plus utile, & que l'ayant sans cesse sous les yeux, on ne fasse aucune disposition qui puisse nuire à cette branche de commerce. Il y a, des deux côtés, des sieges semblables pour les autres Pairs. A l'extrêmité de la salle,

vis-à-vis du trône, est la barre de la Cour, où doit être placé le Coupable, & devant lui, suivant la nature du crime, une hache droite ou renversée. Au bas de cette barre, on ménage deux bancs, l'un pour l'Avocat du Roi & le Procureur Général, l'autre pour la famille de l'Accusé, & le Jurisconsulte dont il lui est permis d'employer le ministere. Toute cette Cour n'occupe que le milieu de la salle; dans les côtés, sont disposés, en amphithéatre, des sieges remplis par les personnes distinguées en hommes & en femmes, que la curiosité y amene.

La salle, le trône, les bancs, les gradins & toutes les parties de cette grande décoration, sont couverts de diverses étoffes couleur de feu; & l'on évalue cette dépense à cent mille francs. Le Grand Chambellan, qui en a la direction & en fait les honneurs, répand dans le Public autant de billets, que le lieu peut contenir de spectateurs. Il y a de ces billets qui ont cours sur la place pour six guinées, & trouvent des acquéreurs. Ce fut dans cette même salle, ainsi disposée, & au milieu d'une semblable affluence, qu'a été instruit le procès du malheureux

Charles I. Il ſeroit difficile d'imaginer une aſſemblée plus brillante : elle réunit en femmes toute la nobleſſe des trois royaumes qui ſe trouve à Londres, ou qui y accourt pour aſſiſter à ce grand jugement ; car ici aucune affaire criminelle ne ſe traite en ſecret : les interrogatoires ſe font à portes ouvertes ; & tous les procès intéreſſans s'impriment dans les gazettes.

L'aſſemblée commence à ſe former à ſept heures du matin. Les Pairs marchent deux à deux, vêtus de robes rouges bordées d'hermine : ils ſont ſuivis des Princes, des Grands Juges, & du Grand Sénéchal qui porte une longue baguette de coudrier pour marquer ſa dignité. Il la tient à la main pendant toute la ſéance, où le Grand Chambellan, qui en a une moins longue, fait les fonctions de maître des cérémonies. Chaque Seigneur, en paſſant devant le trône, s'incline par reſpect, & ſalue la Majeſté royale qui eſt cenſée y réſider.

L'Accuſé ſorti de ſa priſon, arrive vêtu de noir dans ſon carroſſe avec ſa livrée. Il entre dans la ſalle précédé d'un Huiſſier, & accompagné de deux Sergens, tenant chacun une hache

d'armes. S'il ne doit avoir que la tête tranchée, le taillant est en dehors : si le crime mérite la potence, la hache est tournée en dedans & renversée. Il commence par se mettre à genoux; mais le Grand Sénéchal lui ayant annoncé les chefs d'accusation, lui permet de se lever & de se tenir debout, toujours environné de l'effrayant cortege avec lequel il est arrivé.

On lit ensuite les procédures faites par le premier Juge pour constater le corps du délit. Les témoins déjà ouïs sont présentés au Coupable, qui propose contre la plupart d'entr'eux des moyens de récusation, que la Cour admet ou refuse suivant l'équité. Les dépositions sont lues à haute voix; on s'arrête à chaque phrase; l'Accusé y répond, fait des interpellations, lie une espece de conversation avec les témoins, satisfait aux questions que chaque Pair veut lui faire; & le tout est à l'instant même noté par le Greffier. On entend ensuite les témoins que l'Accusé a droit de produire pour sa décharge; & le Procureur Général fait à leur égard le même personnage, que le Prisonnier envers ceux qui ont déposé contre lui. Un des

Grands Juges résume les motifs de condamnation, combine les moyens de défense, & présente aux Pairs le point de leur décision sous l'aspect le plus favorable à l'Accusé. Le Grand Sénéchal recueille les voix; & chaque Lord mettant la main sur la poitrine, sans faire de serment, car c'est un de leurs privileges d'en être dispensés, répond suivant les cas: « Je déclare sur mon hon» neur, qu'un tel est coupable; ou je certifie qu'il est innocent ». Quel que soit son sort, le Sénéchal prononce la sentence & rompt sa baguette, pour signifier que sa commission cesse dans ce moment.

Ici, tout le monde est jugé par ses pairs: gens de robe, gens d'épée, négocians, bourgeois, artisans, laboureurs, tous les états enfin se jugent entre eux dans les affaires criminelles. On nomme douze personnes choisies exprès pour chaque procès, ou tirées au sort parmi les habitans du lieu, qui doivent être de la même condition que l'Accusé. C'est ce qu'on appelle les Jurés. La loi veut qu'ils soient au moins locataires d'une maison, qu'ils aient la réputation de gens d'honneur & de

probité, & n'aient pas moins de vingt ans. Celui qui préside, qui recueille les voix & qui prononce, prend le titre de Chef de la Justice. Il porte, comme le Grand Sénéchal, une baguette qui marque sa dignité. Il la remet à l'Huissier qui la tient à la main tant que dure l'instruction. Les Jurés font serment d'observer les formes juridiques, & de rendre leur jugement avec équité. C'est à quoi les exhorte un des Grands Juges dans un discours où il leur dit : « qu'en devenant les arbi-
» tres de la vie & de la mort de leur
» concitoyen, ils doivent joindre, dans
» cette auguste fonction, la simplicité,
» la bonne-foi de leurs ancêtres aux
» motifs d'honneur & de conscience
» qui les dirigent ». La loi prononce les plus grandes peines contre ceux qui seroient convaincus d'avoir prévariqué dans leur ministere. Elle les déclare infames, indignes de créance, déchus de tous droits, destitués de toute protection de la part du Prince, & de tout appui de la part des loix. Leurs biens sont confisqués, leurs maisons démolies, leurs prés labourés, leurs arbres arrachés, & leurs corps détenus

dans une prison perpétuelle. Les mêmes peines sont décernées contre les faux témoins & contre les délateurs calomnieux en matiere capitale.

Après que les Jurés ont pris leur place & que l'Accusé est arrivé, ce dernier se tient debout; & les témoins se présentent successivement, les uns pour déposer contre lui, les autres pour parler en sa faveur. Il répond à tous les griefs, nie les faits, les explique, interpelle ses adversaires; & ces derniers ou persistent dans leurs accusations, ou les diminuent, ou les aggravent.

Les criminels peuvent se faire assister par un avocat qui leur sert de défenseur & de conseil; mais toute discussion de fait lui est interdite; son ministere se borne à débattre l'application de la loi, & à en éluder, s'il le peut, la décision qui prononce contre sa partie. Les moyens les plus ridicules & les plus frivoles, les subtilités les plus misérables & les plus puériles, sont quelquefois employés avec succès : les jugemens qui s'impriment chaque année avec les accusations & les défenses, en offrent de tems en tems divers exemples. Un homme mis en justice pour

avoir épousé trois femmes, déclaré coupable par le Juré, alloit être condamné aux peines prononcées contre les bigames. Son avocat opposa le texte même de la loi, qui ne regarde, disoit-il, que les hommes qui ont deux femmes, sans parler de ceux qui en ont trois. On fit droit sur cette observation; & le coupable fut renvoyé absous. Un autre nommé Christophe, fut arrêté pour crime de haute trahison; & dans le procès, son nom latin étant écrit par un *e*, *Christopherus*, l'avocat prétendit faire valoir cette faute d'orthographe, & prouver qu'on ne devoit pas attribuer à *Christophorus*, l'attentat commis par *Christopherus*.

Après l'instruction du procès, qui se fait toujours publiquement, le prisonnier se retire. Le Juge donne, de bouche, aux Jurés le résumé des charges résultantes des dépositions, les instruit des circonstances du délit, & leur ayant exposé les différens points de la loi, leve le siege, sort & les laisse décider. Les Jurés ne prononcent pas que l'Accusé doit être pendu, brûlé, &c; il suffit qu'ils dénotent la nature & l'existence de son crime;

car dès qu'il en eſt convaincu, il encourt néceſſairement la peine portée par la loi. Comme le jugement doit être unanime, ils paſſent dans la chambre du conſeil, & y demeurent enfermés ſans boire ni manger, ſans feu, ſans lumiere, juſqu'à ce qu'ils ſoient tous d'accord. Si le délit ſe trouve d'une pleine & entiere évidence, ils jugent quelquefois ſur le lieu même; & ſi l'un d'eux venoit à mourir avant la déciſion, le Coupable ſeroit ſouſtrait à la Juſtice.

Vous voyez que toutes les formes judiciaires ſont en faveur de l'Accuſé. On lui laiſſe la liberté de ſa perſonne en donnant une caution; il peut récuſer un certain nombre de témoins & même de Jurés; & ſi, à l'audience, il ne ſe préſente ni accuſateur, ni partie, il eſt réputé innocent, malgré les preuves acquiſes & fortifiées par ſon aveu. S'il eſt déclaré coupable, il peut réclamer en ſa faveur le Bénéfice du Clergé, qui s'étend non-ſeulement aux gens d'égliſe, mais aux laïques mêmes dans pluſieurs cas.

Sous le regne de Guillaume II, les Anglois étoient ſi ignorans, qu'à peine

les prêtres même ſavoient-ils lire. Ce Prince, pour engager ſes ſujets à s'inſtruire, ordonna que pour meurtre commis ſans deſſein prémédité, pour un vol ſans effraction, pour crime de polygamie, &c, l'Accuſé pourroit racheter ſa vie, s'il étoit capable de lire une page à livre ouvert dans la Bible. Quoiqu'aujourd'hui il n'y ait preſque pas un payſan dans le royaume, qui ne ſache lire & écrire, cette loi ſubſiſte encore par amour pour l'humanité. On dit au Coupable : « Vous qui êtes convaincu de tel » crime, qu'avez-vous à dire pour em» pêcher que Sentence de mort ne ſoit » prononcée contre vous ? Il répond : » je réclame le Bénéfice du Clergé » ; & auſſi-tôt on lui préſente une Bible en caracteres gothiques, dont il lit quelques mots. Le Juge demande au Miniſtre : « lit-il, ou ne lit-il pas ? Le Mi» niſtre répond : il lit comme un Clerc » ; & alors le Criminel eſt marqué, à la main, d'un fer chaud, & renvoyé. Au reſte, les lettres gothiques ne ſont guere moins connues en Angleterre que le caractere romain, & l'on s'en ſert encore dans pluſieurs occaſions : les actes du Parlement, les proclamations des Rois,

&c, ne s'impriment point autrement. Les Lords sont toujours censés savoir lire, & ne sont pas marqués d'un fer chaud, lorsqu'ils se rachetent par le Bénéfice du Clergé. On ne peut invoquer plus d'une fois ce singulier privilege.

Dans aucune affaire criminelle, on n'exige le serment de l'Accusé : cette formalité ne regarde que les Jurés & les témoins ; & si le prisonnier est absous, il peut agir en dommages-intérêts contre le dénonciateur, contre la partie civile, & même contre la partie publique. Toute écriture privée ne fait foi, qu'après que celui contre lequel on s'en sert, avoue de son plein gré qu'elle est de sa main. Le simple déni de la reconnoître, annulle ou exclut toutes preuves contraires.

La douceur & l'humanité se manifestent jusques dans la sentence de condamnation : « vous avez été amené en » justice, dit le juge au criminel ; vous » vous en êtes rapporté au jugement de » Dieu & du peuple, qui vous déclare » coupable. Les loix ordonnent que » vous finissiez vos jours par tel ou tel » genre de mort ».

On n'exécute aucun malfaiteur dans

tout le royaume, que sa sentence ne soit signée par le roi, & que Sa Majesté n'ait marqué le jour du supplice. Jusqu'à ce moment, il voit ses amis, boit, se divertit avec eux, & fait, de sa mort même, un sujet de plaisanterie. Un lieutenant de milice condamné à perdre la tête, envoya, la veille, des billets à ses camarades avec cette adresse : « le lieutenant Cambell fait bien des complimens à M.... Il l'invite à venir prendre une tasse de chocolat chez lui demain matin, & à lui faire l'honneur de l'accompagner jusqu'à Tyburn, pour assister à la cérémonie de son exécution ». Tyburn est un grand chemin à un quart de lieue des fauxbourgs de Londres, où l'on fait mourir les criminels.

On ne connoît ici que deux sortes de peines capitales pour cause d'assassinat; le feu pour les femmes coupables du meurtre de leurs maris, & la potence pour les hommes dans tous les cas d'homicide volontaire. Les Pairs sont eux-mêmes condamnés à ce supplice. Anciennement il étoit au pouvoir du Roi de commuer la peine; mais par une disposition nouvelle, qui ordonne que toute personne convaincue de meur-

tre, de quelque rang qu'elle puiſſe être, ſoit pendue & portée à l'amphithéatre de chirurgie, Sa Majeſté n'a plus que le droit d'accorder la grace, ou de différer l'exécution. Du moment qu'on a lu la ſentence au priſonnier, il ne peut voir perſonne, & ne doit plus vivre que de pain & d'eau; mais cette loi eſt mal obſervée.

Le ſeul cas où l'on fait ſubir la torture en Angleterre, c'eſt lorſque l'Accuſé refuſe de répondre à l'interrogatoire. S'il s'obſtine à garder le ſilence, on le remet dans ſon cachot; & on lui donne une eſpece de queſtion que les Anglois appellent *peine forte & dure*. S'il parle, on inſtruit ſon procès par la voie ordinaire : s'il perſiſte à ſe taire, on l'étend ſur le dos; on lui met ſur le corps une planche ou une plaque de fer chargée de différens poids, qu'on accumule juſqu'à ce qu'il parle ou qu'il expire. Dans ce dernier cas, ſes biens ne ſont pas confiſqués ; raiſon qui a ſouvent engagé des malfaiteurs à ſe laiſſer écraſer, pour conſerver leur ſucceſſion à leurs enfans.

Il ſuffit que la queſtion ait été un moyen bas & cruel d'extorquer aux

esclaves la confession de leurs crimes; pour que les Anglois l'aient toujours rejettée. « Si l'Accusé est innocent, quelle » indemnité, disent-ils, peut le dé» dommager de ce qu'il a souffert ? S'il » est coupable, pourquoi le supplicier » avant que son crime soit connu ? Ces » peines serviles sont si opposées au » génie de notre nation, que les loix » ont respecté notre aversion pour ce » genre de cruauté. Coupables ou non, » nous avouerions tout ce qu'on vou» droit au moment de la torture; peu » sensibles à la mort, nous redoutons » infiniment la douleur. Nos criminels » meurent avec une intrépidité, une » gaieté qui donne au peuple un spec» tacle divertissant ».

Comme les assises pour leur jugement ne se tiennent qu'en certain tems de l'année, il y a toujours plusieurs de ces scélérats pendus à la fois. On en met jusqu'à six, mais ordinairement trois dans le même tombereau; & on les mene à reculons, la corde au cou, au fatal Tyburn. L'exécuteur fait arrêter la voiture sous le gibet, & attache à la poutre l'extrêmité des cordes, dont les autres bouts sont tournés autour du cou de ces mal-

heureux. Il donne un coup de fouet au cheval ; le tombereau part ; & dans l'inſtant tous ces coquins ſont en l'air. Le bourreau ne ſe donne pas la peine de leur fouler les bras & les épaules pour qu'ils ſoient plutôt étranglés ; ce ſont les parens & les amis qui prennent ce ſoin, & tirent l'agoniſant par les pieds pour abréger ſon ſupplice.

Les Anglois ſe moquent de la délicateſſe des autres nations, où l'on ſe fait une ſi grande affaire d'être pendu, & ſont même très-jaloux, le jour de leur exécution, d'y paroitre d'une maniere convenable. Ils ont l'attention de ſe faire raſer, de s'habiller proprement ; & lorſque l'habit, les gants, le chapeau, la perruque, le bouquet ſont achetés & préparés, c'eſt alors qu'ils ſongent à leur conſcience. Pour l'ordinaire ils méditent un diſcours qu'ils prononcent ſous le gibet, & le donnent par écrit au Shérif ou au Miniſtre avec priere de le faire imprimer. Si ce ſont des filles, on en voit qui s'habillent de blanc, ont de grandes écharpes de taffetas, & portent des corbeilles pleines de fleurs qu'elles répandent ſur leur paſſage. Il faut pourtant convenir que

si, parmi ces malheureux, plusieurs meurent proprement & gaiement, le plus grand nombre se fait pendre avec un habit très-négligé & une mine fort triste.

Les supplices de rouer, de tenailler, de tirer à quatre chevaux sont inconnus chez les Anglois. On passe par les armes les soldats qui désertent. Les voleurs qui joignent le meurtre au larcin, sont portés après leur mort dans les écoles de chirurgie de Londres pour y être disséqués. S'ils meurent dans la province, leur cadavre est exposé sur le chemin même, où le délit a été commis. On l'attache avec des chaînes de fer, & on le suspend au gibet. Le pilori est la peine destinée à ceux qui se sont rendus coupables de fourberie insigne ou d'infame imposture, comme d'avoir publié des libelles diffamatoires, rendu de faux témoignages, blasphêmé publiquement, &c. On les expose dans un lieu élevé, la tête passée entre deux planches de bois entaillées, dont celle d'en haut tombant en coulisse, embrasse le cou dans la double entaille. Les mains prises de chaque côté, sont gênées de la même maniere; & le personnage demeure ainsi,

faisant une figure ridicule, pendant plus ou moins de tems, suivant la nature de son crime. Si le peuple n'y trouve rien de trop odieux, il se contente de regarder le coupable & d'en rire; mais si l'action paroît basse & infame aux yeux même de la canaille, cet honnête homme, qui porte sur un grand papier attaché à sa cravatte, son éloge en gros caracteres, devient le jouet de la populace. Elle se divertit à lui jetter de la boue, des pommes pourries, & même des pierres, quoiqu'elles soient défendues par la police.

Ce que les Anglois appellent Crime de Haute Trahison, ne l'est pas toujours de Leze-Majesté. Dans un statut donné sous Edouard III, il est dit que d'enlever, d'emprisonner ou de tuer le Chancelier, le Grand-Trésorier & les grands Juges faisant les fonctions de leurs charges, d'entretenir un commerce criminel avec la reine, la fille aînée du roi, la femme de l'héritier présomptif de la couronne, de contrefaire le grand ou le petit sceau, de rogner la monnoie & d'en faire de la fausse, sont des Crimes de Haute Trahison. Une femme qui ôte la vie à son mari, un en-

fant qui tue son pere ou sa mere, un domestique qui fait mourir son maître ou sa maîtresse, un prêtre qui assassine son évêque, ne sont que des Crimes de Petite Trahison, pour lesquels les hommes sont traînés sur la claie & pendus, les femmes brûlées après avoir été étranglées. Voici la sentence qui se prononce contre les délits de la premiere espece. « De la prison vous serez » conduit sur une claie au lieu de votre » supplice; là vous serez pendu par le » cou, & incontinent détaché étant » encore envie, afin que vos intestins » soient séparés de votre corps, & brû» lés à vos yeux. Votre tête sera cou» pée, & votre cadavre sera séparé en » quatre parties, dont on disposera » selon le bon plaisir du Roi ».

Mais c'est assez, Madame, parler de jugemens, d'exécutions, de criminels, de morts & de tombeaux; les spectacles de Londres, l'état actuel de ses différens théatres, les pieces, les Acteurs, les Actrices pourront vous offrir des objets plus agréables, que je réserve pour la lettre suivante.

Je suis, &c.

A Londres, ce 30 Août 1755.

LETTRE CCXX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

ON croit assez généralement que l'Angleterre n'a eu de théatre qu'après tous ses voisins. On parle cependant de certains poëtes vagabonds qui, dès le quatorzieme siecle, exécutoient des farces en pleine campagne. Les clercs des paroisses de Londres représenterent des pieces saintes, auxquelles on accouroit de toutes les parties du royaume. Les Anglois eurent donc comme nous, comme les Italiens, comme les Espagnols, des Mysteres & même des Moralités, qui se jouoient quelquefois par des ecclésiastiques.

L'Eguille de Dame Gurton, sous le regne d'Henri VIII, est regardée comme la premiere comédie Angloise, c'est-à-dire, la plus ancienne. C'est alors que les écrivains commencerent à travailler pour le théatre. Henri Parker composa quelques tragédies; & Jean Hoker s'exerça dans le genre comique. Après eux parurent Sackville, Buc-

khurst, Norton, Ferrys, Heywood & Lillie: mais l'art n'étoit encore qu'à son enfance; & ces Auteurs mettoient l'enflure à la place de la noblesse, les pointes, les jeux de mots à la place de la plaisanterie: les tragédies & les comédies violoient également les regles de l'honnêteté & celles du théatre. Le véritable art dramatique reçut l'existence, &, pour ainsi dire, la perfection du génie créateur de Shakespeare.

La premiere troupe réguliere de comédiens qui s'établit en Angleterre, fut celle des *Enfans de la Chapelle royale* au commencement du regne d'Elisabeth. Quelques années après, comme les pieces devenoient plus bouffonnes, il se forma une autre troupe sous le nom des *Enfans de la joie*. Toutes deux acquirent de la réputation, & en firent naître d'autres qui remplirent Londres de salles de spectacles. La reine prit douze des principaux comédiens à ses gages; & à son exemple, plusieurs seigneurs en eurent à leur service, qui représentoient non-seulement en particulier dans les maisons des nobles, mais encore en public sous leur protection. Les salles étoient de grands

cabarets, où les jeunes gens des deux sexes venoient contracter des engagemens illicites, où l'on tenoit publiquement des discours indécens & séditieux, où l'on donnoit une libre carriere au libertinage & à la licence. Ces abus firent défendre de jouer publiquement aucune piece, qui n'eût été approuvée par le Lord-Maire; mais comme ce réglement fut mal observé, & que les spectacles n'en devinrent pas moins licentieux, on les supprima pendant quelque tems, comme pernicieux à la religion, à l'Etat, & aux bonnes mœurs.

Le théatre reprit tout son crédit sous le regne de Jacques I. Shakespeare, Fletcher & d'autres obtinrent un privilege, qui les autorisoit à représenter des comédies non-seulement dans leur salle ordinaire, mais dans toute l'étendue du royaume. On vit paroître alors d'excellens acteurs & de bons poëtes; & chaque année on donnoit des pieces nouvelles, qui porterent au plus haut degré la passion des Anglois pour la comédie. Ce goût dura jusqu'au regne de Charles I; mais les Puritains, devenus puissans, attaquerent ouvertement les

ſpectacles comme des jeux infames & diaboliques. Les théatres resterent fermés pendant le Protectorat de Cromwel; ils ſe rouvrirent à l'avénement de Charles II; & ce prince, amateur du plaiſir, favoriſa ſpécialement celui de tous les arts qui ſemble, à pluſieurs égards, le plus fait pour en procurer.

En vous parlant autrefois des Auteurs dramatiques qui vivoient alors, j'ai oublié le célebre Wicherley, qui fut long-tems l'amant déclaré de la maîtreſſe chérie de ce Monarque. Cet homme paſſoit ſa vie dans le plus grand monde, en connoiſſoit les vices, les ridicules, & les peignoit du pinceau le plus ferme, avec les couleurs les plus vraies. Il a fait un *Miſantrope* qu'il a imité de Moliere, avec des traits plus forts & plus hardis, mais moins de régularité, de fineſſe & de bienſéance.

Vu les modeles que notre théatre offre aux Anglois, il eſt étonnant qu'ils s'obſtinent à tourner le dos, dans la plupart de leurs pieces, à ces mêmes regles qu'ils admirent ſi ſouvent dans les nôtres. Ces fiers voiſins ne veulent rien tenir de nous. Il ſuffit que la raiſon & le goût ſoit de notre côté, pour qu'ils

qu'ils cherchent à s'en éloigner. Mais ce qui leur manque du côté des regles, est abondamment remplacé par le choix des situations les plus capables de déchirer l'ame. Nous conduisons une intrigue dramatique avec plus d'esprit, plus de délicatesse ; nous savons piquer davantage la curiosité, & soutenir les progrès d'un intérêt qui va toujours en croissant. Ce sont les grandes passions que les Anglois s'efforcent d'exciter. Chez nous les émotions de l'inquiétude sont le terme où s'arrête le pathétique ; chez eux on le pousse jusqu'à l'extrême désespoir. C'est au cœur qu'ils portent leurs coups ; d'une main hardie & vigoureuse ils en ébranlent toutes les fibres, & ne craignent pas de donner aux spectateurs une dose trop forte de sentiment. Aussi les tragédies qu'ils suivent avec le plus de fureur, sont un assemblage de scenes atroces qui font frémir l'humanité. Mourir est si peu de chose pour ces insulaires, qu'il faut, pour les toucher, des images plus fortes que la mort même.

A parler en général, les Anglois n'ont ni le goût fort délicat, ni l'esprit fort sensible aux beaux arts ; pour leur plaire,

leurs poëtes tragiques n'ont que la ressource du poignard, & les comiques, que celle des obscénités. Les premiers vous mettent sous les yeux tout ce que peut exécuter, tout ce qu'est capable d'imaginer la cruauté la plus brutale, la plus rafinée scélératesse. Les seconds ne songent qu'à amuser, jamais à corriger ou à instruire. Ces défauts viennent de la corruption & de la débauche que la Cour de Charles II inspira aux Auteurs de son tems, lesquels ont servi de modeles à leurs successeurs. Une piece nouvelle où l'on se proposeroit de rendre les hommes vertueux, passeroit pour insipide.

La confusion dans l'intrigue, le désordre dans le plan, une multiplicité d'actions qui étouffe l'intérêt principal, sont les vices ordinaires des drames Anglois, qui tiennent peut-être par là du caractere de la nation. Ces Insulaires ne veulent pas concevoir que plus le sujet est simple, plus il y a de mérite à le développer. Pour des gens qui se piquent de littérature, doivent-ils ignorer que c'étoit-là une des grandes qualités de Sophocle & d'Euripide, ces premiers maîtres de l'art du théatre. Soit que l'habitude ait prévalu, soit que les An-

glois aient le génie trop tragique pour se plier à la sage régularité des François & des Grecs, leurs poëtes semblent s'être fait un principe de violer les loix les plus fondamentales de cet art.

On a souvent demandé d'où peut leur venir ce goût pour les pieces monstrueuses ? Pourquoi ils exigent que devant eux la scene soit toujours ensanglantée, & qu'on leur offre sans cesse le fer, le poison, les tortures, les gibets, des ombres, des spectres, des démons, des sorciers, &c ? C'est, disent quelques-uns, que ce peuple étant naturellement rêveur & mélancolique, il faut, pour le réveiller, les plus violentes secousses, des batailles sanglantes, des monstres, des enfers, des cadavres. D'autres pensent que les arts de pur agrément étant peu cultivés en Angleterre, le total de la nation est encore dans une espece de barbarie, & qu'il est naturel que des spectacles barbares soient de son goût. Ceux qui, parmi nous, fréquentent le théatre, sont presque tous des gens bien élevés, qui ont une teinture des lettres, & sont connoisseurs jusqu'à un certain point; au lieu qu'à Londres, la populace forme le gros

du parterre; & vous savez qu'il n'y a guere que des massacres horribles & des morts funestes, qui puissent frapper cette classe d'habitans.

Ces scenes de carnage sont annoncées par un grand tapis qui forme le champ de bataille, & qu'on enleve ensuite avec les morts. C'est quelque chose de plaisant, que de voir relever ces cadavres de dessus le théatre. Deux valets sont chargés de ce ministere: l'un prend la tête, l'autre les pieds. Si l'acteur mort ne joue pas bien son rôle, il est sifflé, & applaudi à tout rompre s'il s'en acquitte au gré des spectateurs. Comme il est censé être déjà froid, il faut qu'il conserve toutes les formes d'un cadavre qu'on remue; qu'il ait les bras roides, les jambes de même, &c.

Vous avez souvent entendu parler de ces scenes de bas comique, qu'on voit paroître avec surprise dans les pieces du genre le plus noble; telles que celle des fossoyeurs dans Hamlet, des magiciennes dans Macbeth; des savetiers dans Jules César, de Malicorne avec le diable dans le Duc de Guise, &c. C'est encore pour répandre plus de variété, qu'on y intro-

duit de la musique avec des chansons tendres, pieuses, ou bouffonnes; qu'on y trouve jusqu'à des conciles, des processions, des mariages, des baptêmes & des vœux monastiques. Tous ces écarts ne sont vus de bon œil à Londres, que parce qu'ils ont leur fondement dans les préjugés d'une mauvaise éducation. Le peuple se soucie peu des regles, pourvu qu'on l'amuse ou qu'on l'étonne. Chez toutes les nations il aime tellement les spectacles terribles, qu'on le voit courir en foule aux sanglantes exécutions des criminels, & environner ces théatres de douleur & d'ignominie, dressés dans les places publiques.

Les tragédies Angloises sont presque toutes historiques; & les sujets anciens ou modernes leur conviennent également. Le plus grand nombre est tiré de l'histoire d'Angleterre. Shakespeare, qui vivoit sous le regne d'Elisabeth, a introduit sur la scene Henri VIII, pere de cette princesse, & ne l'a assurément pas flatté. Il appelloit ses pieces, non des tragédies, mais des histoires, ne changeoit presque rien aux circonstances; & lorsque les événemens d'un

regne étoient trop multipliés, il en faisoit deux ou trois tragédies qu'il intituloit premiere, seconde ou troisieme partie de telle histoire. Elles sont, pour l'ordinaire, plus longues que les nôtres; & l'action compliquée est si essentielle dans ces sortes de drames, que nos meilleures tragédies jouées à Londres, ne feroient nul plaisir au commun des spectateurs. Les Auteurs Anglois connoissent si bien le goût de leur nation à cet égard, qu'après avoir traduit plusieurs de nos pieces, ils n'ont osé les hasarder au théatre dans leur simplicité. Phedre, Mithridate, l'Avare, le Misantrope n'ont paru à Londres, qu'après avoir été surchargées d'intrigues & de spectacles. Toutes ces machines, qui nous paroissent d'un goût grossier & subalterne, sont nécessaires pour remuer un peuple, qu'il faut toujours réveiller par la diversité des images & le changement des situations.

Depuis près de deux siecles, la réputation de Shakespeare se soutient sur tous les théatres d'Angleterre. C'est toujours un nouveau plaisir à la représentation de ses drames. Les Comédiens voient-

ils leur ſpectacle deſert, & le parterre inſenſible aux différens ouvrages qu'on lui annonce ? Ils ont recours à ceux de ce grand poëte ; & le public y court en foule. C'eſt ici le lieu de dire un mot de cet illuſtre Dramatique : ce que vous apprendrez de ſon éducation, de ſes emplois, de ſes mœurs, de ſa fortune, pourra ſervir à vous donner une idée plus diſtincte de ſon génie & de ſes talens.

Guillaume Shakeſpeare naquit en 1564 à Strafford, dans le comté de Warwick. Son pere, chef d'une manufacture de laine, ſe trouvant chargé d'une nombreuſe famille, ne lui donna d'autre éducation que ſon propre commerce. Quelques-uns prétendent qu'il lui fit apprendre le latin ; d'autres aſſurent que Shakeſpeare n'avoit aucune teinture des langues ſavantes, aucune connoiſſance des anciens poëtes. En effet, on ne remarque rien dans tout ce qu'il a écrit, qui paroiſſe imité de leurs ouvrages ; mais on ne peut guere douter qu'il n'ait ſu le François ; ſes pieces ſont remplies de mots & de ſentences employés dans les termes même de cette langue.

Ce poëte se maria fort jeune à la fille d'un riche fermier, avec laquelle il passa tranquillement quelques années de sa vie; mais s'étant lié avec des libertins de son âge, ils volerent le gibier d'un parc voisin; & cette aventure de jeunesse l'obligea de quitter sa province. Il se retira à Londres où il se fit comédien. Le tour admirable de son génie, naturellement porté à cette profession, le fit bientôt distinguer, sinon comme acteur, du moins comme un compositeur excellent; mais il vivoit dans un siecle où la grossiereté & l'ignorance étoient des vices dominans; & il y auroit de l'injustice à le juger suivant les regles de l'art, puisqu'il n'a jamais connu aucune regle. On assure que la reine Elizabeth prit tant de goût pour tout ce qui sortoit de sa plume, qu'elle ne dédaignoit point de se faire rendre compte du plan de ses pieces, & de l'aider quelquefois de ses conseils. On dit qu'après avoir quitté le théatre où il s'étoit enrichi, il retourna dans sa province, & y vêcut encore quelques années, estimé des grands, chéri de ses amis, & jouissant de sa fortune.

Le génie de Shakespeare ne s'est pas

moins affranchi du joug de la rime, que des regles de la vraisemblance. C'est le premier auteur Anglois qui ait osé employer les vers blancs & la prose même dans la tragédie. Ceux qui l'ont pris pour modele, en adoptant ce qu'il a de défectueux, ne l'ont pas également imité dans ce qu'il a de sublime. Ils se sont permis ses négligences, & ne les ont pas rachetées par les mêmes beautés. C'est par paresse que Shakespeare a écrit plusieurs de ses tragédies en prose; c'est manque de talent que les autres ont suivi la même route. Un des articles où le Sophocle Anglois paroît le plus admirable, est celui de la morale. On en trouve de fréquentes leçons dans ses drames, appuyées sur des exemples frappans, qui leur donnent encore plus de force.

Les Anglois, à la maniere des anciens, ont un prologue à la tête de leurs pieces, & un épilogue qui les termine; mais les prologues des anciens faisoient corps avec l'ouvrage, au lieu que ceux des Anglois sont des morceaux absolument étrangers, qu'on pourroit appliquer à toute autre piece. Aussi leur succès n'est-il pas de longue durée: ceux qui réussissent le plus, ne

franchissent guere la troisieme, ou tout au plus, la quatrieme représentation. Ils sont toujours remplis de louanges pour la nation Britannique, & très-souvent de satyres contre la nôtre.

A l'égard de l'épilogue, ce n'est, en général, qu'un amas de quolibets & de plaisanteries grossieres, qui révoltent les honnêtes gens. Il seroit peut-être dangereux d'ôter ce plaisir au parterre de Londres: il ne faut pas le laisser dans le flux des passions qu'un spectacle, ordinairement plein de carnage & de meurtres, peut exciter. Son caractere penche naturellement à une mélancolie noire, qui ressemble assez à ce triste charbon de terre qui brûle dans son isle, ardent, mais sans flamme. Comme il y avoit à Sparte une harmonie guerriere, qui mettoit tous les habitans en fureur & sur le point de s'égorger, il y en avoit une plus douce, qui faisoit renaître le calme dans leur ame. L'épilogue peut produire le même effet sur les Anglois. Ils ont bien, comme nous, leurs petites pieces qu'ils appellent farces; mais l'intervalle de l'une à l'autre est très-long; parce que les acteurs sont obligés, comme quelquefois à Paris, de changer d'habillemens; & il seroit

à craindre que la fermentation n'eût déjà trop gagné les esprits. Ainsi dès que la tragédie est finie, l'acteur ou l'actrice qui doit dire l'épilogue rentre & s'avance sur la scene ; quelquefois même il n'en sort pas, comme dans le martyre de sainte Catherine. Cette sainte, étendue morte sur le théatre, dit à ceux qui veulent emporter son corps : « Arrêtez. Etes-vous fous ? Que le ciel » vous confonde, damnés chiens que » vous êtes. Laissez-moi me relever : » ne savez-vous pas qu'il faut que je ré» cite l'épilogue » ?

Un Ecrivain ingénieux, qui, sous le voile de l'ironie, a fait la critique du théatre Anglois, en releve les défauts à peu près de la maniere suivante. « Voulez-vous, dit-il, à un jeune hom» me, composer une tragédie qui ait du » succès ? Les regles ne doivent pas vous » arrêter ; elles ne servent qu'à réfroidir » le génie. Prenez-moi tout simplement » un drame chez nos voisins ; changez-en » le titre & le nom des personnages ; & » vous conserverez la piece comme un » fondement pour bâtir votre édifice. » Les François vous fourniront les ma» tériaux ; & vous serez l'architecte.

» Comme ils se contentent d'être natu-
» rels dans leurs récits, mais qu'ils sont
» trop simples, vous aurez soin de char-
» ger les vôtres, & de les enfler le plus
» qu'il vous sera possible.

» Finissez votre premier acte par un
» concert, qui suppléera au défaut de
» pathétique dans les expressions; &
» ouvrez le second, soit par la grotte
» d'un magicien occupé à conjurer les
» démons, soit par l'intérieur d'un tem-
» ple, où tout un peuple est attentif
» aux cérémonies de ses prêtres. Vous
» ajouterez à votre piece deux ou trois
» personnages de votre invention pour
« doubler l'intrigue & embarrasser l'ac-
» tion principale, qui, comme je l'ai dit,
« peche toujours en France par trop de
» simplicité. Avec la permission que
» vous avez ici de changer le lieu de la
» scene, & de le transporter où bon vous
» semble, il vous sera aisé d'amener ces
» nouveaux acteurs. Pour éviter un
» ton trop uniforme, ce qui est toujours
» un défaut parmi nous, vous ferez
» d'un de ces personnages postiches, un
» plaisant qui divertira les spectateurs.
» Il faut qu'une scene bouffonne suc-
» cede toujours à une situation pathé-

» tique. Vous passerez des vers à la
» prose, toutes les fois que vous quit-
» terez le sérieux pour le burlesque; &
» si vous voulez plaire à la lie du peu-
» ple, donnez-lui de tems en tems de
» ces scenes de cohue, où elle puisse se
» reconnoître. Rassemblez-le autour
» de quelque perturbateur, dont les
» discours séditieux tendent à exci-
» ter des soulevemens contre l'auto-
» rité légitime.

» N'épargnez pas le tems nécessaire
» pour le développement de votre in-
» trigue; si huit jours ne suffisent pas,
» prenez un mois, prenez un an. Quoi-
» que de pareilles licences soient des
» fautes, commettez-les hardiment,
» parce qu'elles conviennent à notre
» génie. N'épargnez pas sur-tout les
» scènes nocturnes; c'est alors que les
» revenans inspirent plus de terreur; &
» pour garder plus de vrai-semblance,
» vous ferez paroître vos personnages
» en bonnets de nuit & en chemise. Si
» vous traitez le meurtre de Laïus,
» gardez-vous bien de supprimer le pa-
» thétique tableau de la peste. Vous tâ-
» cherez d'en rendre toute l'horreur,
» en jonchant le théatre de corps morts

» & de figures expirantes. Songez, par » quelque voie que ce soit, à faire pé» rir un de vos personnages, afin d'a» voir, au dernier acte, une ombre à » votre commandement.

» Si vous introduisez sur la scene deux » reines rivales, faites-les parler com» me des harangeres; car quoiqu'elles » soient princesses, ce sont des femmes. » Vous avez pour modele le grand Sha» kespeare, celui de tous les poëtes » anciens & modernes, qui a été le » plus fidele à la nature. Il doit en » être de même de vos héros : n'allez » pas dégrader leur caractere, sous pré» texte de l'ennoblir. Achille en co» lere doit parler comme un portefaix. » Le poëte Rowe, qui a si bien profité » de la lecture d'Homere, nous a » laissé, dans sa tragédie d'Ulysse, des » chefs-d'œuvres en ce genre. Dry» den vous donnera l'exemple d'une » reine qui se plaint hautement des » mauvaises nuits qu'elle passe avec son » époux, lui reproche la glace de l'âge » & son impuissance. La morale du théa» tre françois est trop rigide, pour per» mettre aux auteurs d'y peindre ces » grands mouvemens. Quelle chaleur

» peut-il y avoir dans leurs pieces, » lorsqu'ils n'osent rien appeller par leur » nom? Si les entretiens les plus lascifs » ne peuvent ébranler la sagesse d'une » princesse vertueuse, l'amant doit » avoir recours à la violence pour sa- » tisfaire sa passion & se rendre heu- » reux par la force. Le poëte Rowe » peut encore vous servir de modele.

» Si vos héros se trouvent accablés » sous le poids de leurs malheurs, ils » se rouleront par terre; & vous fe- » rez chanter des chansons pour les » endormir. Des génies ou des songes, » des démons ou des anges viendront » danser autour d'eux; à moins que » vous n'aimiez mieux finir l'acte par » quelque cérémonie religieuse, où ces » chants & ces danses seront exécutés » par des prêtres.

» Songez sur-tout que, pour don- » ner plus d'action à votre drame, il » y faut une ou deux batailles, que » vous moulerez sur celle d'Azin- » court dans Shakespeare, le modele » de toutes les batailles du théatre an- « glois. Ensuite pour inspirer plus de » terreur, vous obscurcirez la scene; » vous représenterez des prodiges en » l'air, un ciel de sang, deux soleils,

» des esprits aëriens qui se battent; & » vous accompagnerez les décorations » d'éclairs & de tonneres. Alors vous » vous ferez sortir de terre des spec- » tres ensanglantés, qui exposeront les » motifs de leur apparition; & vous » ramenerez vos héros victorieux au » bruit des tambours, des trompettes » & de l'artillerie. Mais si une prin- » cesse amoureuse a perdu son amant » à la bataille, l'excès de sa douleur » dérangeant sa raison, elle viendra » débiter des bouffonneries : nous de- » vons à Shakespeare cette heureuse » invention ; & nos meilleurs auteurs » l'ont imité avec succès.

» Pour ne jamais vous écarter de » l'exemple de ces grands maîtres, » vos personnages feront un pacte » avec le diable; vous conjurerez les » esprits infernaux; vous parlerez con- » tre les rois, contre les ministres; vous » composerez une tirade sur les loix; » vous direz deux mots sur la religion, » suivis d'un long éloge du gouverne- » ment anglois. Comme un échaffaud » est ce qui termine le mieux une piece » tragique, pour ne rien épargner de » ce qui peut en augmenter l'horreur,

» vous étalerez des haches, des poi-
» gnards & tous les appareils d'un sup-
» plice. Si cette ressource vous man-
» que, vous pourrez terminer votre
» piece par un enterrement.

» Vous ferez faire, par un ami, un pro-
» logue & un épilogue, ou si vous n'avez
» personne qui puisse vous louer digne-
» ment, vous composerez vous-même
» l'un & l'autre; & vous direz que le pre-
» mier est d'une main inconnue, & l'autre
» d'une personne de qualité. Au reste,
» ne vous croyez pas obligé d'y être
» modeste; vous avez l'exemple de nos
» plus foibles auteurs, qui ont fait,
» sans scrupule, l'éloge de leurs talens
» & de leurs productions. Si vous
» êtes du parti de la Cour, vous loue-
» rez le gouvernement: si au con-
» traire vous êtes mécontent du Mi-
» nistre, vous direz du mal de lui pour
» le forcer à vous faire une pension.
» Si la nation est en paix, vous deman-
» derez la guerre; si elle est en guerre,
» vous parlerez en faveur de la paix.
» Pour assurer encore plus le succès de
» votre piece, faites réciter votre épi-
» logue par l'actrice chérie du public;
» & assaisonnez-le, d'un bout à l'autre,

» de ces plaisanteries qui obligent les
» femmes à se couvrir de leur éventail.
» Enfin, pour qu'il ne manque rien à
» votre ouvrage, il faut l'accompagner
» à l'impression, d'une préface du mê-
» me ton que votre prologue, ou d'u-
» ne épitre dédicatoire qui en tienne
» lieu.

» Si vous travaillez dans le genre
» comique, vous prendrez une piece
» de Moliere ou d'un autre, dont il
» faudra outrer les caracteres & bien
» embrouiller l'action. D'un misan-
» trope vous ferez un brutal; & vous
» lierez deux intrigues de façon, qu'on
» ne puisse distinguer quelle est la prin-
» cipale. N'oubliez pas d'y introduire
» un petit-maître françois, que vous
» copierez d'après les avanturiers qui
» viennent chercher fortune dans notre
» isle. Ces rôles produisent un grand
» effet sur notre théatre; & les coups
» de pied qu'un valet donne à un mar-
» quis poltron, sont de toutes les plai-
» santeries, celle qui fait le plus rire
» notre parterre.

» Si vous mettez sur la scene le Mi-
» nistre d'une paroisse, ou le chapelain
» d'un seigneur, faites-en des athées,

» ou du moins, à l'exemple de Shakef-
» peare, donnez-leur quelque rôle bas
» & ridicule. Vous favez que notre
» ufage eft d'expofer continuellement
» le Clergé au mépris des efprits liber-
» tins, & de n'introduire des prêtres
» fur nos théatres, que pour leur faire
» jouer le perfonnage d'un fot, d'un
» ivrogne, d'un fripon ou d'un fcélé-
» rat. Je vous confeille d'admettre auffi
» des moines dans votre comédie, &
» de les traiter avec le mépris que vous
» devez infpirer à vos compatriotes
» pour cette forte de gens. C'eft encore
» un moyen fûr de plaire, que d'y mon-
» trer quelques-uns de nos Non-Con-
» formiftes. Ce font de ces caracteres
» d'autant plus aifés à rendre ridicules,
» qu'il fuffit le plus fouvent de leur
» habit, pour exciter le rire public.

Pour vous conformer au plus grand
» nombre des fpectateurs, ménagez
» dans votre piece une ou deux fcenes
» de taverne, où vous trouverez moyen
» d'introduire des filles de joie & des
» voleurs. Quel fpectacle plus divertif-
» fant, que de voir des malheureux
» chargés de fer, danfer, chanter,
» boire & rire, dans les prifons, & de

» la Justice qui les y retient, & du sup-
» plice qui les attend! Le moyen le plus
» sûr d'inspirer de l'éloignement pour
» la mauvaise compagnie, est d'expo-
» ser les dangers que l'on y court. Ainsi
» lorsqu'on voit une fille débauchée
» dans son lit, & un libertin en chemise
» prêt à y aller prendre place, tomber
» tous deux, par une trappe, dans un
» cloaque d'infection, dont un instant
» après ils reparoissent tout couverts,
» il est aisé de concevoir que l'auteur
» veut apprendre aux jeunes gens à
» se défier des filles de mauvaise vie.
» Un poëte comique doit peindre le
» vice dans toute sa difformité, sans
» craindre d'exposer aux yeux des spec-
» tateurs le tableau des actions qu'ils
» ne craignent pas de commettre. Un
» homme à la mode pourra, dans l'es-
» pace de trois heures, séduire trois
» honnêtes femmes. Celles qui se trou-
» veront à cette modeste représenta-
» tion, mettront leur visage derriere un
» éventail, pour montrer qu'elles savent
» rougir; mais on verra qu'elles sont,
» en général, fort satisfaites des exploits
» héroïques de ce brave gentil-hom-
» me. Vous pourrez aussi, pour rendre

» l'intrigue plus piquante, placer quel-
» quefois la scene dans un couvent,
» & introduire un amant au pied de sa
» maîtresse, déguisé en religieux, ou
» donner un rendez-vous dans une
» église.

» A l'égard du style, il n'est pas né-
» cessaire qu'il soit enflé comme celui
» de la tragédie ; mais vous pouvez
» faire usage de figures hardies, de
» comparaisons & d'antitheses ; vous
» pouvez même risquer les expressions,
» les plaisanteries les plus indécentes
» sur l'Ecriture sainte, les épigrammes,
» les jeux de mots, les équivoques,
» les ordures ; & si quelque censeur s'a-
» vise de vous critiquer, vous lui ré-
» pondrez que sur notre théatre, tout
» est permis, excepté d'ennuyer ».

Les Anglois ont à Londres deux salles de comédie, un opéra italien, des bals, des concerts, des spectacles forains, &, pendant l'été, des jardins & des promenades publics. Ces divers amusemens, quoique plus couteux que les nôtres, sont cependant plus suivis. Les deux théatres pour la comédie sont dans le quartier de Westminster. L'un est occupé par la troupe de Drury-

lane, l'autre par celle de Cowen-Garden. Ce dernier endroit étoit jadis un couvent de moines : le premier est l'ancien théâtre ; & le célebre Garrick, auteur passable, & excellent comédien, en est aujourd'hui le directeur.

Cet acteur réunit tous les genres, & les rend avec une perfection & une vérité qui lui attirent les applaudissemens, les suffrages, l'admiration & les éloges de sa nation & des étrangers. Ses gestes, sa physionomie, ses regards sont si éloquens, si persuasifs, si naturels, qu'ils mettent au fait de la scene ceux même qui n'entendent pas la langue du pays. Il fait éprouver dans le tragique, les mouvemens des passions les plus violentes. Il arrache les entrailles du spectateur, déchire son cœur, perce son ame, & lui fait répandre des larmes de sang. Dans le comique noble, il séduit & il enchante. Dans le jeu moins élevé, il amuse, divertit, & s'arrange à la scene avec tant d'art, qu'il est souvent méconnu des personnes même qui vivent avec lui. Il a, pour ainsi dire, un visage différent pour chaque rôle. Il sait distribuer à propos, & suivant que les caracteres l'exigent, quelques

coups de pinceau sur les endroits où la physionomie doit faire tableau. L'âge, la situation, l'emploi & le rang du personnage qu'il doit représenter, déterminent ses couleurs. Fidèle imitateur de la nature, il en sait faire le plus beaux choix, & la montre toujours dans ses positions les plus heureuses. Des talens si extraordinaires, joints à ceux de la composition, ont procuré à ce Comédien fameux une fortune égale à celle de nos financiers : on assure que tous frais prélevés, il lui reste par an quatre-vingt mille livres de revenu.

Rich est le directeur du théatre de Cowen-Garden : on y joue les mêmes pieces qu'à celui de Drury-lane : mais la troupe en est mauvaise, & ne réussit que par des pantomimes. On y trouve plus de farceurs que d'acteurs, même médiocres. Les Anglois sont plus frappés d'une face large & d'un gros nez, que d'un visage noble & gracieux. C'est pour cela que dans le comique, leurs caracteres sont si outrés. Plus l'acteur trouve son rôle chargé, plus il pense que son jeu doit l'être; & c'est moins par des finesses de ton, que par les gri-

maces du visage, qu'il s'étudie à en rendre l'esprit. La déclamation tragique est ampoulée, pleine d'affectation, & admet fréquemment une espece d'exclamation douloureuse, un certain port de voix lugubre & affligeant, qui répand la tristesse dans l'ame du spectateur. Les premiers rôles sont toujours plus mal joués, à mesure qu'ils demandent plus de dignité. Les rôles subalternes, dans le comique sur-tout, sont rendus plus naturellement. Un savetier, une soubrette en ont réellement les propos & l'habit; mais nos actrices l'emportent dans le genre noble & dans la maniere de se mettre. Les spectacles de Londres sont brillans, les théatres vastes, assez bien décorés & encore mieux illuminés, les musiciens en grand nombre & très-bien choisis.

Année commune, le revenu d'un simple comédien de l'une & de l'autre troupe est de seize mille francs. Il ne travaille que huit mois; car les spectacles sont fermés tout l'été & une partie du printems. Pendant cette interruption, on permet de jouer sur de petits théatres, mais toujours dans le quartier de la Cour; car on n'en

souffre

souffre aucun dans ce qu'on appelle la Cité, sans doute pour la même raison qui les a fait bannir de Geneve. Le comédien Foote est aujourd'hui l'entrepreneur d'un de ces spectacles, & retire, en pur bénéfice, deux mille louis de sa saison. Les acteurs, auxquels il fait le plus foible traitement, gagnent au moins cinquante pistoles tous les mois. Enfin il n'y a point d'hiver, que les deux grands théatres, tout le monde payé, ne produisent cent mille écus pour quelque objet utile à la nation.

La troisieme représentation d'une piece nouvelle étant au profit de l'Auteur, son plus grand soin est de plaire à la foule, & d'offrir des sottises en si grand nombre, que les laquais même donnent leur argent pour les entendre. Aussi le théatre Anglois est-il une des principales sources de la corruption de Londres : c'est là que les femmes apprennent à ne pas s'effrayer d'une intrigue galante, & la jeunesse à se familiariser avec le vice. On joue, on jure, on boit, on débauche une femme, on se bat; & l'honnête homme de la piece n'est pas toujours le moins corrompu. On y trouve à la vérité

quelques folies tournées en ridicule; mais le poëte va les chercher hors de son pays; & l'homme dont il se moque est ordinairement un François, ou un Anglois qui en affecte les manieres. S'il attaque des défauts pris dans la nation même, ils sont si singuliers, si extravagans, qu'on ne les connoît que pour les avoir vus au théatre. En général, les représentations données au profit de l'Auteur ne sont utiles, qu'autant qu'on a des femmes à la mode, qui veulent bien distribuer des billets & recevoir les guinées. Le célebre ministre, Robert Walpole, a gêné la liberté des ouvrages dramatiques, par l'établissement d'une loi parlementaire, qui les assujettit à la censure, & défend aux Acteurs de jouer aucune piece nouvelle, ou de faire aux anciennes aucun changement, aucune addition, sans la permission expresse du Lord-Chambellan.

A la premiere représentation d'une Comédie, il est d'usage que l'orchestre exécute les vaudevilles courans. A droite le parterre demande tel vaudeville; à gauche il en veut un autre; & les deux chants partent ensemble; car la liberté Angloise ne badine pas dans ses plaisirs.

La police abandonne les spectacles

à eux-mêmes, & croit devoir respecter la gaieté passagere d'une nation, qui n'a que ce tems là pour faire treve à la tristesse & au sérieux de son caractere. Le parterre se charge de maintenir l'ordre; & ses opérations, quoiqu'un peu violentes, ne sont pas les scenes les moins récréatives. Il ne souffre point d'entre-actes d'une longueur indécente, ni sans beaucoup de bonne musique. Il ne sait ce que c'est que de payer & d'attendre; & quoique le spectacse dure quatre heures, le théatre est presque continuellement occupé.

Le mot de siffler une piece paroît trop foible aux Anglois; ils disent damner une piece, damner un acteur. Cette façon de parler n'est pas trop forte, pour exprimer la maniere dont ils reçoivent un ouvrage qui leur déplaît. Ils chassent les acteurs de la scene; & il n'y auroit peut-être pas de sûreté pour la vie même de l'auteur, si, dans ce moment, il tomboit entre leurs mains. Ceux qui font ce vacarme, ne sont ni les écoliers, ni les clercs de procureurs, ni les procureurs eux-mêmes, mais les avocats. Ces messieurs se comportent, au théâtre de Londres, com-

me autrefois nos pages à celui de la Foire.

La derniere ſcene de chaque acte eſt coupée, dans l'endroit le plus intéreſſant, par le ſon d'une clochette, qui avertit la muſique de ſe tenir prête pour l'entre-acte. Les actrices qui, dans les premiers rôles, traînent de longues queues, dont l'ampleur eſt proportionnée à l'importance de leur perſonnage, ont pour page un petit poliſſon qui les ſuit dans tous leurs mouvemens. Il a conſtamment l'œil fixé ſur la queue de la princeſſe, la rajuſte au moindre dérangement, & court à toutes jambes & d'un grand ſérieux (lorſqu'elle ſe tranſporte d'un côté du théatre à l'autre) réparer les irrégularités continuelles de cette queue.

L'opéra fut long-tems à Londres un genre de ſpectacle nouveau pour les Anglois. Doués du ſentiment qui fait aimer & goûter les arts, mais non du génie qui enfante & qui crée, ils avoient d'abord adopté les opéra Italiens; mais ces opéra ne pouvoient être un amuſement pour le peuple; parce que le charme de la muſique étoit trop affoibli par l'ignorance de la langue. Ils imaginerent donc de ſubſtituer des

mots anglois aux paroles italiennes, & d'y appliquer le même chant. Il est aisé de concevoir ce que pouvoit produire ce mêlange monstrueux : les effets de la poésie & de la musique se détruisoient réciproquement ; & un contre-sens continuel devoit résulter de la différence énorme des deux idiomes & de la transposition des paroles. Aussi tous les gens de goût s'élevant contre cette absurde nouveauté, tournoient en ridicule des personnes qui passoient les soirées à voir jouer des pieces qu'elles n'entendoient pas. Comme on n'y alloit que par air, on s'en dégoûta bientôt; & quelque belle que fût la salle, elle n'eut plus l'air que d'un temple consacré à l'ennui. On eut beau attirer à grands frais de nouveaux chanteurs d'Italie : l'immense disproportion qui se trouvoit entre une dépense excessive & le peu de plaisir qu'on en retiroit, fit renoncer à ce spectacle ; mais l'arrivée du célebre musicien Hendel en Angleterre, le rétablit peu de tems après.

Cet artiste (1), né dans la Haute-Saxe,

(1) Mort depuis quelques années, & enterré à Westminster.

se distingue dans son art par d'excellens ouvrages de sa composition. Il mit d'abord en musique le poëme de *Rinaldo*, qui fut exécuté avec beaucoup de succès. Ses partisans formerent le plan d'une souscription pour établir à Hay-Market un nouvel opera, dont cet habile compositeur eut la direction. La souscription, dont le fond étoit de douze cens mille francs de notre monnoie, fut remplie avec une célérité dont on ne trouve d'exemple que dans une nation, où la Noblesse généreuse, opulente & populaire porte ses goûts jusqu'à la fureur. L'opera prit une forme solide ; & Hendel le dirigea pendant près de neuf ans ; mais s'étant brouillé avec ses principaux acteurs, cette société protégée par le roi lui-même, soutene de la plus grande partie de la Noblesse, & dont l'établissement avoit coûté des sommes immenses, fut détruite par la désunion de ces hommes, que des louanges exagérées & une libéralité extravagante avoient enivrés d'un fol orgueil.

On forma une nouvelle souscription pour fonder un autre opéra. On fit venir Porpora, qui étoit un compositeur agréable, & le célebre Farinelli,

qui ravissoit les oreilles par la magie de son chant. Mais ce spectacle étoit absolument dénué de tout ce qui contribue à la variété de notre opéra: je veux parler des danses, des décorations & des chœurs. Les acteurs n'avoient ni action, ni grace, ni contenance; les grimaces & les contorsions des actrices étoient insupportables; & pour avoir du plaisir à les entendre, il falloit absolument renoncer à les voir.

Obligé d'abandonner son théatre, le musicien Saxon introduisit à Londres les *Oratorio* qui n'étoient encore connus qu'en Italie; mais les sujets de ces pieces étant tirés de l'Ecriture sainte, on regarda comme une espece de profanation, de les représenter sur un théatre public; & l'on exigea qu'elles fussent simplement récitées comme des dialogues, sans jeu, sans décoration, sans aucun appareil théatral. Cette réforme nuisit au succès des *Oratorio*; mais celui que notre musicien donna sous le titre du *Messie*, leur concilia une nouvelle faveur. Hendel le fait exécuter tous les ans au profit des Enfans-Trouvés; & ce trait de bienfaisance a tellement disposé les esprits, que le

nouveau genre jouit encore d'un ſuccès non interrompu & d'une gloire non conteſtée. Hendel eſt l'ame de cet eſpece de Concert Spirituel, où des paroles angloiſes ſont chantées par des Italiens, & accompagnées d'une multitude d'inſtrumens. Il y paroît précédé de deux flambeaux qu'on met ſur ſon orgue : mille mains l'applaudiſſent ; il ſe place ſur ſon ſiege ; & auſſi-tôt le coup d'archet le plus précis ſe fait entendre. Dans les intermedes il joue ſeul. On joint l'orcheſtre à des concerts admirables de ſa compoſition. Aucun inſtrument ni voix n'exécute des morceaux détachés, comme dans notre Concert Spirituel : il n'eſt queſtion que d'un motet entre-mêlé de récitatifs & d'ariettes.

Les Anglois n'ont point de muſique nationale proprement dite : ce qui reſte de leurs anciens vaudevilles, eſt un chant lugubre, qui ne porte qu'un caractere de triſteſſe. Guillaume le Conquérant marchant à la conquête de la Grande-Bretagne, n'eut rien de mieux à faire chanter avant la bataille qui la décida, que la chanſon de Roland, compoſée du tems de Charlemagne.

Richard Cœur-de-lion fut un des premiers musiciens de son siécle. Blondel de Nesle le reconnut au son de sa voix dans la tour ténébreuse où l'Empereur le retenoit; & ce prince dut à son chant son salut & sa liberté.

Cet art fit quelques progrès en Angleterre sous le regne d'Elisabeth; mais ce n'étoit qu'une sorte de dialecte de la musique Allemande. L'Italienne, insensiblement accommodée au goût des Anglois, est, en quelque façon, naturalisée dans cette isle. Leurs compositeurs, sans être en général fort habiles, travaillent avec assez de succès; à l'égard de l'exécution, ils font venir la plupart des instrumens & toutes les voix d'Italie, quelquefois même les compositions, quand Hendel n'en fournit pas. Cette admiration outrée pour les arts de pur agrément, est donc en eux un sentiment monstrueux, puisque la nature leur a refusé les moyens de la satisfaire. En effet, ils ne peuvent s'y livrer, sans être obligés de payer bien cher de mauvais acteurs d'Italie, qui, après avoir été sifflés sur les bords du Tibre, viennent s'enrichir & se faire admirer sur les rives de la Tamise. C'est

un ſpectacle bien ſcandaleux, de voir ces étrangers mercenaires devant des protecteurs fanatiques, qui s'extaſient à la vue des idoles qu'ils viennent de ſe former. Les Anglois ſe ſont dégoûtés trop tôt de leurs premiers eſſais en ce genre. Si, comme nous, ils avoient encouragé leurs poëtes & leurs muſiciens, peut-être auroient-ils maintenant un bon opéra national. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que s'ils euſſent continué de faire chanter dans leur propre idiome, cette langue, toute rude qu'elle eſt, ſe ſeroit adoucie, & probablement leur caractere avec elle.

Il eſt ici d'autres ſpectacles dont on n'a nulle idée en France, tels que certains combats d'hommes & d'animaux, & les aſſemblées de Waux-Hall & de Renelagh (1). Le combat des Gladiateurs fut long tems, comme chez les Romains, un des amuſemens de prédilection du peuple Anglois. Vous ſavez qu'à Rome c'étoient des eſclaves qui combattoient avec des épées nues ſur l'arêne pour le plaiſir des ſpectateurs. Ce cruel divertiſſement, qui venoit des

(1) On a depuis établi un Faxal à Paris.

Asiatiques, remontoit aux premiers tems de l'histoire profane. L'usage étoit d'immoler des prisonniers de guerre aux mânes des héros qui mouroient dans la bataille. C'est ainsi que dans l'Iliade, Achille sacrifie douze Troyens à Patrocle son ami. Dans la suite on immola des captifs aux funérailles des personnes considérables; mais comme il parut barbare de les massacrer comme des animaux, il fut réglé qu'ils se battroient entre eux, & sauveroient leur vie, s'ils le pouvoient, en faisant mourir leur adversaire. Dès-lors ce genre de combat devint un art; & il y eut des gens qui acheterent des esclaves, les formerent à cet exercice, & les vendirent à ceux qui vouloient donner au peuple cet horrible spectacle. On dit que Brutus, qui chassa les Rois de Rome, fut le premier qui honora les obseques de son pere de ces jeux inhumains. On les représentoit d'abord près du tombeau du mort; mais ils passerent ensuite à l'amphithéatre; & il y eut des particuliers qui porterent ce plaisir brutal jusques dans les festins. Outre les esclaves qu'on y engageoit, il y avoit quelquefois des hommes

libres qui se louoient pour cette infame profession. On les faisoit jurer qu'ils se battroient jusqu'à la mort; & s'ils manquoient à leur serment, ils périssoient dans les supplices. Néron fit paroître dans ces tragiques scenes jusqu'à quatre cent Sénateurs & six cens Chevaliers Romains; & Domitien, autre monstre de cruauté, imagina des combats de femmes pendant la nuit.

Quelques tems avant le jour où devoient se donner ces affreux spectacles, on avertissoit le peuple par des programes & des affiches qui marquoient le nom des gladiateurs, leur nombre, & l'espece d'arme avec laquelle ils devoient se battre. Ils commençoient par s'excrimer avec des fleurets, & se servoient ensuite du poignard. Si le vaincu rendoit les armes, le vainqueur ne pouvoit pas lui accorder la vie: ce droit n'appartenoit qu'au Prince ou au peuple. Le signe, par lequel ce dernier marquoit qu'il faisoit grace, étoit d'abattre le pouce, ou de le serrer sous les autres doigts : mais quand il vouloit qu'on achevât le combat, il levoit le pouce, & le tournoit du côté du vaincu, jusqu'à ce qu'il pérît de la main de son adversaire. C'étoit un crime à ces

malheureux, de se plaindre lorsqu'ils étoient blessés, ou de demander la vie quand ils ne pouvoient plus la défendre : on ne la leur accordoit que lorsqu'ils sembloient ne pas craindre la mort. Constantin abolit les Gladiateurs en Orient, Honorius à Rome, & Théodoric dans le reste de l'Italie.

Il en existoit encore il y a peu de tems, mais avec moins d'horreur en Angleterre. Les assistans étoient placés dans des galleries qui formoient une espece de cirque. Au milieu se trouvoit l'arêne, où l'on ne voyoit, comme aux autres spectacles, ni chanteurs ni joueurs d'instrumens, mais des sangliers, des ours, des dogues & des hommes. Plus la scene étoit ensanglantée, & plus le plaisir paroissoit vif. Chaque plaie nouvelle excitoit un redoublement d'applaudissement & de joie.

Avant que la police fit cesser ce cruel divertissement, la plupart des honnêtes gens y avoient renoncé; & l'on n'y voyoit plus guere que la plus vile populace. Quelques Seigneurs firent d'abord assez de cas de ce barbare exercice, pour vouloir l'apprendre eux-mêmes; & l'Angleterre avoit des maîtres, sous lesquels ces braves gentilshommes fai-

soient leur apprentissage. Un d'entre eux mit dans les papiers publics le cartel suivant.

« Moi, George Bishop, maître dans » toutes les parties de la noble science » de se défendre, soit contre les ani» maux, soit contre les hommes, ayant » été provoqué par le gentilhomme » Maguire en ce qui regarde celle de » l'épée, je l'invite à se battre à toute » outrance avec moi sur le théâtre.

» *Réponse.* Moi, Félix Maguire, maî» tre de mon épée; & qui me suis battu » avec les plus illustres des trois royau» mes, je ne manquerai pas de joindre » le gentilhomme Bishop au lieu & au » tems dont il sera convenu; & je sau» rai maintenir contre lui l'honneur de » mon épée & de mon pays ».

Je le répete, ces combats n'avoient ni la férocité, ni la barbarie qu'on reproche aux Gladiateurs de l'ancienne Rome. Ils n'étoient point à outrance; & il n'y a peut-être pas d'exemple de mort d'homme. Les champions commençoient par s'entre-choquer de la tête comme des béliers; de-là on en venoit aux coups de poings; & la loi étoit de ne plus frapper, dès qu'un homme étoit à terre. Ils ne se quit-

toient point, que l'un des deux ne demandât quartier; & ils ne le demandoient guere, qu'ils ne fussent hors de défense. L'atrocité de ce spectacle a, sans doute, suffi pour le faire abandonner. Plusieurs l'ont regardé comme une preuve du génie martial des Anglois, & ont cru y decouvrir l'esprit de liberté qui caractérise cette nation. Quand on leur reproche ces scenes d'horreur, ils répondent que « trop de sensibilité énerve le courage; que pour trop chérir » l'humanité, on cesse souvent d'aimer » sa patrie; que ce rafinement dans les » mœurs conduit à la molesse & ensuite » à l'esclavage. Nous parviendrons, continuent-ils, à haïr les combats sérieux » & utiles, quand nous aurons perdu » l'habitude d'en retracer l'image dans » nos plaisirs & dans nos fêtes. Vous autres François, vous tenez pour la Rome » moderne, où se trouvent, avec des baladins & des eunuques, la corruption » & la servitude. Nous au contraire, » nous sommes pour l'ancienne; nous » voulons des gladiateurs & la liberté ».

Le combat des chiens & celui des coqs sont encore deux grands divertissemens de l'Angleterre. Les chiens de ce pays sont braves, & se battent

jusqu'à la mort sans aboyer & sans crier. On en voit qui ont la jambe cassée, & se traînent pour retourner à la charge. D'autres se laissent couper les quatre jambes sans jamais lâcher prise. Ils sont taciturnes comme leurs maîtres, & pacifiques quand on ne les attaque pas; mais, comme eux aussi, ils s'acharnent dans la mêlée, & paroissent insensibles aux coups. On croit trouver entre eux & les Anglois cette différence, que hors de leur isle, les dogues deviennent plus méchans, & les hommes plus traitables.

Vous aimeriez à voir, dans le combat du coq, la colere divertissante de cet animal, & son chant de triomphe lorsqu'il s'éleve fierement sur le corps de son ennemi. Ce qui rend ce spectacle moins agréable, c'est cette foule de parieurs, plus animés que le coq même, qui paroissant aussi vouloir se battre, font encore plus de bruit que lui. Les Evêques écrivent souvent des lettres circulaires, pour engager les ecclésiastiques de leurs dioceses à exhorter les peuples à la clémence envers les animaux, dans la vue d'abolir ces scenes de cruauté, qui dégarnissent & ruinent les basses-cours. Ces lettres ont

sur-tout pour objet de détruire la barbare coutume de tirer des coqs pour l'amusement du peuple, principalement au carnaval.

Le Waux-Hall est un autre genre de spectacle sur les bords rians de la Tamise, où, pour vingt-quatre sous, on peut jouir du plaisir de la promenade, de la danse, de la musique, & le soir d'une illumination & d'un feu d'artifice. Il y a toujours un excellent orchestre; & l'on y chante des ariettes Italiennes. On y trouve aussi de toute espece de rafraîchissemens; mais on les paie extrêmement cher. Quelquefois il s'y donne des bals de nuit à une guinée par tête; & pour ce prix on vous fournit toutes sortes de mets. Vous y trouvez des symphonies, une foire, des chants, des danses & des mascarades aussi élégantes, que les parures des divinités de nos opéra : les dames ne se démasquent point. Ces bals sont à la vérité assez rares; mais, chaque jour, des personnes de tout rang, de tout âge, dans un joli négligé, viennent y charmer leurs ennuis. Ce qui paroît un phénomene aux François, c'est l'ordre & le silence qui regnent au milieu de cette multitude.

Le jardin de Waux-Hall est plus orné par la nature que par l'art; mai l'art n'y est pas totalement néglig Plus de quinze cens lumieres attachée aux arbres, éclairent toutes les allées Une rotonde, où l'on peut se retirer e cas de pluie, est décorée sans magnificence, mais avec goût. On y remarque plusieurs grands tableaux de Hayman dont l'un représente la conquête du Canada par les Anglois, & le Général qui offre aux sauvages la protection de l'empire Britannique. Les petits cabinets répandus de côté & d'autre, sont ornés de peintures du même maître. On a ménagé dans les jardins des bosquets solitaires, favorables aux amans; & l'on croit que c'est là principalement ce qui y attire le beau sexe.

Le Waux-Hall (les Anglois prononcent Fax - Hall) est composé de deux mots. Hall a plusieurs significations, & entre autres celles de salle, de maison, de palais, de château. Dans l'emplacement qu'occupe aujourd'hui ce lieu de divertissement, étoit un château appartenant à un M. de Vaux ou Waux, d'une de ces familles Normandes, qui se sont anciennement établies en Angle-

terre. On l'appelloit Waux Hall, ou maison de Vaux; & ce nom est resté à la promenade publique, mais fermée, où les habitans de Londres peuvent entrer pour une somme modique.

Celle de Renelagh, moins ornée que la précédente, offre au milieu des bosquets, à une demi-lieue de Westminster, un sallon en rotonde, à trois rangs de loges, capable de contenir sept à huit cens personnes. Le centre est occupé par une cheminée portée sur quatre colonnes, environnée de balustrades, & garnie sur ses quatre faces, d'un grand brasier où l'on fait chauffer le thé, le café, le chocolat qui se consomment dans l'assemblée. Ce feu répand une chaleur moins pesante que celle d'un poële, & forme une partie de l'illumination. Des lustres, des cordons de lumiere symmétriquement distribués dans le pourtour, achevent de donner à cette salle une clarté aussi vive & plus douce que celle du jour. Vis-à-vis d'une des faces du brasier, s'éleve un amphithéatre occupé par des musiciens, qui, pendant toute la nuit, donnent alternativement de grandes symphonies, des airs de danse, & des morceaux de

chant italien ou anglois. Mille lampes éclairent la verdure & en éloignent la licence. On y va plus volontiers le matin qu'au Waux-Hall. On y déjeûne; on s'y promene; & le soir on y entend de la musique.

Marybone, à l'une des extrêmités de la ville, offre en petit tous les agrémens des jardins de Waux-Hall & de Renelagh: un concert, des danses, des illuminations, & toutes sortes de rafraîchissemens. Dans les beaux jours d'été, le peuple de Londres prend aussi le plaisir de la pêche. On le voit, les fêtes & les dimanches, border les deux côtés de la petite riviere de Lée, & attendre en silence le succès de sa patiente assiduité. Il fréquente aussi les guinguettes, & s'y régale de thé, de gâteaux & de biere. Les apprentifs artisans & marchands y vont avec leurs maîtresses qu'ils prennent chez les ouvriers en modes, les filles de boutique, ou dans les lieux de débauche. Il n'y a point de tavernes ni de jeux de boule aux environs de Londres, qui ne soient décorés de verdure & de bosquets.

Je suis, &c.

A Londres, ce 2 septembre 1755.

LETTRE CCXXI.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

J'AI parlé, Madame, de tous les spectacles de Londres ; je vais vous dire aussi un mot d'un autre plaisir des Anglois, de leurs *clubs* ou coteries. Vous savez que c'est le nom qu'on donne à ces sociétés dont les assemblées se tiennent au cabaret. On appelle taverne en Angleterre, toutes les maisons de traiteurs & de marchands de vin ; & il est aussi commun aux honnêtes gens de les fréquenter à Londres, qu'en France d'entrer dans un café. Elles sont le rendez-vous ordinaire des corps de métiers, des compagnies de marchands, & en général de tous ceux qui ont à parler d'affaires. Les différens partis qui se forment dans les élections, dans le Parlement, dans les procès d'éclat, dans les intérêts publics ou particuliers, s'assemblent à la taverne. C'est-là enfin, que pour jouir d'une plus grande liberté, & pour épargner aux étrangers l'espece d'impôt établi par les domestiques, on

les prie à pic-nic; ce qui, en effet, est moins cher pour eux & plus commode.

Depuis le Pair du royaume jusqu'au simple artisan, tous ont leur coterie particuliere; & comme on affecte de paroître populaire, il y a tel gentilhomme qui demande comme une faveur, d'être associé à des porteurs de chaise, & tel Plébeïen que les plus grands seigneurs ne dédaignent pas d'admettre dans leurs assemblées. Quoique ces différentes liaisons tendent toutes au même but, elles ont cependant des loix qui leur sont propres, & que chacune d'elles se fait un devoir d'observer. Il y a de ces coteries où il n'est permis de parler de suite, qu'un petit nombre de minutes. Le Président tient une montre & un marteau dont il frappe dès que le tems est écoulé. Tous écoutent en silence; & le desir d'exprimer sa pensée rend l'Orateur laconique & concis. Il en est d'autres qui se font une loi de sacrifier continuellement à Bacchus, & de ne jamais laisser le temple sans prêtres, ni l'autel sans victimes. Chacun a ses heures de service, les uns le jour, les autres la nuit. Ceux dont la ferveur

est plus grande, sont les maîtres de n'en jamais sortir; & dans quelque tems qu'on s'y présente, on est sûr d'y trouver des confreres toujours occupés du culte de la Divinité.

Ces sociétés ont pour statuts fondamentaux les devoirs les plus rigoureux de l'amitié; & l'on assure que si quelqu'un des membres a besoin d'argent, toutes les bourses lui sont ouvertes. Il arrive même que des gens opulens ne vont point chercher d'héritiers hors de leur coterie. Cette fraternité réunit souvent les différentes religions, mais jamais des factions opposées sur les affaires publiques. Les étrangers, les François sur-tout, n'y sont admis que sous caution. Un survenant prend en silence la premiere place qui se trouve à remplir, ou il s'arrange derriere le cercle, après avoir salué l'assemblée d'un léger coup de tête, que lui rendent ceux à la portée desquels il se rencontre. Les gens qui sortent s'épargnent même le salut. La matiere que l'on traite, n'amene pas toujours celle qui suit: il y a des intervalles, pendant lesquels les assistans se taisent, se regardent & réfléchissent, le menton appuyé sur leur

poing ſoutenu par une canne. Ce ſilence ſe rompt ou par la continuation du même propos, ou par l'ouverture d'un autre diſcours abſolument diſparate, & auquel on paſſe ſans tranſition.

Pluſieurs Anglois ont formé des coteries uniquement fondées ſur le malheur qu'ils avoient de ſe reſſembler par quelque défectuoſité corporelle. Une entre autres, toute compoſée de boiteux, prenoit ſes premiers officiers parmi ceux qui boitoient le plus fort. Le colonel boitoit des deux côtés, & faiſoit faire l'exercice à ſa troupe, boitant & buvant en cadence ſous les enſeignes de Vulcain.

La coterie Catonienne, ainſi nommée parce qu'elle avoit choiſi pour patrons & pour modeles les deux Catons, tenoit ſes aſſemblées dans une ſalle, où pendoient en regard les portraits de ces deux Romains. Ceux d'Héraclite, de Zenon, d'Epictete & de Seneque paroient les murs collatéraux; & le but de cette ſociété étoit de rompre en viſiere au genre humain. Elle fut d'abord fort nombreuſe, par le rapport qui ſe trouve entre l'humeur dominante des Anglois, & le caractere féroce des

deux

deux Républicains; mais ayant déchargé leur sagesse & leur bile les uns sur les autres, elle manqua d'être anéantie au moment même de sa naissance. Chaque récipiendaire étoit tenu de présenter à son entrée, les Commentaires de César qu'on brûloit sur le champ, en haine de ce que leur Auteur, s'étant rendu maître d'un Etat libre, avoit réduit un des Catons à se poignarder. On exposoit sur la table du Président les ouvrages de Salluste, de Cicéron, de Plutarque, toujours ouverts dans les endroits où l'on fait l'éloge de l'un ou de l'autre Caton. Il étoit enjoint à chaque associé, d'avoir continuellement dans sa poche le Brutus de M. de Voltaire, ou le Caton de M. Adisson, & de porter à sa boutonniere une médaille représentant ce Romain qui se déchire les entrailles. Les mots de complaisance, de condescendance, d'indulgence, d'égards, de politesse devoient être effacés pour jamais du dictionnaire de cette insociable association.

Le peu de commerce que ces Insulaires ont avec les femmes, joint à leur penchant à l'intempérance, a donné lieu à ces sortes de sociétés, que plu-

sieurs voudroient décorer du nom d'académie. L'endroit où se tiennent les conférences, n'en fait que trop connoître l'objet ; & si l'on y admet d'autres plaisirs que ceux de la table, ce sont les dez, les cartes & les filles. Les jeunes gens aiment que leurs maîtresses soient de toutes ces parties, & qu'elles leur tiennent tête le verre à la main ; mais ils leur préferent le plaisir de boire, quoiqu'en général les femmes ici soient fort aimables, & le vin communément très-mauvais.

Au reste, les Anglois s'assemblent moins pour s'entretenir avec la liberté que donne la table, que pour boire tristement à la santé les uns des autres. Ils appellent *Tostes* ces santés de personnes absentes qu'ils se portent réciproquement, & dont nul ne peut se dispenser sans impolitesse. Le jeune homme boit à sa maîtresse, le négociant à son correspondant, le prêtre à son Evêque, le Partisan de la Cour à celle du Roi; & dans le parti contraire, on boit à la santé des seigneurs qui sont opposés aux ministres. Il est aussi d'usage de porter celle des femmes à la mode, quand même on ne les connoîtroit que de vue; un petit-maître se

donne par-là l'air d'un homme à bonnes fortunes. Cet hommage qu'on rend à leurs charmes, eſt une preuve de leur célébrité ; & pour faire l'éloge d'une jolie perſonne, on dit que c'eſt une des premieres toſtes du Royaume.

Le mot de toſter & la cérémonie qu'il exprime, viennent d'une maîtreſſe de je ne ſais quel Roi d'Angleterre, qui ſe baignoit en préſence des courtiſans: un d'entr'eux avala, par galanterie, une taſſe d'eau du bain de la Déeſſe ; & chacun en but à ſon tour. Le dernier dit : « Je » retiens la rôtie », pour faire alluſion à l'uſage du tems, de boire avec une rôtie au fond du verre ; car toſter veut dire rôtir.

Les ſantés à la ronde ne finiſſent, que lorſqu'on n'a plus la force de les continuer ; & tant qu'elles durent, on boit au bonheur de ſes amis, à la proſpérité de ſes alliés, à la perte, à la ruine, à la damnation de ſes ennemis. Il n'eſt aucune extravagance dont on ne s'aviſe, pour s'exciter à tous les excès de la débauche.

C'eſt en buvant enſemble, que les Anglois ſe communiquent cet eſprit patriotique, qui les rend ſi attentifs

aux affaires du gouvernement. Sans être unis par l'amitié, ils le sont par l'habitude; & de la communication de leurs idées, naît toujours le dessein formé de soutenir la constitution nationale. Le plus timide prend à la taverne un renouvellement de zele qui anime son courage ; & s'il a du penchant pour le parti de la Cour, la crainte d'être méprisé de ceux de sa coterie, le porte à rejetter les offres qu'on lui fait pour le séduire. En renonçant au cabaret, l'Anglois perdroit bientôt cet esprit de faction, auquel est attachée peut-être la conservation du gouvernement actuel.

On prétend que c'est à ces sortes de coteries, qu'on doit attribuer l'origine des Francs-Maçons : il paroît du moins que c'est aux Anglois qu'est due l'institution de cet ordre fameux, dont la célébrité même a, pour ainsi dire, causé l'avilissement. Comme je ne suis point initié dans ses mysteres, j'emprunte, pour en parler, la plume d'un de ses membres,

« Cette association embrasse tous les » Etats : le prince & l'artisan devien» nent freres, & s'engagent à ne jamais » révéler un secret qui leur est confié

» ſous la religion du ſerment. Le
» nombre de ceux qui s'y ſont aggré-
» ger eſt infini ; & cependant ce ſe-
» cret eſt ignoré de tous ceux qui n'y
» ſont point admis ; ou du moins per-
» ſonne ne peut être aſſuré de le con-
» noître. Le nom de Frere eſt celui que
» tous les Francs-Mâçons ſe donnent
» entre eux ; parce qu'en cette qualité,
» ils ſe regardent tous comme égaux.
» Ils appellent célébrer les myſteres ;
» l'exercice des cérémonies qu'ils ob-
» ſervent dans leurs aſſemblées ; & ſi on
» les en croit, ces mêmes myſteres les
» conduiſent à la pratique de toutes les
» vertus. Auſſi dans leur langage, avoir
» été reçu parmi eux, c'eſt avoir vu la
» lumiere ; & ils déſignent par le mot
» de profanes, ceux qui ne ſont point
» de leur confrairie. Ils en ont écarté
» les femmes, pour en exclure à la fois
» l'indiſcrétion & la rivalité.

» L'Ordre des Francs-Mâçons eſt di-
» viſé par Loges : ce mot ſignifie les
» lieux où l'on s'aſſemble, & les mem-
» bres qui compoſent les aſſemblées.
» Chacun eſt attaché à celle où il a été
» reçu ; mais il peut aller dans une autre
» ſans y être appellé, ſans même y être

» connu ; & alors il est désigné par la
» qualité de Frere visiteur.

» Chaque Loge a un Président qu'on
» nomme le Vénérable, & deux Offi-
» ciers dont les fonctions sont de veiller
» au maintien de la regle. L'Orateur est
» celui qui instruit les nouveaux Freres
» des statuts de l'ordre & des devoirs qu'il
» impose. Toutes les Loges reconnois-
» sent un Chef commun, qui est le
» Grand-Maître. Ce qu'on appelle tenir
» Loge, c'est être assemblé pour la célé-
» bration des mysteres ; ouvrir la Loge,
» c'est commencer à les célébrer ; mais
» on ne fait cette ouverture, que lors-
» qu'on ne peut être vu d'aucun pro-
» fane. Si, malgré toutes les précau-
» tions, il s'en glisse quelques-uns dans
» la compagnie, le premier qui s'en ap-
» perçoit crie *il pleut* ; & les exercices
» cessent à l'instant, ainsi que les con-
» versations qui y ont rapport.

» Dans quelque lieu du monde que se
» rencontrent les Francs-Maçons, ils ont
» des signes pour se reconnoître, tels que
» le geste, l'attouchement & la parole
» mais ils varient suivant les différens
» grades ; car il y a trois degrés dans la
» Maçonnerie, l'Apprentif, le Compa-

» gnon & le Maître. Tous ces signes, » dont le détail pourroit ne pas vous » amuser, se font avec une célérité qui » n'est apperçue que des Freres, quoi» qu'exécutés en présence des profanes.

» Dans les assemblées solemnelles, » chaque Frere a un tablier de peau » blanche, attaché avec deux cordons » pareils. Les Officiers y ajoutent les » principaux instrumens de la Maçon» nerie, tels que l'équerre, le compas, » la truelle, &c. On place le Récipien» daire dans une salle obscure; on lui » demande son nom & ses qualités; on » lui ôte tout ce qu'il peut avoir d'or, » d'argent, de métail, boucle, bou» tons, tabatieres, &c. On lui décou» vre à nud le genoux droit; on lui fait » mettre un de ses souliers en pentouf» fle; on lui bande les yeux avec un mou» choir; & on l'abandonne pendant une » heure seul à ses réflexions. Enfin le » Frere qui le présente, frappe en » Maçon à la porte de la Loge. On lui » répond de même; la porte s'ouvre; » & l'on introduit le postulant.

» Au milieu de la chambre sont dessinés » les débris du Temple de Salomon, dont » on lui fait faire trois fois le tour;

» & comme il a toujours les yeux ban-
» dés pendant sa marche, on cherche
» à l'effrayer par le bruit que fait cha-
» que Frere avec son tablier. Enfin il ar-
» rive vis-à-vis du Vénérable qui est assis
» dans un fauteuil derriere une espece
» d'autel, sur lequel est l'Evangile de
» saint Jean, une équerre & un com-
» pas. Là on lui ôte son bandeau; &
» dans ce moment, il se voit environné
» de tous les Freres, tenant l'épée nue
» à la main, dont ils lui présentent la
» pointe. L'Orateur l'avertit que dans
» l'Ordre dont il va devenir membre,
» il n'y a rien de contraire à la religion,
» à l'Etat & aux mœurs. On lui fait
» mettre ensuite le genou droit sur un
» tabouret; on lui pose une des pointes
» du compas sur la mamelle gauche;
» & tenant la main sur l'Evangile, il
» promet de ne jamais révéler les se-
» crets de l'Ordre; en cas d'infrac-
» tion, il consent que sa langue soit
» arrachée, son cœur déchiré, brûlé,
» réduit en cendres & jetté aux vents.
» Il baise l'Evangile, passe à côté du
» Vénérable, reçoit le tablier, & ap-
» prend les signes qu'il doit connoître
» en qualité d'Apprentif.

» Pour devenir compagnon, il n'est
» assujetti qu'à quelques formalités peu
» intéressantes ; mais l'état de Maî-
» tre exige plus de cérémonie. Entre
» autres figures tracées sur le parquet,
» on y voit celle d'un cercueil. On fait
» faire au Récipiendaire trois fois le
» tour de la Loge : on le saisit subite-
» ment ; on le couche sur cette figure ;
» on lui couvre le visage d'un linge qui
» paroît ensanglanté ; tous les Freres
» portent la pointe de l'épée contre son
» corps, & l'y laissent quelques instans.
» Le premier surveillant frappe trois
» coups dans sa main ; & tout le mon-
» de remet l'épée dans le fourreau. Le
» Vénérable s'approche alors du nou-
» veau Maître, le prend par la main,
» le releve ; & on lui fait connoître les
» signes de sa nouvelle dignité.

» On appelle Loges de la Table, les
» repas que font entre eux les Francs-
» Maçons. Le Vénerable occupe la pre-
» miere place ; & les lumieres sont tou-
» jours disposées en triangle. Les plats
» se servent par trois, par cinq, par sept,
» par neuf ; & l'on met les bouteilles &
» les verres devant les convives. On cé-
» lebre ensuite quatre santés en commun,

» celle du Roi, celle du Grand-Maître,
» celle du Vénérable, & celle de tous
» les Freres. Ces santés se boivent en
» autant de tems, & avec les mêmes
» cérémonies, qu'un soldat à qui l'on
» fait faire l'exercice; & l'on se sert
» presque des mêmes paroles. On don-
» ne aux bouteilles le nom de barils,
» au vin celui de poudre, aux gobelets
» celui de canon. La conversation est
» subordonnée aux regles de la sagesse
» & de la décence : on ne parle ni de la
» religion ni du gouvernement; toute
» raillerie, à plus forte raison toute in-
» jure, est bannie; & ces sortes de re-
» pas, ainsi que toute la Mâçonnerie
» en général, ne paroissent pas avoir
» d'autre objet, que de boire avec plus
» de liberté. Le but est le même que
» celui des coteries Angloises, dont
» l'Ordre semble tirer son origine; &
» comme je ne lui suppose pas d'autre
» motif, je pense que ce n'étoit pas la
» peine d'en faire un secret».

Le ridicule qu'Adisson n'a cessé de répandre sur ces coteries, n'en a fait perdre le goût à aucun de ses concitoyens. Vous connoissez celle des gros hommes, établie dans une des principales villes de la grande Bretagne : deux

portes fermoient l'entrée de la chambre où se tenoient les assemblées. L'une étoit d'une grandeur médiocre; l'autre s'ouvroit à deux battans. Le candidat étoit rejetté, si, pour passer par la premiere, il ne faisoit aucun effort : mais quand il avoit le bonheur d'être pressé au point d'en perdre la respiration, il étoit reçu d'une commune voix. On évaluoit à soixante quintaux le poids de quinze membres de cette monstrueuse confrairie. Celle des sots s'asseyoit sans mot dire, fumoit, buvoit, mangeoit en silence, & se retiroit sans avoir proféré une seule parole. Celle des Deux Sols avoit fixé à cette somme, pour chaque Associé, les repas qu'ils alloient prendre à la taverne.

La coterie femelle, nouvellement établie, est composée des plus grands seigneurs & des premieres femmes de la Cour. Personne ne peut y être admis, qu'au préalable il n'ait été proposé quinze jours auparavant à la compagnie; & la réception se fait par la voie du scrutin. Ce sont les femmes qui admettent les hommes; & les hommes élisent les femmes. Chaque membre paie par an quatre guinées, & la même

somme le jour de son élection, indépendamment d'une pistole qu'il donne pour le dîner ; l'écot du souper n'est pas déterminé. On dîne à quatre heures, & l'on soupe à onze. Il n'est permis de jouer que dans la salle d'assemblée ; ceux qui joueroient dans celle où l'on mange, seroient condamnés à payer seuls les frais du repas.

Quelques négocians de la Cité de Londres ont formé entre eux, sous le nom de Société prévoyante, une autre espece de coterie, dont le but est d'assurer à ses membres une ressource dans la vieillesse contre les revers de la fortune. On peut y entrer à tout âge ; mais on ne jouit des avantages qu'elle procure, qu'à cinquante ans, & après dix ans d'association. Le contrat qui assure cet établissement, a été enregistré dans la Chancellerie ; & les fonds sont déposés à la banque d'Angleterre. Un des réglemens porte que la rente dont jouiront les associés, ne pourra être au-dessous de six cens francs, ni au-dessus de douze cens ; elle augmentera à mesure que les fonds de la société s'accroîtront. Un pere peut souscrire pour son fils dès le jour de sa naissance ; mais cet enfant ne commencera à payer,

que lorſqu'il aura atteint l'âge de vingt ans. Le premier paiement de la ſouſcription ſe fait le jour même où l'on eſt reçu ; le ſecond ſix mois après, & toujours de même, de ſix mois en ſix mois, juſqu'au tems où le ſouſcripteur commence à entrer en jouiſſance de la rente. Il ſe tient tous les ans deux aſſemblées, qui doivent être au moins de quarante membres. On y nomme les directeurs & les caiſſiers qui ſe réuniſſent tous les mercredis à la taverne : les autres membres peuvent s'y trouver s'ils le jugent à propos.

A l'imitation de cette ſociété, les Tailleurs de Londres ont établi une caiſſe pour le ſoulagement de leurs ouvriers vieux ou infirmes. Les veuves, les enfans orphelins de ces mêmes ouvriers ſont nourris aux dépens de l'aſſociation ; & les principaux ſtatuts ſont, que les maîtres contribueront à proportion du nombre d'hommes qu'ils employoient ; que ceux-ci, en cas de maladie, participeront aux diſtributions de la caiſſe, ſix mois après qu'ils auront été inſcrits ; mais qu'ils ceſſeront d'y prétendre au moment qu'ils ſeront parvenus à la maîtriſe ; que chaque garçon recevra douze francs par ſemaine lorſ-

qu'il tombera malade ; que ceux qui, par leurs débauches, se seront mis dans l'impuissance de travailler, ne pourront être admis à demander les secours de la Société ; qu'à chaque enfant qui naîtra à un ouvrier inscrit depuis un an, il lui sera donné une guinée ; & que les étrangers, de quelque nation qu'ils soient, ne pourront être exclus du bénéfice de cet utile établissement.

On m'a parlé d'une autre espece de confrairie, dont la principale attention est de publier des ouvrages de piété & de morale, pour servir d'antidote à l'irreligion & à la licence. Ce sont quelquefois des tragédies saintes, quelquefois des romans pieux, propres à inspirer du goût pour la vertu, de l'horreur pour le vice. Mais malheureusement on n'emploie, pour faire ces sortes de livres, que des gens dont le talent répond mal à de si bonnes intentions.

La plus nombreuse société non-seulement de l'Angleterre, mais de l'Europe, est celle des Arts, formée depuis quelques années par M. Williams Shipley, homme sans titre, & simple citoyen de Northampton.

Elle comprend déjà plus de trois mille associés, parmi lesquels on lit les noms de plus de cent vingt Pairs de la Grande-Bretagne. Chacun de ses membres contribue de deux guinées par an; & il en est peu qui se borne à cette somme, que l'on se pique d'excéder à proportion de son rang & de ses richesses. Les fonds très-considérables que produit cette contribution, sont employés à donner des prix à tous ceux qui présentent de nouveaux moyens, ou inventent de nouvelles machines pour simplifier la main-d'œuvre dans tous les métiers. Les projets d'amélioration, les vues, les expériences qui tendent à perfectionner l'agriculture, y sont spécialement récompensés; & l'objet général de la Compagnie est l'encouragement des arts, des manufactures & du commerce.

M. Shipley avoit commencé à faire, en petit, le premier essai des opérations d'économie politique, dont la Société a depuis si fort étendu la sphere & l'activité. Cet essai fut l'ouverture d'une souscription pour entreprendre des achats de charbon, & le vendre au peuple à un taux raisonnable. Il s'agissoit d'obliger par-là les monopoleurs à baisser le prix

de cette denrée : ce moyen réussit ; le prix tomba d'un tiers le premier hiver. Un succès si rapide ouvrit à l'imagination patriotique de M. Shipley une vaste carriere. Aidé des conseils de quelques amis, & de la protection de deux ou trois seigneurs, il osa former le dessein d'établir à Londres un corps de citoyens, qui, à ses propres frais, suivroit le grand projet d'encourager & de perfectionner l'agriculture, les arts & le commerce. Le fameux docteur Hales lui communiqua ses lumieres, & l'introduisit auprès de quelques particuliers aussi zélés qu'opulens, dont la réunion fut la base de cette Compagnie naissante. Elle forme aujourd'hui un corps aussi célebre par les talens d'une partie de ses membres, que puissant, accrédité & respectable par leur nombre, leur rang, leur fortune & l'esprit patriotique dont ils sont tous animés. Des Pairs du royaume y président ordinairement, avec quelques-uns des principaux négocians de la Cité, & des plus grands possesseurs de terres. Plusieurs savans jouissent parmi eux de cette noble égalité, que l'unité de vues & d'objets rend encore plus précieuse. Les fonds, d'abord très-mo-

liques, se sont accrus si considérablement par d'abondantes souscriptions, qu'il n'y a presque point de production dans l'agriculture, de fabrique dans l'industrie, de branche dans le commerce, auxquelles on n'ait assigné des prix & assuré des encouragemens.

Un des principaux objets de la société, & le plus analogue à son origine, c'est de veiller sans cesse sur la cupidité des monopoleurs, qui depuis long-tems se sont fait un systême d'affamer, pour ainsi dire, méthodiquement la ville de Londres. Les moyens que l'Académie emploie pour réprimer les ravages sourds & continus de ces ennemis publics, ont été plus efficaces que la terreur des loix toujours équivoques ou insuffisantes. Vous en jugerez par ce seul exemple : les marchands de marée avoient, par leurs manœuvres, rendu exorbitant le prix du poisson. Un membre de cette Société imagina d'en faire venir par charroi, & d'en fournir à des prix beaucoup plus bas. La compagnie le soutint par des avances, & obtint du Parlement des actes si favorables à cette entreprise, que le marché de Londres devint abondant par la

quantité du poisson, & accessible au peuple même pour le prix.

La marine Angloise a aussi une société composée de citoyens de tout rang, de toute qualité; & son objet étant d'une utilité générale, personne, pas même l'artisan, n'en est exclus. Elle s'occupe à ramasser les vagabonds, les gens sans aveu, & ceux qui, par leur pauvreté & leur ignorance, sont à charge à l'Etat. Elle les fait traiter, s'ils sont malades; s'ils sont nuds, elle les habille; si ce sont des enfans, elle les fait élever, & en forme des classes de matelots. On imprime dans les gazettes, les souscriptions qu'elle reçoit; & l'on voit, par les sommes immenses qu'on lui apporte, combien cet établissement utile est agréable au peuple. Les théatres lui accordent, chaque année, une représentation où il se trouve toujours une grande affluence de monde. L'acteur qui récite le prologue, est communément entouré d'une troupe d'enfans élevés & instruits par les soins de la Société, & d'où sortiront peut-être un jour de nouveaux Drakes, de nouveaux Raleighs.

Pour concevoir encore mieux le but

de cette compagnie, il faut ſavoir que dans les vaiſſeaux de guerre de ſoixante canons & de quatre cens hommes d'équipage, les officiers ont droit d'avoir à leur ſuite trente domeſtiques, dont ils reçoivent les gages qui font partie de leur paie. Ce ſont de jeunes gens depuis treize juſqu'à dix-huit ans. S'ils étoient plus âgés, ils préféreroient de ſervir en qualité de matelots, parce que leur paie ſeroit plus forte. Ils ne ſont pas ſeulement utiles aux officiers; on les regarde encore comme une excellente pépiniere de navigateurs, puiſqu'avec l'âge & le ſervice journalier qu'on leur fait faire, ils acquierent en quelques années l'adreſſe & la force requiſes pour un homme de mer. Cependant on a de la peine à s'en procurer; car, en Angleterre comme ailleurs, les mendians préferent la pareſſe & la fainéantiſe à une vie laborieuſe & fatigante. Ceux qui aimeroient le ſervice maritime, ne ſavent ſouvent comment y parvenir; & l'officier, qui eſt preſque toujours ſur ſon bord, ne peut en faire la recherche. Uniquement appliquée à cet objet, la compagnie va audevant de tout ce qui peut fournir

des sujets à la marine; de sorte qu'un malheureux à qui tout manque, se trouve tout à coup au dessus de ses besoins.

La Société des Antiquaires a pour but la recherche des monumens, soit antiques, soit de moyen âge, qui existent dans la Grande Bretagne, & qu'elle fait dessiner & graver à ses dépens. Elle s'occupe principalement des monnoies & des vieux reliques d'église ou de monastere, répandus dans les trois royaumes. Tout monument antique ou singulier, dont le hasard procure la découverte, est soumis à son examen; & cette compagnie savante a sauvé plus d'une fois du fourneau des orfevres ou des ouvriers en cuivre, une infinité de morceaux dont le prix n'étoit pas connu.

Il est étonnant que dans un pays où le patriotisme est si vif, si général, ces sortes d'établissemens ne soient encouragés par aucune récompense de la part du gouvernement. Les Anglois sont humiliés de le voir là-dessus aussi indifférent que dans les tems gothiques, tandis que Paris seul renferme cinq académies logées au Louvre, & pensionnées avec une magnificence royale. Il n'est, dans ces illustres compagnies, ni

Philosophe, ni Orateur, ni homme de Lettres, ni Artiste du premier rang, qui ait échappé aux regards du souverain. Il suffiroit de nommer tous les grands hommes qui ont illustré, depuis un siecle, ces cinq Académies, pour montrer autant de monumens de la magnificence de Louis XIV & de son Auguste Successeur.

Londres a long-tems manqué de bibliotheque publique ; & c'est en ce point sur-tout, que Paris l'emporte sur la capitale de l'Angleterre. On y voit cependant, depuis quelques années, un cabinet d'histoire naturelle, que le Parlement a acheté des héritiers de M. Sloane, médecin du Roi, & savant naturaliste. On y trouve une suite de papillons, qui réunit tout ce que l'ancien & le nouveau monde peuvent offrir de plus curieux en ce genre. Les métaux, les minéraux, les pierres fines ont été rassemblés & assortis avec le même soin. Un Anglois dont le nom est connu de toute l'Europe, le Chevalier Robert Coton, avoit formé à ses frais une immense collection de manuscrits qui font aujourd'hui partie de ce riche cabinet. La Grande Charte d'Angleterre y est

également déposée, ainsi qu'une infinité de titres originaux, dont le catalogue seul remplit plusieurs volumes. Parmi une foule de morceaux aussi intéressans que précieux en émail & en miniature, le *Musée Britannique*, c'est le nom qu'on donne à ce cabinet, possede le recueil des desseins originaux de la savante Mlle Mérian, qui peignit à Surinam toutes les richesses du continent de l'Amérique. Les livres imprimés & les médailles sont les parties les plus foibles de cet immense assemblage; mais de la maniere dont les Anglois pensent actuellement, ils ne tarderont pas à les compléter.

Indépendamment de ce que renferme le *Musæum*, il peut par lui-même intéresser la curiosité. C'est l'édifice le plus vaste, le plus somptueux & le plus orné de cette capitale. On le nommoit, ci-devant, l'hôtel de Montaigu: le Duc de ce nom, Grand-Maître de la garde-robe, & l'ami de Charles II, le fit bâtir avec une magnificence royale. Les peintures de l'escalier & des plafonds sont de notre célebre Lafosse, qui a traité tous ses sujets avec une grandeur digne du palais d'un souverain. Joignez à ces avantages

les agrémens de la vue dont jouissent les appartemens. Ils sont ouverts sur une campagne aussi riche que variée, & terminée par un côteau que couronne un joli village. Le Parlement a acquis cet hôtel, & l'a consacré au public, en y réunissant les monumens qui peuvent constater l'état présent des sciences en Angleterre, & en aider les progrès pour l'avenir.

On a publié à Londres un projet de souscription, dont le but est d'engager les Gens de Lettres à se marier. La plupart de ceux qui vivent du produit de leur plume, sont condamnés au célibat, par la difficulté d'assurer un douaire convenable aux femmes qu'ils voudroient épouser. Cet inconvénient est d'autant plus fâcheux, dit l'auteur du prospectus, qu'outre qu'il augmente le nombre des célibataires, il cause encore un autre préjudice pour les mœurs de la nation. Ces gens, qui trouvent tant d'obstacles à se marier, sont précisément ceux qui, par un effet nécessaire de la bonne éducation qu'ils ont reçue, meneroient la vie la plus décente & la plus convenable dans l'état conjugal. L'objet de la souscription pro-

posée est donc de trouver des fonds pour les veuves & les orphelins de ces mêmes Gens de Lettres, qui ne craignant plus de donner des enfans à l'État, leur transmettroient des lumieres qu'ils emportent ordinairement au tombeau.

Les Anglois se piquent d'honorer les Lettres & d'aimer les savans; mais si ces sortes de quêtes flattent l'amour-propre des Grands qui se distinguent par leurs largesses, elles doivent bien mortifier celui des écrivains qui les reçoivent. Ils sont obligés d'aller de porte en porte présenter la liste de leurs protecteurs, à moins que quelque jolie femme ne mette pour eux ses amis & toute la Cour à contribution. Un Lord qui, à la tête d'un ouvrage souscrit pour une douzaine d'exemplaires, fait parade de sa générosité; & l'auteur qu'elle humilie, semble, en la publiant, la recevoir comme une aumône.

Quelque soit le motif de ces libéralités, il n'est point de pays où elles procurent de plus riches, de plus nombreux, de plus utiles établissemens qu'en Angleterre. Outre ceux dont je viens de parler, le Chevalier Gresham bâtit la bourse, fonda

fonda cinq hôpitaux, institua un college, & plaça des sommes considérables, dont les revenus sont distribués, tous les trois mois, aux malheureux qui gémissent dans les prisons de Londres. Le Chevalier Sloane a donné aux apothiquaires de cette ville, un jardin des plantes aussi vaste que celui de Paris, & a laissé des fonds pour son entretien. Un autre citoyen, M. Middleson a fait venir à ses frais, de vingt lieues, par un immense aqueduc, une riviere pour procurer une plus grande abondance d'eau à la capitale. L'hôpital de Sulton a été fondé par un particulier de ce nom, pour quatre-vingt pauvres gentilshommes, qui doivent être entretenus honorablement, & pour quarante jeunes gens à qui l'on apprend le latin & le grec. On les instruit jusqu'à ce qu'ils soient en état d'entrer à l'université de Cambridge; & on leur donne ensuite pendant huit ans, environ 500 livres pour continuer leurs études. Comme il y a neuf paroisses dont la nomination appartient à cette maison qui étoit anciennement un couvent de Chartreux, ceux qui mon-

trent le plus de capacité, ont seuls droit de les posséder.

On doit la fondation de l'hôpital de la petite vérole inoculée & naturelle à une souscription faite par nombre de particuliers, qui ambitionnoient de donner les premiers l'exemple d'une charité si utile à l'humanité. Comme les sentimens sont partagés sur les avantages de l'inoculation, on a soin de suivre exactement la volonté de chaque bienfaiteur; de n'employer pour les inoculés, que l'argent qui est fourni par les partisans de cette méthode; de consacrer au soulagement de la petite vérole naturelle, les sommes données à ce dessein; & l'on met dans la masse commune celles des souscripteurs qui n'ont pas spécifié leurs intentions.

L'hôpital Wallon ne subsiste que des charités des Réfugiés François, qui y entretiennent deux cens quarante malades. Celui de Bancroft, qui porte le nom de son fondateur, a été bâti pour cent vingt-quatre jeunes filles. L'hôpital des Incurables fut commencé par un Libraire de Londres, nommé Gai, qui laissa en mourant cent mille gui-

nées en legs pieux. Les hôpitaux de Weſtminſter, de Midleſex, de Saint George, des Enfans-Trouvés, ont été établis par ſouſcription.

Les Anglois ſavent allier l'économie la plus exacte dans leur vie commune, à la générosité la plus noble, quand il s'agit du bien public. Lorſqu'on faiſoit une collecte pour le bâtiment de l'hôpital de Bedlam, les commiſſaires chargés de cette quête, arriverent dans une maiſon dont la porte étoit ouverte. Du bas de l'eſcalier, ils entendirent un vieux garçon, maître du logis, qui querelloit ſa ſervante, ſur ce qu'ayant employé une allumette, elle l'avoit étourdiment jettée au feu, ſans faire attention que cette même allumette pouvoit encore ſervir par ſon autre bout. Après s'être amuſés du ſujet de la querelle, & de la véhémence des reproches, les commiſſaires frappent, ſe préſentent au maître de la maiſon, & lui expliquent l'objet de leur viſite. Celui-ci paſſe dans un cabinet, en apporte quatre cens guinées qu'il compte à leurs yeux, & les remet entre leurs mains. Surpris d'une générosité à laquelle le prélude les avoit ſi peu préparés, ils ne

purent s'empêcher d'en marquer leur étonnement ; & pour le justifier, ils raconterent à cet homme, ce qu'ils avoient entendu. « J'ai ma façon de » ménager & de dépenser, répondit- » il ; l'une fournit à l'autre ; & l'une & » l'autre satisfont également mon goût. » En matiere de bienfaisance, ajouta- » t-il, attendez tout de ceux qui savent » compter ». En disant cela, il les mit assez brusquement hors de sa maison & ferma la porte.

Quand les nombreux établissemens dont je viens de parler, ne subsisteroient point à Londres, on pourroit encore regarder les Anglois comme le peuple de l'Europe qui donne de plus grands secours à l'humanité affligée. Il n'en est point où l'on trouve autant de reglemens concernant les pauvres, des loix plus sages, plus humaines, plus équitables, autant de livres & de mémoires excellens sur cette matiere, enfin un aussi grand fond de générosité & de charité. Les sommes que produit la taxe annuelle pour les pauvres, sont évaluées, pour la capitale seule, à plus de vingt-trois millions de notre monnoie. Chaque paroisse en fait la levée & la répar-

sition ; & c'eſt une des premieres charges auxquelles toutes les maiſons ſont impoſées. Il n'en eſt point que les bourgeois paient avec plus de plaiſir, parce qu'ils regardent ſon produit comme un fond, dont, en cas d'adverſité, les intérêts ſont aſſurés pour eux & pour leur famille. Ce ſecours pourroit être ou moins conſidérable, ou d'une plus grande reſſource pour les indigens, ſi, comme dans tous les établiſſemens de ce genre, une infinité d'autres perſonnes ne s'enrichiſſoient à leur préjudice.

A ce moyen de ſoulagement, qui peut nourrir le dixieme des habitans de cette ville, ſi vous joignez les aumônes particulieres, les hôpitaux, les écoles gratuites, les maiſons de charité, où eſt élevée la vingtieme partie des enfans qui naiſſent en Angleterre ; ſi vous ajoutez la ſubſiſtance que fourniſſent les manufactures, l'entretien des grands chemins, les travaux de la marine, la culture des terres, les bâtimens publics & particuliers, vous ſerez étonnée qu'avec tant de ſecours, tant de moyens de ſubſiſter, il puiſſe y avoir encore tant de pauvres ſur les chemins & dans les rues. Il faut donc, ou qu'il y ait de

grands abus dans l'administration de leurs revenus, ou que les loix contre la mendicité soient mal observées & trop facilement éludées. Avec les mêmes ressources en France, en délivrant la police de ce qui fait un des principaux objets de sa sollicitude, on banniroit de nos villes cette foule importune de mendians, qui volant le bien des véritables pauvres, vivent dans la crapule & dans la paresse, trompent la sensibilité trop crédule des gens de bien, suivent, inquietent, vexent les passans, leur barrent le chemin, & les insultent quelquefois pour les mettre à contribution.

On prétend que ce qui fait naître tant de mendians en Angleterre, sont les privileges, les maîtrises, les communautés exclusives, la distribution indiscrete, autant qu'infidèle, des aumônes, l'argent répandu dans les villes & les campagnes au tems des élections, la multiplicité des cabarets, des tavernes, & autres asyles plus infames encore de la paresse, de l'ivrognerie & de la débauche. Les voleurs doivent leur origine moins à la misere, qu'à une charité mal entendue; & la classe des

hommes qui ont droit aux aumônes de la paroiſſe, produit plus de vagabonds & de brigands, que celle qui en eſt exclue. Ce droit eſt l'encouragement & la reſſource certaine de l'oiſiveté qu'on nomme la mere de tous les vices.

Je ſuis, &c.

A Londres, ce 5 ſeptembre 1755.

Fautes à corriger.

Tome XVII, pag. 445, *ligne* 1, un quelqu'un; *liſez*, quelqu'un.

Tome XVIII, pag. 18, *lig.* 27, vos beaux eſprits, *liſez*, un bel eſprit.



LETTRE CCXXII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

Nous nous promenâmes hier matin, M. Broffier & moi, au Parc Saint-James; & après dîner nous fîmes quelques courses dans les environs. Ce parc est, comme le jardin des Tuileries, à une des extrêmités de la ville dans le quartier de Westminster, entre le palais de Wittehall & celui de Saint-James dont il porte le nom. Le Gréen-Parc & Hyde-Parc en sont une continuité, comme, par rapport à ces même Tuileries, les Champs-Elisées & le petit Cours, avec cette différence, que nos promenades sont plus ornées, mieux tenues, & peuplées d'un monde plus choisi. A Saint-James c'est une prairie irréguliérement coupée, arrosée par des canaux, plantée de saules & de peupliers jettés au hasard. On y voit quelques allées d'ormes & de tilleuls, un jeu de mail, un grand canal & plusieurs autres pieces d'eau. Cet air agreste & champêtre est ce qui en fait toute la beauté. Si l'on

en croit les Anglois, Charles II eut envie de l'embellir davantage, & fit venir de Paris le célebre le Notre, qui avoit fourni le dessein des Tuileries. L'artiste, après avoir bien examiné la simplicité naturelle de cette promenade, conseilla au Roi de n'y pas toucher.

Green-Parc offre de grands étangs pleins de poisson, & des plants d'arbres qui conduisent à Hyde-Parc, terrein plus vaste, & propre pour la course des chevaux. Dans ces prairies, dans celles même qui sont le rendez-vous de la Cour & du beau monde, les boulingrins sont couverts de vaches & de chevres, lesquelles, avec les personnes qui s'y promenent, réunissent, sous un même coup d'œil, avec la simplicité champêtre, la foule & le luxe d'une grande ville. A midi & le soir, ces vaches se rendent à une des portes du parc, où elles abreuvent les passans de leur lait tiré sur le champ, & servi assez proprement à un sou la tasse.

L'heure ordinaire pour la promenade est à midi dans les beaux jours d'hiver, & le soir fort tard en été. Les Dames y marchent comme des nymphes ; & le mail est leur retraite favorite.

L'habit juste à leur taille, le tablier blanc, le joli chapeau de paille leur sied à merveille. Ce vêtement du matin relève bien mieux la beauté, que leurs robes à la Françoise, destinées aux assemblées du soir, à la Cour & aux spectacles. Les fêtes & les dimanches le peuple se promene en foule; & dans aucun tems le parc Saint-James n'est fermé à la populace. Pendant les trois quarts de l'année, il est couvert de brouillards, de fumée & de pluies qui permettent à peine de distinguer les objets à quatre pas; mais le goût des Anglois pour la promenade leur fait braver tous ces désagrémens. La nôtre se passa à discourir sur les Colonies, la Marine, les Finances & le Commerce de la Grande Bretagne, dont M. Brossier paroît entendre parfaitement les intérêts.

Les colonies se divisent en isles & en terre ferme. Les isles sont 1°. celle de Terre-Neuve, dont l'Angleterre a la propriété depuis la paix d'Utrecht. C'est le principal établissement de ses pêches immenses, l'école de ses matelots, & la base de sa puissance maritime. 2°. Les Bermudes, très-propres à la culture des soies, très-commodes pour les relâches des

vaisseaux qui reviennent d'Europe. 3°. Les Antilles qui produisent du sucre, du café, du coton, du tabac, de l'indigo, &c. Le plus grand avantage que les Anglois en retirent, est de se procurer par eux-mêmes les productions de ces contrées, & de s'assurer un débouché certain pour les denrées de leur propre pays. Les colonies de la terre ferme sont celles de l'Amérique septentrionale, qui ont déjà fait la matiere de plusieurs de mes lettres.

Ce sont tous ces établissemens qui ont donné à l'Angleterre une si grande influence dans les affaires politiques de l'Europe. Son commerce, restreint aux productions du pays & à l'industrie de ses habitans, ne l'auroit jamais mise en état d'entreprendre les guerres qu'elle a soutenues; & sa marine ne s'est accrue, qu'à proportion de ce que son négoce s'est étendu. C'est à celui de ses colonies, à leur population, à leurs productions naturelles, à leur correspondance réciproque, qu'elle doit cette force, cette puissance qui la rendent aujourd'hui si redoutable.

« Ce n'est, me disoit M. Brossier, » ni de filles perdues, ni de scélérats, ni

» du rebut des hôpitaux, que nous avons
» formé ces nouvelles habitations. De
» quoi feroient capables des gens élevés
» dans le crime, dans l'oisiveté, ou dans la
» débauche, sur-tout lorsque les femmes,
» mes, si propres à ramener les hommes
» par leur douceur & leur exemple, sont
» encore plus vicieuses qu'eux? Mais si
» nos colonies ont, à cet égard, tant d'a-
» vantage sur les vôtres, je les crois aussi
» plus dépendantes, plus gênées dans
» leur commerce; ce qui ne peut man-
» quer de diminuer leur attachement
» pour la métropole. A peine ces peu-
» ples se regardent-ils comme des An-
» glois; à peine les Anglois les comp-
» tent-ils parmi leurs compatriotes; &
» qui sait s'ils ne deviendront pas un
» jour nos rivaux, peut-être même nos
» ennemis? L'Angleterre, par l'émigra-
» tion de ses habitans, verra la main
» d'œuvre augmentée: les denrées de-
» viendront plus rares; & leur prix ex-
» cessif empêchera peut-être les co-
» lons d'en acheter. Déjà plusieurs de
» nos marchands ont passé en Améri-
» que; il en est parti, depuis peu de
» tems, jusqu'à cent d'une même pro-
» vince, d'une même profession &

» dans le même mois. On a établi des » manufactures dans la nouvelle Angle- » terre ; il a même été question de ré- » clamer l'autorité du Parlement, pour » empêcher la sortie de nos ouvriers ; » mais comment en venir à bout, si l'in- » térêt les appelle ?

» La population de ces établissemens » est devenue si nombreuse depuis leur » origine, qu'on y compte aujourd'hui » près de trois millions d'habitans. Ils » sont en même tems si riches, si » puissans, qu'il sera difficile qu'ils » reconnoissent long-tems les loix oné- » reuses, auxquelles nous semblons vou- » loir les assujettir. D'habiles politiques » ont déjà prédit que le nouveau mon- » de secouera le joug de l'ancien, & » que l'Amérique Angloise, comme la » plus florissante, donnera l'exemple » aux autres nations. Jusqu'à présent les » colons y ont conservé les mêmes » privileges qu'ils avoient en Europe : » on ne peut lever sur eux que des im- » positions accordées par eux-mêmes » ou par leurs représentans ; & ce droit, » qui leur a été confirmé par des char- » tes, ne sauroit leur être ôté par le » Parlement. Dans la circonstance de

» leur position, ne pouvant être repré-
» sentées dans la Chambre des Commu-
» nes de Westminster, aucune taxe ne
» leur est légitimement imposée, que
» par leur législation respective. C'est
» pour défendre ce même droit, dans
» son isle, que le peuple Anglois a versé
» tant de sang, a détrôné tant de Rois,
» a soulevé & bravé tant d'orages. Vou-
» droit-il disputer à trois millions de
» ses freres, un avantage qui lui a coû-
» té si cher à lui-même, & qui est peut-
» être le seul fondement de son indé-
» pendance?

» Nos colonies se sont établies en
» vertu d'une charte accordée par le
» Souverain, & autorisée par le Parle-
» ment. Elle n'a point effacé le caractere
» de citoyens qu'avoient ceux à qui
» elle a été donnée. Leurs descendans
» l'ont encore, & sont, dans le nouveau
» monde, ce qu'étoient leurs peres dans
» la Grande Bretagne. Enfans de la mê-
» me patrie, ils lui doivent secours &
» obéissance; mais des secours propor-
» tionnés à leur force, une obéissance
» de fils & non d'esclave. Leur sort ne
» doit ni ne peut être plus malheureux
» que celui de leurs freres d'Europe.

» Or, personne en Angleterre n'est im-
» posé sans son consentement. Une
» taxe, un impôt, un droit n'est légi-
» time, qu'autant qu'il est avoué ou
» par ceux qui doivent le payer, ou
» par ceux qui les représentent dans le
» Conseil de la nation. Nos colons con-
» noissent trop bien leur force, &
» combien il seroit de leur intérêt
» de se soustraire à la dépendance
» de la métropole, pour renoncer
» volontairement à leurs privileges. Ils
» ont appris qu'ils pouvoient se passer
» de l'Angleterre, & que l'Angleterre
» ne pouvoit guere se passer d'eux;
» que son commerce, n'étant pas lié
» avec celui de ses colonies, se soutien-
» droit difficilement, au lieu que le
» commerce des colonies seroit plus
» florissant & plus utile, s'il étoit sépa-
» ré de celui de la Grande-Bretagne.
» Alors il se porteroit plus librement
» dans toutes les parties du monde, &
» seroit débarrassé des entraves dont l'a
» investi la mere patrie. Nos habita-
» tions dans l'Amérique septentrio-
» nale possedent toutes les denrées de
» l'Europe, à l'exception de celles dont
» les Anglois eux-mêmes sont privés,
» mais que la France, l'Espagne, le

» Portugal peuvent leur fournir à
» meilleur compte que la Grande-Bre-
» tagne.

» Telle est l'étendue, la population
» & l'importance de ces colonies, que la
» législation de la métropole ne peut
» les gouverner avec sagesse, sans être
» éclairée par les avis de leurs re-
» présentans. L'Angleterre a sur elles
» toute l'autorité qu'elle peut desirer:
» le pouvoir exécutif est entiérement
» dans les mains de ses Gouverneurs;
» on peut appeller à son Tribunal de
» tous les jugemens civils; sa volonté
» seule décide de toutes les liaisons de
» commerce qu'il leur est permis de
» former & d'entretenir. Appesantir le
» joug d'une domination si sagement
» combinée, ce seroit replonger un
» continent nouveau dans le chaos dont
» il n'est sorti que par deux siecles de
» travaux continuels; ce seroit réduire
» les hommes laborieux qui l'ont défri-
» ché, à s'armer pour défendre des
» droits qu'ils tiennent également de la
» nature & des loix.

» L'Angleterre ne trouvera de subor-
» dination dans ses colonies, qu'autant
» qu'elle n'exercera sur elles ni domina-
» tion arbitraire, ni souveraineté abso-

» lue; qu'elle y verra des freres, des
» enfans, non des sujets; qu'elle vo-
» lera à leur secours contre les en-
» nemis du dehors; qu'elle s'empressera
» d'en éloigner, d'y éteindre les divi-
» sions intestines; qu'elle ne régnera
» que par des raisons, par des bien-
» faits, sur des peuples en qui la re-
» connoissance, l'attachement tiennent
» lieu de soumission, de dépendance.
» Mais vouloir imposer le joug à un
» pays florissant, éloigné de ses maî-
» tres de deux mille lieues, & peuplé
» de têtes Angloises, c'est le mettre
» dans la nécessité de le secouer. Le
» pouvoir ne lui manque pas; il en
» aura bientôt la volonté.

» Le Parlement d'Angleterre exerce,
» dans certains cas, sur ces établissemens,
» la puissance législative; dans d'autres,
» ce sont les assemblées nationales qui
» font les loix; & cette diversité, qui
» ne peut manquer de jetter beaucoup
» d'embarras dans les affaires, leur est
» quelquefois très-préjudiciable. Cha-
» que colonie a son code particulier,
» qui est entre elles une source intaris-
» sable de procès. De-là cette multi-
» tude de jurisconsultes qui dévorent

» les terres & les hommes de ces nou» veaux climats. La fortune & l'in» fluence qu'ils ont acquises en peu de » tems, ont mis sous le joug de leur » rapacité, la classe précieuse des ci» toyens occupés de l'agriculture, du » commerce, des arts & des travaux » les plus indispensables dans toute so» ciété en général, mais presque unique» ment essentiels à une société naissante.

» Le Gouverneur de la colonie, » quoique envoyé par la Cour, est » dans la dépendance des habitans, & » tient d'eux ses honoraires, d'où il » arrive qu'il est toujours obligé d'user » d'adresse, pour concilier leurs inté» rêts avec ceux de la métropole. Il faut » qu'il fomente sans cesse des factions, » afin que balançant l'une par l'autre, » elles aient toutes un égal avantage à » le ménager. L'objet des Anglois, en » demandant de ces sortes de gouver» nemens, est de rétablir leur fortune » ruinée, ou de l'augmenter si elle n'est » que médiocre. Ils passent en Améri» que avec la résolution de revenir plus » riches; tous l'exécutent; peu évi» tent le reproche d'avoir employé » d'injustes moyens; & le Parlement,

» par égard pour les ministres qui les » protegent, est presque toujours disposé à fermer les yeux sur leur conduite.

» Si quelque chose manque encore à *nos colonies*, c'est qu'elles ne » forment pas précisément toutes la » même nation. On y voit tantôt réunies, tantôt éparses, des familles de » diverses contrées de l'Europe. Dans » quelque endroit que le hasard ou le » choix les rassemble, elles conservent » toujours la langue, les préjugés, les » habitudes de leur patrie. Des écoles » & des églises séparées les empêchent » de se confondre avec le peuple hospitalier, qui leur a ouvert un asyle. » Toujours étrangers par le culte, par » les mœurs, & peut-être par les sentimens, ils couvent des germes de » dissention, qui peuvent un jour causer le bouleversement & la ruine de » toute la colonie ».

Ces discours amenerent insensiblement l'article de la Marine marchande & militaire. La premiere est, pour ainsi dire, le pont de communication qui unit le commerce du dedans à celui du dehors; la seconde le met à l'abri des insultes. Les marins forment une classe d'hom-

mes qui enrichissent toute la nation, excepté eux seuls. Ils ont entre les mains de gros fonds qui ne leur appartiennent pas ; & rarement possedent-ils plus d'argent qu'ils n'en dépensent. La bravoure dans les dangers, la hardiesse dans les entreprises, la gaieté au milieu des plus grandes fatigues, sont des qualités qui les caractérisent. Les tempêtes ne font qu'exercer leur adresse sans les effrayer : la mer semble être leur élément.

Ceux qui veulent embrasser cette profession, choisissent pour faire leurs premieres tentatives, l'occasion d'un voyage qui ne les éloigne pas trop longtems de leur pays. Plus ces occasions sont fréquentes, plus elles engagent les jeunes gens à essayer si ce genre de vie leur convient. Les voyages de long cours détruisent les anciens matelots plutôt qu'ils n'en forment de nouveaux. Ceux d'Angleterre passent pour les meilleurs marins que l'on connoisse. La Grande Bretagne leur doit ses richesses & sa sûreté : soit dans la paix, soit dans la guerre, ils sont les fondemens sur lesquels la nation assied ses espérances. Mais malgré les avantages qu'ils lui procurent, leur service n'en est pas moins

dur, sur-tout dans la marine militaire qu'ils regardent comme un esclavage. Quand une fois ils y sont entrés, ils y demeurent enchaînés toute leur vie, avec la douleur de voir leur famille languir dans l'indigence, la médiocrité de leur paie ne leur permettant pas de la soulager. L'usage où l'on est en Angleterre d'enrôler de force, dégoûte de cette profession. Personne ne veut en essayer, de peur que le lendemain on ne l'incorpore dans la flotte royale.

Vous savez, Madame, que malgré la liberté si vantée des Anglois, malgré cette sûreté des personnes dont ils ne cessent de se glorifier, les Capitaines des vaisseaux de roi ont droit d'enlever, sur les navires marchands, les matelots dont ils ont besoin pour former ou recruter leur équipage. Ils peuvent aussi prendre les bateliers, les pêcheurs & les vagabonds. Le cultivateur même est quelquefois obligé d'abandonner sa charrue, pour aller voguer au loin sur la mer, & ne trouve dans la loi ni protection ni soutient contre cette violence. Jamais en France les enrôlemens forcés n'ont été autorisés. Si un besoin

pressant les a quelquefois fait tolérer, ce n'a jamais été qu'à l'égard des vagabonds & des gens sans aveu. Tous les Anglois ne pensent pas non plus que ces enlévemens soient légitimes. Ceux du parti de l'opposition les condamnent hautement comme un acte d'autorité despotique, contraire à la liberté nationale & une violation manifeste de la grande charte, qui dit formellement qu'aucun homme libre ne peut être arrêté qu'en vertu d'un jugement légal.

La coutume d'enlever les matelots des navires marchands au milieu de leur voyage a de fâcheux inconvéniens. Plusieurs de ces vaisseaux n'ayant plus une chiourme suffisante, périssent dans la traversée ; d'autres, par la même raison, ne pouvant revenir, demeurent dans les Indes occidentales. Il naît encore de là un autre abus qui se commet sur les mers éloignées par les Capitaines des vaisseaux de guerre : ils dégarnissent un navire marchand de son équipage, & vendent ensuite à d'autres Capitaines les matelots qu'ils ont forcés.

Quelques Anglois prétendent que leur nation étoit distinguée par ses forces navales dès le tems de Jules César ;

'autres se contentent de faire remonter les commencemens de leur pouvoir maritime au regne d'Alfred. La uerre que ce monarque eut à soutenir ontre les Danois, le força d'équiper ne flotte; & cent ans après on comptoit déjà plus de trois mille vaisseaux ppartenant à des commerçans du oyaume. C'étoit du nombre de ces avires, que les villes maritimes recevoient ceux qu'elles devoient prêter à l'Etat, en proportion de l'étendue de leur négoce.

Depuis la conquête des Normands jusqu'au regne d'Henri VIII, il n'y eut point, en Angleterre, de marine entretenue sur un pied fixe & permanent. Durant cet intervalle, ces mêmes villes fournissoient, chacune suivant ses forces, un certain nombre de bâtimens lorsque le besoin ou l'occasion le requéroit; & ils s'assembloient à un rendez-vous sous la conduite du Roi ou de l'Amiral. Une semblable marine, accidentelle & momentanée, ne pouvoit guere se rendre redoutable. Henri VIII voyant dans ses coffres des trésors immenses que son pere avoit amassés, jugea les circonstances favorables pour

augmenter sa puissance sur mer. Il fit bâtir des arsenaux, préparer des chantiers, & construire des vaisseaux pour en former une flotte permanente.

Edouard VI & la Reine Marie ne suivirent point les vues de leur pere. Elisabeth imita long-tems leur indifférence; mais la guerre qu'elle eut avec l'Espagne, l'obligea de changer de systême. Elle prit un soin particulier de sa marine, & fut la premiere qui permit à des particuliers d'armer des vaisseaux, pour courir sus aux ennemis de l'Etat.

C'est sous ce même regne, qu'ayant commencé à étendre leur négoce, les Anglois furent plus attentifs à celui de leurs voisins, & s'efforcerent de le troubler. Ils envoyerent alors des colonies dans cette nouvelle partie du monde, qui étoit devenue le principal théatre de l'ambition Européenne, & donnerent, comme les autres, dans cet ancien préjugé, que plus une nation étend son territoire, plus elle accroît sa puissance. Les nouvelles découvertes, les profits immenses du commerce dans les pays éloignés, & la nécessité des longs voyages occasionnerent, en peu de tems, la construction d'un plus grand nombre de

de vaisseaux. La mer fut regardée, dès-lors, comme un élément puissant, qui méritoit l'attention de tous les peuples; & il s'éleva une nouvelle sorte de souveraineté, qu'on appella l'empire des mers.

Cet empire fut d'abord entre les mains des Portugais & des Espagnols qui se le partagerent, sans consulter les autres nations. Le Roi d'Espagne ayant réuni les deux couronnes, voulut tenter aussi la conquête de l'Angleterre; mais l'armée navale, qui lui avoit coûté des sommes immenses, fut détruite; & ce grand événement pensa renverser pour jamais la marine Espagnole. Ce fut alors que les Pays-Bas secouerent le joug, & devinrent à la fois les alliés & les rivaux de la Grande-Bretagne dont ils envahirent le commerce. La France le partagea avec la Hollande; & les Anglois s'affoiblirent, ou du moins leur puissance n'augmenta point à proportion de l'accroissement de celle de ses voisins. Cromwel fixa la balance du pouvoir maritime en faveur du peuple Britannique, par le fameux réglement si connu sous le nom d'Acte de Navigation. Pour avoir des navires

nationaux, il ordonna qu'aucune marchandise de l'Asie, de l'Afrique & de l'Amérique ne pourroit être apportée que dans des bâtimens fabriqués en Angleterre. Cet acte, qui fut confirmé depuis par la nation & renouvellé après la mort du Protecteur, anima les particuliers, qui tous avoient intérêt à construire des vaisseaux; les Anglois, qui, sous le regne de Charles I, n'avoient pas trois navires marchands de trois cens tonneaux, devinrent les meilleurs voiliers de l'Océan; & leur isle fut le centre général de la marine de l'univers.

Les Hollandois, à force d'entreprises, allumerent le ressentiment de l'Angleterre; & quoique Charles II ne leur fit pas la guerre avec trop d'avantage, ils furent cependant forcés de lui céder la souveraineté de la mer. Une secrete inclination pour la France retenoit ce Prince, & l'empêcha d'agir contre elle. Les François profiterent de ces dispositions; & l'Océan fut couvert de leurs vaisseaux. Jacques II ne put s'opposer à cette puissance; mais notre défaite à la Hogue détruisit nos armées navales; & dans la guerre que nous déclara la Reine Anne, les Anglois dé-

ployerent contre nous toutes leurs forces. Leur flotte royale étoit composée de cent vingt deux vaisseaux de ligne, & d'environ cent soixante deux bâtimens de différente grandeur. Parmi les premiers, on en nommoit sept qui portoient depuis quatre-vingt-seize jusqu'à cent dix pieces de canon ; quatorze de quatre-vingt-dix, quarante de soixante à quatre-vingt, & cinquante-sept depuis quarante-huit jusqu'à soixante. Cette flotte étoit encore plus forte en 1746 ; & aujourd'hui on compte deux cens cinquante vaisseaux armés en guerre, & plus de quarante mille matelots. L'entretien d'une pareille marine en tems de guerre, tant par le dépérissement des navires, que pour les gages & la nourriture des gens de mer, monte, par an, à quatre-vingt millions ; & la nation n'a jamais fait difficulté de fournir des subsides pour y subvenir. De tout tems le gouvernement a eu moins de peine à obtenir des fonds pour armer une escadre, que pour lever un bataillon.

Les forces maritimes de l'Angleterre sont sous l'administration du Grand-Amiral ou des Commissaires

qui remplissent ses fonctions. Ils sont nommés par le Roi, & n'agissent que par son autorité. Ils jugent souverainement dans le civil & dans le militaire; & leur jurisdiction, en ce qui regarde la mer, s'étend également sur les trois royaumes & toutes les colonies. Le Grand-Amiral dirige les opérations de la flotte royale; mais il est obligé de prendre les instructions de la Cour, qui lui sont communiquées par un Secretaire d'Etat. Tous les bureaux relatifs à la marine, les magasins, les chantiers, les hôpitaux dépendent de l'Amirauté. Le nombre des personnes dont ce Tribunal est composé n'est point limité. Ordinairement il consiste en un premier Commissaire & six autres qui prennent rang suivant la date de leur nomination. Au reste le Roi restreint quelquefois l'autorité du Grand-Amiral en lui donnant un conseil; quelquefois il se réserve cette administration, & se fait seconder par un Ministre.

Pour la construction & le radoub des vaisseaux de guerre, il y a des chantiers dans plusieurs ports de la Grande-Bretagne. Les principaux sont à Chatham, Deptford, Woolwich, Portsmouth,

Deal, Sheerness, Plymouth. C'est à Chatham que se retirent les plus gros vaisseaux pendant l'hiver, & qu'on voit l'arsenal où se gardent les munitions nécessaires pour la flotte du roi. En tems de guerre, il y a aussi un magasin à Harwich; mais c'est à Woolwich que l'on construit les plus grands navires.

Les Anglois ont en station, dans la mer Méditerranée & dans celle de l'Amérique, vingt-huit vaisseaux bien équipés, & montés par l'élite de leurs troupes. Aussi ne ont-ils jamais pris au dépourvu; & lorsqu'ils veulent faire quelque entreprise, leur opération est achevée avant que les puissances qu'elles intéressent en soient instruites. Ils ont, outre cela, dans leurs ports quarante vaisseaux de ligne tous armés, & prêts à partir au moindre signal. On est étonné que la France, qui doit connoître l'avantage de ces vaisseaux stationnaires, néglige de s'en procurer. Il résulteroit de cet établissement une très-grande utilité pour notre marine. Nos soldats, nos matelots, tous nos équipages plus habitués à la mer, deviendroient meilleurs navigateurs; & les Anglois ne se laisseroient plus si faci-

lement perſuader de nous faire la guerre, ſuivant que le demande l'intérêt de leurs miniſtres.

Quelques perſonnes prétendent que nous n'avons pas beſoin d'une égale quantité de vaiſſeaux, pour diſputer à la Grande-Bretagne l'empire de la mer; qu'il n'y a aucun exemple qu'un vaiſſeau de guerre Anglois ait battu un vaiſſeau de guerre François de même force, corps à corps, pour ainſi dire; & qu'il y en a beaucoup, où des flottes Françoiſes, inférieures en nombre, ont vaincu les flottes Britanniques. Outre le courage qui diſtingue nos officiers, un de nos vaiſſeaux monté de quatre-vingt pieces de canon, armé ſuivant notre uſage, doit mathématiquement avoir une ſupériorité de trois contre deux, vis à-vis d'un bâtiment d'égale force, équipé ſelon la marine Angloiſe. Il faut donc trente vaiſſeaux de ligne Anglois, vis-à-vis de vingt vaiſſeaux de ligne François, pour que les deux armées ſoient à force égale. Ainſi, s'il ſort quinze vaiſſeaux de Toulon, il faut que Gibraltar en fourniſſe vingt. S'il en part vingt de Breſt, il faut qu'il en ſorte trente de la Tamiſe; & avec ſoixante vaiſſeaux,

nous en tiendrons quatre-vingts en échec. Que les Anglois ne vantent donc pas tant leur marine ; leurs efforts servent à l'épuiser. Il leur faut plusieurs escadres en Amérique ; il leur en faut sur les côtes d'Afrique, dans la Méditerranée, dans la mer Baltique, dans la Manche, dans la Tamise. Ont-ils un nombre suffisant de matelots ? Ont-ils les sommes immenses que ces frais occasionnent ?

Un Membre du Parlement ouvrit son discours par la phrase suivante : « on ne » doit désormais tirer le canon sur » mer, dans aucune partie du monde, » sans la permission de la Grande-Bre- » tagne ». On sent combien ce propos est insultant pour toute l'Europe ; combien ce peuple cherche à s'emparer de tout le pouvoir maritime. Son but est de détruire d'abord la marine Françoise ; & ce dessein une fois exécuté, qui osera en effet tirer un coup de canon sur mer sans son consentement ? Les troupes qu'il a prises à sa solde, les dettes qu'il a contractées, les sommes qu'il a sacrifiées pour fortifier Port-Mahon & Gibraltar, la conduite qu'il a tenue envers nous lorsqu'il s'est

cru en état de nous attaquer, tout dévoile un projet formé depuis long-tem de soumettre ou d'abaisser les autre puissances. L'Europe entiere sait qu'on afficha, à la porte du Parlement, un placard portant en termes formels « la mer libre, ou la guerre »; & san remonter plus haut que quelques années, avec quelle ardeur les marchand ne solliciterent-ils pas la rupture ave les Espagnols ? Les clameurs publique trouverent de l'appui dans quelque écrivains enthousiastes, qui assuroien qu'en moins d'un an, l'Espagne seroi aux abois; qu'on prendroit tous se vaisseaux, son Amérique; que rien n'étoit plus aisé que d'affamer son vaste continent; qu'il suffisoit pour cela de défendre aux Anglois d'y envoyer aucune provision, d'y entretenir aucun commerce.

Quel a été le fruit de ces écrits extravagans ? L'Espagne n'étant plus un marché pour les Anglois, le prix de leur bled a baissé & ne s'est plus relevé. Les Espagnols ont donné de l'encouragement à la culture de leurs terres; & ils ont entamé une branche de commerce, à la faveur de laquelle les Hambourgeois & les Hollandois

leur ont fait paſſer des bleds de Pologne & de Barbarie. La France leur a fourni du poiſſon de Terre-Neuve ; & s'ils élevent aujourd'hui des beſtiaux, ce ſont les Anglois qui les y ont encouragés en défendant de leur vendre du bœuf d'Irlande. Ainſi, pour avoir voulu leur cauſer un préjudice par l'interruption du négoce, on n'a fait que détourner ſon cours ; & l'Angleterre l'a perdu pour jamais.

Elle ne s'eſt pas moins trompée dans ſes projets de conquêtes : elle a armé une puiſſante flotte ; elle a couvert la mer de ſes vaiſſeaux ; elle a ſemé ſes iſles de ſoldats : quel avantage en a-t-elle retiré ? La perte de vingt mille hommes que la maladie lui a enlevés. Elle a pris Porto-Belo ſans pouvoir le garder ; & l'infortune de cette guerre n'eſt venue, que parce qu'on s'y étoit laiſſé engager par des préjugés populaires, & les déclamations d'écrivains fanatiques, qui la firent porter en des climats brûlans, où les Eſpagnols avoient la facilité de ſe retirer dans des endroits inacceſſibles. Ils ſe débarraſſoient des troupes & des eſcadres Angloiſes, ſans leur donner

d'autres ennemis à combattre, que l'air & le soleil.

Il faut pourtant convenir qu'il n'y a aucun port marchand en Europe, en Afrique & en Amérique, où, de tous les bâtimens étrangers qui y entrent, le plus grand nombre ne soit formé par les navires Anglois. Les ports les plus commerçans de la Grande-Bretagne sont Falmouth, Plymouth, Darmouth, Weimouth & Porsmouth sur la Manche; Bristoll près de l'embouchure de la Severne; Yarmouth & Hull sur la mer du Nord; Liverpool & Whitehaven sur celle d'Irlande.

Suivant l'opinion commune, la marine marchande occupe ici sept à huit mille bâtimens & plus de cent mille matelots. A la déclaration d'une guerre, le Roi en enrôle tout à coup trente mille de force; & ces enlevemens n'apportent presque aucune interruption sensible dans le commerce; ils ne l'épuisent qu'à la longue. Lorsque la paix est conclue, ce même nombre de mariniers que l'Etat licencie, trouve aussi-tôt de l'emploi sur les vaisseaux marchands.

Les inconvéniens qui résultent de forcer les matelots pour la flotte roya-

le, ont fait chercher les moyens de les y attirer volontairement, & de diminuer leur répugnance pour ce genre de service. C'est un des motifs qui ont engagé Guillaume III & la Reine son épouse à céder leur palais de Greenwich, à deux lieues de Londres, pour en faire un hôpital destiné aux mariniers invalides. Outre l'espérance d'un asyle certain, l'acte du Parlement qui confirmoit cette cession, accordoit une gratification de quarante shellings par an, aux trente mille matelots qui s'enrôleroient les premiers.

Ce palais, où l'on dit qu'est née la Reine Elisabeth, est situé sur le penchant d'une colline cotoyée par la Tamise. De-là on voit passer des bâtimens de toutes grandeurs, qui partent de Londres ou qui y arrivent de toutes les mers du monde. Le changement de manœuvre qu'occasionne le coude du fleuve, rallentissant leur marche, les matelots en profitent pour donner des nouvelles ou en demander aux invalides qui se présentent sur le rivage. La conversation, qui dure tant qu'on est à portée de la voix, est animée par cet épanchement de cœur, si ordinaire en-

tre de vieux camarades qui ne se sont vus depuis long-tems, & croient ne jamais plus se revoir.

L'hôtel de Greenwich consiste en deux grandes ailes, prolongées perpendiculairement à la Tamise, & séparées par une cour que termine une grille de fer. Les bâtimens nécessaires pour les différens officiers de la maison, sont jettés derriere ces deux ailes, où les invalides, qu'on nomme pensionnaires, ont leurs logemens distribués en corridors. A droite & à gauche est un double rang de chambres uniformes, où il y a trois lits de chaque côté. Ces chambres sont tellement disposées, que l'air s'y renouvelle à chaque instant; & rien, pas même les cellules si vantées de nos religieuses, n'est comparable à la propreté qui y regne. Les invalides ont du linge blanc deux fois la semaine, & des gratifications manuelles qu'ils emploient à leurs petits besoins. Ils sont servis sur de grandes tables de marbre, où la propreté s'entretient plus aisément que sur une nappe, & ont chacun une petite armoire fermant à clef, où ils serrent, avec leur couvert, ce qu'il leur plaît de réserver du dîner ou du souper pour le déjeûné ou le goûté. On leur donne,

quatre fois la semaine, une livre de mouton, de bœuf ou de porc, une livre de pain, un quarteron de fromage & deux pintes de bierre. Les autres jours ils ont de la soupe aux pois, une once de beurre, une demi-livre de fromage, du pain & de la bierre à l'ordinaire.

Une pleine liberté de religion regne dans cet asyle; & comme le tombeau confond & réunit toutes les conditions, Greenwich réunit de même & confond toutes les communions dans un même cimetiere. Les seuls Catholiques sont exclus de la charité de cette fondation. Lorsqu'il y vaque une place, ce sont les Commissaires faisant les fonctions de Grand-Amiral, qui y nomment : mais, si ce qu'on dit est vrai, la moitié de ceux qui y demeurent, n'y ont aucun droit. L'avarice fait que l'on récompense, aux dépens du public, de vieux domestiques que souvent l'on n'a eus que par faste. Pour s'épargner des pensions, on leur donne des places qui n'appartiennent qu'à ces braves marins, qui ont usé leur jeunesse & leur santé au service de la patrie.

Le nombre des pensionnaires de Greenwich est d'environ douze cens; à chaque centaine on admet six veu-

ves de matelots qui en prennent ſoin; & reçoivent ſix livres ſterlings de gages par an. Celles qui ſervent dans l'infirmerie ont quelque choſe de plus. Il y a auſſi cent orphelins dont les peres ſont morts au ſervice de mer : on réſerve pour eux tout l'argent que donnent les curieux qui vont voir l'hôtel & les peintures qui l'embelliſſent. On les admet depuis l'âge de dix ans juſqu'à treize; ils ont un maître qui leur apprend l'hydrographie ; & ceux qui promettent le plus, paſſent à l'école de marine fondée par le Roi Guillaume dans la même maiſon. Au milieu de tous ces vieux marins qui les regardent comme leurs enfans, ils apprennent les ſciences relatives à la navigation; & après ſix années employées à cette étude, on les envoie à Porſmouth, où, deux fois par ſemaine, ils vont étudier la pratique en pleine mer.

Des objets d'émulation & d'inſtruction ſont répandus parmi les ornemens même de cet hôtel. La porte principale a deux pilaſtres ſurmontés de deux globes, l'un céleſte, l'autre maritime. Sur ce dernier eſt une ligne en or fort ſaillante, qui trace la route de l'Ami-

ral Anſon dans ſon voyage autour du monde. Quel plaiſir pour les vieux matelots qui ont partagé cette expédition, quand, les yeux fixés ſur ce globe, ils en racontent les détails à leurs camarades ! Quelle leçon plus capable d'agir ſur l'imagination des jeunes éleves !

Les lambris & les plafonds, dans l'intérieur des appartemens, ſont chargés de peintures, où, ſous divers emblêmes, on a repréſenté les triomphes de la Grande-Bretagne. Au milieu des quatre vertus cardinales, on voit Guillaume III & la Reine ſon épouſe. La concorde eſt aſſiſe entre eux ; l'amour tient le ſceptre ; le Roi préſente la paix & la liberté à l'Europe, & foule aux pieds la tyrannie & le pouvoir arbitraire. Près d'eux eſt le tems qui met la vérité en évidence ; Pallas & Hercule terraſſent l'envie & la calomnie ; les douze ſignes du zodiaque ſont placés avec leurs divers attributs ; & au-deſſus d'eux préſident les quatre ſaiſons. Les heures voltigent autour du char du ſoleil ; les roſées tombent devant lui ; & des figures coloſſales ſoutiennent des galleries, où l'on voit les arts & les ſciences qui ont trait à la navigation. La victoire remplit un vaiſſeau de bu-

tin & de trophées pris sur l'ennemi; & au-dessous est la ville de Londres assise au bord de la Tamise, qui reçoit les trésors que lui apportent à l'envi plusieurs rivieres. Ticho-Brahé & Copernic y paroissent aussi avec leurs systêmes; & près d'eux est un vieux philosophe, qui montre du doigt quelques figures de mathématiques tracées par Newton. Le célebre astronome Anglois Flamsteed, y tient l'image de la grande éclipse du soleil arrivée en 1715; & à côté de lui est son disciple Werton, qui fait une observation sur un cadran. Les quatre élémens, avec leurs divers attributs, offrent leurs différentes productions au Roi & à la Reine, pendant que la Renommée annonce par-tout la gloire de ces deux personnes royales.

Dans une autre salle est la Reine Anne avec le Prince George de Danemarck son époux. Neptune donne son trident au Prince, comme Grand-Amiral des mers Britanniques; & les quatre parties du monde paroissent saisies d'admiration à la vue de ce pouvoir maritime. Les autres sujets sont le débarquement du Prince d'Orange salué par la Grande-Bretagne accompagnée de la raison d'Etat & de l'amour de la pa-

trie, & l'arrivée de George I, devant qui succombe la rébellion. Il est suivi de la famille royale, & reçu avec acclamation de tout le peuple d'Angleterre. La paix & l'abondance sont placées aux pieds de son trône ; & une figure qui représente la victoire navale, tient un grand rouleau où sont inscrites plusieurs belles actions des Anglois sur mer. L'abondance verse ses richesses dans le sein du commerce qui est assis sur des balots de marchandises, tenant le timon d'un vaisseau, &c.

Sur la crête du côteau de Greenwich est placé l'Observatoire, qui offre le plus beau, le plus magnifique point de vue de toute l'Angleterre. Dans une étendue de cinq ou six lieues en tout sens, dont Londres occupe le centre, il embrasse la partie la plus agréable du cours de la Tamise, au milieu de campagnes couvertes de villages, de palais & d'habitations rustiques. On prétend que ni pour le nombre, ni pour le choix des instrumens, il n'est aucun Observatoire aussi complettement assorti ; que c'est pour ce lieu, pour son ami Halley qui y passa une partie de sa vie, que Newton s'est jetté dans un travail

qui a porté le Télescope à sa perfection.

Il se tient dans cet hôtel un conseil toutes les semaines, où l'on juge les affaires qui ont rapport à l'administration de la maison, & à la manutention de la discipline. Les grands officiers de la couronne, les ministres d'Etat, ceux qui occupent les premieres charges du royaume, sont les administrateurs nés de cet hopital. On leur associe les seigneurs les plus qualifiés, & les personnes les plus recommandables de la noblesse. Sous leurs ordres on nomme différens employés qui sont chargés du détail des affaires courantes. Les pensionnaires sont vêtus de bleu; ils ont de bas-officiers distingués des autres par un petit galon d'or.

Pour assurer des revenus à cet établissement, tous ceux qui servent dans la marine commerçante & militaire, en Europe & dans les colonies, sont assujettis à une contribution de six deniers par mois, pris sur leur paie. En conséquence, un matelot blessé à bord d'un navire marchand en combattant contre un vaisseau ennemi ou contre un pirate, est reçu dans cette

maiſon, comme s'il avoit ſervi ſur la flotte royale. Outre la contribution dont je viens de parler, le Parlement donne tous les ans cent mille écus pour le même objet, indépendamment d'un grand nombre d'amendes que l'on applique à ſon profit.

Ce n'eſt pas-là le ſeul encouragement que reçoivent les gens de mer dans la Grande-Bretagne. Tous les vaiſſeaux de cette nation qui mouillent dans les ports d'Eſpagne, d'Italie & de Portugal, paient un droit qui s'emploie au ſoulagement des matelots naufragés, ou au rachat de ceux qui ſont pris par les corſaires de Barbarie. Les veuves des mariniers qui ont péri au ſervice de l'Etat, reçoivent une année de la paie de leurs maris; & ſi le défunt ne laiſſe ni femme ni enfans, cet argent eſt donné à ſa mere.

On a pourvu par d'autres réglemens à la ſubſiſtance des officiers qui ont mérité la vétérance. Sur un certificat des médecins qui atteſtent leur invalidité, on leur conſerve leurs appointemens. A l'égard de leurs veuves, on prend ſur le corps de tous les officiers de mer, trois deniers par livre de leur paie,

pour établir un fonds destiné à leur entretien.

Il y a en Angleterre deux autres institutions, l'une à Deptford-Strond, l'autre à Porsmouth, dont le but est également de faire fleurir la marine Britannique. La premiere, sous le nom de confrérie ou de maison de la Trinité, doit son origine à Henri VIII, qui, en la fondant, l'obligea de fournir des pilotes pour la flotte royale toutes les fois qu'elle en seroit requise, moyennant des droits & des privileges qui lui furent accordés. Cette confrérie a dans sa dépendance plusieurs hôpitaux, dont la maison de Deptford-Strond est comme le chef-lieu. On y retire un certain nombre de mariniers invalides, & les veuves de ceux qui sont morts au service de la flotte. Outre ces fondations, la maison de la Trinité fait de petites pensions par mois à deux mille matelots & à leurs veuves. Enfin elle étend ses aumônes sur tous les gens de mer qui languissent dans l'indigence; & si quelqu'un d'eux mis à terre tombe malade, s'il manque d'argent pour aller rejoindre sa famille, la bourse de la confrérie lui est ouverte. Les donations des

personnes charitables sont les sources d'où sortent les fonds qui la mettent en état de faire de pareilles libéralités. En considération des services importans qu'elle rend au public, ses membres jouissent de diverses franchises; & les Anglois ne prononcent point son nom, sans l'accompagner de l'épithete d'éminente.

L'hôpital de Portsmouth a trois mille lits pour autant de malades; car on ne met jamais plus d'un malade dans un lit. La propreté y est la même qu'à Greenwich ; & la position du lieu n'est ni moins avantageuse, ni moins agréable pour des marins. Les malades y voient de leurs fenêtres l'isle de Wight, Spitead, tout ce qui roule dans la baie, tout ce qui entre dans Portsmouth, & ce qui en sort. Ce port est l'entrepôt des principales forces de la marine Angloise. Il est formé par l'embouchure d'une petite riviere, où, sur une lieue de profondeur, la mer s'est creusé un vaste bassin, avec lequel elle ne communique que par un canal fort étroit. L'entrée de ce bassin est défendue par une double barre ou banc de sable, qui ne permet l'abord aux grands bâtimens, qu'en rasant un rocher hérissé de bat-

teries. Parmi les canons qui rendent ce passage redoutable, on y voit cinquante pieces de quarante-huit, les mêmes qu'Elisabeth y avoit fait placer pour recevoir la flotte de Philippe II, vous savez avec quel succès.

Le gouvernement Anglois ne s'est pas montré moins attentif à perfectionner la navigation, qu'à augmenter la marine. Le Parlement proposa, sous la Reine Anne, des récompenses à ceux qui donneroient des méthodes pour découvrir les longitudes sur mer, & établit une commission pour juger les problêmes présentés à ce sujet. Le passage à la mer du Sud par le Nord-Ouest est encore un objet, sur lequel le Parlement cherche à encourager les recherches. Ceux qui proposent des vues sur cette matiere, ont l'espérance d'obtenir une gratification, quand même leurs ouvertures n'auroient pas tout l'avantage dont on pourroit se flatter. Il suffit que leur systême puisse être de quelque utilité au public, pour que les Commissaires aient le droit de leur assigner une récompense proportionnée au mérite de leur travail.

Je suis, &c.

A Londres, ce 10 Septembre 1755.

LETTRE CCXXIII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

VOUS attendez, Madame, quelques détails sur les finances & le commerce de la Grande-Bretagne. Je laisse à M. Brossier le plaisir de vous satisfaire sur ces deux articles: c'est lui-même qui va parler.

« Les anciens revenus des Rois d'Angleterre consistoient d'abord dans une » grande portion des terres conquises, » & dans certains droits réservés sur » celles qui avoient été données par les » souverains. C'est ainsi que ces derniers soutenoient la dignité du trône » sans le secours immédiat de leurs peuples. Dans la suite la prodigalité des » Princes & l'avidité des favoris dissiperent la plus grande partie de ces » biens; & leurs successeurs, pour réparer ces pertes, ayant employé des » moyens tyranniques, le Parlement » fixa, pour les dépenses de la couronne, certaines sommes qui furent » levées annuellement sur les sujets.

» On distingua dès lors deux sortes » de revenus des Rois de la Grande-» Bretagne, l'ordinaire & l'extraordi-» naire. L'ordinaire, qui étoit leur » ancien patrimoine, se subdivise » en revenu ecclésiastique & régu-» lier. Le premier est composé du pro-» duit des Evêchés vacans. Le Roi en » jouit en qualité de chef visible de l'E-» glise Anglicane. C'étoit autrefois un » très-gros article de ses finances; » mais les souverains sont aujourd'hui » dans l'usage de le remettre, à titre » de bienfaisance, au nouvel Evêque » après son installation. Ce n'est donc » plus qu'un droit purement honori-» fique, qui ne rapporte rien à leur » trésor : il en est de même des annates, » ou produits entiers de la premiere an-» née de chaque bénéfice. Les Papes en » jouissoient avant le schisme d'Henri » VIII; mais depuis la réformation, les » annates ont appartenu à la couronne. » La Reine Anne les abandonna pour » faire un fond perpétuel destiné aux » besoins des petits bénéficiers.

» Le revenu séculier ordinaire étoit » formé de plusieurs branches, telles » que les rentes payées au Roi par les » terres

» terres domaniales; l'accise héréditai-
» re, qui étoit un droit sur la biere
» & autres boissons, imposé par Char-
» les II; les amendes levées pour satis-
» faction des délits commis dans les fo-
» rêts du Roi; les trésors trouvés en
» terre; les effets volés & abandonnés
» par le voleur dans sa fuite; les ani-
» maux égarés & que personne ne re-
» demande; les confiscations qui trans-
» portent au monarque la propriété des
» biens-meubles d'un délinquant, &
» des immeubles dans les cas de haute
» trahison; la réversion des terres aux-
» quelles personne ne succede en qua-
» lité d'héritier; les mines royales &
» les débris des vaisseaux échoués; car
» on croyoit, dans ces siecles barbares,
» que la perte d'un bâtiment entraînoit
» celle de la propriété. Des loix plus
» humaines l'ont assurée non-seulement
» aux propriétaires, en quelque tems
» qu'ils viennent la réclamer, mais en-
» core à leurs représentans.

» Les Rois d'Angleterre ont donné
» ou transporté à des particuliers la plu-
» part de leurs droits, parmi lesquels
» on en remarque un fort singulier: ce
» sont les poissons royaux; c'est-à dire,

» la baleine & l'esturgeon qui appar-
» tiennent au souverain lorsqu'ils ont
» échoué sur les côtes, avec cette ré-
» serve qui, par rapport à la baleine,
» pourra vous paroître originale; c'est
» que la tête seulement doit être portée
» au Monarque, la queue étant destinée à
» son épouse. On voit, dans les ancien-
» nes annales, la raison de ce partage:
» c'étoit pour que la garde-robe de la
» Reine fût suffisamment fournie de
» côtes de baleine. Au surplus, les pois-
» sons royaux ont été abandonnés aux
» têtes couronnées, en considération
» de ce qu'elles gardent & défendent
» les mers contre les pyrates. On atta-
» choit autrefois une grande impor-
» tance à cette prérogative: elle étoit au
» nombre de celle des Rois de Dane-
» marck, de qui ceux d'Angleterre la
» tiennent vraisemblablement.

» Ces derniers ayant successivement
» aliéné tous ces droits, on a été obligé
» de leur fournir une nouvelle espece
» de revenu: c'est celui que les Anglois
» appellent extraordinaire, & au-
» quel on donne plus communément le
» nom de Subside. Il est réglé par la
» Chambre-Basse, & composé de la taxe

» sur les terres, qui assigne à chaque
» comté la somme qu'il doit payer, & de
» l'impôt sur la drèche, c'est-à-dire, des
» six deniers par boisseau d'orge germée
» & fermentée, avec laquelle on fait la
» biere. Ces impositions sont annuelles;
» & chaque année il dépend du Parle-
» ment de les accorder ou de les refu-
» ser. Il y en a de perpétuelles, qui pro-
» viennent de la douane, de l'accise,
» du contrôle, du sel, des ports de
» lettres, des maisons, des fenêtres,
» des carrosses de place, des offices,
» pensions, &c.

» Le droit de douane est très-ancien;
» c'est celui que paient toutes les mar-
» chandises qui entrent en Angleterre,
» ou qui sortent du royaume. On le
» retrouve au regne d'Edouard le Con-
» fesseur, sous le nom d'ancien usage,
» *Custuma antiqua*. Le droit d'accise fut
» établi au tems où les Anglois combat-
» toient contre leur Roi pour leur li-
» berté; & c'est celui dont la récep-
» tion arbitraire se concilie le moins
» avec la constitution d'un peuple libre.
» Quoi de plus révoltant, en effet, que
» les visites que font, à toute heure du
» jour & de la nuit, les officiers de l'ac-

» cise dans les maisons des débitans ?
» Quoi de plus odieux que les juge-
» mens despotiques rendus contre les
» fraudeurs, sans qu'ils puissent récla-
» mer le privilege commun à tous les
» Anglois, d'être jugés par leurs
» Pairs ? Ce même droit les soumet
» à des recherches à peine tolérables
» dans une monarchie absolue. Il obli-
» ge un homme qui récolte du houblon,
» à déclarer le champ où il est planté,
» l'endroit où il a intention de le faire
» transporter, le tems où il a dessein de
» le mettre en sac. Sa grange, son ma-
» gasin doivent être continuellement
» ouverts aux officiers, soit qu'il
» veuille le garder ou le vendre. Les
» marchands de drèche, les brasseurs,
» les distillateurs sont dans le même
» cas; jugez, d'après cela, s'il est vrai
» que les Anglois soient si essentielle-
» ment attachés à leur liberté.

» Le droit de l'accise ne fut levé d'a-
» bord que sur la biere, l'huile, le ci-
» dre, le poiré; on l'étendit ensuite sur
» la viande, le vin, le tabac, le sucre;
» & peu à peu sur toutes les autres den-
» rées. On assure que le seul impôt sur
» le thé rapporte, tous les ans, une som-

» me de neuf millions. Ce n'est que sous
» le regne présent, que la taxe du sel
» a été rendue perpétuelle. Celle des
» ports de lettres avoit commencé du
» tems de la république. Les Membres
» du Parlement ont leurs ports francs &
» le droit du contre-seing, pourvu ce-
» pendant que les paquets ne pesent pas
» plus de deux onces. Le contrôle ou le
» timbre s'étend non-seulement sur le
» papier & le parchemin qui servent aux
» actes judiciaires, mais aussi sur les per-
» missions de vendre du vin. Les alma-
» nachs, les gazettes, les affiches, tout
» ce qu'on nomme ici pamphlets ou
» petites brochures, y sont sujets,
» ainsi que les dez & les cartes. Ces
» deux derniers impôts ne remontent
» qu'au regne de la Reine Anne; mais
» celui des maisons est d'une ancienne-
» té très-reculée. Guillaume le Roux
» mit la taxe d'un scheling par feu sur
» tous les habitans; c'est l'origine du
» droit qui se paie par les proprié-
» taires, tant sur les cheminées, que
» sur les fenêtres. Les maisons qui
» n'ont que six croisées en sont exemp-
» tes. On autorise les collecteurs à les
» visiter, deux fois l'an, pour compter

» les vues pratiquées dans l'intérieur.
» Ainsi tout ce que nous mangeons, ce
» que nous buvons, ce que nous portons,
» la santé, la propreté, la chaleur,
» tout est taxé pour nous épuiser.
» Le pauvre achete le jour nécessaire à
» son travail, comme le riche la lumiere
» qui éclaire son oisiveté. Le
» droit sur la chandelle, sur le charbon,
» nous fait payer encore une autre lumiere,
» une autre chaleur que celle du
» soleil. Ce sont tous les jours de nouvelles
» impositions: il y en a sur les apprentifs,
» les colporteurs, les mariages, les
» naissances, & jusques sur les enterremens.
» Il n'y a que l'eau qui ne soit
» encore assujettie à aucun impôt.

» Ces différentes branches produisent
» environ huit millions de livres
» sterlings, ou cent quatre-vingt millions
» de votre argent. Cette somme sert
» à payer, à cinq pour cent, l'intérêt de
» la dette nationale, le fond d'amortissement
» destiné à éteindre cette dette,
» les revenus du Roi, autrement dits
» la Liste Civile: le reste est pour les
» frais du gouvernement. Cette Liste
» Civile ne suffit guere, que pour
» assurer au Roi une convenable in-

» dépendance ; mais doit-on être surpris, » au milieu même des entraves que notre » constitution donne à son autorité, de » le voir si puissant, quand on considere » qu'il dispose annuellement de plus de » soixante millions en places à vie dans » sa Cour, dans les armées de terre & » de mer, dans l'Eglise, dans les Tri- » bunaux, & dans toutes les branches » de la régie des revenus ? Ce qui fait » présumer que l'Angleterre ne peut » manquer de devenir un jour un gou- » vernement purement monarchique.

» La dette nationale a pris naissance » dans les efforts extraordinaires, faits » par la Grande Bretagne, pour soutenir » le nouveau systême politique après la » révolution. Des guerres ruineuses, des » alliés avides & foibles multipliant les » besoins, il n'étoit guere possible d'im- » poser, chaque année, des taxes suffi- » santes pour y fournir. On crut qu'il y » auroit moins d'inconvéniens à faire » de gros emprunts, & à n'établir » d'impôts, que pour le paiement des » arrérages.

» L'intérêt de l'argent a singuliére- » ment varié en Angleterre, & a été » successivement à dix, à huit, à six,

» à quatre & à trois pour cent; la ban-
» que en paie de trois à cinq, & la
» compagnie du Sud trois seulement.

» A la mort du Roi Guillaume, no-
» tre dette nationale n'alloit encore qu'à
» trois cens quinze millions de livres
» tournois. Elle s'est accrue considéra-
» blement sous le regne de la Reine
» Anne, & a toujours été en augmentant
» jusqu'à dix-sept cens millions, qui est le
» taux où elle est aujourd'hui, tandis que
» notre espece numéraire ne monte, tout
» au plus, qu'à trois cens millions, c'est-
» à-dire, à la cinquieme ou sixieme par-
» tie de la dette. Comme celle-ci est re-
» connue par l'homologation du Parle-
» ment, & que les intérêts, qui se
» paient réguliérement tous les six
» mois, sont libres de toute réduction,
» de toute imposition, la confiance pu-
» blique se soutient; & il n'y a presque
» point de particulier qui n'aime mieux
» placer ainsi son argent, que d'acqué-
» rir des maisons ou des terres, tou-
» jours sujettes à des impositions plus
» ou moins fortes, suivant que les be-
» soins de l'Etat sont plus ou moins
» grands. Une autre raison qui déter-
» mine en faveur des fonds publics,

» c'est qu'on peut, sur le champ, faire de
» l'argent sans frais & sans autre for-
» malité que celle d'un simple trans-
» port ; au lieu qu'avec les hypothe-
» ques sur les terres ou sur les maisons,
» il faut beaucoup de tems, & qu'on
» s'expose, de plus, à des procès sou-
» vent très dispendieux.

» Quoique les especes d'or & d'ar-
» gent ne montent guere, comme je
» l'ai dit, qu'à trois cens millions, il
» arrive cependant que cette somme se
» multiplie, pour ainsi dire, à l'infini,
» par l'habitude que la nation a con-
» tractée, de ne vouloir toucher d'ar-
» gent, que celui qui lui est précisément
» nécessaire pour les dépenses domesti-
» ques. Tout ce qui excede les besoins
» journaliers, est déposé à la banque
» générale qui n'exige aucun droit :
» bien différente de vos banquiers de
» France, qui, à ce qu'on m'a dit,
» prennent une pistole par mille francs,
» & ne veulent pas même donner de
» reçu. Sous prétexte de malheurs fabu-
» leux, ils emportent l'argent des ci-
» toyens ; & ont l'impudence, après
» avoir acheté leur impunité, de se
» montrer au grand jour, & d'insulter

» à l'infortune de ceux même qu'ils ont
» ruinés.

» Les engagemens de la banque d'An-
» gleterre sont si sacrés, qu'aucun par-
» ticulier ne garde son argent dans son
» coffre. Un homme qui a chez lui une
» somme considérable, s'expose non-
» seulement à se voir volé, mais quel-
» quefois aussi à être égorgé. D'ailleurs
» les maisons étant chargées de bois,
» peuvent être consumées en un mo-
» ment, au lieu que les banquiers ont des
» caves souterreines, & des moyens
» assurés pour garantir des flammes les
« dépôts qu'on leur confie. Un grand
» seigneur, qui part pour la campagne,
» y laisse non-seulement tout l'argent
» dont il n'a que faire, mais encore sa
» vaisselle, ses diamans, ses bijoux, &
» même les titres de sa maison & de
» ses terres. Ce qu'on appelle caisse de
» la banque, n'est formé que des som-
» mes que chaque particulier y dépose,
» jusqu'à ce qu'il en ait besoin pour ac-
» quérir des fonds ou payer des dettes.
» Comme elle ne prend aucun droit
» pour en avoir soin, aussi ne paie-
» t-elle aucun intérêt, quand même elle
» les garderoit pendant plusieurs années.

» Tous ces dépôts réunis vont au moins » à cent millions, qui, si l'on en excepte » quelques circonstances, restent con- » tinuellement dans l'inaction. Si la caiss- » se se trouve quelquefois obligée de » faire des avances à l'état, elle a soin » de temporiser, & paie peu chaque » jour, jusqu'à ce que le gouvernement » reçoive de quoi remplir tous ces » fonds.

» L'usage de la banque est de faire » des billets au porteur. On les voit » passer de main en main pendant » des années entieres, sans qu'on » les présente pour le remboursement; » parce qu'on sait qu'il y a de l'argent » dans la caisse, toujours prêt dès qu'on » en demande. Il est pourtant arrivé, » mais rarement, que cette exactitude » n'ait point eu lieu, & qu'on n'ait » remboursé que les petites sommes & » en petite monnoie. Les banquiers par- » ticuliers font aussi leurs billets paya- » bles à vue; mais ces effets ne roulent » dans les mains du public que quelques » semaines. Cependant, comme ils tien- » nent lieu d'especes, on ne laisse pas » de les multiplier par la circulation

» continuelle que les marchands leur
» donnent dans leurs paiemens.

» Pour avoir un compte ouvert à la
» banque, il faut y porter de l'argent
» ou de l'or monnoié, frappé au coin
» du royaume, ou des billets de la ban-
» que même. Elle ne reçoit absolument
» point de monnoie étrangere, pas
» même l'or de Portugal, dont on
» compte au moins trois cens mille li-
» vres sterlings en especes de différen-
» tes valeurs, qui ont cours en Angle-
» terre pour l'achat & pour la vente
» des marchandises. On ne peut forcer
» personne à les recevoir pour l'acquit
» des lettres de change, ni l'offrir en
» justice. Dans l'un & l'autre cas, on est
» obligé de se servir de l'argent du
» royaume; parce que les banquiers &
» les Juifs faisant passer chez l'étranger
» toutes les pieces de poids, il ne
» reste plus que celles qui étant usées,
» sont au-dessous de leur valeur. Le
» Roi ne prend point de droit de sei-
» gneuriage sur la monnoie. Le titre de
» l'or est de vingt-deux carats, & de
» deux carats d'alliage. L'argent est su-
» jet à la marque; & l'or en est exempt.

» La conduite de la banque d'Angle-

» terre est confiée à un gouverneur en
» chef, à un sous-gouverneur, & à
» vingt-quatre directeurs, dont huit
» se renouvellent toutes les années.
» Ces places sont remplies par des
» commerçans de la premiere classe.
» Pour occuper les deux premieres, il
» faut avoir au moins cent mille francs
» de fonds dans la banque, & vingt
» mille écus pour être directeur. On doit
» y laisser cet argent tant qu'on est en
» charge, sous peine d'être dégradé.

» Quoique cette banque soit de toutes
» celles de l'Europe la plus solide, elle a
» pourtant vu son crédit sur le point de
» diminuer. Un riche négociant se trou-
» vant au moment d'un paiement con-
» sidérable, eut recours aux directeurs
» dont il étoit connu, & les pria de lui
» prêter, pour quelques jours, la som-
» me dont il avoit besoin. Son porte-
» feuille étoit rempli de bons effets;
» mais il ne vouloit pas s'en défaire:
» il les offrit seulement pour la sûreté
» du prêt. Les directeurs le refuserent:
» il en fut piqué: pour se venger il ven-
» dit tous ses papiers; & de leur produit,
» il ramassa tout ce qu'il put trouver
» de billets de banque. Comme ils sont

» exigibles à volonté, il en fit deman-
» der le paiement ; & avec l'argent
» qu'il reçut, il prit de ses amis d'au-
» tres billets, dont il exigea de même
» le remboursement. Cette manœuvre,
» souvent réitérée, effraya les direc-
» teurs qui virent d'où le coup partoit,
» en connurent le motif, en craigni-
» rent les suites, & prirent le parti
» d'appaiser le négociant qu'ils avoient
» irrité par leur refus.

» Les Hollandois aiment mieux pla-
» cer à trois pour cent leur argent sur
» cette banque, qu'à cinq dans les em-
» prunts royaux qui se font en France.
» C'est moins à cause de la sûreté des
» fonds, que par la certitude invaria-
» ble des paiemens. D'ailleurs comme
» ils ont infiniment plus d'affaires avec
» l'Angleterre qu'avec la France, ils
» connoissent mieux notre papier.

» Nos billets de banque sont burinés
» sur du papier si mince, qu'il paroît
» impossible d'y faire aucune charge ni
» rature. On prend encore la précau-
» tion de piquer la somme écrite en
» toutes lettres ; & si, malgré ces at-
» tentions, il s'y fait des friponneries,
» elles tombent sur celui qui fond le

billet. La banque ne paie que la somme portée sur ses livres.

»Les procès concernant les affaires de finances, se jugent au Tribunal de l'*Echiquier*. Ce terme, que les Normands ont » porté en Angleterre, signifie le trésor royal. C'étoit anciennement une » Cour souveraine de Justice, que » Raoul, premier Duc de Normandie, » substitua aux assemblées de la nation » Françoise dans cette province, lorsqu'elle lui fut cédée par Charles le » Simple. Cette Cour étoit composée » des Prélats, des Comtes, des Barons; & ses assises se tenoient communément deux fois l'an. Dans la » suite elle fut érigée en Parlement, » rendue perpétuelle, & fixée à Rouen.

» Sur le modele de l'Echiquier établi » en Normandie, les Ducs de cette » province, devenus Rois d'Angleterre, établirent un Tribunal du même nom, dans lequel les Prélats & » les Grands du royaume avoient également entrée. Son objet est restreint » aujourd'hui à juger les causes qui intéressent les revenus du Roi & de la » nation, les déboursemens, les impôts, les douanes, les amendes, &c.

» Il revient à ce que vous appellez en
» France la Chambre des Comptes ;
» mais il n'est composé que de sept per-
» sonnes, savoir, le Grand-Trésorier,
» le Grand-Chancelier, le Lord-Chef-
» Baron, & quatre Barons de l'Echi-
» quier.

» Ces Officiers, lorsque les fonds
» du trésor manquent, sont autorisés
» à donner des papiers qui peuvent se
» négocier, & qui se paient de la ma-
» niere suivante : quand il est entré au
» trésor assez d'argent pour les rem-
» bourser, on fait afficher & publier
» que dans un tel tems on paiera tous
» les billets depuis dix pistoles, par
» exemple, jusqu'à mille francs. Les
» particuliers viennent les rapporter à
» la caisse de la trésorerie, & en reçoi-
» vent le principal avec les intérêts sur
» le pied courant. Mais comme on ne
» sait pas toujours le tems où il y aura
» des fonds à l'Echiquier, il est d'un
» usage permis & ordinaire, que les
» porteurs de ces sortes d'effets les né-
» gocient à plus ou moins de perte,
» suivant le besoin qu'ils ont d'ar-
» gent. Ces papiers regardent directe-
» ment le crédit du Roi ; & il est de
» l'habileté des Trésoriers de l'Echi-

quier, de les faire circuler, & de les ranimer, pour ainsi dire, lorsque, par l'épuisement du trésor, ils semblent n'avoir plus de cours ni de vie.

» Outre la ressource de la banque » générale, nos compagnies de com» merce fournissent d'autres secours qui » donnent encore une nouvelle activité » à nos finances. Celle des Indes orien» tales a pris naissance sous le regne » d'Elisabeth. Le capitaine Davis qui » avoit fait ce voyage au service des » Hollandois, s'associa à des personnes » riches de Londres, auxquelles la » Cour accorda le privilege exclusif » d'exercer pendant quinze ans, sous le » titre de Marchands Aventuriers, le » commerce de l'Inde. Les retours fu» rent si heureux, que cette com» pagnie devint dans la suite très-flo» rissante. Ses premiers établissemens » se formerent du consentement des » peuples. Elle ne chercha pas d'abord » à faire des conquêtes : ses expéditions » ne furent que les entreprises de négo» cians humains & justes, qui ne veulent » que se faire aimer ; mais cet amour » ne leur valut que quelques comp» toirs, & ne les mit pas en état de sou-

» tenir la concurrence des nations q
» savoient se faire craindre.

Plusieurs causes ayant contribué
» leur décadence, une autre com
» pagnie s'éleva sur les débris de l
» premiere, & fut protégée par Char
» les II & Jacques II son successeur
» mais malgré l'appui du trône, des évé
» nemens malheureux lui donnerent de
» échecs dont elle ne s'est jamais rele
» vée. Le Parlement en établit une troi
» sieme dans une forme plus avantageu
» se à la nation; & l'ancienne compagni
» fut unie à la nouvelle. On en dress
» les articles; la Reine Anne les ap
» prouva; & c'est cette société qui sub
» siste de nos jours sous le nom de Com
» pagnie unie des Négocians Anglo
» aux Indes orientales.

» Nous y avons divers établissemen
» distribués sous trois gouvernemens
» généraux, savoir, Madras, sur l
» côte de Coromandel, Bombaye, a
» royaume de Visapour, Golgotha
» dans le Bengale, distans les uns de
» autres d'environ trois cens lieue
» A ces principales habitations répon
» dent les comptoirs, les factoreries
» les loges que nous entretenons e

Orient ; mais le centre de notre commerce est dans les lieux de la résidence des gouverneurs. C'est-là que nos vaisseaux, qui négocient d'Inde en Inde, en Perse & sur la mer Rouge, apportent leurs cargaisons, & que l'on charge les navires qui reviennent en Europe. Les comptoirs que nous possédons à Surate sont très-anciens, & ont été autrefois plus florissans qu'ils ne le sont aujourd'hui. Avant que les Portugais, par le mariage de l'Infante avec Charles II, eussent cédé l'isle de Bombaye à la Grande-Bretagne, Surate servoit aux Anglois d'entrepôt général. Le commerce de Bombaye s'est depuis fort étendu par le concours des vaisseaux Indiens & Arabes qui mouillent dans son port. Madras est actuellement comme la métropole de tous nos établissemens en Orient.

» Les vaisseaux qui reviennent des Indes apportent en Angleterre du café, des parfums, des perles, des pierres précieuses, des drogues, des épiceries, du salpêtre, de la soie, des toiles peintes, du thé, de l'indigo, &c; on donne en échange des marchandises d'Eu-

» rope, des ouvrages d'orfévrerie, d
» clincaillerie, du papier, des draps
» du plomb, du fer, des canons, d
» l'or en lingot, de l'argent en ba
» res, des piastres d'Espagne, & mê
» de la monnoie d'Angleterre battue à
» Tour de Londres, pourvu qu'elle n'e
» cede pas la somme de cinquante mil
» livres sterlings dans chaque voyage.

» La plupart des nations Européen
» nes, qui ont acquis quelque territoi
» dans l'Inde, choisissent pour leu
» fermiers des naturels du pays, do
» on exige des avances si considérable
» que pour les payer, ils sont obligé
» d'emprunter jusqu'à douze pour cen
» par mois, d'intérêt. L'état violent o
» ces hommes avides se mettent volon
» tairement, les réduit à la nécessit
» d'abandonner leurs habitations. O
» leur donne des successeurs qui ont l
» même sort; d'où il arrive qu'il n'y
» a communément de payé que les pre
» mieres avances. Les Anglois suiven
» une marche différente dans leurs pos
» sessions; ils ont banni l'usage des fer-
» miers. Chaque champ est taxé à une
» redevance annuelle; & le chef de la
» famille est caution pour ses parens

Cette méthode lie les habitans les uns aux autres, & leur donne les moyens de se soutenir. Voilà, sans doute, ce qui a élevé nos établissemens dans l'Inde si fort au-dessus de ceux de nos rivaux.

» Une autre cause de cette supériorité c'est le choix des facteurs & des agens que nous y envoyons. Les principaux sont de jeunes gens de famille, formés dans les bureaux de Londres, qui apportent en Asie la science du commerce, des mœurs, & l'habitude du travail. Les marchands qui s'enrichissent sous la protection de la Compagnie, & les particuliers qui la composent, paroissent aussi attachés à ses intérêts qu'à leur propre avantage. Elle-même a toujours vu le commerce en grand, » & l'a presque toujours fait autant » comme une société de Politiques, » que comme une compagnie de négo» cians. Mais n'est-il pas à craindre » qu'elle n'abuse un jour de son pou» voir, & qu'ayant continuellement » sous les yeux les Despotes de l'Asie, » elle ne se familiarise enfin avec des ex» cès qui effarouchoient d'abord l'hon» nêteté Angloise? La corruption com-

» mencera par les gens de guerre. Ce
» agens, ces facteurs si bien choisis se
» ront quelque tems leurs censeurs; ma
» ils finiront par être leurs complices.

» On a souvent demandé si ce
» établissemens sont utiles ou perni
» cieux à l'Etat? Il est certain que si
» les différentes nations de l'Europ
» étoient réunies sous un même chef
» rien ne conviendroit mieux à leur in
» térêt, que d'interdire le négoce
» des Indes orientales. On ne retire
» guere de ces contrées éloignées, que
» des marchandises qu'il faut toujours
» acheter en argent; & l'on prétend
» que les Indiens ont déjà reçu des Eu-
» ropéens plus de trois milliards en es-
» peces, depuis la découverte du pas-
» sage par le Cap de Bonne-Espérance.
» Plus de la moité de l'argent que les
» Espagnols reçoivent chaque année de
» l'Amérique, passe dans l'Arabie, dans
» la Perse, dans l'Indolstan, à la Chine,
» & dans les isles dépendantes de ces
» vastes pays; & quand une fois il y est
» entré, il n'en sort plus. On sait d'ail-
» leurs combien les étoffes en toile, en
» soie & en coton qui nous viennent
» des Indes, nuisent à nos manufactu-

res; & ce n'est pas le moindre inconvénient de ce commerce. Mais s'il n'est pas possible de le défendre, il est sûr du moins, qu'on ne devroit pas le remettre à une Société exclusive. Les marchands se prévalent de leur privilege pour acheter à très-bas prix & vendre fort cher. De plus, une Compagnie ne sauroit se borner à un bénéfice médiocre, à cause des frais immenses qu'elle est obligée de faire; & ce surcroît de dépense est une taxe sur la nation. Enfin, pour ne parler que de la seule Angleterre, des calculateurs ne craignent pas d'avancer que notre trafic, avec les Indiens, fait sortir tous les ans quatre cens mille livres sterlings hors du royaume.

» La Compagnie des Indes orientales est régie par vingt-quatre directeurs, » qui, de tems en tems, nomment un » de leurs confreres pour présider à » leurs assemblées. Ces officiers ont » la puissance exécutrice; mais les actionnaires ont le droit de veiller sur » leur conduite; &, pour cet effet, les » diricteurs sont obligés de convoquer » une assemblée générale, toutes les » fois que neuf actionnaires, possédant

» chacun pour cinq cens livres sterling
» le requierent.

» Pour faciliter le commerce de l
» Compagnie, on lui a permis, da
» l'acte de sa création, de répand
» dans le public, pour quatre-vingt mi
» lions d'actions payables à vue six mo
» après le jour de la date. On ne donn
» que trois pour cent d'intérêt; & ma
» gré cette modicité, elles sont d'autar
» plus recherchées, qu'étant toutes a
» porteur, on les regarde comme d
» l'argent en caisse. Les sommes dont l
» gouvernement est redevable enver
» cette Société, les effets & les marchan
» dises qui lui appartiennent en propre
» sont affectés pour garantir les paie
» mens. De sorte que s'il arrivoit qu'ell
» cessât son commerce, les propriétai
» res des fonds ne seroient en droit n
» de rien demander, ni de rien rece-
» voir, que préalablement les action-
» naires ne fussent remplis.

» Les ennemis du ministere lui repro-
» chent d'avoir, jusqu'à présent, trop
» négligé les intérêts de la nation re-
» lativement à cette Compagnie : on va
» même jusqu'à l'accuser d'avoir moins
» envisagé le bien des actionnaires,
» que

» que celui des directeurs. Si l'on ne dit
» pas hautement que les ministres ont
» reçu d'eux le prix de leur condescen-
» dance, on donne à entendre que
» l'examen qu'ils ont fait de leurs comp-
» tes, a toujours été fort superficiel;
» qu'ils n'ont jamais pris la peine de les
» approfondir ni de les discuter, & que
» tout l'avantage du trafic de l'Inde a
» été pour les officiers de la Compa-
» gnie, sans que les Actionnaires se
» soient apperçus de ses accroissemens.
» L'autorité des directeurs s'est tel-
» lement accrue, soit par l'étendue de
» leur commerce, soit par la mollesse
» du ministere, qu'on ne peut plus au-
» jourd'hui raisonnablement leur don-
» ner le simple nom de chefs d'une so-
» ciété de marchands. Tant que leurs
» fonctions se bornoient au seul négo-
» ce, on avoit une entiere confiance
» dans leur capacité & leur intégrité;
» on prit une autre façon de penser,
» lorsque la Compagnie se fut engagée
» dans les guerres & immiscée dans les
» affaires politiques de l'Inde. Les con-
» quêtes qu'elles offroient, le vaste
» champ qu'elles ouvroient au pillage,
» exciterent l'ambition & l'avarice des

» gens riches. On voulut acquérir des
» actions dans l'espérance de participer
» à l'administration, ou de faire de gros
» gains. On cabala ; & chacun se dis-
» puta la direction des affaires, qu'on
» regardoit comme un moyen sûr de
» s'enrichir. On acheta des actions, non
» pour elles-mêmes, mais pour avoir
» des voix dont on pût disposer. On
» les divisa par portions, chacune de
» cinq cens livres sterlings ; & on
» les mit sous le nom de gens dont on
» s'approprioit les suffrages. Ainsi un
» homme qui en possédoit pour cent
» mille livres & n'avoit qu'une voix,
» se trouvoit, par le moyen de cette
» division, en avoir deux cens en sa
» disposition. Ces Actionnaires prête-
» noms sont aujourd'hui en si grand
» nombre, qu'on peut assurer que dans
» une assemblée générale, il n'y a guere
» qu'un sixeme de ceux qui la compo-
» sent, qui vote suivant ses propres
» lumieres.

» Les Nègres, le coton, la cire, le
» poivre, le bois rouge, l'ambre gris
» & la gomme sont les objets princi-
» paux du commerce des Anglois sur
» les côtes d'Afrique. Ils commencerent

» à y négocier dès l'an 1552 ; mais ils
» n'y voyagerent, pendant plus de tren-
» te ans, qu'en aventuriers ; & ce ne
» fut que vers la fin de ce même siecle,
» que quelques marchands ayant com-
» muniqué des vues plus sages à la Reine
» Elisabeth, cette Princesse leur accor-
» da des lettres-patentes pour le com-
» merce de la Barbarie. Il se forma en-
» suite diverses Compagnies qui eurent
» le même sort que celle des Indes
» orientales ; mais Charles II en com-
» posa une de ce qu'il y avoit à la Cour
» de plus illustre & de plus riche. La
» Reine, le Duc d'Yorck, la Duchesse
» d'Orléans furent du nombre des asso-
» ciés ; & Charles lui-même se réserva,
» par une clause expresse, d'y prendre
» un intérêt, en mettant des fonds pro-
» portionnés dans la caisse commune.

» Cependant cette association, qui fut
» nommée la Compagnie des Aventu-
» riers Royaux, ayant essuyé des per-
» tes considérables, se vit bientôt obli-
» gée de remettre sa charte de fonda-
» tion à la Couronne, & de transporter
» toutes ses possessions à une nouvelle
» Société qui se présentoit, moyennant
» une indemnité. Cette derniere a sub-

» fisté jusqu'en 1752, sous le nom de
» Compagnie royale d'Afrique. Le Par-
» lement, toujours ennemi des privi-
» leges exclusifs, révoqua sa charte,
» en lui remboursant une somme de
» cent douze mille livres sterlings, dont
» une partie a servi à payer les dettes
» qu'elle avoit contractées. Il chargea
» en même tems les Anglois com-
» merçans en Afrique, réunis en une
» société libre, où chaque mem-
» bre a ses fonds séparés, de veil-
» ler à l'entretien des forts, & à tout
» ce qui concerne le négoce dans cette
» partie du monde.

» Les Anglois trouvent dans ce tra-
» fic la source de leurs principales
» richesses. Ils y échangent des ouvra-
» ges de peu de valeur, fabriqués dans
» leur isle, contre les marchandises les
» plus précieuses. L'achat des Nègres
» en particulier leur procure un très-
» gros bénéfice. Le nombre de ces es-
» claves qu'ils transportent en Améri-
» que, monte à plus de quarante mille
» par an; & chaque Nègre vaut à son
« maître, suivant l'estimation moyen-
» ne, dix livres sterlings toutes les an-
» nées. L'exemple seul de la Virginie,

» qui a multiplié ses productions au centuple, depuis qu'elle est dans l'usage » d'avoir des Noirs, démontre que la » prospérité des Colonies Angloises » dépend presque entiérement de cette » branche de commerce.

M. Brossier parla aussi de la Compagnie de la Mer du Sud, que je vous ai déjà fait connoître, & de celle de la baye d'Hudson, qui mérite peu d'être connue. » La beauté des pelleteries que » le Capitaine Hudson rapporta de ce » pays, ce qu'il dit de leur abondance » & sur-tout de la modicité de leur » prix, excita dans plusieurs marchands » de Londres le desir de s'en procurer. » Ils crurent que sans beaucoup de dé- » pense, ils pourroient former un éta- » blissement de commerce, dont ils ti- » reroient de très-gros profits, & char- » gerent le Capitaine Nelson de cette » entreprise. Le succès répondit à leur » espérance; Nelson bâtit un fort; & » le Roi leur accorda un privilege ex- » clusif, dans lequel il est dit que les » terres qu'il concede en Amérique aux » Actionnaires de la Compagnie de la » baye d'Hudson, releveront à l'ave- » nir de son château de Greenwick; qu'il

» s'en réserve les foi & hommage, avec
» une redevance annuelle de deux élans
» & de deux castors noirs.

» Cette Société fut composée de
« quatre-vingt-dix Aventuriers, nom
» que les Anglois donnent à ceux qui
» s'engagent pour certaines Colonies.
» Ils les distinguent des Planteurs, c'est-
» à dire, des habitans qui s'occupent de
» la culture des terres: les autres portent
» leur argent, & le placent, pour ainsi
» dire, à l'aventure, dans l'espérance des
» profits qu'ils doivent en retirer par les
» dividendes; c'est ce que vous appellez
» en France des Actionnaires. A la tête
» de la régie on mit un Gouverneur, &
» sous lui sept Directeurs avec un Dépu-
» té, pour la représenter dans les affai-
» res qu'elle pourroit avoir à la Cour.

» Les fonds primitifs de cette associa-
» tion ne montoient pas à quatre cens
» mille francs; mais les profits sont de-
» venus assez considérables, pour enga-
» ger le gouvernement à la protéger.
» On lui reproche néanmoins d'avoir
» exercé un commerce, dont l'adminis-
» tration & le mystère ont toujours été
» concentrés dans le petit nombre de
» quatre-vingt-dix Actionnaires intéres-

» sés à en cacher le bénéfice. Le Parle-
» ment en ayant pris connoissance, il se
» trouve prouvé par les faits & les pie-
» ces qu'elle a fournies elle-même,
» qu'elle n'a mis en usage aucun des
» moyens propres à étendre ses liaisons
» avec les habitans du pays; qu'elle n'a
» établi aucune colonie dans l'intérieur
» des terres; que contente de traiter
» d'une petite quantité de peaux & de
» fourrures, qui les soutenoit cheres
» en Angleterre, elle a dégoûté les In-
» diens de ce trafic, soit parce qu'elle
» leur en offroit des prix trop modi-
» ques, soit par l'éloignement de ses
» factoreries; que les prétendus forts
» qu'elle a construits, ne sont bons, tout
» au plus, que contre les Esquimaux; &
» que, par une infidélité odieuse, elle
» a induit les Anglois en erreur, en
» décriant elle-même un commerce,
» qu'elle a mieux aimé partager avec
» nos ennemis, que de le faire connoî-
» tre à la nation ».

Je ne vous ai point encore parlé, Madame, de la Compagnie de Hambourg, de toutes les Sociétés Angloises la plus ancienne, & aujourd'hui la moins considérable. Les membres qui

la composent font le négoce séparément, & n'ont de commun entre eux que le privilege exclusif de trafiquer avec les Hambourgeois & quelques villes d'Allemagne en observant certains réglemens. Le but de cette espece d'association a été de rendre le débit des draps & des autres étoffes de laineries plus florissant, de perfectionner les qualités, & de se borner à de petits profits. C'est sous ce point de vue qu'on présenta cet établissement; & pour entrer dans la Compagnie, il falloit payer vingt livres sterlings, être Anglois d'origine, ou tout au moins naturalisé & demeurer en Angleterre.

Le commerce de la Grande-Bretagne avec la Russie est aussi entre les mains d'une Société de marchands, dont l'origine remonte à plus de deux siecles. Le droit exclusif de l'exercer à Archangel & dans toute la Moscovie, lui fut accordé par Edouard VI, qui lui donna le nom de Compagnie d'Aventuriers pour la découverte de nouvelles terres. La charte porte qu'aucun Anglois, autre qu'un membre de la Société, ne peut négocier, ni même visiter les pays qu'elle a découverts au nord de la ville de Londres, sous peine

e perdre ſes vaiſſeaux & les marchanifes qu'ils contiennent. Ce trafic ne ouvoit ſe faire que ſur des navires Anlois; & toutes les étoffes exportées devoient être non-ſeulement fabriquées, nais même teintes & apprêtées dans la Grande-Bretagne. Vous reconnoiſſez-là l'origine &, pour ainſi dire, le germe de et Acte fameux de Navigation, que ces Inſulaires regardent comme le *Palladium* ou le dieu tutelaire de leur marine.

» Une des grandes fautes de notre » gouvernement, me diſoit M. Broſ» ſier, eſt d'avoir toujours abandonné » ſon commerce à un petit nombre de » Compagnies. La moindre querelle » d'une de ces Sociétés ſuffit pour en» gager la nation en corps dans une » guerre. Les Députés du Parlement » étant ordinairement ceux qui ont le » principal intérêt dans ces ſortes d'aſ» ſociations, le miniſtere qui deſire la » guerre, les fait crier pour ameuter le » peuple, & lui perſuader qu'on veut » envahir ſon négoce «.

Je réſerve d'autres remarques pour la lettre ſuivante. Je ſuis, &c.

A Londres, ce 14 ſeptembre 1755.

LETTRE CCXXIV.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

» LES véritables richeſſes de l'Angle-
» terre naiſſent des productions du
» pays, du travail de ſes manufactures,
» de ce qui croît dans ſes colonies, &
» des différentes pêches qui ſe font ſur
» ſes côtes. Ces fonds ménagés avec
» induſtrie, font les inſtrumens dont ſe
» ſervent les habitans pour trafiquer
» avec les autres nations. On compte
» parmi les productions qui font l'objet
» de ce négoce, le grain, le chanvre,
» le lin, le ſaffran, les fruits, le hou-
» blon, le fer, le plomb, l'étain, le cui-
» vre, le charbon de terre, les ſalines,
» le bétail, la laine, le cuir, le beurre,
» le fromage, &c.

» Les provinces qui occupent le mi-
» lieu de l'iſle, s'appliquent particu-
» liérement à la culture des terres; &
» la quantité de grain qu'elles recueil-
» lent, fait la matiere d'un très-gros com-
» merce. Ce ſont les comtés de Cam-
» bridge, d'Hertford, de Gloceſter,

» d'Hereford, d'Oxford, de Northampton, de Bedford, de Berk, de Buckingham, qui fournissent les provisions de la capitale, non-seulement pour la farine, mais pour l'orge propre à faire de la biere, qui est encore un objet plus considérable. Le grand nombre de moulins élévés dans le pays d'Hertford, a rassemblé dans cette contrée les marchands qui débitent le plus de grain. Quelquefois, pour répondre aux demandes qu'on leur fait, ils sont obligés d'avoir recours à quelques provinces maritimes, dont les récoltes étoient destinées pour l'étranger.

» Ce qu'on sait, en général, au sujet des grains qui se vendent en Angleterre, c'est que leur prix monte au quart de la valeur totale du commerce intérieur de l'isle. La Grande-Bretagne contient près de cinquante millions d'arpens, tant en pâturages qu'en terres labourables. Les Hollandois lui enlevent continuellement de grandes quantités de bled : c'est avec eux qu'elle en fait le débit le plus courant, & peut-être le plus grand par la continuité. Les côtés où elle en

» vend le plus à l'étranger, font à
» l'Eſt & au Sud, depuis Edimbourg
» juſqu'à l'embouchure de la Tamiſe.
» Avant le regne de Charles II, on crai-
» gnoit dans notre iſle, qu'une expor-
» tation libre des grains n'y cauſât la
» famine. Le Parlement changea de
» ſyſtême; & le même motif qui le fit
» agir, le porta à défendre ou à gêner,
» par de gros droits, l'importation des
» bleds étrangers.

» Le chanvre & le lin, dont on
» voyoit à peine autrefois quelques
» tiges dans nos provinces, ſont de-
» venus un objet de culture pour les
» fermiers, & de négoce pour les
» marchands. Eclairés par les lumieres
» d'une Société habile, établie à Dublin,
» les Irlandois ſe ſont attachés à enſe-
» mencer, avec la graine de ces deux
» plantes, ceux de leurs champs qui
» étoient en friche. Mais notre plus
» grande eſpérance eſt fondée ſur la
» propriété des terres d'Ecoſſe pour la
» culture du chanvre. Le gouvernement
» s'eſt appliqué à y rendre cette mar-
» chandiſe commune. Pour l'Angleter-
» re, malgré les ſoins & les deſirs de ſes
» habitans, elle n'a pu encore en pro-

» duire une assez grande quantité pour
» les besoins de la nation. Nous som-
» mes toujours dans la nécessité d'ache-
» ter en Hollande des toiles fines &
» des cordages, en France des filets
» pour la pêche & de grosses toiles,
» & en Flandres une grande partie de
» notre fil.

» A ces deux productions, qui sont
» en quelque sorte nouvelles pour la
» Grande-Bretagne, il faut ajouter les
» patates & le safran, dont il se fait un
» débit considérable dans l'intérieur de
» l'isle. Les patates qui ont passé d'abord
» de l'Amérique dans l'Irlande, occu-
» pent aujourd'hui de grands cantons
» dans les provinces d'Essex, de Surrey,
» de Middlesex, d'Hertford, de No-
» tingham & de Lancastre. Nous les re-
» gardons comme une ressource pour
» les pauvres, & comme la substance de
» plusieurs mets délicats, dignes d'être
» servis sur la table même des riches.

» Le safran qui croît dans nos isles,
» égale presqu'en bonté celui de l'Asie.
» On donne des prix pour en augmenter
» la culture; & il est devenu si abondant,
» que non-seulement nous n'en tirons
» plus du dehors; mais que nous en ven-

» dons même aux Hollandois.

» Les fruits que procure l'agriculture, » comme les pommes, les poires, les » prunes, les cerises contribuent peu à » l'étendue de notre commerce. Nous » exportons néanmoins du cidre & des » liqueurs distillées, dont quelques unes » de ces productions sont la base. Le » cidre d'Hertford est le plus estimé de » l'Angleterre ; & le cidre d'Angleterre » est le plus estimé de l'Europe : on en » envoie tous les ans plus de vingt mille » muids dans la capitale.

» Le houblon occupe de grands » espaces de terrein dans plusieurs de » nos provinces. Celui des Comtés de » Kent, de Surrey, de Worcester est le » plus recherché ; & il y a de ces hou- » blonnieres qui rapportent autant que » les meilleurs vignobles. Cette produc- » tion influe beaucoup sur notre né- » goce, tant à cause de la prodigieuse » consommation qui s'en fait pour la » composition de la biere double, que » parce que cette boisson nous épargne » l'importation des vins étrangers, dont » nous ne pourrions pas nous passer.

» L'Angleterre a eu des vignes an- » ciennement dans quelques cantons

» du pays de Galles; mais la variation
» continuelle de la température & l'hu-
» midité constante du climat leur étoient
» si peu favorables, que le raisin n'arri-
» voit presque jamais à une entiere ma-
» turité. Depuis qu'une culture raison-
» née nous a mis en état de mieux con-
» noître notre sol, nous avons renoncé
» à celle de la vigne, en nous bornant
» à quelques treilles, qui, dans les ex-
» positions favorables, donnent d'assez
» bon raisin; mais la quantité ne peut
» suffire que pour les desserts.

» Nos cabaretiers font un vin factice,
» que nous buvons comme tel, & qui
» nous plait. Ils ont à la campagne des
» plants de ronces qui portent une
» sorte de mûre sauvage, dont ils se
» servent pour teindre la liqueur. La
» base est un jus de navets bouillis,
» qui, mêlé avec ce fruit, de la biere
» & de la litharge, donne, après une
» légere fermentation, le vin de Por-
» to que consomment les cabarets &
» les guinguettes de Londres. On le
» mêle avec les vins de Bordeaux &
» de Bourgogne, qui, en sortant des
» mains de plusieurs commissionnaires,
» ne sont souvent qu'un mauvais rapé

» de vin de Languedoc & de Provence.

» Nos marchands de vin sont les plus » grands chymistes du Royaume; ils con» trefont vos vins à Londres, comme » on y contrefait vos étoffes; ou plutôt » ils y fabriquent des vins de tous les » pays. Ce qu'on appelle ici du Cham» pagne, n'est le plus souvent qu'un mé» lange de cidre, de poiré, de sucre & » de quelques autres ingrédiens. On en » compose une autre sorte avec vos » eaux-de-vie, ou celles qu'on tire des » cannes de sucre & du malt. Nous » avons plusieurs livres qui enseignent » l'art de faire du vin sans raisin. Un » des motifs qui ont donné lieu à un bill » du Parlement contre les liqueurs for» tes, a été d'augmenter, disoit-on, la » consommation de la biere & des » vins faits dans le pays.

» Nos distillateurs n'ont droit de fa» briquer que de l'eau-de-vie de grain, » dans laquelle même il leur est défendu » de faire entrer aucun extrait ni de » mélasse, ni d'écume de sucre, ni de » cidre, ni d'autre matiere semblable. » Les précautions qu'on prend, tant » pour procurer l'exécution de ces or» donnances, que pour assurer le re» couvrement de certaines imposi-

tions, sont si gênantes, si tyranniques, qu'elles ont droit de surprendre dans un pays de liberté. La maison » des distillateurs est ouverte aux Commis de l'accise, qui ont droit de s'y » transporter à toute heure. La seule » obligation qu'on impose à ces Employés, est d'avoir avec eux un officier » de la police, que nous appellons un » Connétable, quand ils choisissent le » tems de la nuit pour faire leur visite. Ils » ont le pouvoir d'enfoncer les portes, » d'abattre une cloison, & même de percer un mur mitoyen, lorsqu'ils esperent de découvrir quelques pratiques contraires à la défense. Pour » toute indemnité du trouble que causent ces recherches, ils ne sont tenus » qu'à réparer le dommage qu'elles ont » causé, quand il ne se rencontre rien » contre les réglemens. Il suffit, pour » être soumis à des perquisitions si fatigantes, d'avoir chez soi du cidre, » de la mélasse, un alambic, &c. Un » distillateur ne peut échauffer son fourneau, ni vendre la liqueur qu'il a » distillée, sans en donner connoissance à ces cruels inquisiteurs. Il ne » lui est pas permis de changer de ma-

» gasin, de laboratoire, d'ustensiles, » ni de déplacer ses tonneaux, sans les » en avertir, sous peine d'une grosse » amende. Quiconque est surpris en » vendant des liqueurs fortes dans les » rues, dans les champs, ou ailleurs » qu'aux places dénommées dans les » permissions, est condamné à la même » peine; & faute de paiement, il est » enfermé dans une maison de force » pendant deux mois, & fouetté cruel» lement avant que d'être élargi.

» La perfection à laquelle, malgré » toutes ces entraves, nos distillateurs » ont porté leurs eaux-de-vie de grain » & les nouvelles liqueurs qu'ils ont » composées, entr'autres l'élixir de ge» nievre, a fait oublier aux Anglois » vos eaux-de-vie de France. Leur in» tempérance sur ce point a tellement » franchi les bornes de la modération, » que le Parlement a cru devoir, par de » sages réglemens, en prévenir les mau» vais effets. Il a défendu de vendre » ces liqueurs en détail, sans en avoir » obtenu une permission qui coûte cin» quante guinées, & ne dure qu'un » an. L'art de distiller l'eau-de-vie de » grain a fait ensemencer en bled

plus de cent mille arpens, qui jusques-là avoient toujours été en friche.

» Le charbon de terre nous fournit » une branche de commerce qui nous » enrichit, en même tems qu'elle facilite & soutient l'accroissement de notre marine. Nos mines en produisent » plus que nous n'en pouvons consommer pour nous chauffer, pour apprêter nos alimens, pour les travaux » de notre industrie, pour les approvisionnemens de nos vaisseaux, & » pour la consommation des habitans » de nos colonies. Ce fossile est d'une » si grande importance pour l'Angleterre, qu'on assigne ordinairement, » sur cette production, une partie » des subsides que la nation accorde » pour les besoins de l'Etat. Les mines » du Northumberland en fournissent » une quantité étonnante, dont l'embarquement se fait à Newcastle; & les » bâtimens chargés de cette marchandise, sortent par flottes du port de » cette ville. La mer en est continuellement couverte; & l'on voit à Londres, sans interruption, plus de cinq » cens vaisseaux de dix à trente pieces de

» canon, les uns nouvellement arrivés
» les autres prêts à s'en retourner après
» avoir vendu leur charge. Cette capi-
» tale en consomme seule plus de vingt-
» quatre millions de boisseaux ; & le
» débit entier de cette marchandise
» n'emploie pas moins de quinze cens
» navires pour l'intérieur du royau-
» me, sans compter le grand nombre
» de ceux qui en portent chez l'é-
» tranger. Ce négoce est une pépi-
» niere de matelots que la flotte royale
» enlève dans ses besoins.

» Sans la ressource du charbon de ter-
» re, les Anglois, qui ont si peu ménagé
» leurs forêts, se repentiroient de leur
» négligence à les entretenir. Cette subs-
» tance utile & abondante est l'unique
» aliment du feu qui se fait dans les cui-
» sines, dans les appartemens & dans
» les salles même de parade ; sans par-
» ler de ce qui se consomme pour les
» manufactures de verre, de faïance,
» de fer, de poterie, d'armes, &c, éta-
» blies, dans le cœur même de Londres,
» sur l'un & l'autre bord de la Tamise.

» La commodité qu'offre ce fleuve
» pour distribuer le charbon dans ces
» divers atteliers, la facilité que pro-

» cure leur situation pour répandre tout
» ce qui s'y fabrique dans les magasins
» & dans les boutiques, sans être obli-
» gé de l'emballer & de l'encaisser, as-
» surent, à perpétuité, à cette capitale
» cette incommode & épaisse fumée,
» qui enveloppe son atmosphere, for-
» me un nuage que le soleil perce rare-
» ment, & cause peut-être aux habitans
» cette maladie si connue sous le nom
» de Consomption.

» On n'est pas d'accord sur la nature
» de ce fossile: les uns disent que c'est
» une terre argilleuse, pénétrée de
» souffre & de bitume; les autres que
» c'est du bois décomposé, & changé
» en limon emprégné de vertus vitrio-
» liques. Quoi qu'il en soit, cette ma-
» tiere est d'un noir foncé; & les par-
» ties qui la composent sont des lames
» minces, étroitement unies entr'elles.
» Sa consistance, ses effets, sa proprié-
» té varient suivant la profondeur d'où
» elle est tirée. Il y en a de deux especes:
» l'une est grasse, compacte, & lente
» à s'enflammer; mais ensuite elle donne
» un feu très-vif. L'autre est tendre,
» friable, & s'allume promptement;
» mais sa chaleur est très-légere.

» Ce minéral se trouve ou par cou-
» ches ou par veines dans l'intérieur d
» la terre ; & ces couches varient dan
» leur épaisseur, qui n'est quelquefoi
» que de deux ou trois pouces : pou
» lors, elles ne valent pas la peine d'êtr
» exploitées. D'autres au contraire son
» très-épaisses, & suivent toujours un
» direction parallele aux différens lit
» de pierres ou de terre qui les accom-
» pagnent. Quand on a découvert un
» mine, on y creuse deux puits, don
» l'un sert à placer une pompe pou
» épuiser l'eau, l'autre pour tirer le
» charbon; & tous deux pour donner
» de l'air aux ouvriers, & fournir une
» issue aux vapeurs dangereuses.

» Un habile mineur doit connoître la
» conduite des fosses, l'attaque des vei-
» nes par les galleries qu'on y ouvre,
» l'extraction de la matiere, l'art de
» prévenir les accidens ou de les répa-
» rer. Il doit savoir conduire l'air avec
» précaution & le distribuer avec intel-
» gence. Dans les tems chauds, ou lors-
» que les galleries ont une certaine pro-
» fondeur, l'air se condense ; & l'on
» est obligé de cesser les opérations par
» le défaut de son ressort. Comme il ne

met plus en mouvement les particules bitumineuſes qui s'élevent dans les galleries, ces mêmes particules ſe réuniſſent, s'épaiſſiſſent, répandent une vapeur fétide, nuiſible, & même mortelle. Il y auroit alors de l'imprudence à laiſſer deſcendre les ouvriers dans la foſſe. Pour s'aſſurer de la nature de cette vapeur, on met au fond d'un panier une chandelle allumée & arrêtée avec de la terre glaiſe; on deſcend ce panier; & ſi la lumiere réſiſte juſqu'au fond, il n'y a rien à craindre. » On uſe d'une précaution à peu près » ſemblable par rapport aux galleries: » l'ouvrier met une chandelle au bout » d'une longue perche qu'il porte de- » vant lui; & s'il s'apperçoit que la lu- » miere s'alonge en s'éteignant, il doit » ſe retirer; autrement il ſeroit étouf- » fé. Pour dilater l'air dans les mines, » on fait une grille ronde de la hau- » teur de deux pieds; on y allume du » charbon minéral; & on la ſuſpend à » la cheminée. Le feu diſſipe les va- » peurs, raréfie l'air, & le remet en » mouvement.

» Un des accidens les plus dangereux » eſt un feu de météore ſi actif, qu'il

» parcourt comme un éclair tous les ou-
» vrages. Cette inflammation subite
» n'arrive que dans les veines nîtreuses.
» Pour en détruire l'effet, on donne à
» l'ouvrier qui entre le premier dans la
» fosse, un habit, un masque & des
» gants de toile. Il tient une perche, à
» l'extrêmité de laquelle est une lumie-
» re, se met sur le ventre, & monte sa
» chandelle jusqu'à ce que la vapeur
» soit allumée. Elle s'enflamme sur le
» champ avec un bruit semblable à un
» violent coup de tonnerre, & va sor-
» tir par un des puits. Cette opération
» purifie l'air; & l'on peut ensuite des-
» cendre dans la mine sans courir le
» moindre danger. La violence de l'ac-
» tion de ce tonnerre souterrein se dé-
» ploie contre le toît supérieur de la
» mine. On prétend que si l'ouvrier
» qui a allumé la vapeur, étoit vêtu de
» laine, ses habits seroient consumés
» en un instant; car une propriété sin-
» guliere de ce météore, est de ne brû-
» ler que ce qui vient du regne animal.
» Il y a quelques années qu'un pareil
» accident fit périr onze mineurs. L'ef-
» fet de cette vapeur est d'appesantir &
» d'endormir; mais elle agit quelquefois

» si promptement, que les ouvriers
» tombent de l'échelle en descendant
» dans la fosse. On peut les sauver si
» l'on a soin de les secourir à tems. On
» les porte au grand air, où ils restent
» d'abord sans donner aucun signe de
» vie. Le remede le plus efficace est de
» couper un gason, de coucher le ma-
» lade sur le ventre, de façon que sa
» bouche pose sur le trou fait dans la
» terre; d'appliquer ensuite ce gason
» sur sa tête; & s'il n'a pas été exposé
» trop long-tems à la vapeur, il revient
» peu à peu comme d'un profond som-
» meil. D'autres lui font avaler de
» l'eau tiede avec de l'esprit de vin. Ce
» mêlange lui procure un vomisse-
» ment abondant de matieres noires;
» mais souvent il lui reste une toux
» convulsive qui ne le quitte plus.
» Heureusement ces exhalaisons ne re-
» gnent pas continuellement dans les
» mines; & d'ailleurs on a graind soin
» d'employer tous les moyens que l'art
» peut suggérer, pour faciliter la circu-
» lation de l'air : mais de toutes ces mé-
» thodes, il n'y en a pas de plus sûre,
» que l'usage du ventilateur.

» Les mines de fer ne sont ni aussi

» communes, ni aussi abondantes en
» Angleterre, que celles du charbon;
» & ne fournissant point assez de ma-
» tiere pour suffire à tous les ouvrages
» qui s'y fabriquent, nous sommes obligés
» d'en faire venir de Suede, de Russie, &
» de la Biscaye. Les plaques de chemi-
» née, les canons de fer, les carcasses,
» les bombes se coulent dans la provin-
» ce de Sussex. Celles de Surrey, de
» Staffort, de Warwick, de Glocester, de
» Northumberland & d'Yorck sont re-
» nommées pour leurs forges & leurs
» fonderies. La clinquaillerie, la taillan-
» derie, la coutellerie & la batterie de
» cuisine emploient une foule innombra-
» ble d'ouvriers, sur-tout depuis que,
» sous le regne de Guillaume III, on a
» élevé des martinets, & que les for-
» ges ont reçu des encouragemens en
» divers endroits du royaume. Plusieurs
» de nos villes doivent leur lustre aux
» manufactures de ce genre. On fait
» d'excellent acier dans le comté de Glo-
» cester. Les boutons de métal viennent
» de Birmingham & de Coventry. Shef-
» field, dans le comté d'Yorck, a
» cinquante mille habitans, dont les
» trois quarts sont forgerons. On tra-

» vaille parfaitement en coutellerie à
» Newcastle. Londres n'a pas dédaigné
» cette même fabrique. Les ouvrages de
» clinquaillerie qui se font dans cette
» capitale, effacent tous ceux des autres
» pays. Autrefois les meilleurs ci-
» seaux, les meilleurs rasoirs, les meil-
» leurs canifs se faisoient en France;
» aujourd'hui c'est l'Angleterre qui jouit
» de cette réputation. On tire de chez
» elle les meilleures serrures, les meil-
» leurs instrumens de chirurgie ; & en
» général tous les outils qui ont be-
» soin d'être portés à une certaine per-
» fection, sortent des mains des ouvriers
» de Londres. On en embarque des
» quantités prodigieuses pour la France,
» la Hollande, l'Italie, l'Allemagne, la
» Pologne & la Russie. L'exportation
» annuelle de ces marchandises va
» au-delà de trois mille tonneaux ;
» nos colonies seules en prennent
» pour cent mille livres sterlings.

» Nous nous piquons de l'emporter
» sur les Allemands, sur les Liégeois, sur
» les Hollandois pour la batterie de cui-
» sine & les ouvrages de fer fondu.
» Ces manufactures se sont tellement

» étendues parmi nous, qu'elles occu-
» pent plus de deux cens mille ouvrier
» au-delà de ce qu'elles en ont jamai
» employés. Les forges de Newcastl
» en entretiennent seules plus de trent
» mille.

» Le plomb, l'alun, le cuivre & l'é
» tain sont d'autres productions pro
» pres de cette isle, qui forment comm
» autant de petites branches de son né
» goce. La quantité qui s'en vend au
» étrangers, fait entrer de grande
» sommes dans le royaume. Les mine
» les plus riches sont celles du pays d
» Galles : le plomb qu'on en tire four
» nit soixante-douze onces d'argent pa
» tonne. L'étain d'Angleterre passe pou
» le meilleur de l'Europe ; on vant
» principalement celui de la province d
» Cornouailles : les scories même qu
» rebutent les ouvriers, en produiser
» d'aussi bon, que celui qui vient d'Alle-
» magne. La Reine Anne a déchargé d
» tous droits le charbon de terre em
» ployé à la fonte de l'étain dans cett
» province & dans celle de Devon. Le
» étamiers ont d'autres privileges for
» étendus ; mais, quoiqu'ils posse-
» dent le plus bel étain, ils le savent

» mal employer; & quand on veut
» avoir de la belle vaisselle de ce métal,
» il faut la faire venir de l'étranger.
» Les mines de cuivre de Sommerset, quoique moins abondantes
» que celles de plomb & d'étain,
» passent pour les plus riches du
» royaume. On y a trouvé une marcassite, dont on est parvenu à tirer un cuivre qui n'est point inférieur à celui de Suede. Ce travail fait
» vivre aujourd'hui près de cent mille
» ouvriers; & au lieu que précédemment les Anglois étoient obligés d'importer tous les ans du cuivre étranger pour plus de deux cens mille livres sterlings, ils en exportent présentement pour une pareille somme.
» Nous avons aussi un grand nombre de fossiles, telles que le marbre,
» l'albâtre, le crystal, l'amiante, la terre
» à foulon, la terre à pipe, l'ardoise &
» l'émeril. Ce dernier est une pierre
» métallique, rouge, quelquefois grise,
» fort pesante & très-dure. Les ouvriers
» s'en servent pour caver & couper le
» verre, tailler le marbre & les pierreries, excepté le diamant, polir le fer
» & les miroirs d'acier, nettoyer les

» armes, &c. Les Anglois, qui sont les
» seuls qui pulvérisent l'émeril par le
» moyen de moulins à eau destinés à
» cet usage, font de ce minéral réduit
» en poudre un très-grand trafic. Mais la
» quantité qu'en fournit l'isle de Guerne-
» sey, n'approche pas de celle qu'ils ap-
» portent du Levant, & dont ils ont
» coutume de lester leurs vaisseaux.

» La terre à foulon est une argile fine
» & onctueuse, qui a quelques proprié-
» tés du savon, & dont on fait princi-
» palement usage dans l'apprêt des étof-
» fes de laine. Elle nous vient sur-tout des
» comtés de Stafford, de Surrey, de
» Kent, de Sussex & de Bedford. Ses
» qualités particulieres ne contribuent
» pas peu à la beauté de nos étoffes; &
» le Parlement, toujours attentif à ce
» qui peut procurer quelque supériorité
» à la nation, connoissant l'excellence
» de cette terre, en a défendu l'expor-
» tation sous les mêmes peines que
» celle des laines.

» Le sel marin peut être mis au rang
» des productions de la Grande-Bre-
» tagne, quoique les Anglois soient
» obligés de recourir à la méthode de
» l'ébullition pour s'en procurer. Les

» grandes pluies & la foiblesse des » rayons du soleil sur nos côtes, nous » empêchent d'en avoir d'une autre » maniere. C'est ainsi qu'on en fabrique » dans l'isle de Wicgh, dans le Cum» berland, le Durhum & le Northum» berland, d'où il se transporte à Lon» dres sous le nom de sel de Newcastle.

» Nous en tirons d'autre des fontaines » salées & des mines, qui, avec celui » de Newcastle, suffit pour nos besoins » domestiques. Il a assez de force pour » être employé dans les salaisons, soit » de chair, soit de poisson, en y mê» lant du sel gris. Il faut excepter le » hareng qui demande un sel d'une qua» lité supérieure, que nous ne pouvons » avoir que de l'étranger. Notre anti» pathie pour la France nous a fait » tenter plusieurs fois, d'ôter au sel » d'Espagne & de Portugal l'âcreté & » la sérosité qui les rendent peu propres » à la salaison; nous n'y avons presque » jamais réussi.

» La nécessité d'avoir du sel de la » meilleure espece pour le hareng & » quelques autres poissons qui par» ticipent de sa nature, nous a fait » faire les plus grands efforts pour

» nous en procurer ſans dépendre
» d'aucune nation étrangere. D'habiles
» phyſiciens ont imaginé de diſpoſer
» les marais ſalans en tranchées étroi-
» tes, de leur donner moins d'eau qu'on
» ne fait en France, & d'élever au-
» deſſus des eſpeces de couvercles qui
» s'ouvrent du côté du midi. A cette
» invention ils en ont joint de plus re-
» cherchées : les unes & les autres n'ont
» point encore produit d'heureux effets.

» Les manufactures forment une au-
» tre branche de commerce, qui aug-
» mente la valeur des productions natu-
» relles par la maniere dont on les em-
» ploie ; & le débit qui s'en fait au-de-
» hors, eſt la ſource la plus abondante
» des richeſſes de ce royaume. Elles oc-
» cupent une infinité de gens, les uns à
» les fabriquer, les autres à les tranſ-
» porter au-delà de la mer, ou à cher-
» cher les matieres propres à les tra-
» vailler, telles que les huiles, la tein-
» ture, la ſoude, le ſavon, &c.

» Nos manufactures de laines méritent
» d'être nommées les premieres, com-
» me les plus précieuſes & en même-tems
» les plus anciennes du pays. C'eſt dans
» le comté de Wilts, que ſe fabriquent

» ces belles étoffes que nous envoyons
» par-tout le monde sous le nom de draps
» Espagnols, parce qu'il y entre beau-
» coup de laine d'Espagne mêlée avec la
» nôtre. Les Comtés de Glocester & de
» Worcester fournissent toutes les dra-
» peries blanches que nous vendons en
» Turquie. La calmandre se fait à Nor-
» wich; & le drap écarlate est teint à
» Stroud sur la riviere de ce nom, où
» les eaux, très-propres à cette teinture,
» ont engagé à construire plusieurs mou-
» lins à foulon. Nos manufacturiers tra-
» vaillent également en étoffes grossieres
» pour les pauvres, en couvertures de
» lit, en ameublemens. Un de vos com-
» patriotes, connu dans le monde,
» par ses disputes avec les Jésuites, sous
» le nom de Pere Norbert, vient d'éta-
» blir, à trois milles de cette capitale,
» deux manufactures de tapisserie de
» laine, l'une d'après celle des Gobe-
» lins, l'autre à l'imitation de celle de
» Chaillot près de Paris, lesquelles mé-
» ritent d'être protégées, soutenues,
» encouragées par le gouvernement.

» Toutes ces fabriques surpassent,
» par leur nombre & leur diversité,

» celles qui sont en Angleterre. Il y
» en a cependant de très-considéra-
» bles dans d'autres genres. Plusieurs
» villes font un fort gros trafic de bas à
» l'aiguille & au métier. Avant la ré-
» vocation de l'Edit de Nantes, les An-
» glois recevoient de France tous leurs
» chapeaux. Les Réfugiés en ont ap-
» porté les manufactures avec eux : les
» principales sont établies à Leicester,
» à Warwick, à Wandsworth & à Lon-
» dres. Il y a des provinces qui s'occu-
» pent uniquement du filage, & où les
» femmes & les filles de la campagne ne
» quittent pas le fuseau. Nos fabriques
» de lainerie emploient au moins un
» million d'ouvriers, ou la huitieme
» partie des habitans de la Grande-
» Bretagne.

» Celles de coton & de toile devien-
» nent, par leur accroissement, une
» grande ressource pour les pauvres
» qui y trouvent à travailler. On
» en tire des basins, des futaines,
» des rubans, & plusieurs étoffes au
» métier, propres à faire des jupes,
» des camisoles & des robes. La per-
» mission de peindre & d'imprimer les
» toiles pour imiter les Indiennes & les

» Perses, a donné naissance à une nou-
» velle profession en Angleterre. Le dé-
» bit en est devenu assez considérable,
» pour engager le Parlement à imposer
» des taxes sur cette marchandise. C'est
» M. Cromelin, Réfugié François, qui
» a porté cet art, parmi nous, à la per-
» fection où il est actuellement. La fa-
» brique du fil à coudre n'a pas fait les
» mêmes progrès : celle des dentelles
» a mieux réussi. La province de
» Buckingham est remplie d'ouvrieres
» qui en travaillent de différens prix. Il
» s'en fait à Blendfort d'aussi belles
» qu'en Flandres & à Venise ; mais leur
» quantité ne répondant point à notre
» consommation, nous en tirons tous
» les ans de Bruxelles, de Malines &
» de Valenciennes.

» La soie est la matiere d'une autre
» espece de manufacture très-florissante
» en Angleterre. Autrefois nous en im-
» portions annuellement pour douze
» cens mille livres sterlings ; aujour-
» d'hui nous n'en achetons pas en Fran-
» ce pour la quatrieme partie de cette
» somme. Nous faisons des étoffes plei-
» nes, rayées, brochées, & à fleurs
» d'or & d'argent. L'Italie nous fournit

» de la soie; & nous la travaillons dans
» notre pays. Nous en recevons aussi
» de Perse, de Georgie & de Bengale.
» On fait monter à cinq cens mille li-
» vres sterlings par an, l'importation
» totale des soies que nous tirons
» en métasse, tant de Turquie, d'Ita-
» lie, que des Indes. Le Parlement fit
» un bill il y a quelques années, pour
» engager nos Colonies à élever des
» vers à soie.

» Ce fut à Cantorbéry, que les Ré-
» fugiés Wallons & François, attirés
» par Elisabeth & ses successeurs, éle-
» verent nos premieres manufactures
» de spierie. Guillaume III encoura-
» gea ces fabriques & en établit de
» nouvelles. La Reine son épouse, pour
» les mettre en vogue, ne voulut plus
» porter d'autres étoffes; & il y a
» cinquante ans, qu'on faisoit déjà an-
» nuellement, pour trois cens mille li-
» vres sterlings de taffetas noir dans
» la Grande Bretagne.

» Les plus célebres de ces manufactu-
» res sont à Londres même, où elles
» occupent plus de huit mille métiers.
» Il faut convenir que la manœuvre
» en est excellente, & qu'on ne peut

» leur contester ni le choix des ma-
» tieres, ni la perfection des teintures ;
» mais ils sont encore bien éloignés de
» celle du dessein. On connoît nos étof-
» fes au manque de goût & de compo-
» sition, & à la distribution des cou-
» leurs mal nuancées, sans opposition,
» sans force & sans art, quoique très-
» belles en elles-mêmes.

» Nos manufacturiers d'étoffes bro-
» chées donnent encore dans un autre
» défaut d'autant moins pardonnable,
» que ce n'est pas seulement une er-
» reur de goût, mais d'intérêt & de
» commerce. Ils enrichissent, mal à
» propos, de matiere, une marchandise
» déjà trop chere par la façon, & pro-
» diguent la soie dans des ouvrages qui
» ne sont déjà que trop lourds. Une
» étoffe de prix ne doit pas plus durer,
» que la fraîcheur des couleurs qui
» la décorent ; elle est faite pour la pa-
» rure & non pour l'usage. Cette con-
» sidération devroit avoir d'autant plus
» de force, qu'une robe trop battue,
» trop pesante, trop ferme, habille tou-
» jours mal, sans jeu, sans plis, sans
» grace, & ressemble moins à un vête-
» ment qu'à un meuble. D'ailleurs la

» cherté d'une étoffe en diminue na-
» turellement le débit. C'est sur la fa-
» çon & non sur la matiere, qu'un
» fabriquant doit établir son gain,
» sur-tout quand cette matiere est aussi
» chere que l'est la soie.

» Les verreries, quoique nouvelles
» en Angleterre, ont déjà atteint la
» perfection de cet art. L'habileté de
» nos ouvriers paroît sur-tout dans les
» ouvrages en façon de crystal, qui ser-
» vent aux besoins journalliers. Les va-
» ses & les ustensiles d'argent n'ont rien
» de plus agréable à la vue ; & la modi-
» cité du prix leur fait donner la pré-
» férence sur ceux des autres pays.
» Avant le regne de Guillaume III, les
» Anglois tiroient de France presque
» tout le verre dont ils faisoient usage ;
» aujourd'hui ils sont en état d'en ven-
» dre à leurs voisins. Leurs principales
» fabriques sont établies dans les com-
» tés de Sussex, de Sommerset, de
» Worcester, de Northumberland, de
» Glocester, de Midlesex & d'Yorck.
» Londres est le seul endroit du ro-
» yaume, où il y ait une manufacture
» de glace.

» La poterie de terre n'avoit pas fait

» de grands progrès dans cette isle au
» commencement de ce siecle ; mais les
» soins qu'on a donnés à ce travail,
» l'ont mis en état de produire des ou-
» vrages recherchés dans plusieurs con-
» trées de l'Europe. On trouve aux en-
» virons de Londres trois ou quatre
» manufactures de porcelaine ; celle de
» Chelsea est la plus considérable. Un
» riche particulier en soutient la dépen-
» se ; un habile artiste François fournit
» ou dirige les modèles de tout ce qui
» s'y fabrique. Il s'en est établi, depuis
» quelque tems, une autre dans le voi-
» sinage de celle-ci, dont les ouvrages
» sont peints en camayeu par une
» espece d'impression. On grave sur
» une planche de cuivre le sujet qu'on
» veut représenter. Il faut que la taille
» de cette gravure soit assez ouverte,
» pour contenir une certaine quan-
» tité de substance propre à l'opéra-
» tion. On met sur la planche cette
» même substance, qui doit être la
» chaux de quelques métaux, mêlée
» de verre réduit en poudre. On en
» fait une impression sur du papier
» que l'on applique ensuite, par le côté
» imprimé, sur l'endroit de la porce-

» laine que l'on veut peindre, après » l'avoir frotté d'huile de térében» thine. On enleve ensuite propre» ment le papier; & l'on met l'ou» vrage au feu. Cette façon de peindre » ou d'imprimer la porcelaine pourroit » admettre l'usage de plus d'une cou» leur, sans se borner au camayeu. Un » sujet une fois dessiné & gravé devient » non-seulement une économie consi» dérable par la répétition de ses appli» cations; mais, quand le dessein est » bon, comme il est aisé de s'en procu» rer, il augmente l'élégance & le prix » de l'ouvrage.

» Les papeteries d'Angleterre n'ont » point encore pu nous affranchir » de l'obligation d'acheter du papier » en France & à Genes. Le nôtre ne » le cede point en qualité à celui de » Hollande; il le surpasse même en » blancheur. Celui d'Ecosse est d'une » grande beauté: les freres Foulis, Im» primeurs à Glocester, qui envoient » chez l'étranger pour deux millions par » an de leurs livres, lui doivent en par» tie la réputation de leurs presses. » Les fameuses éditions de Jean Bas» kerville, de la ville de Birmingham

» dans la province de Warwick, atta-
» chent également les curieux par l'élé-
» gance & l'œil des caracteres, par la
» perfection du tirage, par la couleur
» uniforme de l'encre, & sur-tout par
» la beauté du papier qui est d'un poli
» si parfait, qu'on le croiroit composé
» de soie plutôt que de chiffon. Con-
» tent de la simplicité de l'art typogra-
» phique, l'habile Imprimeur n'a pas
» eu besoin d'emprunter le secours de
» la gravure, ni tous ces ornemens ac-
» cessoires qui servent, pour ainsi dire,
» de passe-port à une foule d'insipides
» productions.

» Chez nous le papier est beau-
» coup plus cher qu'en France; les frais
» d'impression sont plus considérables;
» & cependant presque tous les livres
» qui sortent de nos presses, sont géné-
» ralement mieux imprimés que les vô-
» tres. Vous avez de bons Typographes,
» d'excellens Fondeurs de caracteres;
» mais vous ne faites point assez de
» cas de ces deux professions; & leur
» industrie n'est point récompensée
» par la considération publique. Les
» Artistes médiocres doivent être exci-
» tés par l'intérêt, les grands Artistes
» par l'honneur.

» On imprime autant & peut-être » plus à Londres qu'à Paris ; cependant » le négoce de la librairie d'Angle» terre est bien moins étendu que ce» lui de France. Le vôtre se fait avec » le monde entier ; & ce que les An» glois vendent de livres écrits en leur » langue, est presque borné à l'inté» rieur de leur isle. Avides, com» me nous le sommes, de toutes » les productions, de votre littératu» re, nous préférerions certainement » de les acheter de vous plutôt que des » Hollandois, si vous preniez plus de » soin de votre typographie. Vos livres » composent les trois quarts des bou» tiques de nos libraires, sans compter » les envois qu'ils en font dans nos » Colonies.

» C'est un usage très-commun parmi » nous, de distribuer successivement » & à mesure qu'elles sortent de la » presse, les feuilles détachées d'un ou» vrage de longue haleine ; ce qui est » très-commode pour ceux qui aiment » à connoître une partie du livre, avant » que d'acheter le tout ; on est moins » effrayé du prix ; & les Libraires en » vendent un plus grand nombre d'ex» emplaires.

» La fabrication des cuirs procure » aux Anglois une marchandise qu'ils » mettent en œuvre chez eux, ou qu'ils » vendent à l'étranger au grand avan» tage de leur commerce. Les régle» mens ont varié au sujet de l'exporta» tion des cuirs non travaillés. On l'a » permise dans des tems; on l'a défen» due dans d'autres, suivant les diffé» rentes vues du gouvernement. Nous » avons un grand nombre de tanneries » répandues dans nos provinces; & » plusieurs de nos villes sont renom» mées par les ouvrages qu'elles dé» bitent en Angleterre, ou qu'elles » envoient au-dehors. Londres en fa» çonne une grande quantité; on tire » de Northampton des souliers tout » faits, du comté de Sommerset des » gants de peau pour hommes, de ce» lui d'Oxford des selles de cheval, » du royaume d'Ecosse les meilleurs » gants de femmes, &c.

» Autrefois les manufactures de ta» bac & les façons qu'on donnoit à cette » denrée, procuroient de l'emploi à » une multitude d'ouvriers; mais de» puis que, dans tous les pays, on fait » travailler cette plante, le nombre en

» est prodigieusement diminué. Nos
» Colonies de l'Amérique septentrio-
» nale produisent des récoltes immenses
» de tabac. La France seule nous en achè-
» te tous les ans pour plus de quatre mil-
» lions ; le reste se distribue en Hollan-
» de, en Allemagne, en Norvege &
» dans la Baltique. Les droits qui se lè-
» vent sur cette production à son entrée
» dans le royaume, sont de sept de-
» niers la livre ; cet argent se rend
» à la sortie, si elle se fait dans l'espace
» de trois ans. La culture de cette plan-
» te est défendue dans la Grande-Bre-
» tagne.

» La pêche est encore une source
» abondante de richesses pour l'Angle-
» terre, & une autre branche de son
» commerce. Yarmouth & Lestof sont
» les deux villes qui s'occupent le plus
» spécialement de ce négoce. Les autres
» provinces maritimes ont aussi des pê-
» cheurs ; mais les côtes de Terre-Neu-
» ve & de la Nouvelle Angleterre sont
» pour nous des mines intarissables.
» Nous prenons dans tous ces différens
» parages une quantité infinie de morues,
» de harengs & de sardines que nous
» vendons aux étrangers. Les Ecossois

» salent, année commune, plus de soi-
» xante mille barils de harengs au-delà
» de ce qu'ils peuvent consommer. Les
» côtes d'Angleterre en fournissent au-
» tant, sans compter la quantité im-
» mense qui se mange frais. La plus
» grande partie est embarquée pour la
» Hollande, la France, l'Espagne &
» l'Italie.

» Si l'on doit se fier aux rapports des
» marchands, les différentes pêches de
» morue qui se font par les Anglois
» dans les mers du Nord, sur les côtes
» occidentales & au Nord-Ou Est de
» l'Ecosse, sur le grand banc de Terre-
» Neuve, & sur les côtes septentrio-
» nales de nos Colonies, en produisent
» tous les ans plus de deux cens mille
» quintaux, qui s'envoient dans les par-
» ties méridionales de l'Europe & aux
» Antilles. La Nouvelle-Angleterre fait
» un commerce particulier de merluche
» avec les Colonies Françoises, qui aug-
» mente encore le produit de cette pê-
» che. Celle du saumon est plus abon-
» dante sur les côtes d'Angleterre, d'E-
» cosse & d'Irlande, que dans aucun au-
» tre lieu connu. On en prend aussi
» beaucoup dans l'isle de Terre-Neuve,

» Les huitres de Colchester passent pour
» les plus délicates de l'Europe.

» Le gouvernement Britannique n'a
» rien négligé pour encourager la pêche
» de la baleine. Il est vrai qu'elle a été
» plus tard que les autres, l'objet de son
» attention & de ses soins ; car ce ne fut
» que sous le regne de Guillaume III,
» que se forma la premiere compagnie
» qui entreprit ce négoce. Le Parle-
» ment lui accorda de grandes pré-
» rogatives. On lui donna la faculté
» d'acquérir des biens en fonds de
» terre ; elle eut un sceau particulier,
» & plusieurs privileges communs à
» tous les corps politiques. En vertu de
» sa charte, elle pouvoit faire le com-
» merce de la baleine dans toutes les
» mers, & notamment dans celle du
» Groenland ; & ce droit s'étendoit sur
» toutes les parties provenant de cet
» animal. Son huile & ses savons
» étoient exempts de tout impôt.

» Tant d'avantages ne purent empê-
» cher la Société d'abandonner son en-
» treprise ; mais la Reine Anne, en ren-
» dant cette pêche libre, accorda à
» tous ses sujets les mêmes privile-
» ges dont la Compagnie avoit joui.

» Les Harponneurs furent dispensés
» du service forcé sur la flotte royale ;
» & afin que les marchandises eus-
» sent plus de débit, comme elles con-
» sistent principalement en huile, il fut
» défendu d'en brûler d'autre que celle
» de baleine, dans toute l'étendue de la
» Grande-Bretagne. Enfin, il y a quel-
» ques années que le Parlement passa
» un acte ; qui donne le droit de natura-
» lité en Angleterre, à tout Protestant
» étranger qui servira un certain tems
» sur un vaisseau employé à cette pê-
» che. Il ne paroît pas néanmoins, qu'on
» ait réussi à l'étendre autant que ces
» sages mesures font voir qu'on le
» desiroit ».

Dans la crainte, Madame, que ces détails de commerce ne lassent votre attention, j'en réserve la suite pour la lettre suivante.

Je suis, &c.

A Londres, ce 17 septembre 1755.

LETTRE CCXXV.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

» Le commerce languit en Angl
» terre, faute d'activité, depuis Gui
» laume le Conquérant jusqu'au seiziém
» siécle. Le gouvernement féodal e
» a long-tems retardé les progrès; &
» les Anglois n'ont commencé à deve
» nir industrieux, que sous le regn
» d'Edouard III. Ce prince, pour en
» courager les manufactures, défend
» l'importation des étoffes étrangeres,
» & mit un impôt sur l'exportation de
» laines non fabriquées. Tout le négoc
» de la Grande-Bretagne se borno
» alors à porter au dehors son plomb,
» son étain, sa laine, son beurre, se
» cuirs, son fer, pour lesquels elle re
» cevoit les marchandises, les denrée
» dont elle manquoit; & Calais étoit l'en
» trepôt de tout ce trafic. La possessio
» de cette ville rendoit les Anglois ri
» vaux des Flamands; les foires qu'ils y
» établirent ruinerent celles d'Anvers.
» Elisabeth, donnant une attention
» plu

plus particuliere au commerce, accueillit les Flamands exilés de leur » pays, & avec leur secours fonda » plusieurs manufactures. Ses vaisseaux » allerent dans le nouveau monde cher» cher de nouvelles richesses ; & ses » Colonies y cultiverent de nouvelles » terres, tandis que par des traités avan» tageux, elle assuroit à ses peuples » le trafic du Nord & du Levant. » L'exportation des grains ouvrit une » autre branche aux négocians, & » fut un aiguillon puissant pour les cul» tivateurs. Enfin l'isle de Terre-Neuve, » dont elle s'empara, rendit sa nation » maîtresse de presque toute la pêche » de la morue.

» Pour perfectionner la qualité de » nos draps, les successeurs de cette » Princesse créerent une Chambre de » commerce, & engagerent les cour» tisans à s'habiller des étoffes du » pays. L'anarchie du regne de Char» les I & le protectorat de Cromwel ne » nuisirent point au négoce. La con» quête de la Jamaïque, l'Acte de Navi» gation, la diminution de l'intérêt de » l'argent sont les trois événemens qui,

» dans ces tems de trouble, contribue
» rent le plus à son avancement.

» Charles II porta aussi quelque at-
» tention sur les mêmes objets : l'An-
» gleterre étoit alors au comble de
» la prospérité ; on n'y connoissoit
» que deux taxes, celle du pondage
» ou le sou pour livre sur l'entrée
» & la sortie des marchandises, &
» celle des terres, qui se réduisoit à un
» léger impôt. La nation ne devoit
» rien, & possédoit d'immenses trésors :
» le peuple n'avoit jamais été plus heu-
» reux. La passion qu'eut ce Prince pour
» le plaisir, ne lui permit guere de se
» fatiguer l'esprit par des soins trop sé-
» rieux ; cependant, sans qu'on sache
» à qui on a l'obligation d'y avoir pen-
» sé, il se trouve plusieurs bons régle-
» mens de commerce établis & passés
» sous son regne.

» Aucun Roi d'Angleterre n'a eu de
» si bonnes idées que Jacques II sur une
» matiere si importante. C'est une jus-
» tice que lui rendent tous les écri-
» vains ; & sur le piédestal d'une statue
» qui le représente dans la cour du pa-
» lais de Whitehall, il est loué à ce titre.
» Il forma divers systêmes de négoci

dont la nation a tiré de grands avantages : & il fit des augmentations considérables dans la marine.

» Le Roi Guillaume ne put suivre, » autant qu'il l'auroit desiré, les excel» lens principes qu'il avoit apportés de » Hollande. Nos guerres avec la France, » & les oppositions perpétuelles qu'il » trouva dans le gouvernement, lui » firent abandonner plusieurs entre» prises qu'il avoit commencées avec » succès. Cependant il prêtoit volon» tiers l'oreille à toutes les ouvertures; » & il n'en rejetta aucune sans l'avoir » examinée. On trouve sous son regne » l'origine de plusieurs manufactures » qui sont parvenues depuis à leur » perfection.

» La Reine Anne, conduite par les » mêmes vues, protégea tous ces éta» blissemens, en forma même de nou» veaux avec l'argent & l'industrie que » lui apporterent les Réfugiés de Fran» ce; & notre commerce fit d'autres » progrès dans la suite, qu'on doit sur» tout attribuer à la sagesse des derniers » regnes. D'un peuple foible & peu re» douté, il a formé une nation opulen» te, capable d'entreprendre de gran-

» des choses, & de soutenir de grand
» revers.

» Toute la force de l'Angleterre
» étant dans son négoce, on n'y rougit
» point de cette profession. L'habitant
» de la Cité voit dans son comptoir le
» fils, le frere, le parent d'un baron
» ou d'un chevalier qui se glorifient d'a-
» voir, parmi leurs ancêtres, des mar-
» chands dont les noms chers à la pa-
» trie, sont consacrés dans les fastes du
» commerce. Il voit tous les ans un
» homme du même état, revêtu du titre
» de Lord-Maire, jouir, pour ainsi
» dire, des honneurs de la royauté,
» & d'une autorité presque souveraine.
» Il sait que sa fille sera recherchée par
» les plus grands seigneurs du royaume;
» que son fils peut prétendre aux pre-
» mieres dignités de l'Etat; que lui-
» même, sans être obligé de quitter
» ses magasins, peut aspirer à des titres
» d'honneur. S'il voit la statue de Mal-
» borough élevée en face d'un superbe
» palais, il apperçoit celles de Gres-
» ham & de Barnard, placées à la bour-
» se comme des monumens éternels de
» la reconnoissance de leurs compatrio-
» tes. Quelle que soit sa fortune, il peut
» travailler à l'augmenter, sans être

» obligé de lui sacrifier l'espérance des
» honneurs & des places ; & si l'amour
» du repos lui fait abandonner sa pro-
» fession, c'est pour la remettre à ses
» enfans qui s'honorent de l'état de leur
» pere, & s'y adonnent sans se croire
» dégradés.

» Un de nos écrivains, nommé
» Seymour, cherchant l'origine de
» la plupart des grandes maisons qui
» existent aujourd'hui en Angleterre,
» a trouvé qu'un des ancêtres du
» Lord Darmouth, Thomas Leggé,
» étoit marchand de peaux, & qu'il
» épousa la fille du Comte de War-
» wich ; que le Duc de Montague des-
» cend d'un épicier qui se nommoit
» Brow ; le Comte de Rochefort d'un
» mercier appellé Bullen ; le Duc de
» Leeds d'un drapier nommé Olborn ;
» que le Lord de Carnawon compte
» parmi ses aïeux un épicier, & que le
» Comte d'Essex doit son origine à Guil-
» laume Capell, marchand de drap ; le
» Comte de Warwich à Richard Rich,
» marchand mercier ; le Lord Dormer
» à un homme du même état, ainsi que
» le Comte de Coventry. Je pourrois
» en citer un plus grand nombre, dont

» on peut lire la liste dans le même au
» teur. Le sot orgueil de la naissance
» qui caractérise les petites ames, eu
» été bien ridicule, lorsque Michel d
» la Pole quittoit sa boutique, pour pa
» ser dans la Chambre des Pairs en qu
» lité de Comte de Suffolk; lorsqu
» Thomas Morus, simple échevin d
» Londres, fut élevé à la dignité d
» Chancelier; lorsque Guillaume Hol
» lis fut créé Duc de Newcastle; lor
» que Cranfield, simple marchand, fu
» nommé Comte de Midlesex, & l
» tailleur Fitz-William, revêtu de l'O
» dre de la Jarretiere.

» Pour justifier une descendance qui
» dans vos mœurs, pourroit vous pa
» roître déshonorante, je dois vou
» dire que nos Rois eux-mêmes se fon
» quelquefois aggréger à l'un des douz
» corps, qui sont les marchands de soie
» les épiciers, les drapiers, les poisson
» niers, les orfevres, les tanneurs, le
» merciers, les cabaretiers, les tailleur
» les regrattiers, les marchands de fer
» &c, d'où se tire chaque année le Lord
» Maire, c'est-à-dire, le Roi de Lon
» dres. Guillaume III n'étant encor
» que Prince d'Orange, avoit adopt

» le corps des drapiers. Lorsque la ca-
» pitale honore du droit de bourgeoisie
» quelque étranger de considération, il
» est obligé, en recevant la patente, de
» se faire aggréger à l'un de ces douze
» corps. Les chefs de parti dans le Par-
» lement, quoique souvent de la plus
» haute naissance, briguent eux-mêmes
» cette incorporation, qui, entre eux
» & le peuple, devient un gage mutuel
» d'affection & d'attachement.

» L'esprit républicain s'étant emparé
» de la nation à la mort de Charles I,
» la noblesse perdit l'idée, qu'elle pou-
» voit s'avilir par le négoce. Tant que
« subsista le gouvernement de Crom-
» wel, le gentilhomme ne fut pas plus
» considéré que le bourgeois opulent,
» & parut moins jaloux de l'ancienneté
» de ses titres, qu'échauffé du desir
» d'accroître ses richesses. La monar-
» chie rétablit la noblesse, qui reprit son
» rang sans perdre l'envie de conser-
» ver son opulence, & continua à ho-
» norer le commerce, pour ne pas pa-
» roître s'être avilie en l'exerçant. Ainsi,
» sans l'établissement de la république,
» jamais cette profession ne seroit par-
» venue au degré d'estime où vous la

» voyez : le gentilhomme l'auroit dédai» gnée ; & ceux qu'elle avoit enrichis, » n'auroient peut-être pas manqué eux» mêmes de la méprifer. L'Anglois qui » fait qu'elle ne le dégrade point, & » qu'au contraire il lui doit fa confidé» ration, fe donne bien de garde de » rien faire qui puiffe la lui ôter. Auffi » peut-on dire à la louange de nos In» fulaires, qu'il n'y a peut-être pas de » pays où il regne plus de droiture, de » probité & de bonne foi parmi les né» gocians. Nos marchands n'ont qu'un » prix : fur-faire eft un talent qui leur » eft inconnu. Quiconque profiteroit » de l'ignorance d'un étranger pour » vendre fa marchandife au-deffus de » fa valeur, feroit déshonoré. Sans » être puni par la loi, il le feroit par » les papiers publics, qui, en publiant » fa fourberie, inviteroient les honnê» tes gens à lui refufer leur confiance. » Mais fi, par des événemens imprévus, » il fe trouve dans la trifte néceffité » de manquer, la perfuafion où l'on » eft qu'il eft plus malheureux que » coupable, lui attire auffi-tôt les fe» cours de fes amis, de fes proches, » & même de fes créanciers. Dès

» lors, point de frais de justice : ce » sont ses confreres qui discutent ses in- » térêts ; & le résultat de leurs soins » est de le remettre en état de travailler » comme auparavant. Son honneur ne » souffre point de son infortune : toute » l'indignation du public n'est que pour » le banqueroutier frauduleux. La loi, » dans toute sa rigueur, venge le corps » des négocians d'un de ses membres » qui le déshonore, & les créanciers, » de la perte qu'il leur fait essuyer. Point » de puissance qui puisse suspendre son » jugement ; point de protection qui » puisse intimider ses juges ; point d'ar- » gent qui puisse les corrompre ; ils » sont, pour ainsi dire, eux-mêmes sa » partie ; toute action qui blesse la bonne » foi du commerce, leur est personnelle : » d'où il résulte, pour la nation, l'avan- » tage singulier d'un crédit immense, » qui, dans des momens de crise, met » le négociant à portée de venir au se- » cours de l'Etat.

» Au reste cette probité, cette bonne » foi de nos marchands se trouve jus- » ques dans la plus vile populace. Un » banquier traversoit un jour les rues de » Londres dans un fiacre où il avoit

» beaucoup d'argent. Un des ſacs » vint à s'ouvrir ſans qu'il s'en apper» çût ; & les pieces ſe répandirent » par quelques fentes qui ſe trouverent » dans le bas de la voiture. Des paſſans » arrêterent le carroſſe, & avertirent » le banquier de ce qui arrivoit. Sur le » champ le fiacre fut entouré d'une fou» le de peuple, qui, ayant fait un cer» cle autour de la voiture, ne permi» rent à perſonne d'en approcher. Pas » un de ceux qui formoient cette bar» riere, ne ſortit de ſa place, que tout » l'argent ne fut retrouvé. Le cocher » ne quitta pas même ſon ſiege ; & il » n'y eut pas un des ſpectateurs, qui » demandât pour boire.

» L'Angleterre eſt attentive à profi» ter, pour ſon négoce, de tous les » avantages de ſa ſituation. La mer qui » l'environne, donne à ſes habi» tans les facilités néceſſaires pour » tranſporter de toutes parts les mar» chandiſes de leur pays, & recevoir » celles des autres à moins de frais. Le » point de ſes terres le plus éloigné de » l'Océan, n'en eſt qu'à vingt-cinq » lieues ; vous ſentez combien une diſ» tance ſi heureuſement proportionnée

» est favorable au commerce. Ses havres sont nombreux & excellens; & » ayant une très-grande étendue de » côtes, elle a aussi nécessairement plus » de matelots. Les peuples du continent » sont obligés de fortifier des villes & » d'entretenir des troupes ; avec nos » vaisseaux nous nous mettons à l'abri » de l'invasion de nos ennemis : nos » murs de bois sont les seules forte- » resses dont nous ayons besoin. Ainsi » toutes les dépenses que nous faisons » pour notre sûreté, tendent encore » immédiatement à l'avantage de notro » négoce & de notre marine.

» Joignez à cela la fertilité du ter- » rein & l'abondance des productions. » Une bonne récolte peut nourrir » toute l'isle pendant cinq ans, & » nous met en état de porter de nos » bleds à ceux qui nous en fournis- » soient anciennement. Nous sommes » redevables de l'excellente qualité » de nos laines à la température du » climat; & nous devons leur abon- » dance au profit que nous trouvons à » nourrir de nombreux troupeaux. En- » fin des loix favorables à la culture des » terres, au commerce & à l'exporta-

» tion des denrées, l'industrie encou-
» ragée, la navigation conservée &
» protégée, ont procuré à l'Angleterre
» des valeurs inestimables en produc-
» tions naturelles & en manufactures.

» Mais je doute que ma patrie jouisse
» long-tems de tous ces avantages. Les
» manufactures qui s'établissent en Por-
» tugal, mettront bientôt ce royaume
» en état de se passer de celles de la
» Grande-Bretagne. Autrefois nous
» fournissions du plomb à la France;
» mais depuis qu'on vous a appris à
» exploiter ce métal qui se trouve dans
» quelques-unes de vos provinces, de-
» puis qu'on a ouvert des mines dans la
» Bretagne & dans la Navarre, nous
» voyons notre débit s'anéantir. Il n'y
» a plus que l'étain, le tabac, les flanelles
» & les bleds qui soient un objet de
» trafic entre les deux nations. Encore
» vos faïances rendent-elles notre étain
» peu nécessaire; & si la culture du ta-
» bac vous étoit permise, que devien-
» droit cette partie de notre commerce?
» On a déjà commencé en France l'ex-
» ploitation de plusieurs mines de char-
» bon de terre, dont on espere le plus
» grand succès. A l'égard du grain, l'ex-
» portation donnera une nouvelle ac-

» tivité à votre agriculture ; & vous
» n'aurez bientôt plus besoin de notre
» bled.

» D'un autre côté, combien l'An-
» gleterre ne paie-t-elle pas à la
» France pour ses vins, ses eaux-de-
» vie, ses étoffes, ses modes ? Il n'y a
» pas cent ans, que nous étions en pos-
» session de toute la vente de bijou-
» terie qui se faisoit en Europe, en
» Asie & dans le Nouveau-Monde :
» nous en avons conservé une partie
» en Asie & en Amérique ; mais nous
» avons perdu celui de l'Europe. Lors-
» que Law arriva en France, les bi-
» joux Anglois jouissoient de la plus
» grande réputation : je sais que vous
» les préfériez aux vôtres ; mais Law
» attira de nos artistes à Paris pour
» y former des éleves ; & bientôt leurs
» écoliers devinrent leurs maîtres. Les
» Anglois n'avoient apporté chez vous,
» avec les principes de leur art, que
» cette perfection méchanique, qui est
» sans mérite quand elle est dépourvue
» de goût ; & le goût, il faut l'avouer,
» ne se trouve guere que chez les Fran-
» çois. Nos bijoux sont riches, mais
» sans agrémens, & ne plaisent qu'à
» ceux qui ne connoissent pas les vô-

» tres. Les Anglois eux-mêmes recher-
» chent tout ce qui sort des mains de
» vos artistes ; & la préférence qu'ils
» vous donnent, est l'aveu le moins
» équivoque de l'infériorité de leurs
» talens. Chez nous, une pierre précieu-
» se plaît à l'avarice sans donner aucun
» plaisir à la vue. Les ornemens dont
» nous la chargeons, n'ont entre eux
» aucune analogie, s'écrasent récipro-
» quement, & ne produisent aucun effet.
» Une tabatiere qu'on acheteroit pré-
» sentement à Londres, passeroit pour
» avoir été faite en France sous le der-
» nier regne. Notre orfevrerie ne s'est
» pas plus perfectionnée ; & notre
» argenterie de table, comme celle de
» vos églises, est travaillée en miroirs,
» en plaques, & en facettes. Les mon-
» tres que portoient autrefois le Grand-
» Seigneur, le Sophi & les officiers qui
» composent la Cour de ces princes,
» étoient de la façon de nos horlogers.
» Ils en vendent aujourd'hui beaucoup
» moins : les François prennent leur
» place.

» Vos draps fins ont par-tout la pré-
» férence sur les nôtres ; vous en four-
» nissez la Turquie, la Barbarie, l'Italie

» & l'Espagne. Nous en envoyons bien
» aussi dans le Levant; mais nous ne les
» vendons que quand les vôtres sont
» épuisés. Nos Colonies, l'Irlande &
» notre propre pays sont les seuls en-
» droits où nous les débitons sans con-
» currence; & c'est uniquement là ce qui
» soutient aujourd'hui nos manufactu-
» res. Il est vrai que pour les gros draps,
» nous avons sur vous tout l'avantage.
» Vous ne vendez les vôtres que dans
» vos Colonies & pour votre consom-
» mation intérieure. C'est principale-
» ment dans le comté d'Yorck, que se
» font nos grosses étoffes; mais ces fa-
» briques ne sont plus aussi florissantes
» qu'elles l'étoient anciennement. Vous
» avez en France des draps que nos
» teinturiers n'ont jamais pu imiter; ce
» sont sur-tout les couleurs tendres, le
» rose, le violet clair, le gris de lin,
» &c. Notre écarlate même n'est ni
» aussi vive, ni aussi brillante que la vô-
» tre. Telle est vraisemblablement la
» cause du peu de débit de notre
» drap fin; car, pour la qualité, il est
» pour le moins aussi bon que le vôtre.
» Son véritable défaut, & je crois le
» plus essentiel, c'est qu'il est beaucoup
» plus cher que celui de France, ce qui

» vient, sans doute, de la différence d
» prix de la main d'œuvre.

» Notre principal commerce de se
» ge & d'étoffes légeres se fait su
» les côtes occidentales de la Grande
» Bretagne; c'est de-là que parten
» les vaisseaux qui sont chargés d
» leur transport; mais cette branche-l
» même est encore bien diminuée. De-
» puis environ vingt-cinq ans, c'es
» vous qui fournissez presque dans tou
» te l'Europe, les étoffes propres au
» habillemens des ecclésiastiques. Pou
» vos droguets de laine, personne n
» peut nier qu'ils ne soient plus beau
» & meilleurs que les nôtres; & dès-
» lors il est aisé de croire que nos fabri-
» ques seront bientôt abandonnées. No
» crêpes & crêpons de Suffolk, com-
» mencent à tomber, depuis que vous
» en faites de pareils. A l'égard des fla-
» nelles, celles d'Angleterre sont encore
» les plus parfaites; les vôtres n'en ont
» ni le moëlleux, ni la chaleur.

» Mais qu'est devenu le commerce
» de chapeaux, si florissant en Angle-
» terre? Nous n'en vendons pas au-
» jourd'hui le quart de ce que nous en
» envoyions autrefois en Portugal. Ce
» sont les François qui font ce négoce,

» & en fourniſſent aux Eſpagnols, aux-
» quels ils les donnent à plus bas prix.
» C'eſt de nous à la vérité, que vous ti-
» rez vos poils de caſtors ; mais comme
» chez vous la main d'œuvre eſt moins
» chere, cette économie ne vous in-
» demniſe-t-elle pas de ce que nous
» gagnons ſur vous dans la vente de
» nos poils ?

» Que n'avons-nous pas fait pour en-
» courager nos fabriques de toiles, & en
» faciliter le débit ? Elles n'ont ni l'éclat
» ni le brillant de celles de France. Vos
» toiles de Cambrai, vos linons, vos
» baptiſtes ont été imités par les An-
» glois ; mais jamais nous n'avons pu
» réuſſir à vous égaler. Nos lins ſont
» pour le moins auſſi beaux que les vô-
» tres, notre filature auſſi belle ; mais
» nos ouvriers ſont moins habiles, nos
» blancheries moins parfaites.

» Nos bas de ſoie ſont d'une qualité
» ſupérieure à celle des vôtres ; mais
» comme la ſolidité n'eſt pas ce qu'on
» recherche le plus dans les objets de
» luxe, il n'eſt point étonnant que ces
» derniers aient la préférence ſur ceux
» d'Angleterre. Ils ſont d'un brillant &
» d'une fineſſe de maille, que nous n'a-

» vons jamais pu imiter : sans compter
» que cette même solidité, qui en aug-
» mente le poids & la valeur, en rend
» aussi la vente plus difficile.

» A l'égard des autres soieries, tout
» ce qui sort de nos fabriques est
» bien travaillé, mais peu agréable.
» Voyez nos moires; elles sont certai-
» nement meilleures que les vôtres; les
» ondes en sont plus belles, mieux pro-
» noncées ; & cependant nos femmes
» n'oseroient en porter d'autres que
» celles de France.

» Quand une branche de notre com-
» merce vient à languir, tous les soins
» de la législation sont de chercher les
» moyens de la ranimer. Pour donner
» plus d'activité aux manufactures de
» chapeaux qui commencent à se ralen-
» tir, on a ôté tous les droits sur l'im-
» portation des peaux de castor ; on a
» augmenté ceux de l'exportation ; on
» a même été jusqu'à défendre la des-
» truction des garennes, pour ne pas
» diminuer le nombre des lapins, dont
» le poil est utilement employé dans la
» fabrication de nos chapeaux. Les
» plus petits objets affectent le gouver-
» nement, dès qu'ils intéressent notre

» industrie. Il proscrit les boutons de
» draps, pour soutenir celle du bouton-
» nier ; il saisit les habits neufs, tant
» d'hommes que de femmes, qui vien-
» nent du dehors, pour favoriser les
» tailleurs ; il défend les étoffes étran-
» geres, pour faire valoir nos fabriques.
» La peine de mort est décernée contre
» quiconque engageroit un de nos ar-
» tisans à passer chez l'étranger ; & il
» n'est pas rare de voir de simples par-
» ticuliers Anglois enrichir leur pa-
» trie des découvertes & des arts des
» autres pays. C'est au Duc de Buckin-
» gham, que l'Angleterre doit sa ma-
» nufacture de glace, dont il appor-
» ta le secret de Venise. Lady Salton
» alla prendre elle-même, en Hollande
» & en Flandres, la connoissance de la
» fabrication & du blanchissement des
» toiles. Le Lord Bolinbrock fit faire
» en France, & envoya à Londres, un
» métier de Baptiste pareil à ceux dont
» on se sert à S. Quentin ; & nous avons
» des cantons où toute la noblesse se
» réunit, pour fournir tous les ans cinq
» cens rouets & cent dévidoirs à ceux
» qui auront semé chacun un galon de
» graine de lin. Enfin le but de la Société

» des Anti-Gallicans est de bannir d
» de notre isle ce goût pour les mode
» & les étoffes Françoises, qui ren
» notre nation tributaire de la vôtre.

» Mais par une fatalité singuliere, de
» puis que la prohibition les a rendue
» plus rares, & qu'elles sont devenue
» plus cheres, les Anglois les recher-
» chent avec avidité, comme plus pré-
» cieuses au luxe de la nation. Leur dé-
» bit offre un gain plus considérable, &
» fait aujourd'hui la branche favorite
» des contrebandiers. Ils emploient tou-
» te leur adresse à éviter la saisie, soit
» en corrompant les Préposés des doua-
» nes, soit en trompant leur vigilance
» par des ruses si bien combinées, qu'il
» est difficile qu'elles ne réussissent pas.
» Plus les risques sont grands, plus on
» desire ces étoffes, dont on apprécie
» la valeur moins par leur qualité, que
» par la difficulté de les avoir. Nos fem-
» mes même, malgré toute leur raison,
» ne peuvent résister à la contagion de
» l'exemple ; & vos modes sont la par-
» tie la plus intéressante du commerce
» prohibé. Le profit qu'elles vous don-
» nent est énorme : une blonde qui
» coûte six francs à Paris, se vend à

» Londres une guinée. En général on » peut évaluer ce bénéfice à cinquante » pour cent quand on veut le faire sûre- » ment, & à cent pour cent, quand on » y met moins de prudence.

» Ceux qui craignent les risques, » font assurer les marchandises qu'ils » envoient en fraude ; & c'est ordi- » nairement à Calais, à Boulogne, à » Dunkerque ou à Dieppe, que se pren- » nent ces assurances. Le prix ordinaire » est de dix, douze ou quinze pour » cent. On est obligé de rendre à Lon- » dres, dans un endroit indiqué, les » étoffes assurées ; & pour cet effet, ou » l'on s'entend avec les douaniers des » ports, ou l'on fait marché avec le » capitaine du vaisseau, qui s'oblige de » les remettre au lieu de leur destina- » tion : ce sont sur-tout les paquebots » qui prennent ces sortes d'engage- » mens ; & quand les visiteurs des cô- » tes viennent, à quelques lieues du » port, s'emparer du bâtiment pour » empêcher que rien n'en sorte avant » son arrivée en Angleterre, le capi- » taine les gagne par argent, ou endort » leur vigilance à force de biere ou de » rhum. Si le vaisseau arrive au port

» avec toute sa cargaison, le douanier
» qui est prévenu, vient, avec ses Pré-
» posés, faire sa visite. Il se charge lui-
» même d'examiner tous les balots
» pour lesquels on auroit à craindre
» trop d'exactitude, & laisse à ses Com-
» mis ceux qui n'ont rien à redouter.

» Quand ce sont des vins ou des
» eaux-de-vie qu'on se propose de
» faire passer, on profite du tems
» où les employés sont endormis; &
» l'on débarque les tonneaux à quel-
» ques lieues du port, par le moyen
» d'une chaloupe qui les transporte aux
» endroits de la côte, d'où le douanier a
» soin d'écarter les surveillans. Arrivés
» à Londres, tous ces effets se mettent
» en dépôt dans les hôtels des Ambassa-
» deurs, ou dans les maisons des Mem-
» bres du Parlement, où les commis
» n'ont pas droit de faire la visite. Les
» officiers de ces maisons les y reçoi-
» vent, les cachent, & sont largement
» récompensés.

» Les droits excessifs que nous met-
» tons sur les marchandises étrangeres,
» sont, pour les contrebandiers, un
» motif puissant qui les rend actifs, en-
» treprenans & même audacieux. Les
» risques qu'ils courent, ne balancent

» point les gains qu'ils envisagent. Les
» uns leur paroissent certains, les au-
» tres douteux. Il y a d'ailleurs tant de
» gens intéressés à ce qu'ils réussissent,
» qu'il est presque impossible qu'ils
» échouent. Toute augmentation de
» droits est toujours l'occasion d'une
» augmentation de contrebande.

» Si les Anglois ne peuvent pros-
» crire entiérement ce commerce illi-
» cite, ils font du moins tout ce qu'ils
» peuvent pour le réprimer. Ils ont éta-
» bli des vaisseaux pour courir sur les
» interlopes; & c'est sur-tout con-
» tre ceux de France, qu'ils ont porté
» tous leurs efforts. Pour la contre-
» bande de terre, il y a, dans les villes,
» des commis qui ont droit d'entrer
» dans les maisons, de les visiter, d'ar-
» rêter, même dans les rues, les por-
» teurs de paquets suspects. La confis-
» cation de la marchandise prohibée
» n'est pas la seule peine qu'encoure le
» délinquant; il est encore condamné
» à payer une forte amende. La rigueur
» n'est pas moins grande contre un capi-
» taine de vaisseau, dont, outre l'amen-
» de, on confisque le bâtiment & toute
» la cargaison.

» Mais si le bien public rend nécessai-

» res les défenses les plus rigoureuses
» l'intérêt particulier a mille raison
» pour les éluder ou les braver. La frau
» de lui en fournit mille moyens; elle s
» fait avec des ruses, & quelquefois avec
» une intrépidité proportionnées à l
» grandeur du bénéfice. Tout est voi-
» ture, tout est entrepôt pour cette es
» pèce de commerce. La petite isle d
» Man en est le magasin le plus sûr &
» le comptoir le plus commode. On
» parle ici de reprendre l'ancien projet
» de réunir cette souveraineté au domai
» ne de la Couronne. Elle avoit été
» donnée par Henri IV au Lord Stanley,
» dont les héritiers, confirmés dans
» cette donation par les successeurs de
» ce Monarque, ont constamment re-
» fusé d'en traiter avec les Rois d'An-
» gleterre aux conditions les plus avan-
» tageuses; mais on espere que le Duc
» d'Athol, à qui cette principauté ap-
» partient par son mariage avec l'héri-
» tiere du Comte de Derby, se rendra
» moins difficile, & que le marché ne
» tardera pas à se conclure *.

(*) Il est conclu depuis le retour du Voyageur.

» Cette

» Cette isle, indépendante de l'em-
» pire Britannique & de l'autorité de
» nos cours de justice, offre un asyle
» inviolable aux banqueroutiers, un
» refuge assuré aux criminels, & est
» comme le dépôt de tout le commerce
» illicite & furtif des trois royaumes.
» Son climat est froid; les brouillards
» de la mer en font un séjour très-mal
» sain; son sol, qui peut à peine four-
» nir à ses habitans leur subsistance, ne
» produit aucun objet de trafic; & ce-
» pendant c'est le trafic qui la rend vi-
» vante & peuplée. Toutes les côtes de
» la Grande-Bretagne sont abondament
» approvisionnées de vin, d'eau-de-
» vie, de porcelaine, de tabac, de
» sucre, de toile & de toutes sortes de
» marchandises apportées de France,
» d'Espagne, de Hollande, d'Hambourg,
» de Danemarck, de Suede, & de vos
» Colonies par ces Insulaires, qui les
» amenent pendant la nuit, ou à la fa-
» veur des tempêtes dont ils sont fré-
» quemment environnés.
» L'isle de Man, située au nord de l'An-
» gleterre, a eu quelque tems le titre
» de royaume. Ses habitans parlent une
» langue, ont des loix, des coutumes,

» & même une monnoie particuliere.
» Les femmes, par un usage singulier
» ne sortent jamais de la maison, san
» être enveloppées dans le drap qu
» doit leur servir de suaire après la mort

» Les mêmes vues qui ont porté l
» gouvernement à traiter de la réunion
» de cette souveraineté, ont fait naître
» divers réglemens qui tendent tous
» à favoriser de plus en plus notre né
» goce. On a supprimé les droits d
» sortie, qui se levoient sur les marchan
» dises fabriquées dans le royaume, &
» sur ses productions naturelles. On a
» interdit à nos Colonies de l'Amériqu
» la liberté d'avoir certaines manufac
» tures, pour conserver aux Anglois
» d'Europe le bénéfice de la main
» d'œuvre. Dans nos guerres avec la
» France, un des premiers soins du mi
» nistere est de mettre nos commerçans
» à l'abri de vos armateurs. Il est établi
» parmi nous, que si un vaisseau chargé
» de marchandises qui ont payé les
» droits, vient à périr en mer ou à
» être pris par les pirates, le proprié
» taire peut en équiper un autre de sem
» blables effets sans rien payer de nou
» veau.

» Un négociant dont la fortune n'a
» pas secondé les soins, & qui se trouve
» hors d'état de satisfaire à ses créan-
» ciers, après les avoir informés de sa
» faillite, produit ses livres, ses pa-
» piers, ses billets, montré un état fi-
» dèle de ses biens, de ses affaires, non-
» seulement n'est point mis en prison,
» mais reçoit au contraire cinq pour
» cent de la valeur de ses effets, jusqu'à
» la concurrence de deux cens livres
» sterlings. En vertu de cet arrange-
» ment, on lui donne une quittance;
» & l'on ne peut plus user de la con-
» trainte par corps. On ne connoît
» point encore ici l'art d'arranger une
» banqueroute frauduleuse. Au moin-
» dre soupçon de mauvaise foi, le procès
» s'instruit à la diligence du ministere
» public; & les créanciers ne se trou-
« vent point exposés à doubler leur
» perte, par la nécessité de se rendre
» parties.

» On contraint par corps pour la
» dette la plus légere. Les loix sont si
» dures à cet égard, qu'un créancier
» qui fait arrêter son débiteur, n'est pas
» tenu de pourvoir à sa subsistance. Il y
» avoit anciennement des lieux privi-

» légiés, où l'on se réfugioit en cas
» d'insolvabilité. L'encouragement que
» ces asyles donnoient aux fripons,
» engagea le Parlement à les suppri-
» mer. Nous n'avons point de ce que
» vous appellez en France la Justice
» Consulaire. Les débats qui survien-
» nent pour affaire de commerce, se
» discutent devant les Cours ordinai-
» res; mais les procédures sont beau-
» coup plus courtes quand il s'agit
» de lettres de change & de billets à
» ordre.

» Le marchand Anglois est dans
» l'usage de faire une remise de vingt
» pour cent à ceux qui achetent en
» gros & argent comptant : si vous
» prenez cent livres de sucre, vous
» n'en payez que quatre-vingt. On ne
» peut d'ailleurs rien voir de plus hon-
» nête qu'un boutiquier de Londres :
» vous n'achetez pas pour un sche-
» ling, qu'il ne vous offre d'envoyer
» chez vous ce qu'il vous a vendu. Son
» amour pour le gain est le principe de
» cette affabilité, qui le rend poli & pré-
» venant même envers les domestiques.
» Il espere qu'en leur faisant des caref-
» ses & même des présens, il gagnera

» la confiance des maîtres. Mais autant
» il paroît souple & complaisant lors-
» qu'il travaille à sa fortune, autant,
» quand elle est faite, il oublie & foule
» aux pieds les regles de la subordina-
» tion & de la bienséance. Cette arro-
» gance a pour principe le droit de pro-
» priété que donne la constitution du
» pays.

» L'assiduité du négociant lui rend
» aisées les entreprises les plus diffici-
» les; & sa constance au travail lui
» applanit tous les obstacles. Il n'est ce-
» pendant pas ennemi du plaisir : il jouit
» de tous ceux de l'aisance, & n'écarte
» que ceux de la frivolité & du faste. Ses
» amis, sa famille, voilà, à-peu-près, le
» cercle où se trouvent ses amusemens.
» Ce n'est pas chez le marchand de la
» Cité, qu'on rencontre, ou des histrions
» qui se croient ses égaux, ou des grands
» qui le méprisent. Sa fortune est tou-
» jours au-dessus de ses entreprises,
» parce que ses desirs sont toujours au-
» dessous de ses richesses. Il est géné-
» reux par sentiment, économe par
» principe, jamais libéral par orgueil,
» ni prodigue par inconsidération. Il est
» franc, vrai, honnête, ennemi de la

» difficulté, plus ennemi de la fraude,
» ne faisant acception de personne, tou-
» jours fidèle à sa parole ; & c'est parce
» que notre commerce a su se défendre
» de la corruption des autres Etats, que
» sa prospérité se soutient.

» Cette prospérité s'annonce par l'o-
» pulence des négocians, par la rapidi-
» té, par l'immensité des fortunes, com-
» parables à celles que procure ailleurs
» le maniement des deniers publics. Ces
» richesses operent en Angleterre, ce
» que font parmi vous les trésors amas-
» sés en finance : ou elles relevent les
» anciennes maisons, en y apportant
» des biens immenses avec des parens
» embarrassans ; ou elles en forment de
» nouvelles, qui, à peine nées, veulent
» aller de pair avec les anciennes. D'ail-
» leurs l'économie qu'impose le com-
» merce, les soins qu'il demande, les
» dangers qui l'environnent, inspirent
» des principes aussi favorables à une
» maison naissante, qu'est dangereux
» l'esprit dissipateur & fastueux des en-
» fans de vos publicains.

» Chaque banquier, chaque négo-
» ciant a communément un associé, dont
» l'unique fonction est de tenir les livres

» & les écritures. Ils ont aussi des éle-
» ves qui, sous le nom d'apprentifs,
» passent sept ans dans cet espece de
» noviciat. On le commence, pour l'or-
» dinaire, à quatorze ans; & on le fi-
» nit à l'âge de vingt & un, qui, pour
» tous les états, est en Angleterre le
» terme de la minorité. Les autres ap-
» prentissages ne peuvent pas durer
» moins; & tous ces éleves forment
» dans Londres un corps nombreux,
» qui a tenu son coin dans toutes les
» révolutions. Ils sont le second ordre
» dans une ville, où le premier est
» composé de marchands & d'artisans
» partagés en communautés, & mu-
» nis de privileges. Ces corporations
» ont chacune des officiers annuels,
» pris dans le corps dont ils maintien-
» nent la police ».

Les approches de notre dîner nous firent changer de conversation, & mirent fin à notre promenade.

Je suis, &c.

A Londres, ce 20 septembre 1755.

LETTRE CCXXVI.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

Nous entrâmes dans une auberge voisine du parc, où l'on nous servi un dîner à l'Angloise. Malgré tout ce qu'on a pu vous dire de l'excellente qualité de la viande de ce pays, je ne lui trouve ni la fermeté, ni la finesse, ni le suc de celle de France. Le veau est moins fait & moins délicat : le bœuf & le mouton dégoutent par trop de graisse. Les Anglois commencent déjà à s'éloigner un peu de cette simplicité, & à se nourrir à la Françoise. On observe même, dans quelques maisons, l'ordre des services ; & tous les termes de la cuisine Angloise sont aujourd'hui tirés de notre langue. On vous a dit que ces Insulaires ne mangent ni soupe ni bouilli : il est vrai qu'on en sert peu dans les petits ménages; mais j'en ai vu dans toutes les bonnes maisons. On en fait même parmi le peuple pour les malades ou pour les étrangers qui ne sauroient s'en passer. Mais le bœuf, totalement

dépouillé de ses sucs, ne paroît jamais sur la table. Celui qui sert de bouilli, ne passe sur le feu, que le tems nécessaire pour la cuisson; & l'on jette l'eau où il a cuit. Si on l'y laissoit plus long-tems, le bouillon pourroit servir; mais la viande ne seroit pas mangeable. La chair étant moins compacte, moins solide, moins succulente qu'en France, il faut opter entre le bon bœuf ou la bonne soupe, & se résoudre à perdre ou la viande ou le bouillon. La volaille est aussi d'une qualité très-inférieure à la nôtre.

Le pain qui se fait à Londres est bon & délicat. Les Anglois ont imaginé les premiers d'user de la levure de biere au lieu de levain. Le beurre & le thé dont ils font leur déjeûné ordinaire, occasionnent plus de consommation de pain que leurs autres repas. Ils ne vivent presque que de viande. La quantité qu'un François en mange chaque jour, pourroit suffire à quatre Anglois. Le bœuf est leur nourriture la plus ordinaire; & ils l'estiment à proportion de la graisse dont il est chargé. D'après ce goût national, les médecins regardent le pain comme le moins digestif de

tous les alimens. C'eſt ce qui met ces gens ci en état d'exporter cette prodigieuſe quantité de froment, qui prouve moins la ſurabondance, que le defaut de conſommation. Auſſi la cherté du grain fait-elle ordinairement peu de ſenſation, même parmi le peuple, qui ſe paſſe plus aiſément de pain que des autres denrées : & ſi quelquefois elle excite des clameurs, jamais elle ne cauſe de famine. Le Parlement ne s'en occupe que ſur de longues & vives inſtances de la part de la populace ameutée; & toutes les meſures qu'il prend à cet égard, ſe réduiſent à fermer les ports au bled du pays, & à les ouvrir pour quelque mois aux grains étrangers.

Le pain vaut à Londres ſix ſols la livre, la viande dix ſols, le lard vingt, le beurre vingt-ſix, &c; mais cette cherté eſt moins l'effet de la diſette des vivres, que de l'abondance de l'argent, de ſa prodigieuſe circulation, de l'énormité des impôts, & de l'avarice des monopoleurs. Les Anglois, qui murmurent du prix exceſſif des denrées, ſeroient les premiers à crier à la tyrannie, ſi le miniſtere entreprenoit de limiter le gain des marchands, en les aſſu-

jettissant à une police rigoureuse, qui réprimeroit leurs vexations.

Les artisans de Londres, plus réglés dans leur conduite, & se faisant mieux payer que ceux de Paris, seroient aussi beaucoup plus riches, si les vivres étoient moins chers. Ils sont d'ailleurs mieux vêtus, se nourrissent mieux & multiplient davantage. Ainsi, s'ils gagnent plus, ils dépensent à proportion. Il est d'usage parmi eux, comme dans les autres classes de citoyens, de prendre du thé deux fois le jour avec de petites tranches de pain fort minces, entre lesquelles ils étendent du beurre frais. Ce goût est si généralement répandu dans les trois royaumes, qu'on ne peut, pour ainsi dire, plus louer un valet de charrue, sans convenir avec lui qu'il aura son thé matin & soir, à moins qu'il n'aime mieux le recevoir en argent.

Ce fut en 1666, que les Lords Arlington & Offory introduisirent cette boisson en Angleterre. Ils apporterent du thé d'Hollande; & leurs femmes le trouverent délicieux. C'étoit une nouveauté; toutes les autres les imiterent. On vendoit alors trois guinées la livre

de thé, qui ne coûtoit aux Hollandois qu'une pistole. Ce breuvage devint si commun, qu'on en fit une branche de commerce. La Compagnie des Indes en acheta à la Chine même, d'où la Hollande le tiroit par Batavia. Les Chinois voyant la grande consommation qui s'en fait aujourd'hui en Europe, prennent moins de précaution pour empêcher qu'il ne s'y mêle d'autres herbes, & ne l'épluchent avec soin, que pour l'Empereur & les seigneurs du pays. Le thé commun de la Compagnie coûte à Londres neuf francs la livre. Il s'en consomme plus en Angleterre & en Hollande, que dans le reste de l'Europe, peut-être même que dans toute la Chine, quoique, comme je l'ai dit, plusieurs domestiques le prennent en argent.

Leurs gages sont au moins le double de ce que les nôtres gagnent en France. On paie une servante ordinaire cinquante écus, & une cuisiniere médiocre douze guinées. Les Anglois, à qui toute sorte de dépendance est insupportable, sont les gens les moins propres que je connoisse pour le service : aussi leurs valets ont-ils l'air

gauche & les manieres maussades. On tire mieux parti des étrangers, & spécialement des François qui sont fort nombreux dans ce pays, où l'on se plaît à parler notre langue, à imiter nos mœurs, à copier nos usages. La préférence que leur donnent ces Insulaires, fait naître de petites guerres, dont retentissent, de tems en tems, les papiers publics. On lit, quelques fois, dans les gazettes, des rendez-vous indiqués aux domestiques nationaux par leurs camarades, pour concerter les moyens d'obliger leurs maîtres de chasser les valets étrangers. Il faut toute la prudence d'un juge de paix, pour dissiper ces especes de conjurations.

L'assiduité, les attentions, la propreté, le travail, sont les vertus que les Anglois exigent principalement de ceux qui les servent ; la propreté sur-tout, parce qu'elle caractérise à la fois la richesse de la nation, & l'aisance du citoyen. La vaisselle, les meubles, les appartemens, les portes, les escaliers sont chaque jour lavés, écurés, nettoyés, frottés ; & toutes les pieces de la maison ont des tapis pour recevoir la boue qu'on apporte du dehors.

Le grand défaut que les Etrangers reprochent aux domestiques Anglois, & singuliérement aux gens de livrée, est cette avidité qui met à contribution tous ceux qui sont reçus à la table de leurs maîtres. Vous savez qu'en Angleterre on ne va dîner nulle part, chez ses amis même, chez ses parens, sans donner aux gens, en sortant, plus ou moins d'argent, suivant la bonté du dîner, ou la qualité de celui qui traite. Vous les voyez tous rangés en haie sur votre passage, depuis le maître-d'hôtel jusqu'aux valets de cuisine, tendre la main d'un air aussi délibéré que dans une auberge, & attendre que vous les gratifiez, chacun selon son rang ou la réputation que vous voulez vous faire de générosité ou d'opulence. Quelque forts que soient leurs gages, ils sont encore au-dessous de ce casuel journalier (1).

Tandis que vous distribuez vos libéralités, le maître de la maison qui vous reconduit, tourne la tête à chaque fois, comme s'il rougissoit de vous voir

(1) L'usage de donner de l'argent aux domestiques est aboli depuis le retour du voyageur.

payer le repas que vous venez de prendre. Un officier qui dînoit souvent chez un ministre dont les gens le mettoient ainsi à contribution, lui demanda un jour le nom de tous ses valets. « Pour-» quoi cela, dit le ministre? C'est, re-» prit l'officier, que n'étant pas en état » de payer pour tous les repas que je » prends chez Votre Excellence, je veux » me souvenir de ces Messieurs dans mon » testament». Le moins qu'on puisse leur donner, s'ils sont une douzaine, c'est une guinée, tandis que pour six francs à l'auberge, on fait pour le moins aussi bonne chere. Il y a même à Londres des tables d'hôte, où l'on vit très bien pour trente ou quarante sols, sans le vin.

On a publié des écrits très-sérieux pour & contre une coutume, qui, n'étant pratiquée par aucune autre nation, attire aux Anglois des railleries de la part de tous les peuples de l'Europe, & gêne la communication entre les amis, en l'assujettissant à un impôt souvent très-onéreux. Les uns sentant le ridicule de cet usage sont convenus d'augmenter les gages de leurs gens, pour les empêcher de mettre à contribution leurs hôtes & leurs convives;

les autres sachant qu'il se formoit une ligue pour abolir cette pratique, ont déclaré publiquement, que s'ils se trouvoit des valets qui refusassent de recevoir des générosités de leur part, ils regarderoient ce refus comme une insulte que leur maître chercheroit à leur faire, & ne mettroient plus les pieds dans la maison. « On est du moins sûr, disent-» ils, qu'en conservant cette coutume, » toute l'attention des domestiques en » Angleterre se porte sur les étrangers, » & que les valets ne les font pas lan-» guir éternellement, comme en Fran-» ce, après un verre ou une assiette ».

Un usage que les Anglois feroient bien d'abandonner, c'est celui de renvoyer leurs femmes vers la fin du repas. Elles passent dans une autre piece pour causer, jouer, prendre du thé, tandis que les hommes boivent, fument, & s'enivrent entre eux de vin, de tabac & de liqueurs. Elles sont à peine sorties, qu'on ôte le couvert & la nape; on apporte des bouteilles, des verres, & quelquefois des pots-de-chambre. On boit à la santé des femmes de la ville, au tein de celle-ci, aux beaux yeux de celle-là, au pied, à la gorge, &c; laides & jolies, Angloises, étrangeres, toutes

ſont également célébrées; & cet exercice dure juſqu'à la nuit. On va enſuite retrouver les Dames, prendre avec elles le thé ou le café, faire leur partie & ſouper; car ici on boit & mange continuellement.

L'Anglois ne s'éloigne de la compagnie des femmes, que parce qu'il ne croit rien trouver en elles, qui ſoit capable d'amuſer ſon eſprit. Il préfere le plaiſir de boire dans un cabaret, à celui de cauſer avec elles dans un cercle. S'il devient amoureux, c'eſt avec violence; mais il ne demande que des jouiſſances aiſées; & ce n'eſt pas à des ſoins qu'il veut devoir les faveurs. Ses bonnes fortunes ſont celles qui lui coûtent le moins; il ne connoît point de milieu entre une entiere familiarité & un reſpectueux ſilence.

De leur côté, les Angloiſes ſont plus tendres que paſſionnées, & inſpirent plus le ſentiment, qu'elles n'allument les deſirs. C'eſt peu les connoître, que de chercher auprès d'elles d'autres plaiſirs que ceux du cœur; & lorſqu'elles ſe livrent à celui des ſens, c'eſt preſque toujours ſans le partager. L'intérêt, même parmi cette eſpece

de créatures dont l'état eſt d'être complaiſantes & de mettre à prix leurs faveurs, ne les rend ni plus vives ni plus ſenſibles; & ce n'eſt qu'au défaut des courtiſannes Françoiſes ou Italiennes, que celles de Londres ſont admiſes dans les orgies.

Le, ſexe qui d'abord eſt ici fort réſervé, ſe familiariſe inſenſiblement, & en vient juſqu'au badinage. Le grand agrément que je lui trouve, c'eſt une modeſtie, une timidité qui le fait rougir & baiſer les yeux à chaque parole. Les Angloiſes ſont douces, franches, naïves, & en général un peu pareſſeuſes; mais les maris n'exigent pas qu'elles travaillent. Auſſi s'ennuient-elles aiſément; & cette inaction les rend curieuſes, avides de prédictions & crédules à l'exces. Elles n'en ſont cependant ni moins jalouſes de plaire à leur époux, ni moins attachees à l'éducation de leurs filles. Une jeune perſonne accompagne ſa mere, va par tout avec elle; & on lui fait goûter, par degrés, tous les plaiſirs de la ſociété. Si ſon cœur devient ſenſible, la mere eſt communément ſa premiere confidente. Rarement on conſulte l'intérêt lorſqu'il s'agit de

ui donner un mari; & le flambeau de l'hymen est presque toujours allumé par celui de l'amour.

Chaque nation veut dans les femmes une beauté particuliere. Une peau fine & très-blanche, des couleurs tendres & légeres, de la fraîcheur dans le tein, un embonpoint seulement de santé, un visage plus ovale que rond, un nez un peu alongé, mais d'une belle forme, assez comme l'antique, des yeux grands, moins vifs que touchans, plus intéressans que spirituels, une bouche gracieuse sans sourire, d'un tour même un peu boudeur, qui lui donne à la fois de la dignité & un air voluptueux, des cheveux propres, mais sans poudre, une taille avantageuse & droite, le cou long & dégagé, les épaules quarrées & plates, la gorge saillante, des mains presque toujours un peu maigres, voilà ce qu'on trouve de beau dans les Angloises. On peut dire, en général, qu'elles ont peu de physionomie; & presque toutes m'ont paru avoir la même coupe de visage.

On leur reproche de ne prendre aucun soin de leurs dents; ce qui est d'autant plus condamnable, qu'elles

mangent peu de pain & beaucoup de viande. Elles aiment à se couvrir le visage de mouches; & les plus vieilles ne sont pas les moins attachées à cette mode. Elles n'ont pas encore appris des Françoises l'art de déguiser la nature au point de la rendre méconnoissable par le fard & le vermillon. Adisson leur reprochoit d'avoir emprunté de nos Dames la coutume de s'habiller en homme. Il est vrai que dans la belle saison elles renoncent aux parures de leur sexe, & ne conservent de leur vêtement naturel, que ce qu'elles croient ne pouvoir abandonner sans renoncer à la modestie. L'habit d'homme leur paroît plus commode pour la campagne & moins embarrassant pour monter à cheval. Elles savent d'ailleurs que pour peu qu'une femme soit bien faite, elle a, sous cet habillement, quelque chose de piquant qu'elles ne veulent pas négliger.

A la chûte du jour on voit les Filles de Joye garnir les trotoirs des grandes rues de Londres, la plupart fort honnêtement mises. Les boutiques à biere leur servent de réfuge & d'attelier dans un arriere cabinet consacré à leur exer-

rice. Souvent elles attaquent en plein jour les paſſans, & ſur-tout les étrangers; & ce métier eſt ſi peu clandeſtin, que l'on débite publiquement la liſte de celles qui s'en acquittent avec le plus de diſtinction. On y lit leurs noms, leurs adreſſes, & les détails les plus précis ſur leur figure, leur taille, & les divers talens qui les diſtinguent. Cette liſte ſe renouvelle chaque année, & ſe vend à l'entrée des ſpectacles avec le nom de l'auteur au frontiſpice.

Ce qu'on appelle *bagnos* en Angleterre, ſont des endroits où l'on arrange des parties de débauche, ſoit avec les femmes publiques, ſoit avec celles qui en ont les mœurs, ſans en avoir tout-à-fait la réputation. Ces lieux ſont auſſi d'un grand ſecours pour les amans gênés & contraints. La maîtreſſe s'y rend avec myſtère à l'inſu de ſes parens ou de ſon mari; & là, dans le plus grand ſecret, elle peut ſe livrer à toute ſa tendreſſe, ſans craindre ni curioſité, ni indiſcrétion. Les chambres occupées ſont également reſpectées, & par les gens de la maiſon & par ceux du dehors. On y boit; on y mange; on y couche même; & jamais le maître du bagnos ne ſe

plaint d'un trop long séjour, pourv[u] qu'on paie bien tout ce qu'il fourni[t]. Le prix de la chambre, du lit & d[u] bain est fixé; mais celui de la bonn[e] chair & du vin est arbitraire; il fau[t] donner tout ce qu'on demande. Chaqu[e] bagnos a un certain nombre de fille[s] dont il peut disposer. Des valets von[t] les chercher, & les prennent de l'âge, de la taille, de la couleur, de la figure, & de la nation qu'on veut les avoir; car il en est de tous les pays, dont il[s] savent le nom & la demeure. Si celle[s] qu'on amenent ne conviennent pas, on paie la chaise-à-porteurs; & on les renvoie. D'autres leur succèdent, & peuvent être renvoyées de même, sans que ces petites humiliations occasionnent le moindre murmure. On sait ce qu'on donne à celles qu'on retient; le messager est convenu de prix avec elles; le maître de la maison n'a rien à y voir, & ne se mêle point de ces sortes de marchés. Si la proposition ne plaît pas à la Demoiselle, ou même si quelque chose la rebute dans celui pour lequel on la fait venir, elle a également la liberté de se retirer sans qu'on puisse user de violence à son égard. On s'expose-

roit à de mauvaises affaires, si on se permettoit la moindre insulte.

Quoiqu'en général, les filles publiques paroissent inquiéter assez peu la police de Londres, cependant les magistrats sont attentifs à ce qui se passe dans les bagnos; & il y a peu de jours qu'un propriétaire d'une de ces maisons fut mis au carcan pour avoir souffert des scènes trop scandaleuses. Les Anglois ont une façon singuliere de punir les femmes qui donnent dans ces excès. Ils les attachent sur une chaise à bras, placée à l'extrêmité d'une solive, sur un pivot en forme de bascule, & les plongent plusieurs fois dans l'eau pour amortir en elles les feux trop violens de la concupiscence.

On remarque à l'honneur de la Cité de Londres, qu'elle n'a jamais permis, dans son district, l'établissement de ces lieux de débauche, tandis que dans le quartier de Westminster, où séjourne la Cour, on en compte jusqu'à dix sur une seule paroisse. Avant Henri VIII, il y avoit déjà des maisons de cette espece, appellées Etuves publiques. Ce monarque les abolit, ordonnant que les femmes de mauvaises mœurs fussent privées

des ſacremens pendant leur vie, & de la ſépulture après leur mort. Ces étuves appartenoient anciennement au Lord-Maire qui les donnoit à ferme à des matrônes. Ces mêmes lieux avoient des marques qui les faiſoient reconnoître : c'étoient des figures peintes ſur le mur, telles qu'une cloche, des clefs en ſautoir, un chapeau de cardinal, &c.

Les filles entretenues n'ont jamais été ſi nombreuſes en Angleterre, ni la débauche montée ſur un ton ſi ruineux qu'elles le ſont préſentement. Les gens du grand monde ſe piquent de ne point vivre avec leurs femmes ; & l'on ne veut voir ſes maîtreſſes que dans des palais. Celles-ci dédaignent tout autre ſpectacle que l'opéra, & n'y paroiſſent qu'en grande loge. Leurs équipages ſont leſtes & brillans ; on les diſtingue à l'élégance, à la richeſſe de leur train & de leur parure. Une d'entre elles eut, au commencement de l'hiver, un petit rhume qui l'empêcha de voir le monde. On compta ſur la liſte de ſon portier, en un ſeul jour, ſix Pairs du royaume, & autant de Membres de la Chambre des Communes qui s'y étoient fait écrire. Une autre a depuis peu introduit

troduit la mode de ſe faire apporter le thé au ſpectacle. Cette innovation cauſa d'abord une petite rumeur, qui fut bientôt étouffée par des applaudiſſemens; & l'on s'y eſt enfin accoutumé. Cette même fille deſira de manger des fraiſes au mois de Février; il ne s'en trouva que chez un jadinier qui poſſédoit d'excellentes ſerres chaudes; mais il n'y en avoit que pour un petit panier dont on demanda vingt guinées. On les donna ſur le champ pour ſatisfaire la belle Miſs; & ce fait fut auſſitôt rendu public par la voie des gazettes. Lorſqu'elle va ſe promener au parc Saint-James, elle eſt toujours parée comme une des premieres Princeſſes de l'Europe.

Le frein de la décence empêche rarement un Anglois de ſuivre ſes caprices, même dans les engagemens les plus ſacrés. Un maître épouſe ſa ſervante; la fille d'un Duc devient la femme d'un ſimple ſoldat, ſans reſpect pour les bienſéances, ſans que perſonne en paroiſſe ſurpris. L'hiſtoire d'Angleterre offre une foule d'exemples auſſi illuſtres que nombreux, d'alliances peu aſſorties, contractées dans un âge mûr & à l'abri

de la séduction. Les jeunes gens qui ont encore leurs peres & leurs meres, ne peuvent se marier sans leur agrément; mais on y supplée par la clandestinité, en bravant les loix qui la réprouvent. Ces loix, qui sont à peu près les mêmes qu'en France, n'existent que depuis l'année derniere; encore ne regardent-elles ni l'Ecosse, ni les Quakers, ni la famille royale, ni les Juifs. Jusques-là rien n'avoit gêné les mariages clandestins. Une fille engageoit, par ses caresses, son amant à dire qu'il la choisissoit pour sa femme; & un ministre évangélique, gagné par argent, se trouvoit à point nommé, pour serrer dans le moment ces indignes nœuds. Lorsqu'elle ne pouvoit rien par ses sollicitations ou par ses charmes, elle avoit une autre ressource; c'étoit d'enivrer son amant, qui, en se levant, se trouvoit quelquefois le mari de la personne qu'il méprisoit le plus. Un prêtre avoit mis sur sa fenêtre cet écriteau: « Ici » l'on marie à bon marché ».

Ce sont ces alliances frauduleuses, qui viennent d'être proscrites par un bill du Parlement. Aujourd'hui il faut que la publication des bans précede

la célébration du mariage; que cette célébration soit faite par un prêtre dans une église ou une chapelle, à moins qu'on ait obtenu de l'Archevêque de Cantorbéry, comme Primat du royaume, de se marier en d'autres lieux. Au jour & à l'heure indiqués par le ministre, les époux futurs se rendent à l'église accompagnés des parens & des amis de la famille, & entourés, l'un de jeunes garçons, l'autre de jeunes filles. Arrivés dans la nef, le Fiancé se place à droite, & la Future se met à gauche. Le Ministre debout devant eux, leur fait une exhortation qui roule sur les devoirs & la sainteté de cette union. Il finit par demander si l'on a connoissance de quelque empêchement qui puisse y mettre obstacle. S'il se présente des opposans, il faut, pour suspendre la célébration, qu'ils déposent le montant des frais que cette opposition pourra occasionner aux Mariés, ou qu'ils donnent caution pour cette somme; & en cas de refus, le Ministre passe outre, & acheve la cérémonie. Ceux qui craignent quelque obstacle, vont se marier dans les pays qui ne sont point nommés dans le

bill du Parlement, tels que l'Ecosse, l'Irlande, les isles de Guernesey, de Gersey, & celle de Man; l'union qu'ils y contractent est légitime. Comme la traversée du canal Saint-George, pour aller en Irlande ou à l'isle de Man, est souvent trop orageuse & le voyage en Ecosse trop long, c'est à l'isle de Guernesey que l'on donne communément la préférence; & le port de Southampton est celui où l'on s'embarque pour cette nouvelle Cythère.

Dans la célébration des mariages ordinaires, le prêtre demande aux futurs époux s'ils veulent mutuellement l'un de l'autre? Le Fiancé dit à la fille, en lui prenant la main: « je te choisis pour ma » femme, & promets de t'aimer selon les » Commandemens de Dieu jusqu'à la » mort ». La Fiancée en fait autant; mais après la promesse d'aimer, elle ajoute: & de t'obéir. Suit la cérémonie de l'anneau, après laquelle les Conjoints se mettent à genoux, & sont bénis par le Pasteur.

Au sortir de l'église on observe d'autres usages qui diffèrent peu de ceux des autres pays. On va ou chez les Mariés, ou à la taverne, se livrer au plaisir & à

la joie. A l'heure du coucher, les garçons se disputent les jartieres de la jeune épouse & se les partagent. Les filles la déshabillent, & ont attention de jetter toutes les épingles qui lui ont servi, bien persuadées que si elles en conservoient une ou par imprudence ou par oubli, elles ne seroient pas mariées de l'année. Vient ensuite ce qu'on appelloit anciennement le chaudeau. C'est un composé de vin, de muscade, de lait, d'œufs & de sucre, qui se donne aussi le lendemain aux nouveaux époux.

Pour qu'un mariage soit valide aujourd'hui en Angleterre, il faut que les Conjoints, habiles à contracter, s'engagent dans les formes & avec la solemnité requises par la loi. Les causes d'incapacité sont la consanguinité, l'affinité & les infirmités corporelles. Les unes & les autres rendent le mariage nul; mais cette nullité, pour avoir un effet civil, doit être prononcée par le Juge ecclésiastique.

Autrefois on avoit fixé à quatorze ans pour les hommes, à douze ans pour les femmes, l'âge où l'on pouvoit se marier; aujourd'hui la loi veut que l'homme & la femme aient au-delà de vingt

ans, à moins que les parens ne président à leur union; car, dans ce cas, ils peuvent contracter à douze & à quatorze. Plus jeunes, ils sont en droit de demander le divorce, quand même les autres conditions auroient été remplies.

Un ministre qui marieroit, avant l'âge requis, sans le consentement du tuteur ou des parens, & sans publication de bans, seroit condamné à une forte amende. Un homme qui, sans ce même consentement, épouseroit une fille audessous de seize ans, seroit amendé de même, ou mis en prison pour cinq ans; & les biens de la femme passeroient à son plus proche parent pendant la vie de son mari. Ce n'est que sous ce regne, à cause des abus qui se commettoient, qu'on a établi la nécessité absolue du consentement des parens, de la publication des bans, & de la célébration dans une église. Les Anglois regardent ces nouveaux réglemens, & comme contraires à la population, par ce qu'ils restreignent les mariages du peuple, & comme nuisibles à la morale, par ce qu'ils encouragent la débauche dans les deux sexes.

Une fille qui devient mere, & veut

se débarrasser de son enfant, se rend, quelques jours avant que de le mettre au monde, chez un Juge de paix, lui déclare son état, en accuse qui elle veut; & le Juge fait venir l'accusé, qui quelquefois ne l'a jamais vue. On présente à cette fille une bible; elle affirme son accusation; & le prétendu pere, condamné à lui payer une certaine somme, est encore obligé de se charger de l'enfant, auquel il faut qu'il assure une subsistance honnête.

La singularité dont se piquent les Anglois, se fait remarquer par la maniere dont plusieurs se marient. Un négociant des Colonies écrivoit à son correspondant de Londres: « attendu que » je ne trouve pas ici de parti qui me » convienne, ne manquez pas de m'en» voyer une femme avec les qualités & » la forme suivante. Une taille moyenne » & bien proportionnée, une physio» nomie agréable, un caractere doux, » une réputation sans tache, une bonne » santé, une constitution assez forte » pour supporter le changement de cli» mat, afin de n'être pas bientôt obligé » d'en chercher un autre, ce qu'il faut » prévenir autant que faire se pourra,

» vu la grande distance & le danger des
» mers. Quant à la dot, je n'en demande
» point ; j'exige seulement que la Future
« soit d'une honnête famille, & n'ait
» pas plus de vingt cinq ans, ni moins
» de vingt. Si elle arrive conditionnée
» ainsi que ci-dessus, avec la présente
» lettre endossée par vous, je m'oblige
» de l'acquitter, & d'épouser la por-
» teuse à quinze jours de vue ».

Le correspondant ayant rempli sa commission, écrivit à son ami : « en
» conséquence de vos ordres, je vous
» envoie une fille de vingt-un ans, dans
» la qualité, forme & condition, com-
» me par ordre, ainsi qu'il conste par
» les attestations qu'elle produira ».
Notre Américain se trouvant au débarquement du vaisseau, vit paroître une personne très-aimable, qui, l'ayant entendu nommer, lui dit : « Monsieur, j'ai une lettre de change
» à laquelle j'espere que vous ferez
» honneur ». Après avoir reconnu la signature, le Négociant répondit : « Je
» n'en ai jamais laissé protester aucune ;
» je ne commencerai pas par celle-ci ».

Un riche particulier prit tout d'un coup la résolution de se marier. Il fut

moit alors, & voulut avoir le consentement de la personne, avant que d'avoir fini sa pipe. Il alla en conséquence trouver une Demoiselle, lui expliqua l'objet de sa visite, & la pria de lui donner, à l'instant même, une réponse positive. Le parti convenoit à la fille; mais elle ne put se résoudre à se décider si promptement. L'Anglois, qui ne vouloit pas de retard, alla chez une autre qui accepta, sans balancer, l'offre qu'il lui fit de sa main; & l'hymen fut conclu avant que la pipe fût achevée. Le lendemain il reçut une lettre, par laquelle la premiere Demoiselle aggréoit sa proposition; mais il étoit trop tard.

Les Jurisconsultes de ce pays regardent le mari & la femme comme ne faisant plus, aux yeux de la loi, qu'une même personne. De cette indivisibilité découlent les devoirsde l'épouse envers le mari, ceux de l'époux envers sa femme; l'autorité de l'un, la dépendance de l'autre. La loi rend l'homme maître absolu du bien de sa femme; il ne lui en doit aucun compte; pourvu qu'il lui fournisse le nécessaire conformément à son état & à son rang, il a

rempli ses obligations. Dans le cas où il y manqueroit, les dettes que l'épouse contracteroit pour se le procurer, il faudroit qu'il les payât, pourvu qu'elle ne l'eût pas quitté pour s'attacher à un autre homme. La polygamie est punie de mort dans le mari comme dans la femme; & les enfans sont déclarés bâtards.

Si une femme est attaquée dans ses biens ou injuriée dans sa personne, c'est à son mari à en demander la réparation ; c'est en son nom, & non en celui de son épouse, qu'il intente le procès. Si l'un & l'autre commettent ensemble ou de concert quelque délit, il faut en excepter le meurtre & le crime de haute trahison, le mari seul est condamné & puni. L'impunité de la femme est une suite de la dépendance où elle est de son époux; car on présume que c'est lui qui l'a forcée à ce crime. Il est même responsable des outrages qu'elle peut avoir commis de paroles ou de faits ; & la réparation s'en poursuit contre lui seul. Il est donc juste qu'il aït le pouvoir de la retenir par la crainte, & de la châtier même pour la corriger,

La loi lui donne ce droit, & veut que la punition soit proportionnée au délit, telle, par exemple, que la prison pour les fautes de peu de conséquence; & pour des cas plus graves, la fustigation. Depuis le regne de Charles II, les mœurs Angloises ont beaucoup perdu de leur sévérité. La galanterie a rendu les hommes plus indulgens; s'ils n'ont pas renoncé au droit de châtier leurs épouses, ils en ont ridiculisé l'usage; de sorte que la fustigation n'est employée que parmi le peuple. Encore si le mari abuse de ce droit, les autres femmes ne manquent guere de venger l'épouse fustigée. On les voit parcourir les rues de Londres, portant attachée à une grande perche la figure du mari, surmontée de deux cornes, accompagnée d'un tambour, & suivie d'une nombreuse populace, qui fait un charivari affreux avec des pincettes, des poëles, des chauderons; & la procession arrivée devant sa maison, on danse à sa porte le branle des cocus.

Un mari & une femme une fois unis par les liens de l'hymen, ne peuvent faire entre eux aucun acte légal. L'é-

pouſe n'ayant rien en ſa puiſſance, n'a rien à donner à ſon époux; parce que ce dernier, à qui tout appartient, ne peut ſe faire ni vente, ni donation à ſoi-même. Il n'en eſt pas ainſi d'un legs par teſtament : comme ſon effet ne doit avoir lieu qu'après la déſunion des deux Conjoints, le ſurvivant a droit de la recueillir, parce qu'alors ſon exiſtence légale eſt ſéparée de celle du teſtateur.

Un mari eſt obligé de reconnoître tous les enfans que ſa femme met au monde pendant qu'il eſt dans le royaume, quand même il prouveroit qu'il a été abſent d'elle des années entieres. Les Angloiſes ont encore le privilege de ne pouvoir être convaincues d'adultere, à moins qu'elles ne ſoient priſes ſur le fait de la maniere la moins équivoque. Mais il s'eſt trouvé des hommes qui, n'ayant pas les loix pour eux, ont eu recours à d'autres expédiens. Une femme ſe ſentant ſur le point de mourir, pria ſon mari de lui pardonner une faute qu'elle ne voulut avouer, qu'après avoir obtenu l'aſſurance du pardon. Celui-ci la lui promit; & elle lui fit la confidence de pluſieurs infidélités. « Hélas, dit le

» mari, vous n'avez pas lieu d'être plus
» contente de moi ; je vous promets
» donc de ne conserver aucun ressenti-
» ment de vos fautes, si vous voulez
» bien vous-même à votre tour, me
» pardonner le mal que je puis vous
» avoir fait ». Elle y consentit volontiers, aussi surprise que ravie de l'excès de bonté de cet époux, qui lui apprit que s'étant apperçu de ses galanteries, il l'avoit empoisonnée, & qu'elle mouroit de sa main.

Le mariage n'ôte point à la fille d'un Duc ou d'un Comte les honneurs de sa naissance. Si elle épouse un simple écuyer, elle conserve le titre de Mylady avec son nom de baptême. Les veuves qui se remarient jouissent du même avantage : c'est ce qu'on appelle la courtoisie Angloise. Une Duchesse garde son titre & ses honneurs. On l'appelle votre Grace, qui est la qualification réservée aux Ducs, à leurs femmes, & aux Archevêques. Votre Seigneurie ou votre Grandeur est celle des Evêques, des Comtes & des autres Pairs. Vous voyez que l'étiquette & le cérémonial sont plus compliqués en Angleterre, qu'on ne l'imagineroit d'une nation li-

bre & philoſophe. Les inférieurs y parlent preſque toujours à la troiſieme perſonne; on y donne aux eccléſiaſtiques *la Révérence;* & le moindre petit Juge ſe fait appeller *votre Vénération.*

Ici les gens d'égliſe, depuis l'Evêque jusqu'au moindre Chapelain, donnent preſque tous dans le mariage. La femme du Miniſtre devant être, à bien des égards, le ſecond perſonnage de la paroiſſe, on forme ſa maiſon en conſéquence; on éleve les enfans d'une maniere proportionnée au revenu actuel; en un mot, ſi le bénéfice rapporte deux ou trois cens guinées, on vit comme ſi l'on avoit les mêmes rentes en fonds de terre; & le Paſteur ainſi monté venant à mourir, il ne reſte à ſes enfans que des dettes, avec l'impuiſſance de gagner leur vie par le travail que le ſyſtême de leur éducation les a accoutumés à regarder comme au-deſſous d'eux. Dans ce déſaſtre, la condition des filles eſt la plus à plaindre. Ne pouvant ſe réſoudre à travailler, rougiſſant de mandier ou de ſervir, elles cherchent dans le libertinage une vie qui les en diſpenſe.

On croit que ces demoiſelles four-

nissent principalement les bagnos & les rues de Londres, malgré la quête qui se fait tous les ans pour ces malheureuses orphelines. Elle se leve dans l'église de saint Paul sur les ames pieuses ou curieuses, qu'y attire un motet exécuté par tout ce que cette capitale a de plus grands musiciens. Le chant est coupé par un sermon, où l'on cherche à émouvoir la générosité des spectateurs ; & comme cette scene n'a lieu qu'une fois l'an, elle est suivie d'un monde prodigieux. Dès le matin l'église est barricadée de maniere, qu'on ne peut entrer qu'à la file entre de grandes poutres qu'on parcourt dans leur longueur, & à l'extrêmité desquelles sont placés des bassins pour recevoir les aumônes qui se montent quelquefois à vingt mille guinées. Plusieurs veuves & filles de Curés rentrent, par des mariages, dans l'état où le sort les a fait naître. Ces mariages sont recommandés & encouragés par les riches propriétaires qui ont des bénéfices à leur nomination.

La liberté qu'ont les prêtres de se marier en Angleterre, & la destruction des monasteres n'ont pas peu contribué à la grande population de ce royau-

me. Ajoutez-y cette foule de François mécontens, qui s'y réfugiérent à la révocation de l'Edit de Nantes. A la fin du siecle passé la Grande-Bretagne ne renfermoit que cinq millions d'habitans ; aujourd'hui il paroît constant qu'elle en compte huit millions. Ses armées de terre n'ont jamais été nombreuses ; & il est démontré que la guerre de mer est la moins destructive. D'ailleurs le soldat Anglois n'est pas forcément célibataire ; il peut se marier & laisser après lui des descendans qui rendent sa perte insensible.

Si les mœurs Britanniques ne sont plus aussi simples, aussi pures qu'elles l'étoient anciennement, l'altération qu'en a souffert la population n'a pas été générale : elle s'est fait plus sentir dans les villes que dans les campagnes. Les provinces étant moins corrompues, le luxe y est moins grand que dans la capitale, & conséquemment le peuple plus nombreux. Le nombre des enfans n'épouvante point les Anglois : s'ils demeurent dans les villes, ils ont, pour assurer leur subsistance, la ressource perpétuelle & sûre du commerce, & celle de l'agriculture, s'ils habitent les campagnes.

Une autre cause de cette population est l'usage où ils sont d'avoir à leur service beaucoup plus de femmes que d'hommes, de souffrir & même de faciliter le mariage de leurs domestiques. Plus jaloux de procurer des sujets à l'Etat, que d'imiter l'excès de notre luxe; vous ne voyez pas autour d'eux cette foule de valets d'une taille haute & choisie, d'une parure recherchée, repoussant avec insolence l'humble citoyen qui veut pénétrer jusqu'à leurs maîtres, risquant audacieusement, en une seule séance de jeu, leur salaire d'une année, & portés quelquefois à la fortune par la corruption & le crime, tandis que leurs peres, leurs freres courbés sous le poids des besoins, tracent de pénibles sillons, & n'ont pas même une portion suffisante de ces moissons que la terre n'accorde qu'à leur sueur.

Je suis, &c.

A Londres, ce 24 septembre 1755.



LETTRE CCXXVII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

NOTRE dîné finit à deux heures, contre l'ordinaire des Anglois qui se mettent à table beaucoup plus tard. Nous vîmes, ce jour-là & les deux suivans, les maisons de Chelsea, de Kensington, d'Hamptoncourt, de Richemont & de Vindsor.

Chelsea, ainsi appellé d'un village de ce nom, est l'hôtel des Invalides de terre, comme Greenwich celui des marins. Il fut commencé par Charles II, continué par le roi Jacques, & achevé par Guillaume III. C'est un très-bel édifice situé à deux milles de Londres, au milieu d'un parc qu'arrose la Tamise. La face du bâtiment qui regarde la riviere, contient, d'un côté, une grande salle, & de l'autre, une chapelle avec un beau pavillon qui les sépare. Les invalides, dont le nombre est de cinq ou six cens hommes, y sont tenus avec une propreté qui étonne tous ceux qui visitent cette maison. On leur donne deux che-

mises par semaine ; & chaque année tous les lits sont renouvellés à neuf. La place de premiere blanchisseuse est un des postes les plus importans & des plus lucratifs de l'hôtel. Outre son logement, & un bon équipage, elle a douze mille livres d'appointement, & le remboursement de toutes ses avances. Le gouverneur & les autres officiers occupent divers appartemens répandus dans le parc.

L'uniforme des pensionnaires est un juste-au corps rouge doublé de bleu. Ils dînent à midi, soupent à six heures, se retirent à neuf dans leurs chambres, & vont à la chapelle deux fois par jour. Ils mangent ensemble quatre à quatre dans la grande salle ; & on leur sert à dîner pour les quatre, deux livres de pain, quatre livres de bœuf ou de mouton, & autant de pots de biere. A souper ils ont la même quantité de pain, une livre de fromage, & de la biere comme à dîner. Le mercredi & le vendredi on leur donne, le matin, un plat de soupe aux pois, un quarteron de beurre, une livre de fromage, du pain & de la biere comme les autres jours. Le souper est toujours le même, excepté les jours

de fête, où ils ont de la viande matin & soir, & de la biere forte. Les dimanches & les jeudis les tables sont servies de linge blanc. Les domestiques ont la même nourriture que les pensionnaires; & pour subvenir à toutes ces dépenses, on prend un sol par livre sur la paie des troupes. Charles II a formé cet établissement à l'imitation de notre hôtel royal des invalides. Sa statue en bronze, élevée sur un piedestal de marbre, se voit encore au milieu de la cour.

Près de là est le jardin des plantes que le Chevalier Sloane a fondé pour les apothicaires de Londres, & dans lequel ils lui ont aussi érigé une statue. Le cimetiere du même lieu est orné d'un autre monument consacré à sa mémoire : c'est une grande urne d'une forme élégante, autour de laquelle sont entortillés deux serpens qui indiquent la profession de ce médecin.

Kensington n'étoit d'abord que la maison d'un particulier située dans le voisinage de la capitale. Guillaume III l'acheta pour y résider pendant l'hiver, & éviter la fumée de Londres, que sa foible santé avoit peine à supporter. Il

fit faire un chemin éclairé de lanternes, qui communique à cette ville ; & Kensington est devenu une maison royale. Le château, bâti de brique, est peu régulier. On y entre par un vestibule qui conduit à un escalier orné de peintures. Les appartemens sont grands & bien meublés. Des tableaux du Bassan & du Tintoret enrichissent une des galleries; dans une autre on voit les portraits des Rois & des Reines d'Angleterre depuis Henri VIII. De-là l'œil admire de grandes pieces d'eau plates, & des boulingrins fort vantés par la beauté du gazon. D'un mont artificiel, entouré de pins, on pourroit découvrir un assez beau point de vue, si le belvédere qui le termine, n'étoit offusqué par les arbres qui l'environnent. Un espace planté d'ifs & de cyprès, avec des portiques formés des mêmes arbres, le tout exactement taillé, mais triste comme le plus lugubre cimetiere, existe encore sous les fenêtres même du château ; on l'appelle la citadelle du Roi Guillaume.

La maniere dont les Anglois composent aujourd'ui & décorent leurs jardins, peut être placée parmi les singularités qui caractérisent le génie libre de

cette nation. La ſymmétrie, depuis le fameux le Notre, étoit généralement regardée comme le principe fondamental de cet art. Ce peuple a ſecoué le joug de cette régularité monotone, pour n'imiter que la ſimplicité, les déſordres & les tableaux variés de la nature. Ce goût particulier eſt moderne dans la Grande-Bretagne. Kent, artiſte célebre comme peintre & comme architecte, eſt le premier qui oſa s'écarter de la route battue; & ſes compatriotes, qui aiment paſſionnément la vie rurale, reçurent avec tranſport un genre ſi analogue à leur caractere ennemi de l'uniformité. Les progrès du nouvel art furent très-rapides; & ſes productions ſe ſont depuis perfectionnées & multipliées. Tout Anglois qui poſſede une maiſon des champs, quel que ſoit ſon rang ou ſa fortune, eſt jaloux de ſe procurer des jardins, & de les rendre remarquables par quelque ſingularité qui ne s'éloigne point de la nature.

Je crois vous avoir dit ailleurs, que cette méthode, dont Kent n'eſt point l'inventeur, a été pratiquée de tout tems par les Chinois. Leur premiere

attention ſe porte ſur la forme du ſol: il peut être égal & uni; il peut être en pente & en talus, inégal & montueux, ſec ou marécageux, coupé par des canaux & des rivieres, ou entiérement dépourvu d'eau. Ils remarquent ces qualités avec ſoin, pour en tirer tout le parti poſſible à moins de frais, pour en faire ſortir les beautés naturelles, & en cacher les défauts. Comme ils ne goûtent guere le plaiſir de la promenade, on trouve rarement chez eux ces belles & grandes avenues qui décorent nos maiſons de plaiſance. Tout leur art conſiſte à faire contraſter la variété des ſcenes. Ils aiment à vous conduire par des détours & des labyrinthes, à différens points de vue bornés par des objets intéreſſans, ſoit par une montagne bizarrement taillée, ſoit par une colline agréable ou quelque bel édifice.

Les jardiniers Chinois s'attachent à produire trois effets particuliers, le merveilleux, l'horrible & l'agréable. Quelquefois ils font paſſer ſous terre un courant d'eau, dont la chûte bruyante étonne l'oreille, ſans que l'œil puiſſe la découvrir. Quelquefois ils arran-

gent, ils opposent des rochers, des cavernes, des bâtimens, de maniere que le vent, réfléchi de l'un à l'autre, produit tantôt un bruit sourd, tantôt un murmure plaintif, tantôt des éclats qui vous épouvantent.

Pour rendre ces compositions terribles, ils les entre-mêlent de plantes extraordinaires, & de différentes especes d'animaux monstrueux. Au milieu de ces scenes effrayantes, vous voyez des rochers suspendus, dont la chûte menaçante semble prête à vous écraser, des cavernes affreuses par la nuit qui y regne, d'impétueuses cataractes qui se précipitent avec violence du haut des montagnes, des arbres à demi renversés, qui paroissent brisés & tordus par la fureur des vents & des tempêtes. Ici ils interceptent le cours des torrens; là vous les croiriez frappés de la foudre, brûlés & fendus en pieces. Quelques-uns des édifices tombent en ruines; d'autres paroissent consumés par le feu, tandis que de tristes cabanes, placées sur la montagne, servent à peindre la misere des habitans & l'horreur du lieu.

A ces objets affreux succedent ordinairement

dinairement des ſcenes riantes. Les Chinois, qui ſavent avec quelle force l'ame eſt affectée par les contraſtes; ménagent conſtamment des tranſitions imprévues, des oppoſitions frappantes dans les formes, les ombres & les couleurs. D'un point de vue borné, ils vous font paſſer à des perſpectives étendues : au ſortir des lacs & des rivieres, vous trouvez des montagnes, des plaines, des côteaux, des forêts; & toutes ces choſes ſont oppoſées & diſtribuées avec tant d'art, que chacune d'elles vous paroît auſſi diſtincte, que l'enſemble eſt frappant & en même tems naturel. Dans les grands jardins, on imagine différentes ſcenes pour le matin, le midi & le ſoir; & l'on y éleve des bâtimens qui déſignent chaque partie du jour. Dans les jardins moins étendus, l'art de diſpoſer les mêmes objets ſous des aſpects divers, produit à peu près le même effet. On imite la nature en diverſifiant, à ſon exemple, les bords des rivieres & des lacs. Tantôt vous les voyez eſcarpés, & tantôt couverts de bois, de fleurs, de gazon ou de ſable. D'un côté, ce ſont des prairies où paiſ-

ſent de nombreux troupeaux; de l'autr
vous voyez des champs de ris qui s'avan
cent dans le lac, & laiſſent entre eu
des paſſages, ſous leſquels on ſe pro
mene en bateau parmi des arbres plan
tés ſur la rive. On parvient ainſi à un
montagne coupée en terraſſe, à un
maiſon ſituée au milieu d'un lac, à un
caſcade, à une grotte, à un rocher, à
une caverne, où les eaux ſe précipitan
à grand bruit, diſparoiſſent & von
ſortir à cent pas au-deſſous.

En vous retraçant, Madame, un
image des jardins de la Chine, j'ai vou
lu vous donner une idée de ceux d'An
gleterre, qui n'en ſont pourtant qu'un
foible imitation. Cette méthode avoi
auſſi été pratiquée en France par notr
célebre Dufreny, dont les vues ſur cett
matiere n'avoient rien de commun
avec celles qu'on ſuivoit de ſon tems
Il ne travailloit avec plaiſir que ſur u
terrein inégal; il lui falloit des obſtacle
à vaincre; & quand la nature ne lui en
offroit pas, il s'en donnoit à lui même;
c'eſt à-dire, que d'un emplacement ré
gulier & d'un terrein plat, il en faiſoit
un montueux, pour varier les objets
en les multipliant.

Sous Jacques II, la coutume des Anglois étoit de chamarrer leurs parterres & de les enjoliver par des nœuds de fleurs. La triste famille des ifs passa la mer avec le Prince d'Orange : le goût Hollandois eut la vogue ; on ne vit plus que des canaux à perte de vue, des rangées d'arbres toujours verds & taillés symmétriquement : l'Angleterre, pour marquer sa déférence à son nouveau souverain, se travestissoit en marécages Hollandois. Les jardins royaux de Kensington, d'Hamptoncour & de Richemont donnerent le ton jusqu'au regne de George I, que s'introduisit la méthode Chinoise.

Aujourd'hui la nation entiere a du goût pour les plantations & s'adonne au jardinage. Le paysan aisé & le bourgeois opulent, les grands de l'Etat & beaucoup de philosophes en font leur occupation favorite. On ne cultive nulle part les fruits & les légumes avec plus de soin & d'industrie ; & si le climat n'est pas aussi favorable qu'en France, l'art est poussé beaucoup plus loin. On trouve à la halle de Londres des petits pois plutôt qu'à Paris, & des ananas en toute saison. Les jardins des environs de la capitale pro-

duisent des melons de tous les pays. On y mange d'excellentes pêches, & même d'assez bonnes figues. On voit aussi en Angleterre une quantité prodigieuse de ces arbres, qui n'ont d'autre mérite que la beauté ou la singularité de leur forme. On en fait venir à grands frais des différentes parties du monde ; & s'ils réussissent en pleine terre, on les naturalise pour en orner les jardins. Ce qui donne à ces Insulaires tant de goût pour les plantations, c'est que les grands & les personnes riches vivent plus à la campagne qu'à la ville ; le paysan plante à l'envi de son seigneur, &, comme lui, embellit son héritage en l'enrichissant.

Les Anglois donnent à toutes sortes d'arbres les formes les plus monstrueuses & les plus ridicules. D'un houx ils font un éléphant avec sa tour sur le dos; ils représentent un renard en bouis avec des chiens qui courent après, & taillent un if en un géant formidable. La simplicité leur déplaît, tandis qu'un arbre couronné d'un oiseau grossiérement ébauché les charme, parce qu'il les étonne. Un auteur, pour se moquer de ce goût puérile & ridicule, dit qu'il

connoît un jardinier qui représente au naturel toute une famille. Il offre ensuite la liste de plusieurs arbres taillés par cet artiste, & invite les curieux à les aller voir dans son attelier. « C'est » un saint George de bouis, dont le » bras n'est pas encore assez long, mais » qui sera en état de percer le dragon au » mois d'avril prochain; c'est une Tour » de Babel dans un if; un Edouard, ou le » Prince noir en cyprès; un ours de » laurier à thym en fleurs, avec un » chasseur de genievre en fruits; une » Reine Elisabeth en philaria dans son » entier accroissement; divers poëtes » modernes en laurier un peu gâté; un » cochon en lavande, & l'Arche de » Noé en houx, arrêtée sur une mon- » tagne ».

Vous voyez, par cette plaisanterie, qu'au lieu d'imiter la nature, les Anglois ne font servir l'art qu'à la défigurer. Ils vantent, avec raison, la beauté de leur verdure, & n'épargnent rien pour entretenir ces magnifiques boulingrins, qui rendent leurs jardins si agréables. Mais parce que le verd est beau dans ce pays, faut-il que tout y soit en gazon? Faut-il que pour avoir devant sa

maison un tapis d'une grande étendue; on éloigne tellement les allées & les bosquets, qu'on n'y puisse aller trouver l'ombre en été, sans s'exposer à être brûlé par le soleil? Autant cette verdure continue est agréable à l'œil, autant elle est incommode pour les pieds, parce qu'elle n'est jamais sans humidité.

La plupart des parcs, en Angleterre, doivent leur principale beauté à l'étendue & à la richesse des points de vue; car les allées ne sont que des routes de forêts, formées au hasard, d'arbres de toute espece & de toute grandeur. Celles même qu'on destine à la promenade, imitent les petits sentiers des bois, & par leurs sinuosités, & par la maniere dont elles se coupent ou se communiquent. L'art se montre à peine dans la composition des massifs qui les séparent, & ne paroît que dans le choix des arbres & des arbustes qui remplissent ces massifs. Des marguerites, des violettes en forment la bordure. A ces fleurs succedent des rosiers, des myrthes, des genêts, &c. Les étages suivans sont composés de cèdres, de pins & d'autres arbres qui s'élevent, par une

hauteur graduée, jusqu'à ceux qui fournissent les tiges les plus hautes. Par cette disposition, ces massifs offrent une forme pyramidale; & les sentiers qui les côtoient, sont de petites allées qui ne courent jamais l'espace de deux toises sur la même ligne ni sur le même plan.

On voit encore quelques charmilles dressées & taillées comme les nôtres; les Anglois les conservent comme un échantillon du mauvais goût qui regne en France. Ils préferent à nos eaux jaillissantes, leurs eaux plates comme plus naturelles; une ravine qui se trouve par hasard dans un parc, à une cascade faite à grands frais, & les promenades tortueuses aux allées droites, dont l'œil apperçoit trop tôt la fin. Ils font même serpenter les canaux, pour leur donner un air de vérité, & en ombragent inégalement les bords revêtus de gazons, par des arbres courbés, tels que la nature en produit.

Il est étonnant que ces peuples, qui ne négligent aucun objet utile, paroissent si indifférens pour la décoration des vergers, dont l'aspect offre une image parfaite de l'abondance jointe à l'agrément. Les arbres qui les compo-

ſent, conſervent leurs feuilles, comme ceux qui ne ſont deſtinés qu'à la décoration. L'air eſt parfumé des douces odeurs qu'exhalent leurs fleurs; & leurs fruits ſont un des plus beaux préſens de la nature. Les anciens, dont les goûts étoient plus ſimples que les nôtres, mettoient les vergers au nombre des parties les plus importantes de leurs jardins. Il eſt ſingulier que les Anglois, qui ſont de tous les peuples modernes, ceux qui ont pouſſé plus loin l'admiration pour l'antiquité, ne l'aient pas imité ſur ce point. Les vergers peuvent ſe prêter à toute l'irrégularité qu'exigent leurs jardins. Rien ne feroit plus agréable, que des ſcènes compoſées d'arbres fruitiers de toute eſpèce, ſoit qu'elles couvriſſent le ſommet d'une colline eſcarpée, ſoit qu'elles occupaſſent le fond d'un vallon. Ces arbres, quoiqu'ils paruſſent jettés au haſard, ſeroient ingénieuſement contraſtés, & offriroient toutes les variétés dont ils ſont ſuſceptibles par leurs formes & leurs couleurs. De pareilles ſcènes ſeroient également intéreſſantes depuis le Printems juſqu'à l'Automne. Mais je reprends la ſuite de mes courſes.

Le palais d'Hamptoncour, ſitué ſur la Tamiſe à onze milles de Londres, fut bâti par le Cardinal de Volſey, miniſtre & favori d'Henri VIII, à qui ce Prélat en fit préſent. Guillaume III habita ce château & l'embellit; & ſi l'on acheve jamais de le rendre régulier & uniforme, l'Angleterre pourra ſe vanter d'avoir un des plus beaux palais de l'Europe. De vaſtes bâtimens qui environnent quatres grandes cours, contiennent quinze cens chambres magnifiquement meublées. On nous fit voir, dans une des principales pieces, les ſept fameux Cartons de Raphael, repréſentant les Actes des Apôtres, dont on prétend que Louis XIV avoit offert deux millions. Non ſeulement l'intérieur des appartemens ſatisfait la curioſité; mais la campagne y préſente à la vue des dehors enchanteurs. On y trouve encore quelques veſtiges de cette ancienne régularité ſymmétrique, que les Anglois ont abandonnée. L'avenue qui y mene eſt magnifique. Un grand canal, bordé d'arbres, traverſe les jardins plantés d'ifs.

Richemont eſt un village ſur la Tamiſe, à quelques lieues de Londres,

où Edouard III, d'autres disent Henri VII, fit bâtir une maison royale. Ce dernier y est mort, ainsi que sa petite-fille la Reine Elisabeth. Une vaste terrasse, couverte de gazon, qui regne sur la riviere, fait l'ornement principal de ce palais. Des bosquets nombreux & agréables offrent un grand espace, appellé la Forêt, où, pour mieux imiter la nature, l'art a planté, sans ordre, de grands arbres, tantôt droits, tantôt courbés, & a divisé le parc en prairies, en terres labourées, en pieces d'eau & en monticules d'où l'on découvre la capitale. Des canaux menent à une grotte, dont les pierres, brutes au dehors, forment en dedans, une voûte ornée de sculpture. La feue Reine, qui chérissoit les lieux souterreins, en fit construire une autre en labyrinthe, où des allées étroites, obscures & tortueuses conduisent les curieux. On y rencontre des figures de voyageurs qui semblent marcher, en tremblant, vers la caverne où l'on suppose que réside l'enchanteur Merlin. Une porte basse, gothique & pleine d'hiéroglyphes, mene à ce lieu redoutable, où l'on descend par un chemin de

rocaille, couvert de mousse. Le magicien est assis devant un trépied chargé de livres & de spheres armillaires. Anne de Boulen & la Reine sa fille le consultent accompagnées de leurs nourrices.

Les jardins & le parc que la Princesse de Galles a formés à Kiow, dans le voisinage de Richemont, réunissent tout ce que le goût Anglois peut produire de plus riche & de plus varié. Ce sont des bosquets, dans l'un desquels est une chapelle gothique, dans un autre un temple en rotonde d'architecture Grecque. Ici, c'est un portail antique, appuyé sur des restes de maçonnerie. Là, c'est une tour octogone, entiérement construite à la Chinoise. Le milieu du parc, autour duquel sont distribués ces bosquets, forme une immense esplanade, où l'on voit une prairie, une riviere, un pont, & des troupeaux de vaches, de brebis & de chevres, qui ajoutent infiniment à la richesse du paysage. Parmi les singularités que rassemble ce jardin, il ne faut pas oublier une nombreuse collection de plantes étrangeres; mais ce parc & celui de Richemont n'ont point de bâtimens qui répondent à cette magnificence. Kiow

communique à une petite maison, où est élevée la famille royale (1). Bradfort, vaste château des Ducs de Northumberland, fait partie de cette belle campagne. C'étoit originairement une maison de religieuses, qui portoit le nom de Sion. Chassées de leur patrie, ces filles passerent en Portugal, & y bâtirent un couvent où elles conservent encore la clef de celui que leurs meres habitoient en Angleterre. Une tradition maligne dit que des moines, voisins de Sion, visitoient secretement ces religieuses par une voûte encore existante sous la Tamise.

Le château de Windsor, qu'arrose cette rivierre, ne fut d'abord qu'une maison de chasse, bâtie par Guillaume le Conquérant : Edouard III l'érigea en palais, & y fonda l'Ordre de la Jarretiere, qui y possede encore sa chapelle. C'est un très-bel édifice gothique, dont la hardiesse surprend les connoisseurs. Dans le chœur sont vingt-six places pour autant de Chevaliers. Leur installation se fait dans cette église, & le festin dans la salle de S. George, cons-

(1) Le Roi régnant fait aujourd'hui sa résidence à Richemont.

truite à ce dessein. Un tableau y représente Edouard, surnommé le Prince Noir, montrant à son pere notre Roi Jean, prisonnier à Windsor. On fait voir, dans la chapelle, les tombeaux de plusieurs Rois de la Grande-Bretagne, & en particulier ceux d'Henri VIII & de Charles I. Quoiqu'un des plus anciens & des plus richement meublés d'Angleterre, ce palais n'a ni fontaines, ni jardins, ni avenues, ni architecture, ni symmétrie extérieure; c'est une masse brute, qui n'offre de beau que les appartemens. Charles II l'orna de sculptures & de peintures des meilleurs maîtres, & y ajouta une terrasse spacieuse, d'où l'on découvre une plaine féconde que parcourt la Tamise. Je ne vous parlerai point de la forêt de Windsor; Pope l'a chantée dans ses vers; & vous connoissez les vers de Pope.

Les autres palais des Rois d'Angleterre sont dans Londres même; mais de toutes les maisons royales qui se voient dans l'étendue de Westminster, il n'en est resté que deux en leur entier, Saint-James & Sommerset. La premiere est située près du parc de ce nom, qui la rend très-agréable. Ce n'est d'ailleurs qu'un assemblage de bâtimens fort sim-

ples, sans suite & sans accord. Ce palais a été fort augmenté depuis que l'incendie de Witte-Hall a obligé les Rois d'y résider. La Princesse de Portugal, épouse de Charles II, y avoit établi un couvent & fondé une chapelle pour les Catholiques. La chapelle subsiste encore; mais elle ne sert plus qu'aux Protestans François & Hollandois, qui s'y assemblent tour à tour. Le palais de Sommerset, ainsi appellé du Duc de ce nom, oncle & tuteur du dernier des Edouards, qui l'a bâti, n'est habité aujourd'hui que par des particuliers, à qui le Roi y donne des appartemens. C'est une maison assez commune, qui a un jardin sur la Tamise.

Il n'est resté de Witte-Hall, consumé par l'embrasement de 1698, que la partie qu'on appelle la Salle des Banquets, édifice superbe, converti présentement en église. Ce palais, heureusement situé à la tête du canal à perte de vue, que forme la Tamise, semble annoncer, par sa position, le séjour d'un Souverain qui régneroit sur l'empire des mers. Il avoit d'abord porté le nom d'Yorck, que lui avoit donné, en le bâtissant, Walter-Gray,

Archevêque de cette ville. Le Cardinal de Wolsey l'acquit de lui; mais ce ministre étant tombé dans la disgrace, Henri VIII s'en empara, y fit des réparations, & le nomma Witte-Hall, ou Salle Blanche. Ses successeurs l'aggrandirent; & ce fut Jacques I, qui, sur les desseins du fameux architecte Inigo Jones, fit construire cette belle Salle des Festins, où son apothéose est peinte sur le plafond par Rubens. Un des côtés des murs représente l'envie, l'hérésie & la discorde gémissantes & enchaînées; sur l'autre, on voit l'union des trois royaumes, époque fameuse du même regne. A l'exception de ce beau morceau d'architecture, le palais de Witte-Hall n'offre plus que des briques & un tas de maisons ordinaires, sans goût, sans beauté, sans magnificence. Charles I passa de plein pied, d'une des fenêtres de cette salle, sur l'échafaud où il fut décapité. Les Rois y donnoient audience aux Ambassadeurs, y recevoient les Adresses du Parlement, lavoient les pieds des pauvres le Jeudi-Saint, & touchoient les malades attaqués des écrouelles.

Nous visitâmes toutes ces maisons

à notre retour de Windsor ; & les jours suivans furent employés à la revue des édifices, des places, des statues & autres monumens de Londres & de Westminster. On ne reproche point aux Anglois d'épargner la dépense dans leurs bâtimens ; peu de nations prodiguent l'argent avec moins de regret ; mais ils manquent de discernement & d'élégance dans l'exécution. Qu'on examine leurs édifices, on trouvera toujours les plus belles pieces d'architecture mal disposées pour la vue, cachées dans des coins & des trous, comme si l'ouvrage étoit fait à la dérobée, ou que les artistes eussent honte de leur travail. S'ils ont quelques morceaux de meilleur goût, ils sont imparfaits, comme si l'on n'avoit point eu d'autre vue, que d'en faire de simples essais ; & ils demeureront vraisemblement dans ce même état, jusqu'à ce que le feu ou le tems les réduisent en cendres ou en poussiere.

La Tour de Londres, ainsi appellée à cause de la tour blanche & quarrée qui est au milieu, n'a d'admirable que sa grandeur & son antiquité, & de respectable, qu'une batterie de cent canons

du plus fort qualibre, qui en défendent les approches. J'y joindrai, si vous voulez, sa situation, qui forme un spectacle agréable pour ceux qui traversent la Tamise. Le peuple fréquente ce lieu avec plaisir, par la satisfaction qu'il ressent à la vue des grilles & des cachots, où tant de Rois & de Seigneurs du plus haut rang ont été resserrés, & d'où la plupart ne sont sortis que pour aller au supplice : la grandeur y est encore plus humiliée que dans le tombeau.

Cette fameuse forteresse, environnée d'une vieille muraille, avec un fossé large & profond, bâtie par Guillaume le Conquérant, & non par Jules César, comme le disent quelques Anglois, a un mille de circuit, & renferme les prisonniers d'Etat, les archives, la monnoie, la ménagerie & l'arsenal, où les armes artistement rangées forment, sur les murs, des soleils, des serpens, des têtes de méduse & mille autres objets terribles & bizarres. On y voit aussi, en grandeur naturelle, les figures de trente ou quarante Rois à cheval, armés de toutes pieces ; & l'on y montre la hache, avec laquelle on a coupé la tête à plusieurs Reines d'Angleterre.

La Tour de Londres commande la cité & la riviere ; & tous les jours on y envoie une compagnie de soldats pour monter la garde. Elle touche aux murs de la ville, à peu près comme la Bastille à Paris ; mais elle sert à plus d'usages. On y conserve tous les attributs de la royauté, couronne, sceptre, épées, globes, éperons, bracelets, Sainte Ampoule, &c, que tout le monde peut voir moyennant quelques pieces de monnoie. On y garde aussi les archives de la couronne, les originaux des traités faits avec les Princes étrangers, les mémoires des principaux exploits du peuple Anglois contre ses ennemis, & principalement contre la France & l'Ecosse, les originaux de plusieurs anciennes loix du pays, les hommages rendus par les Ecossois aux Souverains de la Grande-Bretagne, le droit que prétendent ces derniers sur le titre de Roi de France, les franchises, immunités, privileges accordés aux villes de leurs Etats, les fondations, donations, dissolutions des abbayes, des couvens, des communautés religieuses ou ecclésiastiques, &c. A l'exception des dimanches & des fêtes, ces registres sont

ouverts tous les jours à certaines heures ; & il y a sans cesse du monde pour recevoir ceux qui veulent les consulter.

Le Gouverneur de cette place importante est communément un homme de la premiere qualité, & dont les appointemens sont au moins de vingt mille francs, indépendamment des profits considérables qu'il retire des prisonniers, & du privilege de disposer des emplois subalternes. Un Duc détenu dans ce fort, paie, à son entrée, deux cens livres sterlings ; & les autres à proportion. Tous les soirs les clefs se portent chez le Gouverneur. Il commande les gardes qui sont en faction ; & en cas de danger, il y a certains quartiers dépendans de la Tour, dont la milice est obligée, au premier commandement, de venir renforcer la garnison. Tous les navires qui passent devant cette forteresse, la saluent de trois coups de canons, & elle n'en rend qu'un.

Si la Tour de Londres est le plus ancien bâtiment de cette capitale, la cathédrale de saint Paul peut passer pour un des plus grands & des plus beaux édifices de l'Europe. Les deux

faces du Nord & du Sud sont des chefs-d'œuvre d'architecture ; le côté de l'Est, quoique moins parfait, mérite aussi beaucoup d'éloge. Les deux tourelles placées à l'Ouest, le portique, les degrés, le dôme qui s'éleve vers le centre du bâtiment, composent un spectacle qui n'a peut-être rien d'égal; mais toutes ces beautés n'effacent pas les défauts, qui sont encore en plus grand nombre.

Le premier de tous est que cette riche construction manque de vue. On ne commence à la voir qu'au moment qu'on y touche. On y arrive par la rue du Stand, qui est toute de biais sur la façade, dont à peine on découvre le fronton. Le portail n'est précédé d'aucune place, mais seulement d'un petit terrein, entouré d'une grille de fer de mauvais goût, où l'on voit la statue en pied de la Reine Anne, avec quatre figures médiocres, assises sur les consoles du piédestal. Par un grand perron à deux repos, on monte au péristille, où une seule porte se fait chercher au travers des colonnes. Le plan de l'église forme une croix, trop longue pour la proportion de ses branches. La nef a près de cinq cens pieds de long, &

pas tout-à-fait cent de large à l'entrée; ni plus de cent vingt-cinq à la croix. Du rez-de-chaussée, pavé de marbre, au haut du dôme, on en compte trois cens quarante.

On blâme l'architecte d'avoir divisé le frontispice & même tout le bâtiment en dehors, par deux rangs de colonnes, l'un au-dessus de l'autre, de la même grandeur, qui lui donnent plutôt l'air d'un palais à deux étages, que d'une église. On imagine que cette division est la même dans l'intérieur; & rien ne paroît plus contraire au but qu'on s'est proposé, de donner une hauteur extraordinaire à la voûte.

Il faut convenir néanmoins, que le dessein général de ce portail n'est point à mépriser, & que l'exécution en est assez heureuse, à l'exception de la principale figure, celle de S. Paul, qu'il faut mettre au rang de ces misérables productions qui déshonorent la Grande-Bretagne. Cet habit gothique, roide & presque sans forme, cette attitude forcée, ce visage & ces bras sans vie & sans expression, sont des défauts qu'on ne peut ni souffrir ni pardonner.

J'ai déjà fait sentir que cette église manque de l'élévation & de la largeur

necessaire pour former une juste proportion avec la longueur. J'ajoute que les colonnes sont pesantes & grossieres; qu'elles chargent le point de vue, au lieu d'aider à la beauté par le charme de l'ordre & de la symmétrie, & que la lumiere ne pouvant trouver passage entre des pilliers de cette grosseur, il en résulte un défaut de clarté, qui n'est pas une des moindres imperfections de cette vaste Basilique.

Le dôme, de l'aveu de tout le monde, seroit un ouvrage admirable, sans sa trop grande élévation qui lui donne moins l'air d'un dôme que d'une tour. Il n'a point assez de proportion avec le reste de l'édifice; & après avoir admiré ce grand morceau d'architecture, on ne trouve plus rien qui puisse attirer les regards dans les autres parties du bâtiment. Le Chevalier Tornilck, premier Peintre du Roi d'Angleterre, a représenté dans la coupole, en huit panneaux inégaux, l'histoire de saint Paul en grisailles rehaussées d'or. Les figures en sont grandes, mais peu courantes: ce sont les seules peintures de cette église.

Le sanctuaire, revêtu de quelques marbres avec de petits ornemens do-

tés, eſt fermé par une baluſtrade de fer. Deux gros chandeliers ornent l'autel, qui eſt couvert d'un tapis de velours cramoiſi galonné d'or. Des orgues enfumées, chargées d'un reſte de dorure, ſont poſées ſur une baluſtrade qui ſépare le chœur de la nef. Huit colonnes ouvrent l'entrée du chœur, & font voir pluſieurs rangs de ſtalles pour les chanoines, les muſiciens & les clercs. Au-deſſus ſont des tribunes pour les Dames, dans le goût de nos loges d'opéra, où elles entendent le ſermon, l'office & la muſique.

C'eſt au célebre Chriſtophe Wren, architecte Anglois, qu'on doit le deſſein & l'exécution de ce temple. Il poſa la premiere pierre en 1672; & ſon fils y mit la derniere main. Le modèle que cet artiſte avoit préſenté d'abord, étoit digne d'Athenes & de Rome; mais les inconvéniens attachés à la forme des égliſes modernes, l'obligerent de concilier le goût gothique avec celui de la bonne architecture.

S. Paul eſt la troiſieme cathédrale bâtie à Londres depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme dans ce roïaume. En 604, un Mellitus, placé ſur ce ſiege par le Moi-

ne Augustin, convertit en église le temple de Diane; & ses successeurs s'appliquerent à l'envi à embellir cet édifice Il fut consumé par un incendie dans le douzieme siecle; & un Evêque, nommé Maurice, le rebâtit ailleurs, dans le même tems qu'un Maurice de Sully jettoit à Paris les fondemens de Notre-Dame. Si l'on en croit les Anglois, leur seconde cathédrale étoit tout à la fois le plus beau monument gothique, & le plus superbe temple du monde Chrétien. On y célébroit, avec la plus grande pompe, les obseques des Rois & des Empereurs; & les principales fêtes y étoient solemnisées avec autant de dignité que de magnificence. Le jour de la Conversion de saint Paul, il étoit éclairé par quinze cens flambeaux; & Henri III fit nourrir quinze mille pauvres dans le cimetiere.

L'horrible accident qui embrâsa la ville de Londres, ayant réduit en cendres cette immense construction, on se détermina à bâtir, dans le même lieu, une nouvelle église qui répondit à la grandeur de l'ancienne. Elle fut commencée & finie dans l'espace de trente-cinq ans, tandis que saint Pierre de Rome,

Rome, le ſeul bâtiment qu'on puiſſe lui comparer, en a employé cent quarante-cinq, ſous douze différens architectes, avec toute l'aſſiſtance du Saint Siege, & à l'aide des plus habiles artiſtes de l'univers. On fait monter les frais de ſaint Paul de Londres à dix-huit millions : un léger impôt ſur le charbon de terre a preſque ſuffi pour fournir cette ſomme, & élever cette vaſte architecture, moins immenſe pourtant, moins belle & plus peſante que l'égliſe de ſaint Pierre ſon modèle.

Un ſordide intérêt tient celle de Londres toujours fermée, excepté à l'heure des Offices, pendant leſquels un battant des portes collatérales demeure entr'ouvert. Aux autres heures, on n'y entre qu'en payant ; & cette contribution ſe leve à toutes les portes, à tous les eſcaliers qui conduiſent aux parties ſupérieures, où l'on a raſſemblé diverſes curioſités qui méritent peu ce nom. On montre une gallerie, appellée du Murmure, où les ſons s'accroiſſent à un tel point, que le bruit qu'on fait en fermant les portes, eſt auſſi fort, à une certaine diſtance, que celui du tonnerre. Le moindre chuchottement s'en-

tend dans toute la circonférence ; & si quelqu'un parle en s'appuyant contre le mur, vous l'entendez du côté opposé, quoiqu'éloigné de cent cinquante pieds. On passe ensuite à la bibliotheque, où il n'y a guere que le plancher qui mérite quelque attention. Il est artistement marqueté sans cloux ni chevilles, & paroît aussi uni qu'une table de billard. De là vous allez voir le modèle, sur lequel l'architecto Wren avoit d'abord proposé de bâtir cette cathédrale, & qu'on s'est repenti plusieurs fois de n'avoir point exécuté.

Sans m'attacher à l'ordre des rues, je dirai un mot de quelques autres bâtimens de Londres à mesure qu'ils s'offriront sous ma plume. La Bourse est sans contredit un des plus beaux édifices de cette capitale, quoiqu'à parler naturellement, il fournisse autant de sujet de critique que d'éloge. Un monument si vaste & si élevé devoit être situé dans un lieu plus ouvert, d'où l'œil pût embrasser tout le plan & la proportion exacte de ses différentes parties. On est forcé de diviser ce qui devroit être vu tout à la fois ; & la confusion que cause ce par-

tage ſe communiquant à l'eſprit, l'empêche de porter un jugement ſûr. Cependant il faut convenir que l'entrée de ce bâtiment a quelque choſe de noble & d'auguſte. La voûte paſſe pour un chef-d'œuvre. La tour qui eſt au-deſſus ſe fait moins admirer: ſi le deſſein de l'architecte étoit de faire briller ſon habileté en affermiſſant une maſſe ſi peſante ſur des fondemens incapables, en apparence, de la ſupporter, il devoit croire qu'on lui tiendroit peu de compte de cette idée, lorſqu'un certain embarras, qui naît de la crainte de la voir tomber, eſt le premier ſentiment qu'on éprouve en contemplant ſon ouvrage.

L'intérieur, exécuté avec un agrément qui répond à la beauté générale du deſſein, eſt conduit, par un goût excellent, au degré de perfection qui convient à chaque partie. J'en excepte les ſtatues des Rois & des Reines d'Angleterre depuis Edouard III juſqu'à George II, placées dans des niches entre les arcades. S'il y a peu d'édifices à Londres qu'on puiſſe comparer avec la Bourſe, il n'y a rien dans la Bourſe, ni peut-être dans Londres même, d'auſſi ridicule que ces miſérables eſſais de ſculpture.

Au milieu de la cour, est une autre statue en pied de Charles II, vêtu à la Romaine, très-bien faite, avec une inscription glorieuse pour ce Monarque. J'ai déjà parlé de celles des Chevaliers Gresham & Bernard, qui figurent avec honneur dans le même lieu. Le premier avoit bâti à ses frais une maison de change, que l'incendie de Londres a détruite, & que le corps des marchands a remplacée par ce vaste & superbe monument. Il est ouvert depuis midi jusqu'à trois heures, & ne laisse qu'un tems limité aux spéculations de commerce, qui, sans cette précaution, ne finiroient jamais. Les affaires qui ne sont qu'ébauchées, se terminent dans les cafés répandus aux environs.

La Bourse de Londres est le rendez-vous général de tous les négocians, non-seulement de l'Angleterre, mais de tout le monde commerçant. Toutes les nations y ont une place marquée, ainsi que toutes les especes de négoce. Aucun peuple n'y est étranger; aucun particulier n'en est exclu; aucune secte n'y est excommuniée. C'est le trône de la tolérance; ou si l'on y prononce des anathêmes, ce n'est que contre les banqueroutiers & les fripons.

Ce qu'on appelle ici le Monument, eſt une colonne d'Ordre Dorique, canelée & creuſe, de deux cens pieds de haut & de quinze de diametre, que Charles II fit ériger dans l'endroit, où commença le fameux embraſement qui réduiſit en cendres la plus grande moitié de cette capitale. On monte, par un eſcalier de pierre qui regne juſqu'au ſommet, à une baluſtrade de fer qui a vue ſur toute la ville. Sur un des côtés du piedeſtal on lit une ample deſcription, qui, en termes fort aigres, accuſe les Papiſtes d'être les auteurs de l'incendie. Jacques II la fit effacer; mais les Anglois l'ont rétablie en caracteres ineffaçables. Il n'y a point de colonnes modernes, qui puiſſent entrer en comparaiſon avec cette étonnante pyramide. En effet, où trouver quelque choſe de plus noble & de plus hardi, de plus magnifique & de mieux proportionné dans toutes ſes parties? Les bas-reliefs de la baſe ſont de la plus grande beauté; & ſi l'on en retranchoit les inſcriptions calomnieuſes, ce ſeroit peut-être un ouvrage parfait. A la vérité ſa ſituation eſt ridicule; car il importoit peu que ce Monument fût

placé dans le lieu même où avoit commencé l'embrasement; & puisqu'on vouloit lui donner une si prodigieuse élévation, le bon sens ne permettoit pas de choisir l'endroit le plus bas de la ville.

Le temple-Bar est le nom d'une porte, & celui d'un des principaux colleges de Londres. Nous ne nous servons guere du mot de college, que pour signifier les écoles où l'on enseigne aux jeunes gens les langues & les belles lettres. En anglois, l'usage de ce mot est plus étendu : on l'emploie aussi à l'égard de certaines maisons où demeurent les officiers de judicature & les jurisconsultes. Ils ont leurs chambres à part, pour y travailler hors du bruit & de l'embarras de leur famille, & où leurs cliens vont les trouver. Ils mangent ensemble pendant les séances des Cours de Justice, ont une église pour leurs dévotions publiques, & un jardin pour se promener. Les étrangers ne peuvent trop louer cette maniere de loger les Conseillers, les Avocats & autres gens de loix. Les Anglois sont le seul peuple de l'Europe, chez lequel cette sorte d'établissement

oit usité. Ils ont d'autant plus de raison le s'en faire honneur, que cette distinction pour les interpretes & les Ministres du Droit, les privileges qu'ils eur accordent, la tranquillité qu'ils eur procurent, sont autant de marques de leur amour pour l'ordre, & le leur soumission à la loi.

La porte de ce lieu respectable, par aquelle on entre dans la Cité, est la plus belle de la ville. Si j'y remarque quelques défauts, c'est dans le sommet, qui, étant rond comme l'arche inférieure, ne forme point ce contraste si essentiel à la beauté d'un ouvrage. Les statues de Charles I & de Charles II, placées en dedans, celles d'Elisabeth & de Jacques I, mises en dehors, des deux côtés du passage, plaisent universellement à ceux qui ont le goût de l'ancienne sculpture. C'est à cette même porte, qu'on attache la tête des personnes décapitées pour crime de trahison. On y voit encore celles des principaux seigneurs qui, en 1746, ayant suivi le parti du Prétendant, furent pris les armes à la main. Les Anglois sont persuadés que la chûte de chacune de ces têtes doit être le signe de quelque révolution dans l'Etat.

Quoique le Temple-Bar, qui servoit autrefois d'église & de logement aux Templiers, l'emporte, par son étendue, sur les autres colleges de jurisprudence, il n'approche point, pour la beauté, de celui de Lincon's-Inn. Ce dernier consiste dans un grand quarré, qui, à la vérité, est ouvert d'une part, ou du moins n'est fermé que par un grillage de fer; mais ce défaut même se change en ornement, en laissant voir un jardin qui remplit agréablement cet espace. Il n'y a point de cour entretenue avec plus de soin, soit pour la propreté pendant le jour, soit pour la clarté pendant la nuit. La fontaine, qui est au milieu, produit un nouvel agrément. De la terrasse du jardin, on a la vue d'une des plus grandes places de l'Europe. Vous y voyez quatre jets d'eau, du centre desquels s'éleve une colonne, avec une horloge qui montre les heures de tous côtés. Les maisons royales & tous les édifices publics, sacrés & profanes, procurent au peuple le même avantage. Les fondemens de cette place qui porte le nom du college, ont été jettés par Inigo Jones, dont le projet étoit de bâtir toutes les maisons de la même

forme & dans le même goût. Il en reste encore quelques-unes, construites sur le premier plan, qui reprocheront éternellement aux Anglois de l'avoir abandonné. Le college de Grays-Inn est particuliérement remarquable par sa belle place, son jardin agréable, & une terrasse dont la vue donne sur la campagne.

Ces Colleges sont à Londres, pour les gens de loix, ce que sont à Paris pour les théologiens, les sociétés de Sorbonne & de Navarre. Ils ont, comme elles, des revenus assurés, tant en rentes, qu'en fonds de terre & en bâtimens. Il en coûte, pour y être reçu, environ dix mille francs en droits de réception, en repas & en présens. Les jeunes gens suivent les Assises que les Grands-Juges vont tenir dans les provinces : ils y font l'essai de leurs talens ; &, en cas d'absence, ces Magistrats y trouvent des suppléans. C'est de ce même ordre, que se tire l'Orateur de la Chambre des Communes.

On compte, dans ces trois colleges, près de six cens étudians, parmi lesquels sont plusieurs gentilshommes qui apprennent le droit, non dans le dessein de l'exercer ou de le professer, mais pour

s'en servir dans leurs propres affaires. La connoissance des loix est un des grands chemins qui conduisent à la fortune. Aussi cette route est-elle suivie par ceux des cadets des meilleures maisons des trois royaumes, qui joignent les talens au goût du travail.

On nomme encore huit autres colleges de chancellerie, qui dépendent des trois dont je viens de parler; & il y a en Angleterre plus de quarante mille personnes qui vivent de procès, ou comme Procureurs, ou comme Avocats, ou comme Juges. La classe des Avocats offre un état honnête & même assez lucratif à ceux qui, engagés dans cette carriere, ne peuvent parvenir aux premieres places. Les consultations, les écritures, les plaidoieries sont payées très-cherement. Tout ce qui ne regarde que l'instruction, est du département des Procureurs: chaque Cour en a un certain nombre qui lui est attaché au choix des Juges. La chicane, a aussi sa langue particuliere, qui joint à la barbarie Saxonne toutes les pointilleries du peuple Normand.

La faculté de droit fournit autant de Romanciers & de Poëtes, que d'Avo-

cats & de Jurisconsultes. C'est la pepiniere des beaux esprits de Londres, dont plusieurs sont aux gages des Libraires : ces derniers leur font faire des livres, comme les marchands font faire des étoffes. Tout l'art consiste à donner un titre qui attire l'attention du public. Les jeunes écrivains essaient leurs talens dans la gazette qui paroît deux fois le jour, & où ils ne manquent jamais d'insérer quelque dissertation sur les objets qui occupent les esprits dans le moment.

Je suis, &c.

A Londres, ce 28 Septembre 1755.



LETTRE CCXXVIII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

LE plan de Londres eſt un modele d'irrégularité ; mais comme ce défaut lui eſt commun avec toutes les anciennes villes qui s'aggrandiſſent, je l'aurois volontiers paſſé ſous ſilence, ſi, lors du cruel embraſement qui conſuma cette capitale, il n'eût pas dépendu des habitans de la reconſtruire ſur un autre deſſein. Ce fut encore Chriſtophe Wren, cet architecte célebre dont j'ai parlé tant de fois, qui le propoſa au Parlement. Les opinions furent partagées : les uns prétendoient qu'il falloit ſe conformer à l'ancien plan ; d'autres vouloient qu'on adoptât celui de Wren dans toute ſon étendue, & d'autres qu'on n'en ſuivît que quelques parties. On rebâtit cependant cette grande cité ſans s'aſtreindre à aucun ordre ; les particuliers ne voulurent jamais ſacrifier leur terrein ; & Londres, qui devoit ſortir de ſes cendres la plus belle ville du monde, perdit ainſi le ſeul avantage qu'elle pouvoit tirer de cet accident.

Il faudroit aujourd'hui des ſommes immenſes, pour changer en beautés les défauts eſſentiels qui la déparent (1). La plupart de ſes grandes rues n'aboutiſſent à aucune place; & les égliſes, dont quelques-unes m'ont paru d'une aſſez belle architecture, ſont ſi mal ſituées, qu'on peut à peine les appercevoir. Si la rareté du terrein ne permettoit pas de les conſtruire dans des poſitions plus avantageuſes, au moins pouvoit-on en choiſir de plus convenables. Le Parlement a aſſigné des ſommes immenſes pour en bâtir plus de cinquante; & à peine y en a-t'il cinq ou ſix, dont l'œil ſoit ſatisfait, & qui méritent la moitié de l'argent qu'elles ont coûté.

Il faut convenir cependant, que depuis le malheur qui réduiſit cette ville en cendres, on voit de belles & larges rues, & des maiſons de briques & de pierres, dans les endroits où il n'y en avoit que de bois. On prétend de plus, qu'avant cette époque, Londres étoit ſujette à des maladies épidémiques, à cauſe du peu de largeur de ſes rues, & qu'elle n'y a plus été expoſée depuis.

---

(1) Ceci ne regarde guère aujourd'hui que les anciens quartiers.

Si ce fait est vrai, on doit regarder cet incendie comme un événement heureux pour cette capitale.

Londres est située, en forme de croissant, sur la rive gauche & septentrionale de la Tamise, à vingt lieues de l'embouchure de ce fleuve dans la mer d'Allemagne. C'est une des plus grandes, des plus riches, des plus peuplées & des plus florissantes villes de l'univers; mais on n'a débité que des fables sur l'origine de sa fondation : ce qu'on sait avec certitude, c'est qu'elle est très-ancienne. On conjecture qu'elle existoit avant que l'art de l'écriture fût connu en Angleterre, & que dans le tems de la descente de César, les Gaulois, les Grecs & les Phéniciens venoient y acheter les productions du pays.

En 1368, elle fut ceinte d'une muraille & de plusieurs tours, dont il ne reste presque plus de vestiges; & plus de six cens ans après, on construisit un pont de bois sur la riviere qu'on n'avoit, jusques-là, traversée qu'en bateau. Une communauté de prêtres en fit les frais : elle avoit succédé à un couvent de religieuses, fondé par l'héritiere d'un batelier que ce passage avoit

enrichi. Un autre prêtre en commença un second en pierre, qui dura trente-trois ans, & fut achevée par les habitans. Ce pont a été souvent détruit par les glaces, & autant de fois réparé. Quoiqu'on en ait aggrandi quelques arches, il forme encore une barriere, qui empêche les navires de remonter jusqu'où la Tamise pourroit être navigable.

Qu'y auroit-il de plus admirable, que de voir cette riviere couverte de vaisseaux dans toute sa longueur, puisque le port, quoiqu'il n'aille que jusqu'au pont, ne laisse pas que d'offrir encore un des plus beaux coups-d'œil de l'univers? L'affluence prodigieuse de bâtimens qui y abordent de toutes les parties du monde, ou qui partent pour les mêmes païs, le nombre d'hommes employés au service de ces bâtimens, leur mouvement perpétuel, leur continuelle circulation présentent l'image d'une grande ville. Un négociant de Londres, pour faire sentir à Jacques I les avantages de cette riviere, les richesses qu'elle apporte, les commodités qu'elle procure, répondit à ce Monarque, qui, dans un moment d'humeur, menaçoit de trans-

porter ailleurs le siege de l'empire ; « au moins, Sire, Votre Majesté nous » laissera-t-elle la Tamise ». Tant au-dessus qu'au-dessous de Londres, ce fleuve donne encore aux campagnes qui l'environnent, un spectacle aussi animé que continu, dans une foule de bateaux & de batelets ornés avec autant de goût que de dépense, & très-souvent accompagnés de musique.

Mais pour jouir, à Londres, de ce superbe coup-d'œil, il faut entrer dans les maisons ; car il semble qu'on ait pris toutes les mesures, pour dérober aux yeux la vue de la riviere. Ses bords sont occupés par des teinturiers, des tanneurs & autres manufacturiers qui ont l'eau de la premiere main ; & les ponts n'ont l'aspect de la Tamise, qu'au travers des parapets qui, avec une file de modillons surmontés d'une corniche, forment un corps de plus de huit pieds de haut. Le pont de Westminster, qui n'est bâti que depuis quelques années, a été arrangé sur le même modèle, de peur, dit-on, que le goût des Anglois pour le suicide, ne les portât à se jetter dans le fleuve, si on leur en laissoit la facilité.

Ce pont eſt un chef-d'œuvre exécuté de nos jours. Sa conſtruction étoit difficile, à cauſe des marées qui ſont très-fortes dans cet endroit de la Tamiſe; mais par des méthodes nouvelles & un travail aſſidu de douze années, que la nuit même n'interrompoit pas toujours, il a été heureuſement achevé ſans batardeaux, ſans détourner la riviere, ſans embarraſſer la navigation, ſans qu'il en ait coûté la vie à un ſeul homme.

On doit commencer inceſſamment un troiſieme pont entre ceux de Londres & de Weſtminſter. On croit qu'il ſurpaſſera les deux premiers en hardieſſe & en magnificence, & ſera fini avant dix ans. L'Architecte ſe propoſe de ne le fermer que d'un accoudoir à jour, à hauteur d'appui. Il faut eſpérer que les Anglois ſe détermineront auſſi à dégager le fleuve, à lui ouvrir des communications, à le border de quais, dans le corps deſquels on pourra ménager les entrepôts néceſſaires pour les chargemens des marchandiſes ſur les vaiſſeaux, & pour les déchargemens. Ces quais une fois ouverts, les perſonnes opulentes s'empreſſeront

d'y bâtir des hôtels comme à Paris; & la Tamise trouvera enfin le même accueil que la Seine.

Londres est composée de trois villes, qui sont la Cité, Westminster & Southwark que les Anglois prononcent Soudric. Westminster, situé au couchant, étoit à un mille de Londres au commencement de l'autre siecle; mais depuis le regne de Charles I, cet espace s'est rempli; & l'on y a bâti de fort belles rues: aujourd'hui les deux villes, partagées en vingt-six quartiers, se touchent, & seroient confondues en une seule, si chacune n'avoit gardé son gouvernement particulier & ses Magistrats. Le fauxbourg de Southwark, qui s'étend à la droite de la Tamise, en est séparé par cette riviere, & y est joint par les ponts dont je viens de parler. Ces trois lieux réunis forment la capitale d'Angleterre, qui est à peu près de la grandeur de Paris quant à la circonférence; mais elle s'étend en longueur; & Paris approche de la figure du cercle. On compte, dans cette derniere ville, la moitié moins de maisons, la moitié moins de rues, la moitié moins de paroisses; mais on y voit plus de palais, plus d'é-

difices ſomptueux, de plus beaux jardins, de plus belles places, de plus beaux ponts, de plus belles égliſes; les maiſons y ſont plus ſpacieuſes, plus élevées; il y a plus d'équipages, plus de luxe qu'à Londres. Quant à la population, elle eſt à peu près la même: on fait monter à huit ou neuf cens mille ames le nombre des habitans dans l'une & l'autre de ces deux villes. Suivant le tableau qui vient d'être fait de la conſommation de Londres, on y tue, par an, cent mille bœufs, huit cens mille moutons, deux cens mille veaux, deux cens mille cochons, &c.

Une partie de cette capitale eſt ſituée ſur un côteau élevé, & par conſéquent plus ſain que Weſtminſter qui occupe un lieu bas. Son étendue, d'Orient en Occident, eſt d'environ deux grandes lieues; & ſa largeur n'a guere que le quart de ſa longueur. Les belles rues d'Holbourn, de Cheapſide, du Strand, paralleles à la riviere, mais ſans alignement, traverſent la moitié de la ville. Celles d'Oxford, de Piccadilly, de Thames, du Pall-Mall ne ſont pas moins remarquables par leur étendue. Cette derniere & les autres du quar-

tier de la Cour, habitées par tous les grands seigneurs, n'ont point de portes cocheres. Ce sont de petites entrées de quatre pieds de large, uniformément décorées de deux colonnes chargées d'un lourd fronton. Des rues détournées servent d'entrepôts aux écuries & aux remises.

Jusqu'au regne de George II, les seigneurs des trois royaumes, fixés dans leurs terres, ne prenoient à Londres, lorsque des affaires publiques ou particulieres les y appelloient, que des appartemens de louage, & regardoient leur éloignement de la Cour comme le plus bel apanage de leur indépendance. Sentant mieux qu'ailleurs ce qu'ils étoient par eux-mêmes, leur grandeur étoit plus en eux que dans leur faveur. Ils ne se montroient ni flatteurs ni courtisans, & ne s'abaissoient jamais vis-à-vis d'un ministre, parce que leur fortune & leur considération ne dépendoient ni de la bienveillance d'un favori, ni de l'intimité d'une maîtresse. Si leur empressement actuel à bâtir dans la capitale, vient à gagner le reste de la noblesse, cette ville sera doublée dans fort peu de tems.

Les rues de Londres seroient inabordables, si, pour la facilité des allans & des venans, elles n'avoient pas, de chaque côté, un trotoir de quatre à cinq pieds de large, & pour la communication de l'un à l'autre, de petites chaussées en dos d'âne, qui les traversent. Il est aisé d'imaginer de quelle incommodité sont ces chaussées pour les voitures. Le milieu de ces mêmes rues est constamment enseveli sous des flots de boue, qui éclaboussent les passans, & couvrent tout le bas des maisons. Aussi chaque matin les apprentifs sont-ils employés à laver les façades de leurs boutiques. Le pavé est formé de morceaux de roches, qui roulent & se heurtent sans cesse dans cette boue. Tout l'art du paveur consiste à les placer l'un auprès de l'autre, de maniere qu'indépendamment de la saleté qui y regne, il est presque impossible d'y tenir en carrosse. Les chars même les mieux suspendus ont toute l'incommodité des charrettes, soit par le cahotement qu'occasionnent, à chaque pas, l'inégalité & l'instabilité du pavé, soit par le danger continuel d'être éclaboussé, si l'on ne tient pas

toutes les glaces levées. On parle de paver toute la ville en pierres de grès, qu'on doit faire venir à grands frais des extrêmités de la Grande-Bretagne (1); & les Anglois se flattent qu'à cet égard, elle pourra l'emporter bientôt sur Paris même.

Malgré la pesanteur & la longueur démesurée des voitures, qui vont sans cesse de la ville au port, & du port dans les magasins, on ne rencontre cependant pas de fréquens embarras, par la raison que marchant en sens contraire sur deux rangs, elles ne se croisent ni ne se coupent presque jamais. Le meilleur attelage, dès qu'il s'y trouve engagé, est obligé de suivre la file, quelque motif qu'il ait de faire diligence; ou si l'on est absolument pressé d'arriver, on quitte le carrosse; & l'on se jette parmi la foule qui remplit les trotoirs. Les plus grands seigneurs voudroient en vain se prévaloir du poids de leur nom ou de la dignité de leur rang.

Pour se garantir de la mal-propreté & de l'embarras, on trouve des allées,

(1) Londres est en effet très-bien pavé depuis quelques années.

des cours ou des passages couverts, garnis de boutiques, comme à Paris le quai de Gesvres, & indiqués par la multitude qui y passe continuellement. Le choix, l'arrangement, le brillant des étalages en étoffes, en bijoux, en diverses sortes de marchandises, & sur-tout en jolies filles de boutique, suffiroient seuls pour déterminer les gens de pied à s'y jetter de préférence, indépendamment de la propreté & de la sûreté. Ces boutiques, & sur-tout celles du Strand, qui est la rue la plus passagere & la plus commerçante, sont fermées de grandes glaces, & offrent, par leur élégante disposition, un coup-d'œil auquel notre rue même Saint-Honoré n'a peut-être rien de comparable.

Cet avantage perd infiniment de son prix par l'incommodité de la fumée, qui, mêlée avec un brouillard perpétuel, couvre & enveloppe toute la ville. Les vapeurs, dont est chargée son atmosphere, entraînent dans leur chûte les parties les plus pesantes, & forment des pluies d'encre, qui abîment les habits. Aussi Londres est-il rempli de boutiques de dégraisseurs occupés à une lessive continuelle. Les bâtimens même ne sont

point à l'abri de ce dommage. Les plus considérables, comme la cathédrale, quoique bâtis de pierre de Portland, qui ressemble assez à la nôtre par sa blancheur & la finesse de son grain, ont pris la couleur du charbon. Les meubles des maisons sont également affligés par les parties les plus subtiles de la fumée. Les livres sur-tout ont à souffrir de ses ravages : les reliures les plus soignées y perdent bientôt tout leur éclat, si l'on n'a soin de les enfermer hermétiquement sous glace; encore faut-il les essuyer très-souvent. J'ai vu, en été même, faire du feu dans les bibliotheques, pour les mettre à couvert des atteintes de l'humidité.

Les nouveaux quartiers de Londres ne ressemblent à l'ancienne ville, que par les trotoirs qui sont dans toutes les rues. Insensiblement formées depuis la révolution, ces rues s'étendent & s'accroissent tous les jours; & ce qui n'étoit anciennement qu'un amas de petites boutiques, est maintenant un assemblage des plus belles maisons de cette capitale. Les bâtimens alignés, uniformes & construits de brique, n'ont que deux, ou

ou tout au plus trois étages, non compris une espece de souterrein qu'occupent les cuisines & les offices. Ces pieces basses ont jour sur un fossé de trois pieds de large, qui sépare la maison de la rue; & le trottoir qui le borde, porte sur une voûte. Au moyen d'une pierre qui se leve, on y introduit tout le charbon nécessaire, soit pour la cuisine, soit pour les appartemens: commodité très-importante pour la propreté, dans un pays où l'on ne brûle presque pas de bois. Ce trottoir est séparé du fossé par un grillage de fer, d'où sortent deux especes de pilastres de même matiere, qui font une sorte d'avant-porte, & soutiennent deux lanternes que chaque maison doit fournir pour éclairer la ville pendant la nuit.

Le terrein est fort cher à Londres; & les loyers sont un objet de très-grande dépense. Excepté quelques maisons au centre de la Cité, presque toutes les autres appartiennent à des Entrepreneurs qui bâtissent sur des emplacemens pris à bail pour quarante, cinquante ou soixante ans, à condition de remettre, à son expiration, au propriétaire du terrein, le bâtiment en l'état

où il se trouvera. Aussi les bâtisseurs prennent-ils si bien leurs mesures, que la maison ne dure guere au-delà du tems dont on est convenu. Celles qui sont aux moindres termes, n'ont des murs que de l'épaisseur d'une brique ; & ces briques sont faites de la premiere terre qui tombe sous la main ; on dit même que les vuidanges des commodités entrent, à certaine dose, dans leur composition. Le dedans du bâtiment est traité avec la même légéreté que l'extérieur : des brins de sapin tiennent lieu de poutres ; & toutes les boiseries sont de planches très-minces, qui rendent les incendies presque inévitables. La profonde impression que produisit, dans les habitans, celui de 1666, a donné lieu à un établissement très-utile. On assure les maisons contre ces sortes d'accidens ; le prix de l'assurance se regle sur celui des loyers ; & les dangers du feu sont au compte des assureurs. Les locataires ont le même avantage pour les meubles, que des compagnies garantissent au bas de l'inventaire. On n'assure aucun bâtiment pour toute sa valeur, mais seulement pour une somme dont on convient, & qui se paie lorsqu'elle

vient à brûler : il en eſt de même pour les meubles.

La plupart des maiſons de Londres n'étant pas ſuſceptibles de beaucoup d'ornement, ont du moins un mérite analogue à leur deſtination : c'eſt d'être extrêmement commodes dans leur petiteſſe. L'eſcalier eſt dans le milieu de l'emplacement, & n'eſt pas plus expoſé à l'intempérie de l'air, que toutes les autres pieces du logis. La cour eſt preſque toujours derriere la maiſon. Ailleurs les appartemens commencent à l'entrée de l'anti-chambre ; en Angleterre ils commencent à la porte de la rue. Les gens un peu aiſés, & tout le monde ſe pique de l'être dans cette ville, occupent le plus ſouvent une maiſon entiere ; ce qui fait que n'ayant rien de commun avec d'autres locataires, ils jouiſſent, ſans obſtacles, de la plus grande propreté. Une porte à ſimple battant, où l'on arrive par trois ou quatre marches, eſt la principale entrée du logis. Dans preſque toutes les maiſons Angloiſes, chaque piece, ainſi que l'eſcalier, eſt boiſée. Ce n'eſt que depuis quelques années, que s'eſt introduit, chez les gens riches, l'u-

ſage des tapiſſeries. Il eſt encore devenu plus général, par la facilité d'acquérir, à peu de frais, des tentures de papier peint & verni, ou fabriqué à l'imitation des velours d'Utrech. Les appartemens ne ſont point ſcrupuleuſement diſtribués en anti-chambres premiere & ſeconde, ſalle de compagnie, ſallon, cabinets, garde-robes, &c. Preſque toutes les maiſons, excepté les plus conſidérables, ſont compoſées, ſur chaque plein pied, de deux chambres & d'un très-petit cabinet. Celles qui ont un plus grand nombre de pieces à chaque étage, fourniſſent des ſalles d'étude, comme les Anglois les appellent, des ſalles de toilettes, outre le ſallon qui eſt toujours le lieu de repréſentation. La ſalle à manger eſt au rez-de-chauſſée: ce n'eſt ni la moins commode, ni la moins propre que l'on choiſit en Angleterre pour cette intéreſſante opération. Là eſt auſſi le veſtibule qui mene à l'eſcalier, ſert d'anti-chambre, & fait le ſéjour ordinaire du portier & des valets.

Les nouveaux quartiers de Londres ſont ornés de places quarrées, dont pluſieurs ont une très-grande éten-

due. Fermées, pour la plupart, comme la Place Royale l'eſt à Paris, les unes ont au milieu, ou des boulingrins ou des pieces d'eau, les autres ou des pyramides ou des ſtatues équeſtres des derniers Rois; quelques-unes, comme celle de Groſvenor, ont un jardin diſtribué en allées. Les maiſons qui bordent toutes ces places, ne ſont point aſſujetties à une exacte uniformité. Parmi les façades, on en voit de plus ou moins ornées, ſuivant le caprice ou le goût du propriétaire. Ce même caprice ſe manifeſte dans les ornemens qui chargent les enſeignes & les étalages des marchands. Ce ſont des corps d'architecture, dont les colonnes, les pilaſtres, la friſe, la corniche reſſemblent preſque autant à la porte d'un petit temple, qu'à celle d'un magaſin. Ces boutiques offrent un aſpect brillant & agréable, qui ne contribue pas peu à la décoration de cette grande ville. Tout eſt frotté, tout eſt entouré de grands vitrages, dont les chaſſis, ainſi que les autres boiſeries, toujours nouvellement peints, produiſent un air d'étoffe & d'élégance. De grandes enſeignes, richement dorées, ſont ſuſpendues à

des ouvrages de ferrurerie si grands & si lourds, qu'ils semblent menacer d'entraîner, par leur poids, le foible mur de brique où ils sont attachés.

Dans tout Londres, vous ne trouveriez pas six maisons de particuliers, comparables aux grands hôtels qui ornent les quais & les rues de Paris. Chaque Anglois qui bâtit veut être son architecte ; cette fantaisie fait partie de la liberté nationale; d'où résultent, dans les édifices de la plus grande dépense, les plus bizarres irrégularités.

Le goût de la bonne architecture fut apporté dans ce pays par le célebre Inigo Jones, artiste Anglois, que de longues études en Italie avoient formé aux principes de son art. Cette ville a plusieurs édifices publics élevés sous sa direction. Le plus singulier est le temple de Covent-Garden, bâti en forme de halle, avec un portique & une porte à ses deux extrêmités. Mylord Burlington fit ériger à cet architecte une statue dans sa belle maison de Chiswik. La grande allée des jardins qui accompagnent ce palais, est terminée par un portail que Jones avoit construit, à neuf ou dix lieues de cet endroit, pour un bâtiment qui de-

puis a été abandonné. Le Lord Burlington acheta ce portail, & le fit transporter, par parties, où on le voit aujourd'hui. Une inscription constate ce fait, comme un témoignage de vénération pour les monumens de ce grand Artiste.

Jones eut pour successeur de ses travaux & de sa réputation, le Chevalier Christophe Wren qui a bâti l'église de S. Paul; mais, si l'on en croit quelques connoisseurs, aux proportions près, qu'il a même très-mal observées, Wren n'a fait que réduire le plan de S. Pierre de Rome aux deux tiers de sa grandeur, & est tombé dans des fautes grossieres, par-tout où il s'est écarté de son modele.

Mylord Burlington, qui a joint les exemples aux préceptes, soit par l'hôtel qu'il s'est bâti lui-même à Londres, un des plus beaux de cette capitale, soit par quelques écrits qu'il a donnés sur cet art, a tâché d'en communiquer le goût à ses compatriotes. Il ne les a pas rendus plus habiles; car toutes les fois qu'ils veulent être autre chose que copistes, ils n'élevent que de pesantes masses de pierre. Les Anglois ne connoissent ni la justesse des proportions,

ni l'élégance des formes, & ne réussissent pas mieux dans le goût des meubles, que dans celui des autres ornemens de leurs maisons. Leur génie manque de cette souplesse qu'exigent les arts. Comme ils ont plus de jugement que d'imagination, ils préferent les études sérieuses, les sciences profondes, aux connoissances agréables, que les François & les Italiens, plus vifs, plus saillans, doivent chérir naturellement. D'ailleurs le commerce, qui est l'ame de cette isle, ôte aux artistes cette considération personnelle, dont ils sont si dignes & si jaloux. Comme la richesse y fait une des principales distinctions, les arts qui s'allient rarement avec l'opulence, y sont moins en honneur. On s'en amuse, sans trop estimer ceux qui s'y exercent. Ils ne sont point, comme parmi nous, l'objet de l'attention publique ; & il n'y a point d'établissement en leur faveur, ni de la part du Gouvernement, ni de celle de la Cour. Un seul peintre à Londres jouit d'une pension : c'est le peintre du Roi. Tous les Ambassadeurs que Sa Majesté envoie dans les différentes Cours de l'Europe, emportent avec eux un por-

trait de ce Monarque, pour lequel ils ſont obligés d'employer cet artiſte, & de lui donner cinquante guinées.

Il ne faut pas chercher ici de grands peintres d'hiſtoire : la Religion n'y fait aucun uſage des ſecours de cet art pour inſpirer la dévotion. Les égliſes y ſont tout au plus décorées d'un tableau d'autel; les appartemens, de portraits ou d'eſtampes; les cabinets des curieux, de tableaux étrangers, moins remarquables par leur perfection que par leur nombre. Le ſeul peintre Anglois de ce genre, qui mérite d'être nommé, eſt le célebre Hogarth, dont les ouvrages ne ſeront jamais généralement admirés des étrangers, parce que leur grande beauté conſiſtant dans la vérité de l'expreſſion, les ſujets qu'ils repréſentent ſont particuliers à ſa nation. Tout eſt vivant, tout eſt animé dans ſes tableaux; jamais les paſſions n'ont eu ſur la toile ce mouvement, cette chaleur que l'on trouve dans ſes chefs-d'œuvres. Jamais peintre n'a été ſi utile à ſa patrie, parce qu'il a toujours travaillé à dégouter du vice, par l'horrible portrait qu'il en a tracé. Ses ſujets ſont ordinairement tirés des ſcenes de folie

& de débauche, dont il n'y a qu'un trop grand nombre tous les jours, & ſpécialement toutes les nuits, dans cette Capitale. L'Angleterre eſt remplie d'eſtampes gravées d'après cet habile maître ; & ſes tableaux s'y vendent au plus haut prix.

Il y a beaucoup d'eſprit & de génie dans les compoſitions de Thornhill; la partie allégorique y eſt ſavamment traitée, quoiqu'un peu trop chargée de figures. Ses défauts ſont d'autant plus excuſables, qu'il n'a pris de perſonne des leçons de ſon art : la nature l'avoit fait peintre; il n'a dû à aucun maître l'uſage de ſon talent. Son goût le portoit à l'hiſtoire; mais ſon intérêt le ramenoit plus ſouvent au portrait. Le dôme de Saint-Paul eſt d'une maniere grande & belle. Ce même Artiſte a peint l'eſcalier & un des plafonds du palais d'Hamptoncourt, ainſi que la plupart des tableaux de Kinſington; mais ſon plus bel ouvrage eſt le réfectoire & le ſalon de l'hôpital de Greenvik.

Le portrait eſt le genre de peinture le plus en vogue en Angleterre : c'eſt une politeſſe d'uſage, de ſe donner le ſien réciproquement, même entre hom-

mes. Jugez de la prodigieuse quantité qui s'en fait, tous les ans, dans toute l'étendue du royaume. On montre dans une des salles du château de Windsor, une suite de tableaux des plus jolies femmes qui ont été l'ornement de la Cour du voluptueux Charles II. Quand un peintre est un peu occupé, il se contente de faire la tête, & charge quelque autre de tout le reste. Il y en avoit un à Londres, très-habile pour les draperies, auquel on envoyoit des toiles de toute grandeur, où étoient peints plusieurs visages, avec une ample description des tailles, grosses ou menues, grandes ou petites, des mains, des bras, des cuisses, des jambes qu'il falloit leur donner.

Soit que le climat d'Angleterre s'oppose à la conservation du pastel, soit que l'esprit de commerce y fasse apprécier les ouvrages par leur durée, plutôt que par le talent des artistes, les portraits de ce genre ne sont point estimés; & le prix en est très-modique. La peinture en émail y a été très-recherchée du tems de Zink, artiste Suédois, qui n'a point laissé d'éleves. On y peint aussi sur verre avec assez de succès. Cet

art consacré aux vitres d'église, & que le préjugé vulgaire s'obstine à regarder comme perdu, éclate encore chaque jour par de nouvelles productions. A l'égard de la miniature, elle est fort médiocre, & presque tombée depuis Cooper, cet artiste admirable, qui, sous Cromwel, l'avoit portée à un si haut degré de perfection. Il y a quelques peintres de paysages & de marine: c'est la mode de faire peindre un vaisseau de guerre, que l'on montoit dans une occasion périlleuse, & d'où l'on s'est tiré avec honneur.

Il se fait très-fréquemment ici des ventes de tableaux, dans de grandes salles uniquement destinées à cet usage. Elles sont hautes & isolées, afin que tous les côtés puissent être également éclairés par un vitrage qui l'environne sans interruption. Un particulier qui a rassemblé une quantité suffisante de morceaux précieux, pour en faire une vente publique, les y place suivant leur prix, chacun avec son numéro. Le même ordre est observé dans un catalogue imprimé, où se trouve le sujet du tableau, avec le nom vrai ou supposé de quelque grand maître. Ces

catalogues, qui se distribuent *gratis*, fixent la somme, au-dessous de laquelle l'enchere n'est pas admise. Quand les tableaux sont étalés & la vente affichée, on laisse la salle ouverte pendant deux ou trois jours; & tout le monde peut y entrer, excepté la populace : un officier de police, revêtu des marques de sa charge, en garde la porte. Le public de Londres se fait un amusement de cette exposition, à peu-près comme celui de Paris, de celle de l'Académie de peinture au sallon du Louvre. Le jour de la vente à midi, la salle se trouve pleine d'hommes & de femmes assis sur des bancs, qui sont face à une espece de chaire où se place le Crieur. Il prend son catalogue, fait apporter le premier article, l'annonce, le crie; & avec un petit marteau d'ivoire, il frappe un coup sur sa chaire, pour déclarer que l'article est adjugé. Là, on voit un brocanteur faire acheter en secret ce qu'il décrie ouvertement, ou bien, pour tendre un piege dangereux, feindre de desirer avec avidité, un morceau qui lui appartient. Tel, par pique ou par gloire, paie un article cinquante guinées, qui n'en auroit pas donné vingt-cinq, s'il

n'avoit craint la honte de céder en présence d'une nombreuse assemblée. Ces sortes de ventes, qui ne sont guere en usage à Londres, que depuis vingt ou trente ans, y ont rendu le goût des tableaux très-général. On y apprend à connoître les différentes écoles, & les ouvrages des meilleurs maîtres.

La sculpture n'a été regardée longtems en Angleterre, que comme un ornement funèbre : l'Eglise de Westminster réunit ce que la Capitale possede de plus parfait en ce genre. Les morceaux les plus distingués portent les noms de Schemaker, de Rysbrak & de Roubillac. J'ai parlé des monumens de Shakespeare, de Newton & du lord Stanhope; celui du capitaine Cornwal, placé auprès de la grande porte, s'empare le premier des regards : la magnificence & l'appareil avec lesquels il est traité, conviendroient mieux à un catafalque, qu'à un monument fixe & permanent.

Ce n'est guere que depuis un siecle, que ces insulaires emploient la sculpture à d'autres usages. Du tems de Charles II, ils possédoient un artiste très-habile, Gabriel Cibber, pere du

comédien de ce nom, vivant, retiré du théatre, & poëte de la Cour. Ce Cibber étoit un Allemand qu'ils comparoient à Praxitelle. On voit de lui deux grandes figures de ronde-bosse, couchées sur le fronton de l'hôpital des fous. Les monumens publics, érigés en l'honneur des Souverains, n'honorent pas également ce bel art. Les statues des derniers Rois qui ornent les places de Londres, n'ont de remarquable que l'éclat du cuivre dont elles sont composées.

Les Anglois ont un nouveau genre de sculpture dans des médailles en ivoire, qui représentent les têtes de leurs grands hommes. Ils les arrangent sous glace, sur un fond de velours noir, & en ornent leurs cabinets. Ces morceaux travaillés dans le meilleur goût, ont à l'œil toute la souplesse de la cire. La sculpture en bois est assez recherchée; mais la dorure, ainsi que celle du galon, pe-che par la durée & par la couleur.

La gravure en acier, pour la fabrication des médailles & de la monnoie, n'a rien ici qui distingue les artistes. La gravure en maniere noire a peu de partisans. La gravure en pierre compte

quelques habiles maîtres. Comme on aime mieux faire valoir son argent en Angleterre, que de l'employer à la décoration de la table, on a peu de vaisselle platte, & par conséquent peu d'orfèvres en état de fournir des morceaux bien remarquables. Rien cependant n'est plus brillant que leurs boutiques : tout y est en étalage dans de grandes armoires fermées de glaces. Quant à la jouaillerie & à la bijouterie, les Anglois n'auroient pas de fréquentes occasions d'exercer leurs talens, s'ils ne travailloient que pour leur pays. A l'égard des ouvrages d'acier poli, leur réputation est également établie & méritée ; mais leurs artistes sont inférieurs aux nôtres, excepté dans la fabrique des outils & des instrumens. Chez eux, l'utilité est l'idée dominante ; en France, c'est le goût : nous imaginons, & l'Anglois exécute. Il excelle dans les choses de commodité, & nous dans celles d'agrémens. De la réunion de ces talens divers, il résulteroit des ouvrages parfaits.

Dans les travaux de menuiserie, vous admireriez également la patience & l'industrie de ces insulaires ;

nos meilleurs orfèvres n'achevent pas avec plus de soin la charniere d'une boîte, qu'on ne finit ici celle d'une armoire. Pour tout ce qui regarde la propreté & la solidité, en quelque genre que ce soit, l'artisan ne s'écarte jamais du degré de perfection où il peut atteindre; & l'ouvrier le plus vil pense noblement du métier qu'il professe. Mais malheureusement, je le répete, il manque de goût; & ses ouvrages n'ont ni cette élégance ni cette grace, qui font le charme de la plupart de nos ameublemens.

Le luxe des grands est tout d'ostentation; c'est un assemblage de choses rares & bizarres, un mêlange confus d'or & d'argent, employé sans art, & placé au hasard avec l'éclat des pierreries, qui ne fait presque aucun effet. Pas la moindre commodité dans les appartemens; ce sont de grandes pieces, vastes & isolées, décorées d'ornemens antiques, mêlés avec des modernes; un buste Grec, entouré de figures Chinoises; des parcs plantés sans ordre, sans projet, & où la nature imitée est défigurée par des formes qui lui sont étrangeres. Tout cela étonne sans plai-

re; parce qu'on y voit plus de grandeur que de goût.

Le luxe des bourgeois de la cité est plus solide que frivole, moins fondé sur la vanité que sur les besoins. On y voit régner une grande abondance, un superflu même très-délicat, & non une somptuosité fastueuse, ni une recherche outrée de ce qui caractérise l'opulence. Les dorures, les glaces, les bronzes sont des ornemens qu'on ne trouve ici qu'en fort peu de maisons. On ne se pique pas même de briller par l'habillement & les équipages; & les meubles, quoique très-propres, sont aussi simples que des loix somptuaires pourroient le prescrire : il faut même convenir que malgré cette grande propreté, l'ameublement Anglois a toujours l'air triste aux yeux de ceux qui n'y sont pas accoutumés. Les tables, sans qu'il y regne la même délicatesse qu'en France, sont le principal objet du luxe national, non, comme je l'ai déjà dit, par la richesse de l'argenterie; l'ostentation ridicule, avec laquelle on étale assez généralement sur un buffet, pendant le repas, quelque peu de vaisselle inutile, est une mar-

que de sa rareté parmi les gens même d'un état considérable. La porcelaine de la Chine, scrupuleusement assortie, & plus ou moins belle suivant le goût & les moyens du maître, tient lieu d'un service plus riche. La finesse, la blancheur & l'extrême propreté du linge achevent le faste agréable de cette décoration. Les Anglois ont conservé l'usage des fourchettes d'acier à deux pointes, comme plus aisées à nettoyer. On les change à chaque service, souvent à chaque plat, ainsi que les couteaux & quelquefois les serviettes. Pour les plus petits morceaux, sur lesquels cette fourchette n'a point de prise, on se sert du couteau élargi & arrondi à son extrêmité. Il y a peu de différence, à cet égard, entre les meilleures maisons de Londres & celles de la bourgeoisie.

Je suis, &c.

A Londres, ce 1er octobre 1755.



LETTRE CCXXIX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

Il me reste, Madame, à vous faire connoître quelques autres édifices de la ville ou des environs de Londres, tels que Bedlam ou l'hôpital des fous, l'hôtel-de-ville, la douane, le palais du Lord-Maire, &c. Le premier, que je puis nommer les Petites-Maisons de l'Angleterre, est un des plus beaux, des plus vastes bâtimens qui décorent le voisinage de cette capitale. Il a pour avenue une place de la plus grande étendue; & sa destination est annoncée par les deux figures du sculpteur Cibber, posées sur le fronton de la porte principale. L'une représente un homme accablé d'une mélancolie sombre, & l'autre, une personne qui est dans l'accès de la frénésie. Ce sont les habitans de Londres qui ont doté cette maison, dont les fonds, qui augmentent tous les jours, procurent aux malades les soins, les attentions & les secours que demande leur état.

J'ai parlé ailleurs de quelques hôpi-

aux qui doivent leur institution à divers particuliers, tels que celui des Enfans-Trouvés, si nouveau dans une ville où il étoit si nécessaire. Dans l'hôpital de Christ, fondé par le dernier des Edouards, il y a une école latine pour de jeunes garçons qu'on destine, les uns à étudier dans les universités, les autres à des professions différentes ou aux mathématiques, & principalement à la navigation. Tous les ans on en envoie en mer dix ou douze, pour joindre la pratique à la théorie.

Les malades, les estropiés, les blessés sont traités & entretenus avec soin dans l'hôpital de S. Barthélemi, institué par un simple bourgeois de Londres au commencement du douzieme siecle. Je crois vous l'avoir dit: l'amour de l'humanité n'éclate nulle part autant qu'en Angleterre, sur-tout dans ces maisons de charité. Il est vrai que tous les malades, sans exception de pays, de religion, d'infirmité, n'y sont pas reçus comme à l'Hôtel-Dieu de Paris: les difficultés qu'on leur fait, empêchent une infinité de malheureux de profiter de l'intention des Fondateurs; & les incurables en étant rejettés,

demeurent ſans ſecours : mais au moins ceux qu'on y admet, y ſont bien ſoignés, bien traités, bien ſervis. Le premier ſoin du gouvernement eſt de réprimer l'avidité de ces hommes dénaturés, qui s'engraiſſent de la ſubſtance des pauvres, & ne ſont heureux, que des douleurs de leurs ſemblables : ils dévorent ce qui leur reſte de vie, &, par une avarice perfide, achevent ce que la maladie a commencé. D'ailleurs des hôpitaux, dont la porte reſte ouverte lors même qu'ils ſont pleins, loin d'être des maiſons de ſanté, deviennent des ſources d'infection, où les malades paient trop ſouvent par leur mort, le peu de ſoins qu'ils y reçoivent. Au lieu que ceux de Londres n'étant pas obligés de prendre plus de monde, qu'ils ne ſont arrangés pour en contenir, le nombre des malades eſt toujours proportionné à la place deſtinée pour les recevoir ; & l'on n'y craint ni la corruption ni le manque de ſecours, effets ordinaires de la multitude.

L'Angleterre a auſſi des maiſons de correction pour les domeſtiques inſolens, les femmes proſtituées & les gens de mauvaiſe vie. On les fait travailler ;

& on ne leur donne, pour toute nourriture, que du pain & de l'eau, à moins que par leur induſtrie & leur bonne conduite, ils ne faſſent voir qu'ils méritent un meilleur ſort. Le même eſprit qui préſide au gouvernement des hôpitaux, veille également à la direction de ces maiſons de force. Auſſi n'y voit-on pas cette image de l'enfer, comme dans preſque toutes les maiſons de force de l'Europe, où ſix cens malheureux, preſſés les uns ſur les autres, opprimés de leur miſere, de leur infortune, de leur haleine mutuelle, de la vermine qui les ronge, de leur déſeſpoir, & d'un ennui plus cruel encore, vivent dans la fermentation d'une rage étouffée, & gémiſſent autant de fois qu'ils reſpirent. On n'entend pas dire à Londres, qu'aucun d'eux commette des homicides ſur les geoliers, ſur les chirurgiens, ſur les prêtres qui les viſitent, dans la ſeule vue de ſortir de ce lieu d'horreur, & de repoſer plus librement ſur la roue de l'échafaud.

La différence de nos maiſons de force & de celles d'Angleterre n'eſt pas la même dans les priſons. A Londres comme à Paris, elles ſont d'un aſpect

affreux. L'air qu'on y respire est infect; & dans le petit espace qu'elles occupent, elles contiennent un nombre incroyable de malheureux. Tous les maux qui affligent l'humanité, semblent s'y être renfermés avec eux, pour leur faire desirer le supplice comme le terme de leur misere; & les secours même qu'on leur donne sont une cruauté, puisqu'en prolongeant leur vie, ils multiplient leurs tourmens. Quand ils n'ont pas d'argent à distribuer aux geoliers, ils sont traités avec une dureté qui fait horreur; mais s'ils ont de quoi satisfaire leur avidité, ils peuvent se livrer à tous les excès de la débauche. Les égards sont pour le scélérat, qui paie, avec le bien d'autrui, la condescendance de ses gardiens; & les femmes les plus débauchées peuvent partager & égayer sa solitude. Le marchand que la fortune a trahi, que la mauvaise foi a trompé, porte les mêmes chaînes que ceux qui ont commis les crimes les plus atroces; & le débiteur insolvable se trouve enfermé dans la même prison, que le voleur & l'assassin qui doivent représenter à Tyburn.

Du côté extérieur de la prison de Newgate,

Newgate, on voit des figures qui représentent la liberté, la paix, l'abondance; & dans l'intérieur, la force, la sévérité, la justice. La curiosité m'ayant conduit dans un de ces caveaux, dont les voûtes retentissent de gémissemens & de cris lugubres, mon cœur saigne encore au souvenir des objets qui s'offrirent à ma vue. J'interrogeai ces infortunés sur les causes de leurs malheurs; & un d'eux, qui portoit dans ses regards la mélancolie la plus sombre, me dit: « J'ai été possesseur d'une fortune considérable, » jusqu'au jour où j'ai fait connoissance » avec un homme de loi. Celui-ci jetta » les yeux sur de vieux écrits de ma » famille, & découvrit certains parche» mins, qui me donnoient des droits sur » la propriété de mon voisin. L'honnête » jurisconsulte me conseilla d'intenter » un procès à ce paisible possesseur. Il » poursuivit cette affaire pendant vingt » ans avec tant de passion, qu'il fit sa » fortune, réduisit mon voisin à la men» dicité; & je n'eus pas plutôt gagné » ma cause, que mes créanciers se saisi» rent de nos deux propriétés, & m'en» voyerent jouir de ma victoire au

» fond de ce cachot. Le Roi eût en » vain déployé toute son autorité pour » me ravir un arpent de terre : le pay» san est despote dans son champ ; & » mon jurisconsulte me fit perdre tout » mon bien, en s'autorisant des mêmes » loix qui devoient faire ma sûreté. La » justice se vend ici comme une autre » marchandise ; & il y a moins à perdre » pour un citoyen d'abandonner ses » droits, que de plaider pour les sou» tenir ».

Revenus, à l'égard des prisonniers, à des sentimens plus humains, les Anglois ont pris la résolution d'abattre les anciennes prisons, pour en rebâtir d'autres & plus commodes & moins mal-saines. Mais, pour dire encore un mot de l'hôpital de Bedlam, situé dans le plus beau point de vue du monde, & bâti dans le goût le plus élégant, s'il est permis de faire remarquer quelques défauts dans un si bel édifice, j'ai trouvé que le principal corps-de-logis n'étoit point assez long pour un bâtiment de cette étendue, & avoit d'ailleurs trop de largeur avec les ailes ; ce qui produit une ennuyeuse uniformité.

La maison de ville de Londres, que les Anglois appellent Guild-Hall, ou Salle

dorée, eſt un bâtiment d'aſſez belle apparence, où ſe tiennent les Cours de Juſtice de la Cité. La principale ſalle, celle qui donne le nom à tout l'édifice, eſt ornée de portraits ; & l'on y expoſe les drapeaux & les étendards pris ſur l'ennemi.

Les métiers de Londres, diviſés en ſoixante-deux corporations, ont chacun un bureau qui porte auſſi le nom de Salle, & où ſe font tous leurs réglemens. Pluſieurs de ces maiſons ont de beaux frontiſpices, des cours ſpacieuſes, des chambres ornées de ſculpture, aſſez vaſtes pour contenir deux ou trois cens perſonnes, aſſez décorées pour y recevoir des têtes couronnées. Le bureau des drapiers a un jardin bien entretenu, & ouvert à toutes les perſonnes au-deſſus du commun. La ſalle des tailleurs eſt fameuſe par les repas qui s'y donnent tous les ans aux grandes ſociétés, & particuliérement à l'Artillerie. La banque ſe tient dans la maiſon des épiciers, qui eſt le grand dépôt de toutes les richeſſes de l'Angleterre, & la caiſſe commune de la nation ; mais le Roi n'en a pas la clef.

La douane, où l'on reçoit les droits d'entrée & de ſortie de toutes les

marchandises, est un édifice uniforme & commode, bâti par Charles II, entre le pont & la Tour, après que l'ancien fut consumé dans le grand incendie. Les marchés de Londres sont une des grandes commodités de cette capitale. On y compte douze boucheries toujours fournies d'excellente viande, outre celle qui se crie dans les rues, & quantité d'étaleurs particuliers, répandus de côtés & d'autres, pour la facilité des personnes trop éloignées de ces marchés. On y trouve aussi toutes sortes de gibier & de volailles dans tous les tems de l'année. Il y a un autre lieu pour le poisson que les marchands achetent en gros, & revendent en détail par toute la ville; deux marchés pour les herbes potageres, les fruits, les fleurs & les simples, l'un près de la Bourse, l'autre à Covent-Garden dans Westminster; deux pour le grain, deux pour la farine, deux pour le foin & la paille, un pour le bétail & pour les chevaux, un pour les cuirs, & un autre pour les draps. Enfin, le long de la Tamise, on trouve du bois de charpente, du bois à brûler, du charbon & des pierres dans la plus grande abondance.

Il ſeroit difficile de déterminer le nombre des tavernes, des cabarets à biere & des cafés. Ces derniers ſont le rendez-vous & des gens d'affaires & des fainéans; de maniere qu'on demande plutôt quel eſt le café d'un tel, que la maiſon où il loge. On y fume, on y joue, on y apprend les nouvelles, & ſouvent on y en fait. C'eſt où l'on décide du gouvernement, de l'intérêt des princes, de l'honneur des maris. En un mot, c'eſt où les Anglois diſcourent librement de toutes choſes, & où l'on peut les connoître en peu de tems. Vous ne les voyez ni s'interrompre, ni parler pluſieurs à la fois. On fait valoir ces cafés aux étrangers, comme un des plus grands agrémens de Londres. Ce ſont en effet des endroits commodes, par la facilité de trouver les perſonnes à qui l'on a à-faire, mais du reſte fort dégoûtans, fort mal-propres, & toujours pleins de fumée comme des corps-de-garde. Les gens de métier y vont fréquemment; & pour un ſou, ſi l'on ne veut pas dépenſer davantage, on a la facilité de lire toutes les gazettes qui paroiſſent réguliérement à la même heure. Dans pluſieurs de ces cafés on vous

fournit celles de France, d'Allemagne ; d'Hollande ; & pendant la tenue du Parlement, on a chaque jour les résolutions de la Chambre-Basse, imprimées & publiées par son ordre, ainsi que mille autres nouvelles en tout genre.

Un autre avantage de cette ville est le grand nombre de fiacres, de carrosses de louage, de chaises qui vous transportent en diligence d'un quartier à l'autre, & dont le prix est tellement réglé, que ceux qui vous menent, sont toujours contens & ne demandent rien de plus. On a de ces voitures par-tout, dans le moment & à bon marché. Les cochers se tiennent sur leur siege, attentifs aux personnes qui passent, & accourent au moindre signal. Si vous préférez d'aller par eau, vous avez le long de la riviere, tous les jours, excepté le dimanche, une infinité de batelets d'une légéreté singuliere, pour une somme modique, également fixée par la loi. Les Anglois disent que c'est d'eux, que Paris a emprunté l'usage des fiacres & des chaises à porteurs, & que ces dernieres ont été apportées en France par un nommé Mon-

brun, bâtard du Duc de Belle-Garde.

On leur doit aussi l'idée de la petite poste, par laquelle ils envoient non-seulement des lettres, mais des paquets au-dessous du poids d'une livre, & même jusqu'à la valeur de dix livres sterlings en argent. On ne paie qu'un sou pour chaque envoi; & c'est de là que vient le nom de Peny-Post, ou poste d'un sou. Si un paquet se perd, c'est au bureau à en répondre. Outre le Bureau général, il y en a cinq particuliers, qui ont chacun plus de cent personnes qui en dépendent, outre cinq ou six cens boîtes, où l'on porte les lettres, & d'où on les enleve à toutes les heures. La nation est redevable de cette invention à un négociant, nommé Dockwra, qui fit cet établissement à ses propres frais en 1680. Mais lorsqu'il espéroit recueillir le fruit de son industrie, le Duc d'Yorck, à qui Charles II avoit donné le produit des postes, lui fit un procès comme ayant usurpé ses droits, & lui ôta le Peny-Post. C'est à présent un des revenus de l'Etat, qui rapporte trente à quarante mille livres de notre argent.

Je ne vous parlerai plus que d'un

édifice de Londres, l'hôtel du Lord-Maire. La dignité de ce premier Magistrat, les prérogatives de sa charge, meritoient, sans doute, que la ville lui érigeât un palais; mais ce bâtiment, qui, heureusement, malgré son volume, est assez caché, ne donne pas une haute idée du goût des Anglois pour la bonne architecture. Rien n'est si ridicule que ce bâtiment dans presque toutes ses parties; & comme le conseil qui a choisi l'architecte, n'est composé que de négocians, c'est une nouvelle preuve du peu d'analogie qui se trouve entre le goût des arts & l'esprit de commerce.

Le Lord-Maire exerce une jurisdiction étendue & sans appel en plusieurs cas. Il jouit de presque tous les honneurs de la royauté : il a des gardes, des équipages dont la magnificence semble annoncer la pompe d'un souverain. Il tient table ouverte, & donne des repas où le Roi lui-même est quelquefois le premier convive. Sa cour est composée de plusieurs officiers; & l'on porte toujours devant lui l'épée de justice. Il ne paroît en public qu'en robe de pourpre, avec une longue chaîne d'or, dans un carrosse à six chevaux, suivi

de deux autres voitures occupées par des Shérifs. Ce carrosse, qui est à huit places, differe peu, pour la magnificence, de celui du monarque ; & c'est dans cet équipage, que ce Magistrat va prendre séance au Parlement. Le Roi ne peut entrer dans la Cité sans sa permission ; & même, dans ce cas, il faut qu'il la traverse sans suite. Enfin le Lord-Maire a, sur la ville de Londres, une influence qui a plus d'une fois alarmé les souverains d'Angleterre, & préparé, consommé même les plus importantes révolutions. A la mort du Roi, il est la premiere personne de l'Etat, jusqu'à ce que le successeur soit proclamé. Sa place lui rapporte annuellement près de deux cens cinquante mille livres de notre monnoie ; & la ville entretient une meute de chiens pour ses plaisirs : il a droit de chasse dans les provinces de Sussex, de Surrey & de Midlesex. Son regne ne dure qu'un an ; mais il peut être nommé de nouveau plusieurs années de suite. La Cour n'a qu'une influence très-éloignée sur son élection, qui se fait souvent d'une maniere diamétralement opposée à ses vues. Il a été déclaré par Henri VII le conservateur de la Tamise.

Son pouvoir ſur cette riviere s'étend depuis le pont juſqu'à l'embouchure du Medway.

La qualité de Bailli, donnée par les Normands à ce principal magiſtrat de Londres, fut changée en celle de Maire par Richard I, vers la fin du douzieme ſiecle. Le premier qui exerça la Mairie, Henri Fitzalwin, marchand drapier, occupa cette charge pendant vingt-quatre ans. D'autres furent auſſi continués dans cette même place juſqu'au quinzieme ſiecle; mais depuis cette époque, je vois chaque année un nouveau Maire, élu le 29 Septembre par ceux qui compoſent le bureau de la ville.

Un mois après l'élection, on fait la cérémonie de ſon inſtallation. Il ſe rend par eau, dans une barque magnifiquement décorée, au palais de Weſtminſter, accompagné des Aldermans en robe de pourpre, doublée d'hermine, avec des chaînes d'or qui leur tombent ſur l'eſtomach. Les premiers officiers des douze corps de marchands le ſuivent dans des bateaux, qui tous ſont ornés de bannieres, de rubans & de peintures. Cette marche, qui a quelque choſe d'impoſant, ſe fait au bruit du canon,

& au son de nombreux instrumens de musique.

Après que tout ce cortege a débarqué à Westminster, où le Lord-Maire prête serment de fidélité, ce dernier passe dans la grande salle dont il fait le tour, s'arrête à tous les Corps de Judicature, harangue ceux qui y président, & prête serment à celui qui tient la Cour de l'Echiquier. En revenant, il invite tous les Juges des différens Tribunaux au festin qui se donne à l'hôtel-de-ville. A ce dîner assistent aussi le Chancelier, les ministres étrangers & la noblesse. On a vu des Rois & des Reines d'Angleterre ne pas dédaigner d'y prendre place.

On revient par eau jusqu'à la moitié du chemin, où, sans quitter l'habit de cérémonie, tout le cortege monte à cheval. Cette magnifique cavalcade est précédée & suivie de diverses compagnies de milice, de celles des corps de métiers proprement vêtues, & toutes occupées de la décoration de cette fête. De côté & d'autre, les fenêtres, les balcons, les échafauds sont remplis d'une foule de spectateurs; &, quoiqu'en plein jour, on tire des fusées, on jette des serpentaux

qui, tombant sur les perruques & les cornettes, font retentir l'air d'une joie bruyante. Le soir il y a un grand bal au palais du Lord-Maire : sa femme ou sa fille en fait les honneurs. Ce jour-là les différens corps de marchands donnent séparément un grand dîner dans ce qu'on appelle leurs maisons d'assemblée.

Les Aldermans sont, après le Lord-Maire qui se tire de leur compagnie, les plus considérables du corps municipal de la Cité de Londres. Leurs emplois sont à vie; & ils ont sous eux un certain nombre d'officiers, parmi lesquels ils choisissent leurs substituts. Ce sont les habitans de chaque quartier, qui élisent leur Alderman. Le greffier de la ville est en même tems Juge-Assesseur, Avocat-Général & Orateur, fonctions qui demandent une grande connoissance des loix & des coutumes.

Les Shérifs ou échevins sont aussi partie de cette magistrature. Ils sont élus tous les ans à la Saint Jean par la bourgeoisie; mais ils ne commencent à entrer en charge qu'à la S. Michel. Leurs fonctions sont de faire exécuter les ordres du Roi & les arrêts de mort. Cette place est sujette à de grands in-

conséniens ; car comme ils sont gardiens des prisons, ils répondent, envers les créanciers, des sommes dues par ceux qui s'échappent. Aussi ne peut-on se dispenser d'accepter la charge, qu'en payant une amende de quatorze mille francs au trésor de la ville, ou en prouvant qu'on n'a pas trente-quatre mille livres de bien. Peu de gens s'en excusent, parce qu'on ne peut devenir Lord-Maire, sans avoir exercé le Shériffat.

Le trésorier, que les Anglois appellent chambellan, occupe une place d'importance; car tous les deniers de la ville sont entre ses mains. Une partie des fonctions de sa charge regarde aussi les apprentifs, sur lesquels il a beaucoup d'autorité. Nul d'entre eux ne peut s'engager à un maître sans son aveu, ni ouvrir boutique ou exercer son métier, sans avoir prêté serment devant lui. S'ils se conduisent mal, il est en droit de les punir ; & si le maître les maltraite, il leur fait rendre une prompte justice.

Le conseil commun qui représente tous les habitans de la Cité, est composé de deux cens trente-six Membres.

choisis par les Jurés de chaque quartier. Ces Jurés sont des habitans, qui, après avoir fait leur apprentissage, ont droit à la maîtrise, ou sont reçus dans quelqu'une des corporations. Ils donnent aussi leurs voix dans les élections des Membres de la chambre basse.

Le gouvernement municipal de la Cité de Londres ressemble à celui de la nation. Le Lord-Maire y tient la place que le Roi occupe au Parlement. Les Aldermans & les Shérifs y représentent la Chambre-Haute, & le conseil des deux cens trente-six, celle des Communes. Ces deux especes de Chambres font les loix, auxquelles tous les bourgeois sont obligés de se soumettre. Il n'est pas nécessaire qu'elles soient approuvées ou par le Roi, ou par le Parlement. Mais cette Jurisdiction ne s'étend que jusqu'à Temple-Bar, qui sépare la Cité de cette autre partie de la ville de Londres, où demeurent les gens de la Cour & ceux qui ne sont d'aucune corporation; & où chacun peut faire le commerce, exercer toute sorte de métier, sans avoir besoin de cette maîtrise.

Westminster n'a, dans son gouver-

nement, ni Maire, ni Aldermands, ni Echevins, ni Shérifs. Le Chef de ses Magistrats se nomme Grand-Maître; & on le choisit toujours dans la plus haute noblesse. Il a le droit de nommer un député, pour remplir, en son absence, les devoirs de sa charge; mais il faut que son choix soit confirmé par le doyen & le chapitre de Westminster, qui le choisissent eux-mêmes; & ces deux officiers sont à vie. Le député du Grand-Maître fait les fonctions d'Orateur. Après lui vient le Grand-Bailli, devant qui se fait l'élection des Membres du Parlement pour cette partie de la ville de Londres. Toutes les amendes & les confiscations lui appartiennent. Le Grand-Connétable est un autre magistrat de Westminster, qui a, sous sa dépendance, tous les autres Connétables ou Commissaires de la ville. Quatorze bourgeois y remplissent les mêmes fonctions que les Aldermans dans la Cité. Chacun d'eux a l'inspection d'un quartier. Deux d'entre eux prennent le nom de Premier Bourgeois, & ont le droit de siéger immédiatement après le Grand-Bailli.

Il faut dire aussi un mot du gouvernement militaire. Pendant long-tems

les Rois d'Angleterre n'ont eu de troupes sur pied, qu'autant qu'ils en avoient besoin pour faire la guerre. A la paix ils les licentioient toutes, à l'exception d'un très-petit nombre, qu'ils conservoient pour la garde de quelques places, & pour celle de leur personne. C'est ce qui a été encore plus exactement observé, depuis que la nation s'est attribué l'autorité législative. Dans la crainte d'être asservis par leurs souverains, les Anglois se sont toujours opposés à une milice nombreuse. En 1732, George II demandant que les troupes fussent augmentées, la Chambre des Communes lui représenta que les Rois ses prédécesseurs n'avoient jamais eu, pendant la paix, que sept à huit mille hommes. Cependant cette même chambre se rendit aux desirs du monarque; & il fut réglé que l'Etat en soudoieroit dix-sept à dix-huit mille pour la défense & la sûreté particuliere de la Grande-Bretagne. Quelques années après, les Communes consentirent encore à la levée de dix mille soldats pour le service de mer, & fixerent à vingt-six mille hommes les troupes de terre, pour lesquelles elles ac-

corderent dix-huit millions à Sa Majesté : le nombre a varié depuis, selon les circonstances & les besoins. Les officiers-généraux des troupes de terre ont suivi la même variation. On comptoit, en 1744, un capitaine général qui étoit le Duc de Cumberland, quatre généraux, vingt-quatre lieutenans & trente-trois majors-généraux des armées.

Les Anglois sont aujourd'hui fort occupés du projet d'avoir, outre des corps réglés, une milice nationale toujours prête à prendre les armes pour la défense de l'Etat. Ce projet, qui sans doute ne tardera pas d'avoir lieu, vu son extrême utilité, renferme plusieurs articles, dont les principaux sont, que le Roi sera autorisé à créer, dans toutes les provinces, des Lords lieutenans; qu'ils auront le pouvoir d'enrôler & d'armer des miliciens dont les officiers seront à la nomination de Sa Majesté qui pourra les déplacer à son gré; que ces lieutenans auront le principal commandement de la milice assemblée dans chaque comté; qu'il y aura, sous eux, des colonels tenus de justifier qu'ils possedent au moins

ſix cens livres ſterlings, & les autres officiers à proportion, & que les hommes qui ſeront enrôlés, prêteront ferment pour trois ans de ſervice. Les officiers ayant commiſſion, les membres des univerſités, les gens de loi, & les ſoldats ou matelots ſervant dans la marine, en ſeront exempts. En cas d'invaſion, de danger imminent ou de rébellion, le Roi, après en avoir conféré avec ſon Parlement, pourra faire enrégimenter ces milices, & les employer toutes, en commençant par celles qui ſeront le plus près du lieu où ſe trouvera le danger. Elles reſteront, juſqu'à leur retour, ſous les ordres des Lords lieutenans payés par Sa Majeſté comme les autres commandans d'infanterie; & leurs officiers prendront le même rang, que ceux des troupes réglées. Nul de ces ſoldats ne ſera forcé de ſervir hors du royaume; & la ville de Londres ne pourra jamais être aſſujettie à la milice.

Le Cardinal de Richelieu diſoit que pour ruiner l'Angleterre, il ſuffiroit de l'obliger d'entretenir une armée. La guerre la mettra toujours dans un état de contention, qui lui étant étranger,

doit altérer nécessairement la bonté de sa constitution. La paix est son état naturel; elle seule peut accroître sa force & sa vigueur, d'où dépendent la richesse & le nombre des habitans. Cette même paix fait fleurir le commerce & la culture des terres, qui sont les deux sources de leur opulence, & fortifie la marine qui est la seule force de la nation.

Lorsque l'Angleterre avoit de grandes possessions dans le continent, il falloit qu'elle fût plus guerriere que commerçante; ses peuples devoient être plus soldats que cultivateurs. Mais aujourd'hui qu'elle ne possede plus en Europe qu'un terrein isolé, toute guerre offensive, quand même elle paroîtroit avantageuse, sera toujours imprudente & destructive. Les Anglois sont braves & courageux, j'en conviens; mais leur courage, leur bravoure sont-ils présentement ce qu'ils étoient avant que le goût du commerce se fût établi dans leur isle? Ce goût donne l'ambition des richesses; les richesses produisent le luxe, & le luxe la mollesse. Une de leur manie, lorsqu'ils sont en guerre avec nous, est de vouloir faire des descen-

tes dans nos provinces. Le peu de succès de ces entreprises depuis plusieurs siecles, devroient les avoir détournés de ces tentatives, moins ruineuses pour nous que pour eux. Ils n'ont point de forces assez considérables, pour former un établissement solide en France ; & sans établissement, toute descente faite dans un pays ennemi, est plus nuisible à celui qui la tente, qu'à celui qui la souffre.

La nation Angloise n'étant plus un peuple guerrier, l'état militaire y est moins brillant que chez ses voisins. L'officier est bien payé, mais peu considéré. On craint de le trop favoriser, de peur qu'il ne devienne dangereux ; & comme il est naturellement vendu à la Cour, parce qu'il tient & attend tout d'elle, on affecte de ne lui laisser prendre aucune supériorité sur les autres citoyens. Sa paie, comme celle du soldat, est le double de celle de France. Ce dernier est bien vêtu ; & s'il tombe malade, il est bien traité, bien soigné. L'autorité de l'officier est presque despotique ; il fait observer la discipline avec la derniere rigueur : le fouet & la prison sont les punitions ordinaires. An-

ciennement on condamnoit à mort les déserteurs; le Roi régnant a presque aboli cet usage cruel. Un soldat qui déserte passe par les baguettes : s'il récidive, on le transporte dans les Colonies, où il est vendu & traité en esclave.

Les troupes Angloises sont, en général, composées de fort beaux hommes, sur-tout les régimens des gardes. On les exerce continuellement; & il y a peu de soldats en Europe, qui manœuvrent avec plus de précision. Les régimens rapportent beaucoup aux colonels : ces derniers sont chargés de l'habillement & des fournitures. Les gardes-du-corps, tant infanterie, que cavalerie & dragons, sont vêtus richement, leurs chevaux très-bien choisis; & généralement parlant, la cavalerie Angloise est mieux montée que celle de France. Avant Charles II, les Rois d'Angleterre n'avoient point d'autre garde qu'une compagnie de cent gentilshommes pensionnaires, établis par Henri VII. Charles créa un régiment de cavalerie & un d'infanterie, auxquels on a joint dans la suite celui de dragons.

On attribue, à toutes ces troupes, au-

tant de fermeté à supporter les travaux de la guerre, que d'intrépidité dans les dangers; mais de l'usage où l'on est, de leur donner de l'eau-de-vie avant que de les mener à l'ennemi, on a malignement conclu, que cette liqueur faisoit partie de leur courage. On raconte que dans un jour de bataille, le Prince Eugene, qui commandoit l'armée des Puissances confédérées, ayant fait dire au Duc de Malboroug de commencer l'action, le Général Anglois répondit: « l'eau-de-vie n'est pas en» core arrivée ».

Je suis, &c.

A Londres, ce 3 Octobre 1755.



LETTRE CCXXX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

POUR ne vous rien laisser à desirer sur les différentes parties de l'administration Britannique, je vais entrer dans quelques détails au sujet de l'état & du gouvernement ecclésiastique d'Angleterre. Le clergé est divisé en trois ordres, les évêques, le clergé titré & le bas clergé, qui tous ensemble composent deux métropoles, l'une de Cantorbéry & l'autre d'Yorck. La premiere contient vingt-deux dioceses, & la seconde cinq, y compris l'évêché de Man. Les deux archevêques prétendent à la primatie sur toute l'église Anglicane, & chacun d'eux sur les évêques de leur province. Celui de Cantorbéry a même quelque avantage sur celui d'Yorck, puisqu'il peut le citer à un synode national; mais ni l'un ni l'autre n'en peuvent convoquer que suivant les ordres de la Cour; & ce qu'on y détermine, doit être revêtu de la sanction du Roi & de celle du Parlement.

Pour décider de toutes les affaires ecclésiastiques dans les deux provinces, il y a des tribunaux dont les juges & les officiers sont à la nomination des deux archevêques.

Les évêques sont les inspecteurs du clergé & des peuples. Ils ont le pouvoir de conférer l'ordination ; c'est par leur autorité, qu'un ecclésiastique est établi ministre d'une paroisse, & qu'il entre en possession de son bénéfice. Tous les trois ans ils font la visite de leur diocèse, & recherchent principalement ceux de leurs prêtres, qui ont violé les regles de la sobriété & de la justice. Dans le college épiscopal, les évêques de Londres, de Durham & de Winchester tiennent le premier rang après les deux Archevêques. Les autres se placent suivant l'ordre de leur consécration. Londres étoit anciennement un archevêché, qui fut transféré à Cantorbéry lorsque les Saxons eurent conquis la Grande-Bretagne.

Les évêques d'Angleterre tenterent plusieurs fois de rendre leur dignité indépendante de la puissance royale. Le Moine Dunstan, élevé sur le siege de Londres, refusa de rendre compte au Roi

Roi de son administration. L'Europe étonnée vit avec indignation l'imbécille Jean Sans-Terre, prosterné aux genoux du légat Pandolfe, se reconnoître feudataire du Saint-Siege: Cet engagement illicite autant que ridicule, subsista jusqu'au regne d'Edouard III qui le supprima authentiquement.

On vante avec raison la régularité des évêques Anglois. Leurs équipages sont simples, leurs habits modestes, leurs maisons sans faste, leurs tables sans somptuosité, leurs domestiques peu nombreux. Si quelques-uns ont des maîtresses, on l'ignore; un évêque qui en auroit une publiquement, ne seroit reçu dans aucune maison. S'ils se répandent trop dans les sociétés, ils perdent toute considération personnelle. S'ils mangent hors de chez eux, c'est avec leurs parens. On ne les voit ni dans les assemblées où l'on joue, ni aux promenades, ni au spectacle. Leurs femmes, leurs enfans ne sont ni moins retenus, ni moins modestes: aussi jouissent-ils des mêmes distinctions. Outre la décence de leur conduite, plusieurs évêques se sont rendus recommandables par d'excellens ouvrages.

Avant la réforme, les grands sieges dévolus à la premiere noblesse, étoient souvent remplis par les freres ou les fils du souverain. Depuis le schisme, les évêchés sont devenus la récompense du mérite ; &, sans égard à la naissance, les Rois les distribuent aux plus grands prédicateurs, & aux personnes les plus distinguées dans les lettres ou dans l'exercice du ministere. Il est rare qu'un homme de qualité entre aujourd'hui dans l'état ecclésiastique. Le dévouement du clergé à toutes les volontés de la Cour, le rend tellement odieux à la plus grande partie de la nation ; les différentes sectes tolérées en Angleterre, ont jetté tant de mépris sur les chefs même de l'église, que la noblesse dédaigne d'en posséder les honneurs. On est donc obligé de donner les grands bénéfices à des docteurs d'université, qui, conservant toujours l'esprit de college, n'en perdent jamais ni les principes ni les manieres. Aussi cet ordre, dans le choix des sujets, n'établit-il point entre le haut & le bas clergé, ces distinctions odieuses, qui, en les séparant l'un de l'autre, éteignent l'émulation à laquelle l'église a dû, dans tous les tems, dans tous

les pays, les prélats qui l'ont le plus éclairée & le mieux défendue.

Quand il s'agit d'élire un évêque, le Roi recommande au chapitre de l'église vacante, le sujet qu'il croit le plus capable d'en remplir le siege. Si les chanoines ne jugent pas à propos de le choisir, ils alleguent les raisons de leur refus ; & dans le cas où Sa Majesté les trouve valables, elle en nomme un autre ; si au contraire elle persiste dans sa volonté, le chapitre est obligé de s'y conformer. Ces évêques reçoivent leurs bulles de la Cour, qui exerce, à leur égard, le droit de régale. Leurs héritiers ont aussi à essuyer quelquefois, pour les réparations, les chicanes qui ont presque toujours lieu en France, & qui déterminent le plus souvent à renoncer à la succession des grands bénéficiers.

Les prélats Anglicans donnent au Roi ce que les nôtres paient au pape sous le titre d'Annates. Le produit de ce droit est appliqué à la bâtisse des églises, ou à des supplémens en faveur des pauvres curés. A l'égard des impositions, les ecclésiastiques y contribuent comme tous les autres sujets du royaume.

Ce qu'on appelle ici le clergé titré,

sont les doyens & les archidiacres, qui tiennent le milieu entre le corps épiscopal & le bas clergé. Dans toutes les églises cathédrales & collégiales, le doyen est le chef des chanoines, & jouit d'une double prébende. A sa mort, le Roi donne au chapitre le pouvoir d'élire son successeur, confirme ce choix; & le nouveau doyen est installé par le mandat de l'évêque. Il y a quelques diocèses, où l'on ne procede point par voix d'élection : c'est le Roi seul qui nomme au bénéfice.

Le doyen & les chanoines doivent résider dans leur église, assister aux prieres publiques, prêcher les fêtes & les dimanches, donner la communion, & assister l'évêque dans ses fonctions épiscopales. Chaque diocèse a un ou deux archidiacres pour l'expédition des affaires ecclésiastiques. Ils sont tenus de faire la visite des paroisses, donnent des ordres pour la réparation des églises, & rendent compte à l'Evêque de tout ce qui se passe dans l'étendue de leur jurisdiction. Les doyens ruraux ont inspection sur un certain nombre de prêtres, convoquent le clergé, lui signifient les ordres de l'Evêque, &, dans l'absence de l'archidiacre,

ſont chargés d'en faire les fonctions.

Le bas clergé ne poſſede aucune dignité eccléſiaſtique : il eſt compoſé de recteurs, de vicaires, de curés & de ſimples diacres. Pour entendre cette diſtinction, il faut ſavoir qu'Henri VIII ayant chaſſé les moines d'Angleterre, les paroiſſes dont ils étoient en poſſeſſion, tomberent entre les mains des laïques. On y mit des prêtres, pour les deſſervir ſous le nom de Vicaires; au lieu que les autres portent celui de Recteurs. Le ſubſtitut d'un recteur ou d'un vicaire s'appelle Curé. Le recteur n'eſt, en quelque ſorte, que le ſurintendant de la paroiſſe. Tout ſon travail ſe réduit à prêcher quand bon lui ſemble: les détails ſont abandonnés au miniſtre en ſous-ordre, qui, moyennant cinq ou ſix cens livres qu'il tire de l'égliſe, remplit toutes les charges curiales. Les places de recteur ſont communément la récompenſe des chapelains de la Cour, & le ſéminaire de l'épiſcopat. On y joint ſouvent des canonicats, & quelquefois même d'autres égliſes paroiſſiales, au moyen d'une diſpenſe qui s'obtient aiſément de l'archevêque de Cantorbéry. Le diaconat eſt l'ordre par lequel on

est initié dans le service de l'église. Un diacre a le pouvoir d'y lire la parole de Dieu, d'administrer le baptême & la cene; mais il ne donne que la coupe à ceux qui communient.

Les enterremens forment le principal revenu des curés. Les droits en sont d'autant plus considérables, que dans toutes les conditions, la magnificence des funérailles fait la partie capitale du luxe Anglois. Nulle part elles ne sont plus follement somptueuses que dans ce pays. Si un artisan meurt sans avoir la certitude d'être conduit en terre dans un carrosse à six chevaux, comme un Pair du royaume ou un marchand de la Cité, il peut du moins se flatter qu'il y sera porté en voiture. Sa femme & ses enfans se passeroient de pain, vendroient leurs meubles, plutôt que de permettre que son cercueil traversât à pied les rues de Londres. Plus le carrosse est magnifique & le cortege nombreux, plus la famille se croit honorée. On distribue des anneaux funéraires, ornés d'inscriptions, de bieres, de squelettes, grossiérement travaillées quand c'est pour le peuple, mais si finis, si r.cherchés pour les personnes riches, qu'on

en vend aux étrangers comme des bijoux de fantaisie.

De grands festins suivent, pour l'ordinaire, la cérémonie des enterremens. On but pour quarante mille écus de vin aux obseques de Cromwel, & pour soixante mille à celles du Général Bannier, dont toute la fortune ne montoit pas à cent mille écus. Ici les peres ruinent leurs enfans après leur mort, comme ailleurs les enfans ruinent leurs peres pendant leur vie.

Les grandes villes ont des magasins fournis de tous les ornemens mortuaires, nécessaires aux enterremens. On y trouve des bieres de toute grandeur & de tout prix, des cercueils peints, sculptés, garnis de bronze, &c. Il y a des entrepreneurs de convois comme de bâtimens; & l'on y traite avec eux, même de son vivant, de sa pompe funebre. Ils ont des boutiques élégamment décorées de têtes de mort, d'ossemens en sautoir, & d'autres accompagnemens de ce genre, éclairées le soir, comme celles de nos bijoutiers ou de nos marchandes de modes, pour tenter les passans, qui pourroient être dégoûtés de la vie.

Les Anglois ont une loi de police,

qui oblige les vivans à constater juridiquement l'état des morts. Aucun cadavre ne doit être mis en terre, que des experts n'aient certifié, que ni le fer ni le poison n'ont abrégé les jours du défunt. Un crime affreux a donné lieu à cette loi. Une marchande de Londres avoit eu successivement six maris : un Anglois fut assez hardi pour l'épouser en septieme noce. L'amour la rendant indiscrete, elle faisoit, dans les bras de son nouvel époux, la satyre de ses prédécesseurs, qu'elle n'avoit, disoit-elle, jamais regrettés ni pleurés, parce qu'ils étoient ivrognes & infidèles. Curieux de connoître le caractere de sa femme, le mari affecte de s'absenter souvent, de rentrer tard, & de paroître toujours comme un homme ivre. D'abord on ne lui fait que des reproches; les menaces succedent; mais rien ne semble pouvoir le corriger, principalement sur l'article du vin. Un soir qu'elle le croit plus ivre qu'à l'ordinaire, & qu'il feint de dormir, elle détache un plomb de la manche de sa robe, le fait fondre, & s'approche pour le lui verser dans l'oreille. Le mari ne doutant plus de sa scélératesse, l'arrête, crie au secours, appelle la Justice. Les six ca-

davres exhumés déposent contre cette femme criminelle, & la font condamner à mort.

Pour revenir à la liturgie Anglicane, on y distingue trois ordres particuliers, le diaconat, le sacerdoce & l'épiscopat. L'ordination se fait quatre fois l'an: c'est alors un tems de jeûne & de prieres, pour implorer la bénédiction du Ciel sur ceux qui doivent prendre les ordres. On peut être diacre à vingt-trois ans, prêtre à vingt-quatre, & évêque à trente; mais outre l'âge nécessaire, il faut encore un certificat du college où l'on a fait ses études, ou de trois théologiens de bonne réputation, qui attestent que la personne qui se présente, est un homme de bonnes mœurs, qui a de la capacité pour le ministere, & dont les sentimens sont conformes à la doctrine de l'Eglise Anglicane.

L'ordination des diacres se fait dans une église par l'évêque assisté de quelques ecclésiastiques. Après les prieres suivies d'un sermon sur les devoirs des pasteurs, on présente au prélat le jeune aspirant, auquel il fait plusieurs questions relatives aux engage-

mens qu'il va contracter. On demande à l'assemblée, si personne n'a d'empêchemens à opposer à sa réception ; & sur le silence général, il prête le serment de suprématie, c'est-à-dire, qu'il renonce à l'autorité du pape, & reconnoît le Roi d'Angleterre pour unique chef de l'église. L'évêque lui impose les mains, lui donne la communion ; & tout se conclut par la bénédiction épiscopale. L'ordination des prêtres differe peu de celle des diacres.

Il y a environ trente ans, qu'il s'éleva en France une dispute théologique, où l'on vit naître plusieurs écrits, les uns pour prouver, les autres pour combattre la validité de ces ordinations. L'auteur qui parut avec le plus d'éclat dans cette controverse, est le fameux Pere le Courayer, Chanoine régulier de sainte Genevieve, dont les ouvrages furent condamnés par un Mandement de M. le Cardinal de Noailles, alors Archevêque de Paris. Le Prélat déclare cependant « qu'il ne prononce point sur le fond » de la question ; il avertit seulement le » Pere le Courayer, » qu'un théologien » Catholique doit parler avec plus de » respect de la pratique commune de » l'Eglise, lui proposer ses doutes &

» ses réflexions avec modestie, attendre sa décision avec un esprit soumis, » ne lui pas prescrire des loix avec hau- » teur, & ne point traiter d'ignorance » tout ce qui est contraire à son senti- » ment ». C'est ainsi que le Cardinal de Noailles caractérise en général les écrits du Génovéfain ; & il les condamne ensuite, « comme contenant une doctrine » fausse, erronée, scandaleuse, inju- » rieuse à l'Eglise & au Saint-Siege, fa- » vorisant le schisme & l'hérésie, & » même contraire, en plusieurs points, » à la Doctrine Catholique ».

Le fond de la question, sur lequel l'Archevêque ne prononce point, est de savoir si les évêques qui, depuis le schisme, ont rempli successivement, jusqu'à nous, les sieges de l'Eglise d'Angleterre, ont été de véritables évêques ; s'ils ont pu validement conferer les ordres en cette qualité ; en un mot, si leur consécration & l'ordination des prêtres qu'ils ont faits, étoient valides ? Le Pere le Courayer prétend que de savans Catholiques l'ont jugé ainsi ; que M. Bossuet pensoit de même, & que l'Eglise de Rome n'a jamais décidé le contraire ; mais ce n'est ni le senti-

S vj

ment de la Sorbonne, ni celui de plusieurs Catholiques de Londres, avec qui je me suis entretenu plus d'une fois de cette matiere; & voici les raisons sur lesquelles ils fondent leur opinion.

« Henri VIII, en se séparant de l'E» glise Romaine, retrancha du rituel » le serment que les évêques faisoient » au pape dans leur consécration : à ce » changement près, il retint toutes » les cérémonies. Sous Edouard VI, » on abandonna le pontifical Romain; » & on lui substitua un formulaire nou» veau pour les ordinations, qui, à la » vérité, fut révoqué sous le regne de » Marie; mais un des premiers soins » d'Elisabeth, fut de remettre les choses » sur le pied où elles étoient du tems » d'Edouard; & elles y resterent jusqu'à » la mort de Charles I, que le Parlement » passa un Bill pour l'abolition de l'épis» copat. Charles II fit revivre les usages » qui subsistoient avant les troubles; & » le rituel, auquel il fut fait encore quel» que changement, s'est toujours con» servé depuis dans l'Eglise Anglicane.

» Il s'agit de savoir présentement, » si, parmi toutes ces variations, la » succession des évêques s'est con» servée validement en Angleterre? Il

» faut remonter au fameux docteur
» Parker, que la Reine Elisabeth éleva
» sur le siege de Cantorbéry : comme
» ce prélat, de l'aveu des deux partis,
» est la tige & la source du nouveau mi-
» nistere, si l'on peut prouver qu'il n'a
» jamais été véritablement évêque, les
» autres consécrations tombent d'elles-
» mêmes, ainsi que toute la Hiérarchie
» de cette Eglise. C'est donc à ce fait
» particulier qu'on doit s'attacher, com-
» me au seul qui puisse décider la ques-
» tion; mais on ne s'accorde pas trop
» dans la maniere dont on le raconte.

» Si l'on en croit nos adversaires,
» & en particulier le Pere le Courayer,
» rien ne manquoit à l'ordination de
» Parker. Il fut sacré, disent-ils, par
» Guillaume Barlow, évêque de Bath,
» assisté de trois autres évêques; ils
» rapportent l'acte de consécration, &
» tous les détails de cette cérémonie;
» mais on en conteste l'authenticité;
» & on leur oppose une autre relation,
» qui dit que la Reine Elisabeth ne pou-
» vant trouver aucun évêque qui vou-
» lût sacrer Parker, employa toutes
» sortes de moyens envers le primat
» d'Irlande, alors prisonnier à la Tour
» de Londres, pour l'obliger à lui im-

» poser les mains; mais le saint prélat » aima mieux languir dans les chaînes, » que d'acheter sa liberté par un sacri- » lege.

» D'autres évêques apporterent la » même résistance ; & enfin, après » plusieurs difficultés, ce fut Barlow » qui l'ordonna; mais on doute que » ce Barlow fût lui-même réellement » évêque. Aussi cette ordination a- » t-elle toujours été contestée par les » Catholiques, dont quelques-uns, » comme témoins oculaires, ont soute- » nu qu'elle avoit été faite furtivement » dans un cabaret. D'autres ont préten- » du, qu'en supposant même qu'elle » eût été réguliere, elle n'en étoit pas, » pour cela, plus valide du côté de la » forme ordonnée par le rituel d'E- » douard VI.

» Le Pere le Courayer combat cette » seconde relation, & entreprend de » prouver que le consécrateur de Par- » ker étoit véritablement évêque; que » rien n'avoit manqué, soit du côté de » la matiere, soit du côté de la forme, » à la consécration de ce dernier. Se- » lon lui, Barlow fut sacré du tems » d'Henri VIII, & par conséquent sui- » vant le pontifical Romain. Tous ses

» contemporains l'ont regardé comme
» évêque; & aucun d'eux ne lui a re-
» proché de ne pas l'être. « A l'égard de
» la forme ordonnée par le rituel d'E-
» douard, ajoute le Pere le Courayer,
» elle n'est point différente, quant à
» l'essentiel, de celle des Catholiques,
» puisque l'essence de l'ordination est
» l'invocation du Saint Esprit, ou la
» priere par laquelle on demande, pour
» le prélat élu, les lumieres & les graces
» nécessaires de son ministere. Or cette
» invocation, continue-t il, & cette
» priere se trouvent, quoiqu'en diffé-
» rens termes, dans le rituel d'Edouard,
» comme dans le pontifical Romain ».

» Telles sont, à peu près, les raisons
» alléguées de part & d'autre, pour éta-
» blir ou pour détruire la validité des
» ordinations Angloises. Si vous vou-
» lez présentement que je vous dise
» mon avis, je ne trouve ni justesse ni
» bonne foi dans les raisons du Pere le
» Courayer. Les doutes sur le fait
» suffiroient, pour ne point recevoir
» comme valides les ordinations de
» la communion Anglicane; parce qu'il
» est de principe, qu'une ordination
» douteuse doit être réitérée, sans quoi
» on ne peut admettre aux fonctions

» du sacerdoce ceux qui l'auroient re-
» çue. Mais ces ordinations sont en-
» core plus vicieuses du côté de la for-
» me, qui a été changée dans le rituel
» anglois, où l'on n'a voulu conserver
» aucune idée du sacrifice. Il est néan-
» moins nécessaire que la forme du sa-
» crement de l'ordre ait rapport au sa-
» crifice de l'autel. Le Pere le Courayer
» a prétendu s'autoriser du sentiment
» de M. Bossuet & d'autres grands théo-
» logiens pour appuyer son idée du sa-
» crifice de l'Eucharistie sans présence
» réelle : mais pour n'être point par-
» tial, il eût fallu ajouter que les théo-
» logiens catholiques démontrent que
» M. Bossuet, le Cardinal du Peron
» & autres cités par le Pere le Cou-
» rayer, ont enseigné le contraire de
» ce qu'il leur attribue.

» Le Pere le Courayer, qui vit en-
» core en Angleterre où il s'est retiré
» lors de la condamnation de son livre,
» avoit écrit au Cardinal de Noailles,
» avant de quitter la France, « qu'il ac-
» quiesçoit sans réserve à la doctrine
» catholique; qu'il condamnoit sincé-
» rement toutes les erreurs contraires,
» & étoit très-mortifié du scandale que
» ses ouvrages avoient causé ».

» Malgré ces dispositions, ce même » religieux persista dans son opinion » sur la validité de la succession des » évêques Anglois ; & pour justifier » sa retraite dans ce royaume, il man- » da au Supérieur-général des Gé- » novéfains, que « la crainte de l'op- » pression, la menace d'une nouvelle » poursuite, la nécessité où il croyoit » être de réfuter le Mandement de » M. de Noailles, l'impossibilité de le » faire en France, l'avoient engagé à » prendre ce parti ; mais qu'il seroit à » Londres ce qu'il étoit à Paris, plein » d'amour pour la religion, & d'estime » pour son ordre ; qu'il conserveroit » toujours les mêmes relations avec » ses Supérieurs, & leur rendroit comp- » te de toutes ses démarches ; qu'en » quittant les signes extérieurs de ses » engagemens, il tâcheroit d'en con- » server l'esprit, & de ne s'écarter ja- » mais de ses obligations, autant qu'elles » seroient compatibles avec son nou- » veau genre de vie ».

« Cette lettre fut rendue publique, » & donna lieu à un autre Mande- » ment de la part du Cardinal de Noail- » les, qui déplorant le sort de ce reli-

» gieux, semble craindre que la terre » qu'il habite, l'attachement qu'il con» serve pour ses ouvrages, ses préven» tions en faveur de la doctrine des » Anglois ne l'unissent un jour à leur » Eglise ».

Le sacre d'un évêque se fait ici par le métropolitain assisté de deux autres prélats, qui lui présentent leur nouveau confrere revêtu d'un simple rochet. La cérémonie commence par la lecture d'un ordre du Roi, qui enjoint de le recevoir. Il fait le serment de suprématie & celui d'obéissance à son archevêque, qui, assis dans un fauteuil, examine, pour la forme, le candidat sur sa vocation & sa capacité. Le nouvel évêque se met à genoux; & les prélats lui imposent les mains en disant: « Recevez » le Saint Esprit; & souvenez-vous de » ressusciter la Grace de Dieu qui vous » est donnée par cette consécration ». On l'exhorte ensuite à se conduire en pasteur fidèle des brebis du Seigneur, à soutenir les foibles, & à se remplir de charité & de miséricorde. L'archevêque se donne la communion; tous les évêques & le nouveau confrere en font de même; & ainsi finit cette cérémonie.

Pour obtenir un bénéfice, il faut s'être procuré, par des voies légitimes & sans simonie, la nomination du collateur. Le postulant la porte à l'évêque diocésain, avec le certificat sur lequel il a reçu les ordres; & après un court examen, on lui fait signer une espece de formulaire, par lequel il reconnoît « qu'aucun prince étranger, prélat, » état, potentat, n'a de jurisdiction, » de pouvoir, d'autorité, de prééminence spirituelle ou ecclésiastique » dans le royaume; & il promet de se » conformer à l'Eglise Anglicane, telle » qu'elle est établie par les loix ». Il jure ensuite solemnellement, « qu'il n'a nulle » connoissance, directe ou indirecte, » d'aucun accord fait avec le patron du » bénéfice, & que s'il s'est passé à son » insu quelque contrat simonaique en sa » faveur, il le désavoue & y renonce » formellement ».

L'évêque envoie son mandat à l'archidiacre du lieu, pour mettre le postulant en possession de son église. Dans l'espace de trois mois, celui-ci doit y lire publiquement les trente-neuf articles contenus dans la confession de l'Eglise Anglicane, & déclarer à haute

voix; qu'il y adhere sincérement & de bonne foi. Il est encore tenu, trois mois après son institution, de publier pendant le service divin, le mandat de l'évêque, ainsi que la déclaration & le serment qui le lui ont fait accorder. Toutes ces formalités doivent être attestées par les notables; & s'il manquoit à aucun de ces devoirs, il perdroit son bénéfice.

Les revenus du clergé d'Angleterre sont peu considérables : sous le regne d'Henri VIII, ils ne montoient pas à cinq millions de notre monnoie ; & aujourd'hui les archevêchés & les évêchés ne rapportent annuellement que quatre cens mille francs. On donne des doyennés & d'autres bénéfices aux pauvres évêques ; & il est passé en proverbe, en parlant de tous ces revenus en général, « que plusieurs en ont » assez, que peu en ont trop, & que » beaucoup en ont trop peu ». Combien de malheureux n'ont pas même de quoi se vêtir? Ce sont des especes de ministres à gages, obligés de gagner leur vie par les moyens les plus abjects.

Mais de tous les états, le plus humiliant est celui de chapelain d'un

grand ſeigneur. Il n'obtient l'honneur d'être admis à la table du maître, qu'à condition d'y jouer le rôle de flatteur, de bouffon ou d'eſclave. Les Pairs du royaume ont tous un certain nombre de ces honnêtes domeſtiques, qui attendent & achetent, par des complaiſances de tout genre, les bénéfices ſur leſquels ces ſeigneurs ont droit de patronage. Les prêtres de campagne ne ſont pas d'une ſociété plus diſtinguée. Ces bonnes gens ne ſont à leur aiſe qu'entre eux; & d'ordinaire, ils aiment moins à ſe trouver à la table du maître de la maiſon, que de fumer à celle de ſon intendant.

Outre le corps épiſcopal, le clergé d'Angleterre eſt compoſé de vingt-ſix doyens, de ſoixante archidiacres, de cinq cens ſoixante-ſeize chanoines, & d'environ dix mille prêtres, recteurs ou vicaires, chargés en chef ou en ſecond, de la deſſerte des paroiſſes.

L'office Anglican eſt plus long que le bréviaire Romain. « Ils veulent de » longues prieres, diſoit la Reine Eliſa» beth; il faut les ſervir ſuivant leur » goût ». Cet office ſe récite tous les jours dans les cathédrales, les collégiales & les égliſes paroiſſiales; dans les pre-

mieres, par les chanoines eux-mêmes; dans les autres, par un ministre ou un chantre presque toujours seul. Les dimanches tout est rempli; & les paroissiens, rangés près de l'orgue, ou placés sur un amphithéatre, font retentir les voûtes de leur chant. Ces prieres sont suivies d'un sermon que lit froidement un prédicateur, qui ne s'est pas donné la peine de l'apprendre. De pareilles lectures, dénuées d'action & de gestes, ôtent tout le pathétique du discours; & l'on y dort avec d'autant plus de facilité, que chaque famille est enfermée dans un banc clos de toutes parts à la hauteur de cinq à six pieds. Ces bancs remplissent toute l'église, à l'exception de trois passages assez étroits, l'un dans le milieu, & les autres dans chacune des deux ailes.

On permet à Londres, ou l'on tolere quelques chapelles catholiques. On assure même qu'il y a des couvens de filles, qui passent pour des maisons de pensionnaires. Les professes, vêtues simplement, vivent en commun, font tous les exercices de leur regle, vont dans le monde & dans leur famille. Enfin on prétend que les catholiques ont jusqu'à des évêques, que toute l'Angleterre connoît pour

tels. Les particuliers de la même religion jouissent de la considération attachée à la naissance & aux richesses ; mais ils n'ont ni voix, ni séance au tribunal de la nation. Le Duc de Norfolk est une preuve continuelle de la rigueur des loix, qui excluent du Parlement ceux qui refusent les sermens qu'elles exigent : ils ont d'ailleurs toute la liberté dont jouissoient les Chrétiens sous les Empereurs les plus tolérans. Ils choment scrupuleusement toutes les fêtes prescrites dans le calendrier Romain ; & aux jeûnes de commandement, ils en ajoutent de surérogation. Ils sont gouvernés & dirigés, dans les trois royaumes, par des prélats qui tiennent leur mission du Saint-Siege.

Les Réfugiés François, quoiqu'unis aux Puritains par le Calvinisme, ne font point corps avec eux. Ils ont leurs prêches, leurs ministres & leur liturgie qui est celle de Geneve. Leur office, qui se fait en françois, est un mélange de pseaumes, de sermons & de prieres. Ils ne connoissent d'autre patrie que la France ; & à l'oraison qu'ils adressent au Ciel pour le Roi d'Angleterre, ils en joignent une autre aussi attendrissante que mesurée, par laquelle ils de-

mandent à Dieu de fléchir les cœurs des Souverains irrités contre son peuple.

Pendant les guerres civiles du regne malheureux de Charles I, il s'est élevé dans la Grande-Bretagne, une secte connue sous le nom de Quakres ou Trembleurs, parce qu'en faisant leurs prieres, ils affectent un tremblement de tout leur corps. Un cordonnier du comté de Leicester, nommé Fox, homme sombre & atrabillaire, ne trouvant d'amusement qu'à lire l'Ecriture-Sainte, en chargea tellement sa mémoire, que ses discours n'étoient qu'un tissu de citations & de passages. Sa vie solitaire augmenta sa mélancolie; & en parlant le langage des Prophetes, il crut en avoir l'esprit & la mission. Bientôt ce ne furent qu'extases, que visions, que ravissemens. Il érigea en révélations tous les écarts d'une imagination déréglée; & dans le commerce qu'il crut avoir avec le Ciel, il ne douta pas que Dieu ne lui fît connoître le véritable esprit du Christianisme. Il quitta alors sa profession de cordonnier, trop vile pour un homme inspiré, & voulut jouer le rôle d'apôtre.

pôtre. Il feignit des miracles pour accréditer ses prédications, auxquelles la nouveauté, & je ne sais quel air d'enthousiasme, ne donnoit déjà que trop de vogue.

Fox proposa peu d'articles de foi; il se bornoit à la morale, prêchoit la charité mutuelle, l'amour de Dieu, & une attention soigneuse à observer tous les mouvemens intérieurs. Il vouloit un culte simple & une religion sans cérémonies; tout se réduisoit à attendre dans le silence l'inspiration du Saint-Esprit. Le nombre de ses disciples grossissoit chaque jour, & devint assez considérable, pour composer une société. Alors ils commencerent à former des assemblées régulieres, dans lesquelles, suivant leur doctrine, on ne pratiquoit aucune cérémonie religieuse. L'endroit où elles se tenoient, ne différoit point d'un lieu profane: c'étoit là que, les bras croisés, le chapeau sur les yeux, la tête baissée, & dans le plus profond recueillement, les Quakres méditoient les grandes vérités de la religion, & attendoient qu'il plût à l'Esprit saint de les gratifier de quelque inspiration particuliere. Celui d'entre

eux, dont l'imagination étoit la plus prompte à s'échauffer, entroit dans une espece de convulsion, dont la violence le faisoit trembler de tous ses membres. En cet état, il annonçoit ce que lui suggéroit l'esprit dont il étoit animé ; & son discours rouloit sur le renoncement à soi-même, sur la nécessité de faire pénitence, d'être sobre, juste, bienfaisant, &c. Les assistans ne tardoient pas à ressentir les effets de cette subite inspiration. Ils s'échauffoient & trembloient à leur tour : l'enthousiasme devenoit général : tous parloient à la fois ; & c'étoit à qui se feroit le plus entendre. Ils sortoient de ces assemblées avec une gravité, un recueillement, un silence dont la multitude étoit édifiée.

L'Angleterre fut bientôt inondée d'une foule de fanatiques qui dogmatisoient avec emportement, & faisoient, dans tous les états, une multitude de prosélytes. On les voyoit trembler & prophétiser dans les places publiques. L'ardeur de leur zele les emportoit jusqu'à troubler le service divin, insulter les ministres, invectiver contre l'Eglise Anglicane. Les Magistrats, après avoir

employé les remontrances, eurent recours aux voies de rigueur. Les Quakres battus, emprisonnés, dépouillés de leurs biens, supporterent avec une opiniâtreté indomptable ces mauvais traitemens ; & la violence ne servit qu'à donner un nouvel éclat à leur secte. Fox envoya des lettres pastorales dans tous les lieux où elle commençoit à s'établir, & écrivit à tous les Souverains de l'Europe pour les engager à l'embrasser.

Le fond de sa doctrine étoit un grand recueillement, des pasteurs sans ordination & choisis par l'assemblée, un culte sans sacremens, sans cérémonies, sans prieres publiques. Il embrassoit l'opinion des anabaptistes touchant le baptême ; il établissoit que l'ame est une partie de la substance de Dieu ; que Jesus-Christ n'a point d'autre corps que son Eglise ; que tous les hommes ont une lumiere suffisante pour le salut, & sont justifiés par leur propre justice ; que tout doit être commun entre eux ; que nul homme ne peut avoir de supériorité sur un autre, & qu'on ne doit rendre hommage qu'à Dieu seul. Les Quakres ne saluent personne, tutoient

tout le monde, & n'admettent aucune distinction de maître & de serviteur. La naissance, les dignités, les richesses ne sont point, parmi eux, des titres de recommandation. Ils parlent à un grand, à un ministre, à un prince, aussi librement, aussi familiérement qu'à un particulier. Tout serment leur est interdit, même en justice. Lorsqu'ils sont appellés en témoignage, leur simple affirmation suffit, mais en matiere civile seulement. Ils ne doivent user d'aucune superfluité dans leurs habits, ni de tout ce qui sert à l'ornement & à la vanité. Le jeu, la chasse, les divertissemens, les spectacles leur sont défendus. Ils ne peuvent ni plaider, ni porter les armes, ni faire la guerre, ni même se défendre lorsqu'on les attaque. Conséquemment à ces principes, ils sont tous honnêtes gens. Ce sont les seuls fanatiques qui ne cherchent point à troubler la société; qui respirent la tranquillité & la paix.

Ainsi que tous les sectaires, les Trembleurs ont eu leurs écrivains & leurs hommes célebres. Robert Barclai employa ses talens & ses lumieres pour réduire en systême théologique les ex-

travagances du cordonnier de Leicefter, & passa en Hollande pour y faire des prosélytes. Je vous ai parlé autrefois de Guillaume Pen, qui donna son nom à une des colonies Angloises de l'Amérique septentrionale, où il ouvrit un asyle à tous les Quakres bannis de leur pays. Ceux d'Angleterre écrivirent à Jacques II une lettre pleine de sagesse, de sincérité & de courage, qui eût peut-être maintenu ce prince sur le trône, s'il avoit suivi leurs conseils.

« Nous venons, lui disoient-ils, te » témoigner la douleur que nous ressentons de la mort de notre bon ami » Charles, que nous espérons que tu » imiteras dans tout ce qui est hon» nête. Nous apprenons que tu n'es » pas de la religion Anglicanne, non » plus que nous; c'est pourquoi nous te » demandons la même liberté que tu » prends pour toi-même. Nous espé» rons qu'en cela & en tout autre cho» se, tu procureras le bien de ton peu» ple; & nous prierons que ton regne » soit long & heureux ».

Cette lettre, malgré la liberté familiere qui y regne, fut bien reçûe. Jacques leur permit l'exercice de leur re-

ligion, & les dispensa même de prêter le serment de fidélité. Le regne de Guillaume III ne leur fut pas moins favorable.

Depuis ce tems là, les Quakres vivent paisiblement sous la protection des loix. Leurs assemblées ressemblent assez aux coteries Angloises par le silence & l'attention qui y regnent. On y entre; on s'y tient le chapeau sur la tête; on s'y place sans saluer ni l'assemblée ni ses voisins; &, les deux mains croisées sur la pomme de sa canne, les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, on ferme les yeux; on se tait; on médite. Tout Quakre est prédicateur, dès qu'il se sent inspiré. L'esprit agit sur les femmes même; & alors elles prêchent comme les hommes. J'en vis une, dans le voisinage de Londres, qui avoit appris par cœur un mauvais lieu commun contre les fontanges, les rubans, les dentelles; & c'étoit là tout ce qu'elle savoit. Pour la faire prêcher, il n'y avoit qu'à amener quelques dames dans l'assemblée: aussitôt qu'elle appercevoit un ruban, saisie de son esprit, de sa fureur, de son tremblement, elle montoit sur quelque cuve renversée, soupiroit, gémissoit,

souffloit, murmuroit & débondoit en galimathias.

La beauté de la plupart de ces femmes, soutenue de toute la propreté Angloise, est encore relevée par la simplicité de l'ajustement. Leur linge, leurs robes, leurs chapeaux sont tout unis, sans garnitures, sans falbalas, sans pompons; ce qui n'exclut point, pour celles qui sont riches, la finesse de la toile & le choix des étoffes, dont les couleurs néanmoins sont toujours modestes.

A l'égard de la probité, de l'humanité & des autres vertus morales qui forment la base de la religion de cette secte, on assure qu'elles ne se sont jamais démenties; & l'on en cite plusieurs exemples.

Un charriot de bagages militaires passoit sur le pont de Londres. Les commis chargés de la perception du droit de passage l'avoient arrêté. Ce fut un sujet de querelle avec les soldats qui l'escortoient, & ne vouloient rien payer. Des injures on alloit en venir aux coups. Un Quakre qui se trouvoit là par hazard, paya tranquillement le droit contesté, dit aux soldats de con-

tinuer leur chemin, & s'en alla.

On avoit ouvert une souscription pour des prisonniers François qui passoient l'hiver en Angleterre pendant la derniere guerre : on imprima l'état des souscripteurs ; les Quakres y étoient pour mille guinées : plusieurs ne voulurent point être connus. Un de ces anonymes fit mettre sur le registre, *par un ami des hommes*.

On croit néanmoins que ces gens ne sont plus aussi vertueux ni aussi simples, qu'ils l'étoient dans les premiers tems. L'hypocrisie & l'intérêt leur ont seulement fait garder un extérieur bizarre; & sous prétexte de certaines missions, ils envoient des émissaires dans toutes les villes pour espionner les commerçans, & attirer toutes les affaires à ceux de leur parti. Ils couvrent les ressorts de leur politique du voile de la religion ; & en conséquence des principes qu'ils ont adoptés, dans quelque danger que soit l'Etat, ils refusent de s'armer pour sa défense, sans que personne le trouve mauvais. Mais quel droit peuvent avoir, en tems de paix, à la protection du gouvernement, des gens qui, en tems de

guerre, ne veulent pas contribuer à la sûreté publique?

« J'ai souvent assisté, disoit M. Brossier, à des jugemens civils, où ces
» Trembleurs étoient cités comme té-
» moins ; & j'ai remarqué qu'ils ne
» donnoient jamais de réponse positive
» contre leurs amis. Toute l'adresse de
» l'avocat de la partie adverse ne ti-
» roit d'eux que des ambiguités. Ils sont
» eux-mêmes persuadés, ainsi que les
» juges, qu'une affirmation n'a pas la
» même force qu'un serment. Aussi,
» quel que soit son crime, un homme
» ne peut être condamné à mort, sur la
» simple affirmation d'un Trembleur;
» & jamais Quakre n'a refusé d'exiger
» le serment requis, quand il a été ques-
» tion de se venger d'un voleur qui l'a-
» voit attaqué & dépouillé. Il est donc
» clair que les loix & les Trembleurs
» même, regardent ce privilege comme
» un abus; puisqu'ils mettent cette dif-
» férence entre les affaires civiles & les
» matieres criminelles ».

Je ne sais si je dois vous parler de deux sectes modernes, qui font peu de sensation à Londres, parce qu'elles ne sont composées que d'artisans & de

gens du peuple. Vous connoissez même déjà la premiere, les Hernhutes ou les Freres Moraves, dont j'ai fait mention dans mes lettres sur le Groenland. Le même esprit regne dans la seconde, les Méthodistes, qui doit son origine au docteur Withefield. Ce dernier, qui se proposoit la réforme des mœurs & le rétablissement du dogme de la grace, avoit choisi les rues & les places de Londres pour théatre de son zele. Le clergé le traita de visionnaire, le dénonça comme fanatique, & le fit accueillir à coups de pierres, dans tous les endroits où il ouvroit la bouche pour haranguer le peuple. Il tint bon cependant; & cette persévérance forma des prosélytes, dont le nombre, joint à la constance du chef, en imposa à la populace. Le troupeau s'accrut insensiblement : de nouveaux coopérateurs s'associerent aux premiers disciples : les uns & les autres unirent leurs travaux à ceux de leur fondateur, & se firent, sous le nom de tabernacle, un lieu d'assemblée, autour duquel ils voulurent tous être logés.

Le fond de leur liturgie est le même que celui de l'Eglise Anglicane, auquel ils ont ajouté des cantiques composés

par un poëte de leur secte. Leurs sermons traitent principalement de l'esprit intérieur, de la grace qui sanctifie toutes les actions, & de la foi qui, selon eux, suffit pour la justification & pour le salut. On vante leur ferveur dans le service divin, la décence de leur maintien, leur attention au prêche, & l'édification de leur conduite. Ils déposent, dit-on, entre les mains de leurs chefs, tout leur gain journalier, & ne se réservent que le plus étroit nécessaire. Ces fonds servent à l'entretien des ministres, à la construction des églises, à la subsistance des pauvres, & aux dépenses qu'entraînent leurs missions, pour lesquelles ils marquent beaucoup de zele.

Les Juifs de Londres ont une très-belle synagogue dans le voisinage de la Tour. Ceux qui la composent se disent descendans de ces familles Juives, que l'Inquisition a fait sortir d'Espagne & de Portugal, pour venir jouir de la tolérance Angloise dans la capitale de cette Isle. Malgré leur grande opulence, ils n'ont pas encore pu obtenir la naturalisation qu'ils sollicitent depuis nombre d'années. Elle leur avoit été accordée en 1752; mais le bill fut

annullé peu de tems après ; & l'on ne prévoit pas que le Parlement se rende à de nouvelles instances. A cela près, les Juifs d'Angleterre, répandus dans les différentes classes du commerce, partagent les charges publiques avec les autres marchands, entre lesquels ils se distinguent même par leur probité. Leurs richesses font partie du capital de la nation, & contribuent à sa splendeur. Ils y ont éprouvé anciennement, & principalement sous le regne de Richard I, des persécutions, comme dans tous les Etats de l'Europe, qui ont plus d'une fois ensanglanté ce royaume ; mais depuis leur rétablissement par Cromwel, ils n'ont eu qu'à se louer des procédés du gouvernement.

Depuis le regne d'Elisabeth, la religion Catholique a toujours été odieuse aux Anglois : elle est la seule dont ils ne tolerent pas le culte. Cette antipathie est une suite de l'idée où ils sont, que le clergé Romain est nécessairement intéressé à l'établissement du despotisme des princes. Il faut pourtant convenir, que les loix qu'ils ont faites contre les Catholiques depuis la réformation, ne sont ni cruelles, ni sanguinaires, & n'ont d'autre effet, que de bannir de

leur isle, les plus entreprenans. Ceux au contraire qui se contentent de professer leur croyance, sans vouloir combattre celle du pays, jouissent de tous les droits des citoyens, tant pour la sûreté de leurs biens, que pour celle de leur personne. Seulement les taxes qu'ils paient, sont du double plus fortes que celles des Protestans; mais ils peuvent cultiver paisiblement leurs terres, & faire tranquillement leur commerce. Le gouvernement n'ignore pas qu'ils sont très-nombreux dans les trois royaumes; mais il ne les inquiete point sur leur religion, parce qu'il connoît leur attachement à la constitution nationale, & leur respect pour les loix du pays. D'ailleurs il les intéresse pour l'Etat, en leur conservant leur bien; il mortifie leur amour-propre, en les privant des honneurs; & il arme leur avarice contre leur croyance, en doublant leurs impositions.

Je suis, &c.

A Londres, ce 6 Octobre 1755.

Fin du tome XVIII.

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce Volume.

LETTRE CCXIX.
SUITE DE L'ANGLETERRE.

LETTRE CCXX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

LETTRE CCXXI.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

LETTRE CCXXII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

LETTRE CCXXIII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

LETTRE CCXXIV.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

LETTRE CCXXV.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

LETTRE CCXXVI.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

LETTRE CCXXVII.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

LETTRE CCXXVIII.

Suite de l'Angleterre.

LETTRE CCXXIX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

---

(1) A l'occasion d'un de ces marchés, nommé Stocsmarket, on a oublié de parler de la statue équestre de Charles II, sur laquelle on raconte une anecdote très-singuliere. Ce monument est d'une figure si ridicule & si absurde, qu'il est impossible d'y jetter les yeux sans quelque indignation contre ceux qui l'ont fait élever. Mais si l'on en cherche l'histoire, ce qui n'étoit que méprisable, devient plaisant. On prétend que cette statue avoit été faite dans son origine pour Jean Sobiesky, Roi de Pologne; mais quelque accident la fit rester dans la main de l'ouvrier. Vers le même tems, la ville de Londres voulut ériger une statue à son Roi : celle de Sobiesky se trouvant prête & à bon marché, on convertit le Roi de Pologne en Roi d'Angleterre; & l'on changea le Turc, qui étoit sous les pieds du cheval, en Olivier Cromwel. Personne ne s'est avisé depuis d'y trouver à redire; mais le malheur est, qu'un misérable turban qu'il porte autour de la tête, fait voir clairement que ce n'est pas lui, & sert de preuve à la vérité de cette histoire.

LETTRE CCXXX.

SUITE DE L'ANGLETERRE.

Fin de la Table.

APPROBATION.

J'AI lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, les tomes XVII & XVIII du *Voyageur François*, &c, par M. l'Abbé de la Porte, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression; au contraire je pense que l'exactitude avec laquelle M. l'Abbé de la Porte s'est attaché à présenter les mœurs des peuples dont il rapporte les usages, fera recevoir ces deux volumes avec plaisir. A Paris, ce 12 Août 1773.

Signé, LALAURE.

CATALOGUE des Livres qui se trouvent chez LOUIS CELLOT.

DÉFENSE de la Déclaration du Clergé de France, par M***, *in*-4°. 2 vol. *sous presse*.

Dictionnaire universel, 6 vol. *in-folio en feuilles*. 108 l.

Le Droit commun de la France ou la Coutume de Paris, par M. *Bourgeon*, 2 vol. *in-fol.* relié. 54 l.

Abrégé des Causes célebres, tom. I, II, III & IV, 1772. 12 l.

Le Voyageur François, par M. l'Abbé *Delaporte*, *in*-12. 18 vol. 54 l.

Abrégé crhon. de l'Hist. Ottomane, par M. *de la Croix*, *in*-8°. 2 vol. 10 l.

Dict. des faits & dits mémorables de l'hist. anc. & moderne, *in*-8°. 10 l.

Diction. hist. des mœurs des François, *in*8°. 3 vol. 15 l.

Dict. des femmes céleb. *in*-8°. 2 v. 10 l.

Pensées de Marc-Aurele, *in*-8°. 6 l.

Idem, petit *in* 12. 2 l. 10 s.

L'Assemblée, suivie de l'Apothéose de Moliere, broc. 1 l. 4 s.

Lettres sur le nouveau Tacite de M. de

la Bletterie, par M. *Linguet*, *in*-12. broc. 1 l. 4 f.
La Pierre Philosophale, *in*-12. 10 f.
Théorie des Loix civiles, *in*-12. *sous pr.*
Hist. des révolutions de l'Empire Romain, par M. *Linguet*, *sous presse*.
Hist. du Siecle d'Alexandre le Grand, nouv. édit. revue, &c. 3 l.
Canaux navigables, *in*-12, 1 vol. par le même. 3 l.
La Cacomonade, *in*-12, broc. nouv. édit. 1 l. 4 f.
L'Aveu Sincere, *in*-12, broc. 1 l. 4 f.
Réponse aux Docteurs modernes, par M. *Linguet*, 3 part. broc. 3 l. 12 f.
Consultation de M. Linguet, pour M. Alvarada, contre les Fermiers Généraux. 15 f.
Plaidoyer, Replique, & Observations pour Mad. de Bombelles. 2 l. 8 f.
Mémoire *du même*. Question, si la maladie vénérienne communiquée par le mari, est une cause de séparation de corps. 1 l. 4 f.
Hist. Poétique, avec un Traité de la Poésie & de l'Eloquence, par M. *Hardion*, 3 vol. *in* 12. 7 l. 10 f.
Hist. de France, de l'*Abbé Vely*, continuée par MM. *Villaret* & *Garnier*, 20 vol. *in*-12. 60 l.

Institutes de Justinien, par *Ferriere*, 7 vol. *in*-12. 18 l.

Institution au Droit François, par *Argou*, nouv. édit. revue par M. *Boucher d'Argis*, 2 vol. *in*-12. 6 l.

Instruction Militaire du Roi de Prusse à ses Généraux, *in*-12. *fig.* 3 l.

Loix Civiles, par M. *Domat*, *in-fol.* 24 l.

Notionnaire, *ou* Mémorial raisonné de ce qu'il y a de plus intéressant dans les connoissances acquises depuis la création du monde jusqu'à présent, in-8°, 40 planches, par M. *de Garsault.* 9 l.

Traité des Matieres Criminelles, par *Lacombe*, *in*-4°, nouv. édit. 12 l.

Recueil de Jurisp. civile, par *Lacombe*, *in*-4°, nouv. édit. augm. & cor. 12 l.

Architec. de *Bullet*, *in* 8°, n. éd. 6 l.

Arrêts & Réglemens notables du Parlement de Paris, par *Lacombe*, *in*-4°. 9 l.

Journal du Palais, 2 vol. *in-fol.* 48 l.

Arrêts d'Augeard, 2 vol *in-fol.* 42 l.

Collection de Jurisprudence, par M. *Denisart*, 3 vol. *in*-4°. 42 l.

Commentaire sur la Coutume de Paris, par *Ferriere*, 2 vol. *in*-12. 5 l.